


EX LIBRIS
C. VAN HULTHEM,
SOC. R. AGRIC. ET BOTAN.
GANDENSIS PRAESIDIS.
Nibil est agricultura melius, nihil homine, nihil libero dignius.
Cic.



TABLEAU

GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

DE LA HONGRIE,

ET

DES PAYS QUI EN DÉPENDENT.

T. II.

DE L'IMPRIMERIE DE Mᵉ Vᵉ JEUNEHOMME,
RUE HAUTEFEUILLE, nᵒ. 20.

TABLEAU

GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

DES ROYAUMES

DE HONGRIE, D'ESCLAVONIE, DE CROATIE,

ET DE LA GRANDE PRINCIPAUTÉ

DE TRANSILVANIE;

PAR M. DEMIAN,
Officier Autrichien.

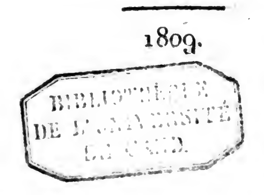
TRADUIT DE L'ALLEMAND.

PUBLIÉ PAR MM. ROTH ET RAYMOND,
Éditeurs de LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA MONARCHIE AUTRICHIENNE.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez S. C. L'HUILLIER, Libraire, rue Saint-Jacques, n° 55.

1809.



ESCLAVONIE.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION ET FRONTIÈRES.

AVANT la bataille de *Mohatsch*, l'Esclavonie ou Slavonie étoit beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui; car avant cette époque, elle comprenoit les deux comtés de *Warasdin* et de *Kreutz*, et le district du cordon militaire de *Warasdin*, avec une partie du comté d'Agram jusqu'à la Kulpa; mais depuis que ce pays, connu sous le nom de *Slavonie supérieure*, à la suite des troubles qui l'agitèrent, se fut soumis à Ferdinand Ier, ce prince le réunit à la Croatie dont il fait encore aujourd'hui partie intégrante. L'Esclavonie actuelle se compose donc des comtés de *Verotze*, de *Posega*, de *Sirmie* et du district du cordon militaire des trois régimens des frontières.

Les pays limitrophes de ce royaume sont, à l'ouest, la Croatie; au sud, la Bosnie et la Servie; à l'est, le Baunat; et au nord, la Hongrie.

Trois grandes rivières forment de trois côtés l'enceinte naturelle de cet Etat. La Save le sépare de la Servie, de la Bosnie et du deuxième

régiment des frontières; la Drave et le Danube, de la Hongrie et du Bannat; mais du côté du nord vers la Croatie, ses limites ne sont marquées par aucune rivière.

CHAPITRE II.

Division actuelle.

Après la paix de Karlowitz, qui fut le résultat de la grande victoire remportée par le prince Eugène sur les Turcs, près de *Zentha*, le 10 août 1697, l'Esclavonie, qui formoit un royaume particulier, fut réunie à la Hongrie; une partie fut soumise à la juridiction de la chambre royale, et l'autre à une juridiction militaire. Marie-Thérèse divisa, en 1747, la partie soumise au gouvernement civil, en trois comtés:

1 Le *comté de Verotze, comitatus Veroezensis.*
2 Le *comté de Posega, comitatus Poseganus.*
3 Le *comté de Sirmie, comitatus Sirmiensis.*

Le cordon militaire, dépendant du conseil de guerre de Vienne, se compose de trois districts, savoir:

1 Le district du régiment de *Gradiska*,
2 . . . . de Brod,
3 . . . . de Peterwardein.

CHAPITRE III.

Étendue.

D'APRÈS les meilleurs calculs, l'étendue de l'Esclavonie est de 276 milles carrés, savoir :

Les trois comtés, formant la province civile,

1	Celui de *Verotze* . . .	83 milles carrés.
2	— de *Posega* . . .	45
3	— de *Sirmie* . . .	43
	TOTAL . . .	171

Les districts des frontières qu'on appelle *militaires*,

1	Le régiment de *Gradiska*	28 $\frac{3}{5}$ milles carr.
2	. . . . de *Brod*	26
3	. . . de *Peterwardein*	48
4	Les trois communes militaires de Semlin, de Karlowitz et de Peterwardein	2 $\frac{2}{5}$
	TOTAL	105

La plus grande longueur du pays, de l'ouest à l'est, est de 34 milles ; et sa plus grande largeur du sud au nord, de 6 à 13 milles.

CHAPITRE IV.

CONFIGURATION GÉOLOGIQUE.

A.

SURFACE CARRÉE.

I.

Montagnes et plaines.

L'Esclavonie est partagée dans toute sa longueur, de l'occident à l'orient, par une chaîne de hautes montagnes, suite de celles de la Croatie, qui, traversant tout le royaume, se prolongent jusqu'à la rive méridionale du Danube, au-dessous de Vukowar, et se perdent dans la plaine au-delà de ce fleuve près de *Neu-Karlowitz.* Ces montagnes n'offrent pas l'aspect stérile des rocs énormes des Krapaks, elles sont couvertes de forêts verdoyantes qui cachent quelques rochers presque tous taillés à pic. Une vieille tradition rapporte que jadis les eaux couvroient une grande partie de l'Esclavonie et de la Hongrie; la forme de ces rochers a donné lieu de croire que par une révolution subite de la nature, brisant ces digues naturelles, qui les retenoient, elles se sont écoulées rapidement par un seul

canal, et non successivement, comme plusieurs autres naturalistes le prétendent (1). La plus haute élévation de ces montagnes, celle particulièrement du mont *Papuk*, est de 458 toises au-dessus du niveau des trois rivières principales du pays.

Dans le reste de l'Esclavonie de belles collines couvertes de vignobles, de vergers, d'immenses plaines, riches de sol et de culture, produisent en abondance toutes sortes de denrées, et charment les yeux du voyageur.

2.

Fertilité.

Le sol est presque partout d'une très-grande fertilité, surtout celui des contrées qui bordent la Save et la Drave, et dans les plaines de la partie centrale. Dans la vallée de Posega, la terre produit en grande abondance, et presque sans la moindre culture, des fruits de la plus grande beauté, et qui, pour le goût, ne le cèdent

---

(1) Les grosses ancres que l'on a déterrées aux bords de la Save, dans les montagnes de Koszara et de Karlowitz, de même que les anneaux scellés dans les rocs qu'on voit sur les monts Koszara et Motacza, 40 toises au-dessus du plus haut niveau de la Save, semblent donner à cette opinion quelque probabilité.

point à ceux d'Italie. Taube dit que, « par un temps favorable et dans un terrain bien fumé, le blé rend trente grains pour un, et le maïs trois mille; et que sans engrais, même par un temps contraire, le froment donne encore vingt grains pour un, et le maïs deux mille. »

Cependant, ce n'est qu'en Sirmie que l'on voit une fertilité si extraordinaire, qui commence insensiblement à diminuer; la terre qu'on ne laisse pas reposer un seul instant, doit, en reproduisant sans cesse, s'épuiser successivement, ne recevant surtout aucun moyen de réparation de l'industrie des habitans, qui laissent agir la nature sans lui fournir ces secours qui, dans d'autres pays, entretiennent et renouvellent sa fécondité.

La plus grande partie du sol est composée d'un mélange de terre glaise et d'une autre terre grasse de couleur noire. La plus grande fertilité se remarque dans les contrées sujettes aux inondations; les eaux, en se retirant, laissent sur le sol une couche de limon qui l'engraisse et épargne aux laboureurs la peine de fumer leurs champs. La partiel a plus stérile est dans les montagnes. La couche supérieure de la terre propre à la végétation y manque presque partout, et n'est remplacée par aucune industrie; mais toutes les autres contrées, couvertes de monticules et de collines, ne sont pas moins productives que les plaines qui

s'étendent près des bords de la Save, de la Drave et du Danube.

B.

CLIMAT.

L'air n'est pas partout également sain. Dans le centre du pays et entre les montagnes, il est pur et salubre ; dans le voisinage des rivières il est malsain pendant presque toute l'année à cause des marais formés par les inondations, d'où s'exhalent des vapeurs vicieuses, cause certaine de beaucoup de maladies.

La température est trés-variée, mais plus douce, en général, que dans la Croatie et en Allemagne. Dans la plaine, le printemps commence au mois de février, et dans les montagnes un peu plus tard. La moisson se fait au mois de juin ; l'automne dure ordinairement jusqu'après la Toussaint. Le plus grand froid se fait sentir au nouvel an ; dans les montagnes il est aussi rigoureux qu'en Allemagne, mais il ne dure jamais plus de deux mois.

Il tombe souvent de la grêle à la suite des orages qui viennent de l'ouest et du sud, particulièrement dans la contrée supérieure, voisine des montagnes de la Bosnie et de la Croatie.

C.

EAUX.

I.

Rivières.

Les rivières les plus considérables de l'Esclavonie sont la Save, la Drave et le Danube, qui viennent des provinces limitrophes ; toutes les trois sont navigables.

1) La Save sort de la Hongrie, arrose la partie méridionale de l'Esclavonie, la sépare de la Bosnie et de la Servie, et se jette, près de Semlin, dans le Danube. Elle est partout navigable, fait beaucoup de détours, et sa pente est assez douce. La Save déborde ordinairement deux ou trois fois par an, et inonde alors le pays à deux lieues à la ronde. Presque toutes les rivières un peu considérables du royaume vont grossir ce fleuve : les plus remarquables sont la *Bossuth*, l'*Orlyava* et l'*Illova*.

2) La Drave prend sa source dans le Tyrol; enrichie ensuite des eaux de la Carinthie, de la Stirie et de la Croatie, elle entre dans la Slavonie par le comté de Verotze, qu'elle sépare de la Hongrie, et tombe, au-dessus d'Almas, dans le Danube. Cette rivière coule moins rapidement en Esclavonie qu'en Croatie; et n'ayant de rivages

ni assez hauts ni assez solides, elle forme, par ses débordemens, beaucoup de marécages et d'eaux stagnantes. De toutes les rivières du pays qui se jettent dans la Drave, la Vuchina seule mérite d'être remarquée.

3) Le Danube, après avoir reçu les eaux de la Drave, à un mille et demi au-dessous d'Essek, entre en Esclavonie, et la sépare du comté hongrois de Baatsch et du Bannat; il quitte ce royaume près de Semlin, et porte ses flots dans la mer Noire. La Vuka est la seule rivière considérable qui se décharge dans le Danube pendant son cours dans l'Esclavonie.

2.

Eaux stagnantes.

Plusieurs contrées sur les bords de la Drave et de la Save sont beaucoup plus basses que le niveau ordinaire de ces rivières; aussi ce pays est-il en partie couvert de marais, dont les plus grands sont ceux de Kologyvar et de Palacsa, près d'Essek. Leur circonférence est si grande, qu'il faut au moins deux heures pour les traverser dans leur plus petite largeur. Au milieu du lac s'élève une île, où l'on trouve encore les restes d'un jardin, des arbres fruitiers et des ceps de vigne de cent ans, qui produisent d'excellent raisin d'une grosseur extraordinaire. Cela

prouve assez clairement que ce marais ne s'est formé que par le manque de culture.

Outre ces deux marais, il en existe encore plusieurs autres plus petits, surtout près de la Save et du Bossuth. On commence à les dessécher dans les contrées les plus habitées. De plusieurs canaux qu'on a creusés pour l'écoulement des eaux, celui de Jarcsina, dans le district du régiment de Péterwardein, mérite d'être remarqué. Les digues construites dans les districts des régimens de Brod et de Gradiska, pour garantir le pays des inondations de la Save, méritent aussi de fixer l'attention.

3.

Eaux Minérales.

De tant de sources d'eaux minérales qu'on trouve en Esclavonie, il n'y a, jusqu'à présent, que les bains de Daruwar et ceux de Lipik qui aient quelque réputation. Le comte de Sankowich fit bâtir, en 1762, ceux de Daruwar, près du bourg dont ils ont pris le nom, et les a fait très-bien disposer pour la commodité des étrangers. Les bains de pierre, et autres monumens de l'antiquité trouvés dans les fouilles qu'on a faites pendant la construction du bâtiment, prouvent que ces sources étoient aussi connues aux anciens.

Les autres bains sont dans le village de Lipik,

à une lieue de Pakracz. La maison a trois compartimens, dans chacun desquels une source jaillit, bouillonnant avec l'impétuosité d'un jet d'eau. Le thermomètre de Fahrenheit monte, dans la plus chaude, jusqu'au 125ᵉ degré et demi de chaleur : cette source est pour le peuple. La chaleur des autres est moindre de 24 degrés.

De toutes les autres sources, aucune ne mérite d'être nommée, si ce n'est celle de Vellika. Le thermomètre monte à 84 degrés de Fahrenheit.

CHAPITRE V.

PRODUCTIONS.

1.

Du Règne Minéral.

Comme on n'a presque point fait encore de recherches minéralogiques en Esclavonie, on ne connoît que quelques-uns des minéraux que recèlent les montagnes.

Les pierres calcaires y sont en fort grande quantité, surtout dans le comté de Posega : les montagnes en sont couvertes; celles de Dresnik, de Daruwar et de Straxeman sont excellentes. On trouve du plâtre près du village de Scoze, et de beau marbre dans les montagnes de Dresnik.

Les meules à moulin du mont Bàniczewacz sont mauvaises, mais les carrières de pierres sablonneuses de Kutjewa pourroient en fournir de très-bonnes.

Près du bourg de Naschitz, on trouve du soufre natif, et des masses de charbon de terre qui s'enflammèrent naturellement en 1782.

Des bords d'un torrent près du village de Basanidol, jaillit une source de pétrole qui surnage dans l'eau, et dont on ne tire aucun parti.

En 1791, on découvrit des salines, qu'on néglige également, ainsi que les pierres furrugineuses que ce pays produit.

Des indices non équivoques rendent très-probable qu'entre autres mines, les montagnes de la Slavonie recèlent aussi de l'argent, surtout dans les contrées de Wutchin et de Naschitz.

Il existe des documens du temps du roi Bela IV, en 1256, de Charles Robert en 1342, et de Louis I en 1346, qui parlent des hôtels des monnoies existant alors dans ce pays, ce qui paroît prouver qu'il y avoit dès ce temps-là, en Sirmie, de riches mines d'argent.

Des mines de fer seroient d'une grande utilité pour le royaume, qui ne possède d'autre métal de cette espèce que celui qu'il tire de la Bosnie, et qui est fort mauvais.

2.

Productions du Règne Végétal.

Si le règne minéral offre à l'Esclavonie peu de ressources, en revanche les deux autres règnes l'enrichissent de tout ce qui peut être nécessaire à l'homme pour les besoins de la vie.

Le règne végétal y produit en grande abondance le froment, le maïs, le seigle, l'épeautre, l'avoine, le millet, l'orge, les pois, les fèves, les lentilles, etc.; le grémil (herbe aux perles), et le

millet d'Inde sont des plantes indigènes de la Sirmie, et y croissent sans aucune culture.

On cultive aussi dans ce royaume, avec beaucoup de succès, le lin, le chanvre, le tabac, la garance, et la vigne. La penestrolle, dont on se sert pour teindre en jaune, y croît sauvage et en grande quantité, particulièrement près de Posega, ainsi que plusieurs autres plantes dont se servent les femmes pour teindre leurs étoffes.

Ce pays produit aussi beaucoup de réglisse, qu'on préfère même à celle tant vantée de Wurtzbourg, en Allemagne. On fait un grand commerce des racines de cette plante, qu'on envoie dans les pays étrangers, et qui servent aussi aux habitans pour faire des bouchons.

Les prunes y sont beaucoup plus abondantes que partout ailleurs; on voit souvent des forêts entières de pruniers, et dans quelques endroits des figuiers, des amandiers, des châtaigniers, et surtout beaucoup de mûriers.

Le climat est si doux et si favorable à la végétation, que, semblable à celui d'Italie, il produiroit tous les fruits de cette contrée, si les habitans vouloient seulement se donner la peine de les cultiver; mais malheureusement ils ont si peu d'industrie, qu'on ne voit presque partout que des oignons, de l'ail, des concombres, des melons, des citrouilles et des choux.

Les bois sont pleins de champignons et de truffes aussi bonnes que celles du Piémont, mais personne ne se soucie de les chercher, et elles servent de nourriture aux cochons.

Les pacages sont excellens, surtout dans les prairies exposées aux inondations. Après l'écoulement des eaux, le trèfle y croît comme s'il y avoit été semé.

La quantité de plantes médicinales est si grande en Slavonie, qu'elle pourroit en fournir assez pour la consommation de toutes les pharmacies de la monarchie autrichienne.

Une grande partie du royaume (à l'exception du comté de Sirmie) est presque entièrement couverte de bois. L'arbre le plus commun est le chêne. On pourroit dire, en quelque sorte, que la moitié de la l'Esclavonie n'est qu'une forêt de chênes : cet arbre y vient d'une beauté particulière, et fournit d'excellent bois de construction pour la marine. L'hiver ne le dépouille pas de son feuillage, qui sert de nourriture aux bœufs pendant que la terre est couverte de neige. Quand le gland n'est pas abondant, les chênes produisent, au lieu de ce fruit, une grande quantité de noix de galle qui pourrissent dans la terre, parce que personne ne les recueille. Outre le chêne, il y a aussi beaucoup d'autres arbres, tels que le pin, le bouleau, le saule, le tilleul, le peuplier, etc.

3.

Règne Animal.

Les chevaux, les bœufs, et surtout les cochons, sont en grand nombre en Esclavonie; les ânes y sont très-rares, et on n'en trouve que dans les châteaux des seigneurs. On voit aussi beaucoup de buffles qui y sont venus de la Turquie. Cet animal se plaisant dans les marécages, prospère beaucoup dans un pays où il y en a de si étendus. Les chevaux sont fort petits comme en Hongrie. L'entretien des troupeaux est très-négligé, et on ne trouve presque point de moutons.

A l'exception de quelques daims, il n'y a pas de gibier dans les forêts; elles ne sont remplies, pendant toute l'année, que de cochons et de bestiaux. Néanmoins, dans la partie occidentale du pays, on trouve quelques lièvres et quelques chevreuils.

Le pays est infesté de bêtes fauves, dont les plus dangereuses sont les ours qui ravagent les troupeaux. Leur nombre diminue cependant, car les habitans sont continuellement à leur poursuite. La chasse qu'ils en font est assez singulière, et prouve leur courage et leur intrépidité. Armés d'une simple hache, ils vont chercher l'ours dans la forêt. Après l'avoir débusqué, ils le provoquent, par des coups de pierre, à

l'abri d'un arbre derrière lequel ils ont soin de se retrancher : l'ours furieux fond sur le chasseur, qui grimpe aussitôt sur l'arbre; l'animal l'y suit et ne tarde point à l'atteindre; mais au moment où il croit saisir sa proie, l'adroit Slavon lui coupe la patte d'un coup de hache et le jette au bas de l'arbre. Lorsque la perte de son sang l'a épuisé, il descend et l'achève.

Les loups sont encore plus nombreux que les ours; ils attaquent rarement les hommes, mais ils font un grand dégât dans les bergeries et parmi les bestiaux.

Les Slavons tuent, tous les ans, une grande quantité de renards dont le pays fourmille, et font un commerce assez considérable de leurs peaux. On trouve aussi en Slavonie, des lynx, des blaireaux, et surtout beaucoup de fouines qui dépeuplent les poulaillers.

Les Slavons pourroient aussi tirer parti des loutres qui abondent dans leurs rivières; mais ils ne savent ni les chasser, ni les prendre aux filets. Dans les canaux formés par les îles de la Save, on trouve de temps en temps quelques castors.

Les renards, les fouines et les vautours empêchent que la volaille ne se multiplie, et à l'exception de quelques dindes on voit très-peu d'oiseaux domestiques; mais en revanche on y rencontre en grand nombre les oiseaux sauvages, les outardes, les faisans, les gelinottes, les coqs

de bruyères, les bécasses, les perdrix, les canards sauvages, les grives, les merles, les ramiers, les tourterelles, les sarcelles, etc. Le roi des oiseaux de la Slavonie, est le grand aigle-ossifrague, que l'on nomme dans le pays *gold-adler* (aigle d'or).

La chaleur du climat et la grande quantité d'eaux stagnantes enfantent beaucoup d'insectes qui tourmentent les habitans; les moucherons, surtout, et les cousins sont innombrables. Les essaims de ces insectes sont comme des nuées qui éclipsent le soleil. On est obligé, pour s'en garantir, de couvrir les lits d'une gaze, sans laquelle il est impossible de dormir. Ils sont beaucoup plus gros qu'en Allemagne, et leur piqûre est très-douloureuse. Une espèce d'insecte particulière à la Slavonie, est celle des punaises ailées, longues de trois quarts de pouce, et larges d'un demi-pouce; elles entrent, pendant la nuit, dans les chambres, et leur vol fait le même bruit que le vol des petits oiseaux. Le vent du sud amène, souvent de la Turquie, des nuées de sauterelles qui dévastent les contrées où elles se jettent. Je parlerai par la suite des insectes utiles, savoir de la mouche à miel et du ver à soie.

Dans un étang, près de Velika, on pêche des moules où se forment des perles, petites à la vérité, mais aussi belles que les perles orientales; on en a trouvé qui pesoient jusqu'à deux grains. Les rivières sont très-poissonneuses : on y pêche

le brochet, la carpe, la truite et autres poissons. Le roi des poissons du Danube, est l'esturgeon : on en prend qui pèsent de 15 à 16 quintaux ; on pêche aussi dans ce fleuve l'anguille tremblante. Les rivières abondent également en écrevisses et en tortues.

CHAPITRE VI.

POPULATION.

Deux siècles de guerres sanglantes, dont l'Esclavonie a été continuellement le théâtre, avoient fait un désert de ce beau pays, jadis si peuplé et si florissant sous la domination des Romains. Il ne respira qu'après la paix de Karlowitz qui le donna à la Hongrie. Les habitans originaires, détruits par les guerres et l'oppression du gouvernement ottoman, furent alors remplacés par de nouveaux colons. Des troupes nombreuses d'Illyriens émigrèrent des provinces turques, et vinrent s'établir dans la Slavonie. Beaucoup de colonies hongroises et allemandes, contribuèrent aussi à augmenter la nouvelle population de ce royaume.

D'après les meilleures notices statistiques, et les dénombremens faits en 1787 et 1799, le nombre des habitans se monte aujourd'hui à 458,044 ames, savoir :

Pour les trois comtés. . . . 269,026

Pour le cordon militaire des frontières. 189,018

Population beaucoup trop foible pour un pays aussi étendu et aussi fertile, puisqu'on ne peut compter que 1,659 habitans par chaque mille carré. La partie la plus peuplée du royaume est le cordon militaire des frontières, où l'on compte 1,800 ames par mille carré, tandis que dans les trois comtés l'on n'en compte que 1,416.

CHAPITRE VII.

DOMICILES.

Selon les tableaux des lieux habités, dressés en 1785 et 1802, il y auroit en Slavonie, c'est-à-dire dans les trois comtés dont elle se compose :

Villes.	2
Bourgs.	21
Villages.	580
Praedien.	22
Total.	625

Dans le district du cordon militaire des frontières:

Villes ou communes militaires. .	3
Forteresses	2
Bourgs.	5
Villages.	299
Praedien	2
Total	311

Ce qui fait pour tout le royaume :

Villes.	5
Forteresses.	2
Bourgs.	26
Villages	879
Praedien.	24
Total des lieux habités. .	936

Suivant les mêmes tableaux, le nombre des maisons est de 22,189. Dans les villes et dans les bourgs les maisons sont fort mal bâties ; elles ne sont qu'en bois, ou de terre battue, couvertes de tuiles de bois ou de roseaux. Il n'y a de maisons en pierres, et de rues pavées, que dans les deux forteresses d'Essek et de Peterwardein. Les couvens sont un peu mieux construits. Il n'y a pas 60 ans que l'on ne voyoit pas un seul village dans toute l'Esclavonie, les hommes vivoient dans des huttes de terre comme les sauvages ; ce n'est que depuis peu de temps qu'ils ont commencé à se réunir dans des villages, et à bâtir des maisons comme les autres peuples de l'Europe.

CHAPITRE VIII.

DIVERSITÉ DES HABITANS.

1) D'APRES l'origine :

a. Les Slavons, établis dans le royaume depuis le VIIe siècle, presqu'entièrement détruits ensuite par les guerres et le joug de la domination turque.

b. Les Illyriens qui, en 1690, vinrent de l'Albanie et de la Servie, sous le règne de Léopold Ier.

c. Les colons allemands, appelés par Marie-Thérèse et Joseph II.

d. Les Hongrois, beaucoup plus nombreux avant l'invasion des Turcs ; il n'en reste actuellement que fort peu dans la contrée d'Essek.

e. Les Egyptiens, appelés dans le pays *Neubauern* (nouveaux paysans).

2) Etat civil. On divise les habitans en nobles, bourgeois, paysans et soldats des frontières.

La noblesse se compose, comme en Hongrie, des comtes, des barons et des gentilshommes, tant *nobiles donatarii*, que *nobiles armalistæ*. Cette classe est peu nombreuse en proportion de l'étendue du pays ; car en 1785 on ne comptoit, en Slavonie, que 514 nobles, ce qui faisoit 1 sur

846 habitans; tandis que sur le même nombre il y en a, en Hongrie, 21 et demi. Les familles nobles, à l'exception de deux allemandes et d'une famille italienne, sont toutes d'origine slave ou hongroise. La totalité, ou à peu près, des terres des trois comtés appartient à la noblesse; le souverain ne possède que les deux seigneuries d'*Essek* et de *Dallja;* encore celle-ci est-elle hypothéquée à l'évêque grec de Karlowitz. L'évêque latin de Slavonie possède la seigneurie de Diakowar; toutes les autres, au nombre de 28, appartiennent à la noblesse.

Les bourgeois sont en fort petit nombre. Les seuls habitans de la ville libre royale de *Ponsega* et ceux de Peterwardein, de Semlin et de Karlowitz, jouissent de ce titre.

La plus grande partie des habitans forme la classe des paysans. La disproportion qui se trouve entre leur nombre et celui des habitans des villes n'est pas favorable à la prospérité de l'État. Les paysans exercent grossièrement et pour leur propre besoin tous les métiers que les bourgeois font dans les villes des autres pays. Nous parlerons plus bas des droits et des charges des paysans.

Les soldats du cordon militaire des frontières sont en même temps agriculteurs, comme nous l'expliquerons en parlant de leur constitution militaire.

CHAPITRE IX.

DÉTAILS SUR LES SLAVONS.

Le Slavon est en général d'une taille haute et élancée; son corps est d'une constitution saine et robuste, endurci dès l'enfance à supporter toutes les fatigues et toutes les privations. On baigne les enfans été et hiver dans les rivières; ils courent pendant toute la journée sur la neige et sur les glaces, nu-pieds, et sans autres vêtemens que la chemise. Lorsqu'ils rentrent, la mère leur donne, pour les réchauffer, une goutte de *raky* (eau-de-vie de prunes).

Le costume des hommes ne diffère pas beaucoup du costume hongrois; mais dans quelques endroits il est encore à moitié turc. Pendant l'été l'habillement est de toile. La chemise serrée par une ceinture, descend jusqu'aux genoux. Pour s'habiller plus décemment, ils passent quelquefois sur cette chemise un habit court de toile brune, liséré en bleu. Ces habits de couleur sont plus usités dans les montagnes que dans les plaines où l'on porte plus ordinairement le blanc. Les Slavons conservent encore quelques usages turcs, tel que celui de s'asseoir à terre les jambes croisées, et de laisser croître leur barbe; cependant

dans le comté de *Posega* et dans le cordon militaire on commence déjà à couper la barbe et à ne porter que des moustaches. Leurs cheveux sont toujours bien peignés et tressés sur la nuque en chaînette. Ils se couvrent la tête d'un bonnet de drap rouge ou bleu, de la forme d'un cône coupé par le sommet.

L'habillement des femmes est aussi de toile. Elles portent cependant sur la chemise deux tabliers d'étoffe de laine, rayée de diverses couleurs; elles mettent ces deux tabliers, l'un par devant et l'autre par derrière. Leur tête est toute enveloppée d'un mouchoir de toile. Pour se parer elles passent sur leur habillement un corset noir à manches, et chaussent des bas de laine bigarrée. La coiffure est l'objet principal de leur toilette. Les filles ont, au lieu d'un voile, une espèce de bonnet rouge. Les bijoux dont les femmes slaves aiment le plus à se parer sont les dents des animaux et de petites plaques de métal de toutes couleurs; elles s'en parent les cheveux, le cou et les oreilles. Pendant l'hiver, les hommes et les femmes portent des pelisses.

Les mères nourrissent ordinairement leurs enfans, et bien souvent même deux ou trois à la fois.

Les fils ne partagent jamais entre eux les champs qu'ils reçoivent de l'héritage de leur père, toute la famille reste réunie et jouit en communauté de la succession : c'est ce qui fait que l'on trouve

souvent des familles fort nombreuses où il y a jusqu'à vingt couples d'époux qui vivent ensemble avec leurs enfans, dans la même maison. Tous les membres de cette famille se rassemblent pour choisir un chef qu'ils nomment *harcschina* (le plus vieux). Dans ce choix ils suivent presque toujours les derniers conseils du défunt, qui recommande ordinairement un membre de la famille pour être son successeur : il arrive aussi assez souvent que le choix tombe sur de jeunes parens. Toute la famille respecte ce chef comme un père, et le craint comme un supérieur; il exerce une autorité absolue sur tous les individus, hommes et femmes; il gouverne toute la maison, il récompense et il punit, il est le dépositaire des propriétés, il administre le bien, distribue et dirige les travaux, pourvoit à tous les besoins de la famille dont il est aussi le représentant, et paye les impôts ; mais s'il s'acquitte mal de ces devoirs, il arrive aussi qu'on le destitue de sa place. Une femme, nommée comme chef de la maison par tous les individus de la famille, est à la tête du ménage et dirige les travaux domestiques. On mange en commun, d'abord les hommes, puis les femmes et à la fin les enfans.

Les Slavons sont très-hospitaliers, ils accueillent avec plaisir le voyageur; on lui prépare, aussitôt son arrivée, un repas auquel assiste ordinairement le chef de la famille : avant de le con-

duire coucher, une des femmes de la maison vient lui laver les pieds. Les hommes d'un âge mûr ont des lits de plumes et des couvertures, les enfans et les jeunes gens n'ont d'autre lit que le plancher sur lequel ils étendent tout au plus un drap ou un habit.

Les habitans de la Slavonie sont braves. On leur reproche à tort d'être paresseux, ignorans, faux et rusés; ces défauts ne sont pas dans leur caractère, ils ne sont qu'accidentels : la polygamie est un vice qu'ils tiennent des Turcs.

Leur nourriture consiste pendant l'été en légumes et en laitage, et pendant l'hiver en viandes, surtout en chair de cochon; mais le mets principal de leurs repas est le chou préparé à l'allemande; leur pain est de froment, et en quelques contrées d'orge; ils font aussi des mets de farine de maïs qu'ils assaisonnent avec du lait ou du lard. Pour boisson ils aiment le vin et encore plus le raky : au défaut de ces deux liqueurs, ils se contentent d'eau pure, car on ne brasse point de bière dans tout le pays.

Les Slavons ont aussi quelque talent pour la musique. Ils ont deux instrumens, la cornemuse et une espèce de vielle à quatre et à six cordes; ils aiment plus la musique douce que la musique bruyante; leurs danses sont d'un caractère sérieux, et ils dansent souvent sans aucun instrument, à la simple voix de l'un des danseurs.

Les Illyriens aiment à chanter les exploits de leurs anciens rois et des héros de leur nation. Ils ont beaucoup de dispositions naturelles pour la poésie. Leurs chansons sont fort mélodieuses et remplies d'une imagination poétique, d'autant plus admirable que leurs poètes ont été privés de tous les secours de l'instruction et de l'art.

Les Slavons manquant presque entièrement de médecins et de pharmacies, guérissent le peu de maladies auxquelles ils sont sujets par des remèdes qu'ils préparent eux-mêmes des simples qui croissent abondamment dans leur pays.

CHAPITRE X.

INDUSTRIE NATIONALE.

L'INDUSTRIE des Slavons se borne aux soins nécessaires pour se procurer les denrées de premier besoin. Dans un pays aussi peu peuplé, la classe des habitans qui manufacturent les productions du sol ne peut pas être fort nombreuse. Comme la plus grande partie des Slavons ne subsiste que par l'agriculture, je parlerai d'abord de celle-ci, et ensuite du peu d'industrie que l'on trouve dans ce royaume.

A.

AGRICULTURE.

I.

Productions du règne végétal.

Nous n'avons aucun tableau qui indique la quantité de terres labourables, de prairies et vignobles des trois comtés; nous nous bornerons donc à donner un état de celles qui existent dans le cordon militaire des frontières, contenant:

	Arpens.
Terres labourables	304,556
Prairies	134,252
	438,808

		Arpens.
Report	. . . .	438,808
Vignobles	. . . .	11,472
Vergers et potagers	. . . .	17,608
TOTAL	. . . .	467,888

LES soldats du cordon militaire trouvent dans leur travail une existence aisée, puisqu'en comparant la somme des terres labourables avec le nombre des habitans, on verra qu'on peut compter deux arpens et demi pour chaque individu.

Culture du blé.

La Slavonie est le pays le plus fertile de la monarchie autrichienne en toutes sortes de blés. On y cultive avec le plus grand succès le froment, le maïs, le seigle, le millet, l'orge et l'avoine. Le millet est celui qui se multiplie davantage. Un seul grain donne de 90 à 180 grains; ensuite vient le maïs qui donne de 40 à 80, et le seigle de 3 à 6 grains. Pour ensemencer un arpent il faut trois boisseaux de froment, trois de seigle, un demi de maïs, trois d'orge, de millet un quart, et d'avoine trois boisseaux. Les paysans des trois comtés cultivent très-peu le froment et le seigle; ils n'en sèment qu'autant qu'il leur en faut pour se procurer les friandises dont ils se régalent de temps en temps; mais les seigneurs et les propriétaires qui savent, par le commerce,

tirer un meilleur parti de ces deux sortes de blés, en sèment tous les ans une grande quantité. La culture du millet et du maïs est celle dont s'occupent presque exclusivement tous les Slavons; premièrement parce que ces grains se multiplient davantage, et ensuite parce que leur usage est beaucoup plus varié que celui des autres blés. Ils en font du pain, ils en nourrissent le bétail et ils s'en servent aussi à leur cuisine; mais ce qui fait surtout que les paysans préfèrent la culture du millet et du maïs, c'est qu'ils sont exempts de dixmes.

Le commerce ne prêtant aux paysans aucun moyen de débit lucratif de leurs bestiaux, ils négligent presqu'entièrement l'entretien des troupeaux et du bétail, et les campagnes manquent nécessairement d'engrais. Sans fourrage pour nourrir les bêtes à cornes dans des étables, où l'on peut faire provision de fumier, ils sont obligés de les mener paître dans les bois où l'engrais se perd. Tout cela prouve que les Slavons sont encore trop ignorans et trop paresseux pour adopter, dans leur économie rurale, une réforme avantageuse. En Sirmie, leur ignorance est si grande, qu'ils ont même le préjugé que tout engrais est nuisible à la culture du blé.

Au lieu de la faulx, les Slavons se servent de la faucille pour couper leurs blés, et au lieu de les battre en grange, comme l'on fait partout ail-

leurs, ils font fouler les gerbes par les chevaux et par les bœufs en pleine campagne. De cette manière une grande quantité de grains se perd dans la terre ; et triturés par les pieds des chevaux qu'ils font trotter jusqu'au nombre de 12 à la fois, la paille n'est plus bonne à rien. Cette perte évidente, et le mal qu'ils font à leurs chevaux, que l'ardeur excessive du soleil, qu'une multitude d'insectes harassent jusqu'à l'épuisement pendant cette longue et pénible opération, n'ont pu encore les engager à bâtir des granges; leur paresse trouve beaucoup plus son compte en faisant faire cette opération par leurs chevaux, qu'à se servir du fléau, ce qui les obligeroit à travailler eux-mêmes. Dans le comté de Posega, on ne se sert de cet instrument que pour battre le seigle, afin d'en conserver la paille dont ils ont besoin pour couvrir leurs maisons.

N'ayant point de granges pour garder leurs moissons, ils sont obligés d'entasser les gerbes dans les champs, en proie aux bestiaux, aux insectes, à l'humidité et aux oiseaux. Elles y restent jusqu'au printemps, lorsque les pluies ont empêché de les battre pendant l'hiver. Les grains poussent pendant ce temps, et on voit quelquefois des gerbes toutes vertes, comme si elles étoient couvertes de gazon.

Le maïs cependant est un objet plus sérieux de leurs soins. Du temps de la récolte, tout le monde,

jusqu'aux enfans, s'occupe à en recueillir les épis, et à les porter dans une espèce de magasin, grossièrement construit de quelques pieux entourés d'osier; mais quelquefois aussi le paysan, pour s'épargner la peine de le recueillir, mène paître tout bonnement les bœufs et les vaches qu'il veut engraisser, dans les champs même où croît le maïs. Quant aux tiges, elles servent à brûler dans les contrées qui manquent de bois, et dans les autres, la charrue les enfouit dans la terre en labourant le champ pour lequel elles sont un excellent engrais.

Les paysans font eux-mêmes leur farine, et construisent leurs moulins d'une manière fort simple, et semblable à celle que *Pallas* dit avoir vue chez les Baschkires.

De cet aperçu il résulte que l'agriculture est encore fort négligée en Slavonie, et qu'en général le paysan ne sème de blé qu'autant qu'il lui en faut pour sa consommation annuelle; si la récolte est abondante, il emploie le superflu à engraisser ses bestiaux, ou il le dissipe sans en retirer aucune utilité. Les seigneurs, et les propriétaires seulement, s'occupent avec soin de la culture du blé, dont ils font un commerce assez considérable dans les ports de mer et dans l'Autriche. Les soldats du cordon militaire ne vendent point de blé, mais ils gardent leur superflu pour

les mauvaises années, ou ils l'emploient à engraisser des cochons pour les vendre.

Comme la population augmente, il faut espérer qu'on s'occupera de lever les obstacles qui s'opposent à l'industrie nationale; l'un des plus grands c'est que, faute de villes et de bourgs, le paysan ne peut vendre ni assez vite, ni avec assez de détail les fruits de ses travaux. Un débit facile dans les villes peu éloignées de la demeure des paysans, seroit un grand encouragement pour leur industrie, et la cupidité l'emporteroit enfin sur leur paresse. La contrée dans le voisinage d'Essek en fournit une preuve évidente. Là, tous les paysans cultivent leurs champs à la manière allemande; ils ont des étables, des granges et des aires; ils fument leurs terres, et souvent on voit jusqu'à trente chariots chargés de denrées et de vivres que les villageois vont vendre à Essek. On peut en dire autant de la contrée de Daruwar; les campagnes y sont fort bien cultivées, et les villageois fort industrieux. Les bains de ce bourg attirent beaucoup d'étrangers qui augmentent la consommation; on y fait un commerce assez considérable, et une quantité d'artisans allemands, nouvellement établis à Durawar, contribuent à faire naître une industrie très-profitable, celle des manufactures. On peut donc dire de ce pays, que c'est la partie la plus florissante de la Slavonie.

Culture des Jardins et des Arbres Fruitiers.

La culture des arbres fruitiers est de peu d'importance. Le seul arbre qu'on cultive fort soigneusement, c'est le prunier dont le fruit distillé donne le *raky*, appelé aussi *slévowitza*, liqueur forte, et boisson chérie des Slavons; aussi voit-on dans ce pays beaucoup plus de pruniers que de vignes, surtout dans les comtés de Posega et de Sirmie; dans le dernier il y a 7,000 arpens plantés seulement de pruniers. Le raky est d'un goût excellent, et beaucoup meilleur pour faire le punch que l'*arac* des Indes-Orientales. Dans les bonnes années, on fait ordinairement en Sirmie 40,000 seaux de raky, et dans le cordon militaire, une année portant l'autre, 19,609.

On cultive aussi beaucoup les mûriers, qui procurent aux habitans d'abondantes récoltes en soie. Il y a de grandes plantations de ces arbres dans les environs d'Essek, dans le comté de Posega, dans celui de Sirmie et dans le cordon militaire. En 1803, on comptoit dans les districts des trois régimens des frontières, 268,884 mûriers.

A l'exception de quelques vergers bien entretenus qu'on trouve chez quelques seigneurs, on y néglige entièrement la culture des arbres fruitiers. On en voit par-ci, par-là de sauvages sur les hautes montagnes. Près de Daruwar, cepen-

dant, l'on a bordé d'arbres fruitiers tous les chemins publics.

On a commencé, mais depuis fort peu de temps, à faire sécher les fruits dans des fours, chose inconnue jusqu'à présent en Slavonie. La culture des légumes n'est pas meilleure que celle des arbres fruitiers. Les paysans ne sèment que ceux dont ils se nourrissent pendant toute l'année, c'est-à-dire les oignons, l'ail et les choux pommés dont on fait la chou-croute.

Culture des Vignes.

Elle est très-considérable en Slavonie, particulièrement en Sirmie, où, dans le district civil seulement, il y a 18,169 arpens de vignes, rapportant tous les ans 266,000 seaux de vin. L'empereur Probus, qui monta sur le trône en 276, et qui chassa les Sarmates de l'Illyrie, planta les premières vignes, qu'il fit venir exprès de la Grèce, sur les collines près de Karlowitz, appelé alors *Alma.* De là, la culture de la vigne se répandit ensuite dans tout le pays; de nos jours encore les vignobles de Karlowitz sont non seulement les plus fertiles, mais aussi ceux qui fournissent le meilleur vin de tout le royaume. Les deux communes militaires de Karlowitz et de Peterwardein, ont à elles seules sur ces collines, 3,870 arpens de vignes, où, en 1800, on a récolté 125,334 seaux de vin.

Le vin de Karlowitz, d'un rouge foncé, a beaucoup de force; c'est un vin généreux, d'un excellent goût : il ressemble au vin grec; pris avec modération, il est très-sain, mais le vin blanc de Karlowitz l'est encore plus, et sans être plus foible il n'est pas si échauffant, si capiteux que le rouge. Pendant les vendanges, on fait à Karlowitz une boisson très-agréable des plus belles grappes que l'on choisit parmi les plus mûres; on en fait découler le vin sans les fouler et sans les mettre dans le pressoir; on nomme ce vin *tropf-wermuth*, il est fort estimé dans les pays étrangers.

Dans l'autre partie du cordon militaire l'on compte 7,502 arpens de vignes qui donnent, à peu près tous les ans, 62,474 seaux de vin.

On cultive aussi beaucoup de vignes dans le comté de Posega, et dans les environs de Cullina. Le vin de Posega est d'une fort bonne qualité. Dans le comté de Verotze, les vignes sont fort rares.

Tous les vins de la Slavonie, tant les rouges que les blancs, sont généreux, capiteux et échauffans; mais ils ne se maintiennent pas. Le vin de Sirmie est excellent dans sa troisième année, mais après six ans il perd son goût agréable, devient âpre, et monte à la tête.

Culture des Plantes Commerciales.

Les Slavons ne cultivent de lin qu'autant qu'il leur en faut pour leur propre consommation. En

général la qualité en est très-mauvaise; car les agriculteurs manquent de bonne semence dans le pays; et l'on n'a pas encore songé à encourager cette branche de l'industrie nationale, qui, vu la nature du sol et la facilité du débit, pourroit un jour devenir très-utile.

On ne cultive le tabac que dans le plat pays du comté de Posega. Le tabac de ce pays a une grande réputation; la semence en est venue de l'Albanie; on le préfère au tabac hongrois, et, pour la qualité, il ne le cède pas de beaucoup au tabac turc. Il est envoyé dans les ports de mer, d'où on l'exporte; il s'en fait aussi des envois à la fabrique royale de Tustenfeld.

Parmi les plantes que l'on emploie pour la teinture, la garance mérite d'être remarquée. Comme en Slavonie ce sont les femmes qui teignent les étoffes, chacune d'elles s'occupe aussi de la culture de cette plante pour le besoin de la maison. Il n'y a que les seigneurs de *Vellika* et de *Kuttjevo* qui dans le comté de Posega en fassent un objet de spéculation. En 1804 la fabrique de coton de *Schwechat* en a tiré de ces deux seigneuries pour 30,000 florins.

Fourrage.

Le fourrage manque presqu'entièrement en Slavonie. L'on ne voit de trèfle que près de Peterwardein et de Karlowitz, où l'on commence

un peu à le cultiver. Les prairies sont également négligées ; les Slavons ignorent la manière d'en faire écouler les eaux, d'arroser celles qui en ont besoin, et de les ensemencer. On trouve dans les vallées de la partie occidentale du royaume de fort belles prairies, où la nature seule a tout fait pour les rendre utiles aux hommes. Les pacages sont d'une étendue immense en Slavonie, mais on ne pense nulle part à en tirer un meilleur parti en les changeant en prairies.

La connoissance de la quantité de foin qu'on récolte annuellement pourroit faire juger de la quantité de bétail qu'on entretient dans le pays; mais malheureusement, à ce sujet, nous manquons de notions sur les trois comtés; nous nous bornerons donc à indiquer la récolte de foin du cordon militaire. Elle se monte à 712,710 quintaux, année commune.

Forêts.

La Slavonie est la province de la monarchie autrichienne la plus riche en bois, car la plus grande partie de sa surface en est couverte; mais à l'exception du cordon militaire, qui, sous tous les rapports, est la partie la plus sagement gouvernée du royaume, il n'existe encore aucune part un réglement pour l'exploitation et pour la conservation des forêts. Partout on y voit de grands dégâts causés par la négligence des ha-

bitans et par le nombreux bétail qui, pendant toute l'année, n'a d'autre séjour que ces forêts immenses. Accoutumé par la grande abondance à ne pas ménager le bois, le Slavon en dissipe inutilement une grande quantité.

Jusqu'à présent l'on n'a mesuré géométriquement que les forêts du cordon militaire, dont l'étendue est de 360,978 arpens. Quant à celles des trois comtés, n'ayant pas encore été mesurées, on ne pourroit en donner que des notions vagues.

La presque totalité de ces immenses forêts n'est composée que de chênes. Cet arbre croît ici dans toute sa beauté, et il pourroit être de la plus grande utilité pour la construction des bateaux; mais comme on n'en construit qu'en fort petit nombre à Jassenovacz, le gland est le seul profit qu'on tire de tous ces bois de chêne.

Les inondations qui, ordinairement, ont lieu deux ou trois fois par an, endommagent aussi beaucoup les bois situés dans les contrées basses. Dans le cordon militaire il y a un bureau pour l'administration forestière qui veille à la conservation des bois. Il se compose d'un directeur, de plusieurs inspecteurs et de gardes-forêts.

2.

Entretien du Bétail.

L'entretien du bétail est une des principales sources de la richesse nationale des Slavons; ce

genre d'industrie, qui s'accorde fort bien avec le naturel des habitans, a fait déjà de grands progrès; c'est-à-dire par rapport à la quantité, car pour l'amélioration des races, et pour la manière de tirer le meilleur parti possible de l'entretien des bêtes à cornes et des bestiaux, leur paresse et leur ignorance sont des obstacles qu'un gouvernement sage pourroit facilement surmonter.

Les paysans n'ayant point d'étables, les bestiaux sont, hiver et été, continuellement exposés aux imtempéries de l'air. La chaleur, le froid et l'humidité en font périr beaucoup et empêchent en général que les animaux ne croissent et ne prospèrent comme ceux qu'on soigne dans les étables; sans compter que tout le fumier se perdant de cette manière, les champs manquent d'engrais. Il est affligeant de voir un pays si favorisé de la nature, dépérir par la seule paresse de ses habitans et par l'insouciance du gouvernement. De quel degré de culture ne seroit pas susceptible la Slavonie, si une administration éclairée s'occupoit de l'instruction des habitans!

Chevaux.

Il n'y a presque de chevaux en Slavonie que ceux qui sont nécessaires à l'économie rurale. Point de haras où l'on cherche à améliorer les races. Les chevaux slavons sont tous petits,

comme les chevaux hongrois, comme eux légers à la course; ils supportent assez la fatigue; mais mal nourris, ils ne sont ni vigoureux ni propres à ateler pour le transport des grands fardeaux; on ne leur donne jamais d'avoine, et toute leur nourriture est l'herbe des pacages où on les laisse errer jour et nuit. Les chevaux du cordon militaire sont les meilleurs, et sont en plus grand nombre : en 1802 on en comptoit dans ce district 53,210. Les trois régimens des frontières vendirent, en 1802, 16,056 chevaux pour la somme de 51,984 florins.

Bœufs.

Les Slavons aimant le lard beaucoup plus que le beurre et le fromage, n'entretiennent des vaches que pour avoir du lait, dont ils font beaucoup d'usage dans leurs mets. Les Grecs schismatiques, auxquels le laitage est défendu pendant leurs longs carêmes, font aussi fort peu de cas du beurre.

Dans le cordon militaire et dans le comté de Posega, on se sert des bœufs pour le labourage seulement, mais dans les grands pacages des comtés de Sirmie et de Verotze, on en élève beaucoup pour les vendre. Il en va tous les ans une grande quantité à Vienne et en Italie.

A l'exception de la terre de Daruwar, où le propriétaire a fait bâtir de grandes étables pour engraisser les bœufs, on ne trouve guère de bœufs gras dans tout le pays.

Troupeaux.

L'ignorance des bergers, la grande quantité de loups et la dixme sur les troupeaux de bêtes à cornes, que le paysan est obligé de payer, et dont l'autre bétail est exempt, sont cause qu'il y a fort peu de moutons en Slavonie. En 1802, il y en avoit dans le cordon militaire 116,049.

Cochons.

Les grands bois de chênes, qui fournissent si abondamment la nourriture pour ces animaux, facilitent extrêmement leur entretien. Les forêts en fourmillent, et le Slavon, très-friand de leur chair, se plaît à les multiplier. Outre les cochons du pays, il en vient aussi une grande quantité de la Bosnie et de la Servie, qu'on mène engraisser dans les bois de la Slavonie. En 1803, il en vint 216,942. On en fait aussi un grand commerce à l'extérieur ; ils sont envoyés en Autriche, en Bavière, en Franconie et en Saxe. On peut juger de la grande quantité de cochons qui sont engraissés tous les ans, par le nombre de ceux qui existoient en 1802 dans le cordon militaire ; il se montoit à 220,401.

Quoique l'entretien de ces animaux soit fort utile aux habitans, cependant il ne laisse pas d'être nuisible à la culture de la campagne et à l'existence des paysans. D'abord les cochons remuent le terrain dans les prés et dans les bois; ensuite, quand le gland ne donne pas, le Slavon, qui se garde bien de retrancher de la nourriture de son animal chéri, lui donne à manger du maïs, de l'avoine et de l'orge, et quand cela est consommé, il lui donne du seigle et même du froment, ce qui cause assez souvent une disette de blé, et pour avoir du lard, à la fin il manque de pain.

Abeilles.

L'éducation des abeilles n'exigeant pas beaucoup de travail, il s'accorde fort bien avec la paresse des habitans. Le peu de soin que l'on y donne est abondamment récompensé; et dans un pays si riche en prairies, les abeilles devroient être d'un grand revenu; mais malgré cela, il en est de ceci comme de tant d'autres choses que nous avons rapportées. C'est encore la paresse et l'ignorance des paysans qui mettent obstacle à cette branche de l'économie rurale. Les ruches sont grossièrement faites en osier, et les abeilles périssent souvent par la négligence de ceux qui en ont soin. Il est étonnant que les Slavons ne cherchent point les ruches dans les

bois, où il y en a en si grande quantité, et qu'ils ne creusent pas des arbres exprès pour les essaims qui se séparent des ruches, comme on le fait en Pologne et en Russie, afin de se procurer, sans beaucoup de travail, une abondante récolte de miel.

C'est encore le cordon militaire qui entretient la plus grande quantité de ruches. La récolte fut, en 1800, de 1743 quintaux de miel et de cire.

Vers à Soie.

L'éducation des vers à soie a fait de grands progrès en Hongrie depuis 1761, époque à laquelle ces animaux y furent apportés; mais elle n'est pas encore aussi florissante qu'elle pourroit l'être, vu le climat et le débit assuré qui la favorisent. Le gouvernement l'a introduite et encouragée par des primes assignées à ceux qui obtiennent le plus de succès. On s'en occupe principalement dans le cordon militaire et dans les terres du comte Sankowitsch, en Sirmie.

Les paysans élèvent les vers jusqu'à leur transformation en chrysalides; alors ils sont obligés de porter les cocons chez un commissaire royal, qui leur en paye la valeur à raison de quarante kreutzers pour la première et de vingt kreutzers pour la seconde qualité. L'inspecteur en chef des vers à soie de la Slavonie, réside à Essek,

où les cocons de tout le pays doivent être livrés. On a établi dans cette ville, et dans quelques autres, des moulins pour dévider les cocons.

Les soldats des frontières, plus industrieux que le reste des habitans de la Slavonie, recueillent aussi la plus grande quantité de soie. La récolte annuelle, une année portant l'autre, est, dans le cordon militaire, de 61,204 livres de cocons.

B.

MANUFACTURES.

Dans un pays où la population ne suffit pas à la culture du sol, où tout habitant est agriculteur, et où chaque paysan est cordonnier, tailleur, charron, etc., pour son propre besoin, où les villageois font eux-mêmes toutes les choses que dans d'autres pays ils sont obligés d'acheter des habitans des villes, il est impossible que les fabriques et les manufactures puissent prospérer; d'autant plus que le nombre des personnes qui, vivant de leurs revenus, font travailler les artisans, est fort petit en Slavonie.

Il n'y a pas de paysan qui ne fasse lui-même ses chariots (1), ses charrues, et tous ses instru-

(1) Les chariots sont fort mal construits : les roues de derrière touchent presque celles de devant, et dans le plat pays ils sont tous en bois, grossièrement bâtis, sans qu'on n'emploie à leur construction une once de fer.

mens de labourage. On fait dans les maisons toutes les étoffes nécessaires à l'habillement, les bas, les gants, et jusqu'aux rubans. Les femmes prétendent toutes être savantes teinturières. Se pouvant donc passer en tout du secours des artisans, il seroit difficile d'engager le Slavon à payer argent comptant ce qu'il est capable de faire lui-même pour son usage.

Les femmes savent surtout fort bien teindre en bleu les peaux d'agneaux, dont on fait des pelisses qu'on paye jusqu'à 10 ducats : la couleur est d'un fort bel éclat, et ne se ternit jamais. Elles font aussi, de quelques racines, un rouge fort beau, dont la couleur est beaucoup plus naturelle que celle du rouge qu'on fait en France. Ce fard pénètre dans la peau, et ne peut pas s'essuyer comme l'autre, grand avantage pour les femmes qui n'aiment pas qu'on s'aperçoive de l'artifice dont elles se servent pour relever leurs charmes. Tant de qualités précieuses de ce rouge, qui ne coûte pas la moitié de celui dont on se sert ordinairement, pourroient sûrement en faire un objet de spéculation très-lucrative pour les marchands de mode et pour les parfumeurs des grandes villes; mais malheureusement, les femmes slavonnes font un grand mystère de cette importante découverte; l'appât de l'or même n'a pu jusqu'à présent leur arracher un secret dont elles sont si jalouses. Il est donc impossible

que le peu de manufactures qui existent à Essek, à Peterwardein, à Semlin, à Karlowitz, et en quelques autres endroits, puissent prospérer. Les artisans ne pouvant rien vendre aux paysans, qui font eux-mêmes tout ce qui leur faut pour le vêtement, les ustensiles et les meubles de leurs maisons, ne trouvent point à travailler, et sont obligés à chercher aussi leur subsistance dans l'agriculture.

L'excellente administration du cordon militaire se manifeste aussi sous ce rapport. On voit dans ce district beaucoup d'ouvriers allemands que le gouvernement y a appelés, exerçant une quantité de métiers utiles, et travaillant avec succès aux manufactures ou fabriques établies et protégées par le gouvernement. En 1804, leur nombre se montoit à 890.

Dans la Slavonie civile, il n'y a d'autres fabriques que quatre verreries et une fabrique de soude.

CHAPITRE XI.

COMMERCE.

Le commerce extérieur se divise en commerce de productions et en commerce de transit, tandis que le commerce de manufactures se borne à l'importation d'objets manufacturés en Autriche.

I.

Commerce de Productions.

Le commerce de productions brutes est jusqu'à présent le plus important. Les principaux articles de cette exportation sont les bestiaux, le blé, le tabac, la soie, les peaux brutes, le miel et la cire.

Tous les pays voisins, Hongrie, Autriche, Stirie, Carinthie, Moravie, Bohême, Croatie, Carniole, Tyrol, Venise, importent aussi continuellement de la Slavonie une quantité extraordinaire de bétail; mais comme les chevaux, vu leur mauvaise qualité, ne peuvent être un objet de commerce, et que les moutons sont encore en petite quantité, les bœufs et les cochons sont les objets principaux de l'exportation annuelle.

Le commerce de blé, c'est-à-dire de froment,

et de seigle, n'a commencé à être de quelque importance qu'en 1770, époque à laquelle on commença à en envoyer beaucoup en Italie. L'expérience a prouvé que l'Italie souffroit régulièrement tous les trois ans une disette de blé, ce qui a donné occasion aux propriétaires des seigneuries d'amasser leur blé dans de grands magasins pour le vendre tous les trois ans aux Italiens. L'exportation du blé se monte annuellement à un demi-million de florins, une année portant l'autre. Depuis la révolution française, elle a encore augmenté, surtout en Autriche : le seul comté de Verotze en envoie actuellement tous les ans dans ce pays pour 250,000 florins. Ce blé se transporte sur la Drave et sur la Mur. Du temps de la guerre de l'Amérique, les Anglais ne pouvant pas tirer assez de tabac de la Virginie et de Maryland pour fournir à la consommation de l'Italie, de la France et de la Hollande, le tabac de Posega se vendoit fort bien, et en grande quantité; mais en 1782, de grandes provisions de tabac de Virginie étant arrivées en Europe, ce commerce diminua beauconp. Il reprit un peu en 1784, pour retomber de nouveau, depuis qu'on préfère les tabacs de Funfkirchen et de Szegedin.

L'Esclavonie n'a pas assez de vins pour en faire un objet de commerce; il se consomme presque entièrement dans le pays, à l'exception du peu

qu'on envoie de Karlowitz et de Peterwardein, à 10 milles dans le comté de Baatsch, en Hongrie. On en exporte aussi en Turquie, mais en très-petite quantité; en 1802, il n'en fut envoyé en Bosnie que 19 seaux et demi. Le commerce du sliwowitza, qu'on exporte de la Slavonie en Turquie, en Allemagne, dans le comté de Baatsch et dans le Bannat, est un peu plus important : le seul régiment de Gradiska en vendit, en 1802, en Bosnie, 168 seaux.

De Peterwardein et de Karlowitz, on envoie beaucoup de fruits dans le Bannat et dans le comté de Baatsch.

La soie brute est exportée par Essek à Bude, pour le compte de la chambre royale, qui achète toute la récolte à prix fixe, comme nous l'avons dit. Le cordon militaire lui en vendit, en 1804, pour 19,734 florins 20 kreutzers.

La plus grande partie des peaux brutes, comme aussi les peaux de renard, de loup, d'ours, de fouine, de lynx, de blaireau, etc., va en Autriche et en Hongrie. Les villes d'Essek et de Neusatz en font un grand commerce. On exporte à Agram, Karlstadt, Fiume et Trieste, de la cire, du caviar, de la colle de poisson, des tortues, des noix de galle, de la garance, de la réglisse et des peaux de chèvre.

2.

Commerce de Manufuctures et de Marchandises.

La Slavonie n'ayant ni fabriques, ni manufactures, ne peut pas non plus avoir un commerce de ces articles, car le peu d'objets que fournissent à la Turquie les ouvriers de Semlin, de Mitrowitz, de Brood et de Gradiska, ne mérite pas ce nom. La potasse qu'on envoie à Trieste, et les verreries qui vont en Bosnie, sont aussi de fort peu d'importance. Il ne peut y avoir non plus d'importation d'objets manufacturés dans un pays où les habitans confectionnent eux-mêmes tout ce dont ils ont besoin, avec les productions de leur sol. Les nobles, les officiers et les employés sont trop peu nombreux pour quel eur consommation puisse être de quelque poids dans la balance commerciale.

Le sel et l'huile sont les seuls objets que les Slavons tirent en grande quantité des pays étrangers. Le cordon militaire paye annuellement 214,646 florins pour le sel et 13,912 pour l'huile.

3.

Commerce de Transit.

La Slavonie communiquant par le Danube, la Save et la Drave, avec toutes les autres provinces de la monarchie autrichienne, devroit avoir un commerce de transit considérable. Ce

sont ces rivières qui portent toutes les marchandises qui, de la Hongrie et des autres États autrichiens, vont en Turquie, jusque dans la mer Noire, et qui servent aussi au transport de toutes les productions que ces provinces et l'Allemagne elle-même tirent de la Turquie par Semlin; mais ce commerce n'est pas bien profitable pour le royaume, parce que ce n'est que pendant un court espace que ces marchandises traversent par ce pays, et que toutes les affaires se bornent à quelques expéditions, vu que les sujets de la Porte vont eux-mêmes à Vienne acheter les marchandises dont ils ont besoin, et que le commerce des productions de la Turquie se fait presque entièrement pour le compte de marchands étrangers.

4.

Exportation de la Turquie en Esclavonie.

Les productions et les marchandises turques viennent en Esclavonie par Semlin, Brod, Mitrowitz et Altgradiska. Dans les deux premières villes sont établies deux maisons de santé et des lazarets, et dans les deux autres deux douanes ou barrières appelées *Rastelæmter*. Le commerce qu'on fait dans les autres petits ports de la Save, n'est qu'un commerce d'échange exercé par les habitans des frontières avec les Ottomans. Semlin est le passage principal pour les marchandises turques.

5.

Moyens d'Échange.

1) *Espèces.* Toutes les monnoies d'or, d'argent et de cuivre de la Hongrie et de l'Autriche circulent en Esclavonie. Les Turcs recherchent beaucoup les écus de deux florins et les pièces de dix-sept kreutzers, parce qu'ils en font des piastres et des *grusch.* La monnoie turque n'a point de cours chez les Slavons; elle y est défendue sous peine de confiscation. Il est défendu aussi d'exporter de l'argent comptant en Turquie, à moins d'une permission expresse.

2) *Poids et Mesures.* Ils sont les mêmes qu'en Hongrie. Les Illyriens ont gardé l'ocka, ancien poids de la Slavonie, égal à deux livres et un quart.

3) *Places commerçantes et Marchés.* Semlin est le principal entrepôt de toutes les marchandises de la Turquie et de l'Autriche. Mais, outre le commerce de ces marchandises, qui procure beaucoup d'affaires d'expédition aux négocians de Semlin, on tient tous les matins un grand marché entre Semlin et Belgrade, sur une place qu'on nomme *Belgrader Wiesen* (le pré de Belgrade). Les marchands de cette ville et de la Servie y viennent en grand nombre vendre leurs marchandises. La place est entourée de

palissades et partagée en deux. Les marchands de Belgrade qui n'ont pas fait de quarantaine se tiennent d'un côté et ceux de Semlin de l'autre. Il leur est défendu sévèrement de s'approcher et de se toucher; au milieu il y a des factionnaires et des officiers de santé qui veillent à ce que cette défense soit observée. Il y a continuellement à Semlin des habitans de Belgrade qui ont fait leur quarantaine; ils servent d'interprètes et de courtiers aux marchands turcs qui ne viennent que pour quelques heures faire leurs affaires au marché. En 1803 on comptoit à Semlin 116 marchands (1).

Le principal commerce entre l'Esclavonie et la Bosnie se fait à Brod, où il y a aussi une chambre de santé dans laquelle on fait faire quarantaine aux marchands et aux marchandises qui viennent de la Turquie. Les productions que les marchands turcs y apportent consistent, pour la plupart, en peaux crues, en laine et coton. Comme on apporte aussi à *Mitrowitz* (2) et à *Alt-Gradiska* quelques productions de la Servie

(1) Il y avoit à Semlin, la même année, 7,089 habitans, dont 560 étoient étrangers. On y compte 1114 maisons, 12 auberges et 49 hôtelleries.

(2) Bourg du district du régiment de Peterwardein, ayant une population de 3,489 ames. On y compte 50 marchands.

et de la Bosnie, on a établi des douanes dans ces deux endroits.

Outre ces quatre places marchandes, il y a encore plusieurs petits ports sur la Save, qu'on nomme *Skellen* : les Turcs y échangent leur bétail, auquel ils font passer la rivière à la nage, contre des productions de l'Esclavonie. Dans ces endroits il y a marché une fois par semaine. Un officier de douane, qui s'y rend du bureau le plus proche, est chargé de la surveillance.

Il y a aussi en Esclavonie plusieurs endroits où l'on tient des foires pour le commerce intérieur. Les plus considérables sont Essek, Peterwardein, Mitrowitz, Vukowar, Deakowar, Orahowitz, Sid, Veroviditz et Posega. Dans cette dernière ville on tient six foires par an, et quatre dans les autres endroits.

4) *Navigation.* Les rivières navigables de l'Esclavonie sur lesquelles on transporte des marchandises, sont le Danube, la Save et la Drave. La presque totalité des marchandises sortant des fabriques de Vienne, vont en Turquie et dans la mer Noire, sur le Danube par Peterwardein, Semlin et Belgrade ; mais jusqu'à présent fort peu de bateaux remontent la rivière, parce que cette navigation est encore très-difficile et très-dangereuse, ainsi que je l'ai déjà dit. La Drave amène en Esclavonie diverses marchandises et beaucoup de fer manufacturé de la Stirie ; il en

reste très-peu dans le pays, presque tout passe en Turquie. Les bateaux chargés de sel remontent cette rivière jusqu'à *Legrad.* Malgré cela, les arbres qu'on trouve souvent au milieu du courant rendent aussi cette navigation très-dangereuse. La Save sert au transport des blés qui du Bannat vont en Croatie et dans les pays maritimes : pendant les inondations, et quand les eaux sont basses, les bateaux trop chargés ne peuvent remonter cette rivière. Les chemins pour le halage sont commodes et bien entretenus, particulièrement dans le district des trois régimens des frontières. La Save porte des bateaux chargés de 3 à 4000 quintaux, qu'on fait haler par quinze petits chevaux hongrois.

5) *Chaussées et Roulages.* On a beaucoup fait dans les derniers temps pour faciliter les transports par terre. Outre les grandes routes, on a pratiqué des chemins de traverse, on a bâti des chaussées et on a réparé celles qui existoient. Les mieux entretenues sont celles du cordon militaire et du comté de Posega. Les principales routes sont de Peterwardein par Karlowitz à Semlin, d'Essek par Deakowar à Brod, d'Essek par Posega à Gradiska, et d'Essek par Veroviditz en Croatie.

Entre Neusatz et Peterwardein il y a un pont sur le Danube et un autre près d'Essek sur la Drave, servant de communication avec la Hon-

grie. Sur toute la frontière de la Turquie, la Save n'a qu'un seul bac, celui qu'on passe entre Semlin et Belgrade. On en trouve d'autres sur le Danube, entre l'Esclavonie et le Bannat; à Semlin, Szurduk, Szlankamend et Karlovitz; des bacs sont également établis sur le même fleuve, entre l'Esclavonie et la Hongrie, à Illok, Cserevics et Dallya; et sur la Drave à Miholacz, Noszhovecz et Barcs. Les roulages sont assez mal tenus; un bon réglement à cet égard seroit d'autant plus nécessaire, que toutes les marchandises qui viennent de la Turquie s'expédient par terre à leur destination.

6) *Postes.* Trois routes de poste partent de Peterwardein : la première va de cette ville à Semlin, la seconde à Essek, et la troisième traverse la Sirmie, tout le cordon militaire, et va ensuite, par Jessenovacz et Dubitza, à Carlstadt, et de là jusqu'aux côtes de la mer.

CHAPITRE XII.

RELIGION.

A l'exception d'un petit nombre de Juifs, tous les habitans de l'Esclavonie sont Chrétiens, Catholiques, ou schismatiques Grecs. Ces derniers forment la majorité : les Réformés et les Protestans sont peu nombreux.

I.

Église Catholique romaine.

La religion chrétienne se compose en Esclavonie, ainsi que dans la Hongrie, de Catholiques romains et de Catholiques grecs. On ne peut pas fixer au juste le nombre des premiers, mais il est certain qu'il n'excède pas la moitié de la population. Le plus grand nombre habite dans le district militaire du régiment de Brod, dans le comté de Verotze et dans les plaines du comté de Posega. Les nobles et la majeure partie des habitans des villes et des bourgs sont de cette confession. Les Catholiques seuls ont le droit d'acheter des seigneuries et de remplir des charges publiques.

L'église catholique, avec son clergé séculier et régulier, est gouvernée par deux évêques,

dont un seul réside dans le pays, à Deakowar; l'autre a son siége à Agram. Le premier, qu'on nomme aussi évêque de Bosnie, siégeoit anciennement dans cette province; il fut forcé d'en sortir en 1739, et il n'y a plus aucune juridiction. Son diocèse actuel s'étend en Sirmie, dans le district du régiment de Brod et dans les environs d'Essek et de Deakowar.

Ses revenus, que Taube portoit, en 1777, à 25,000 florins, peuvent se monter aujourd'hui à 40,000. Son chapitre est très-pauvre; le prevôt n'a que 1000 florins, et le plus jeune des chanoines 500.

On compte actuellement en Esclavonie 129 paroisses catholiques romaines; 56 dépendent du diocèse de l'évêque d'Agram, savoir : le district du régiment de Gradiska, tout le comté de Posega et la plus grande partie de celui de Verotze, dans lequel 16 paroisses appartiennent au diocèse d'Agram, et 10 à celui de Deakowar, qui en a 63 dans le comté de Sirmie et dans les districts des régimens de Brod et de Peterwardein.

Toutes ces paroisses sont desservies par

110 curés,
19 chapelains et
31 vicaires.

Total. 160 ecclésiastiques.

Les curés catholiques tirent leur subsistance des droits d'étole, des vivres que leur fournissent les paroissiens, et des appointemens que leur paye la caisse de religion, dont on a déjà parlé. Les pasteurs des anciennes paroisses sont presque entièrement entretenus par les communes qui leur payoient des droits d'étole, appelés *Lukna*, et réglés par une ordonnance de 1769.

Les frais de bâtiment pour les églises sont à la charge des églises même et des communes; dans le cas où ces fonds seroient insuffisans, la caisse de religion fournit un tiers des sommes nécessaires; mais les bâtimens des églises succursales sont tous à la charge des communes. Les réparations, tant des églises paroissiales que des succursales, se font toutes également aux frais des paroissiens, obligés en outre de fournir *gratis* la main-d'œuvre.

Après l'abolition des Jésuites, il n'est resté d'autres couvens, en Esclavonie, que ceux des Franciscains et des Capucins. On comptoit en 1777, selon Taube, 15 couvens de Franciscains, habités par 1,200 moines. Mais Joseph II en ayant supprimé six, il n'en resta plus que neuf qui subsistent encore aujourd'hui, et dans lesquels vivent 117 moines. Les capucins n'ont qu'un seul couvent, qui est à Essek.

2.

Grecs Schismatiques.

Les Grecs schismatiques forment la plus grande partie des habitans de l'Esclavonie. Ils sont très-nombreux dans le district du régiment de Peterwardein, dans les comtés de Sirmie et de Posega, et font plus d'un tiers de la population du district du régiment de Gradiska.

L'archevêque métropolitain de Karlowitz est le chef de l'église orientale schismatique en Hongrie, Slavonie et Croatie. Par un privilége de Léopold I, cette dignité ecclésiastique est réservée exclusivement pour un Illyrien natif, élu par les évêques et les députés des communes, dans un congrès national, et confirmé solennellement par le souverain. Il ne dépend d'aucun patriarche ni d'aucune autorité ecclésiastique étrangère; sa juridiction se borne seulement au spirituel. Il tient dans sa résidence une cour d'appellation qu'il préside : elle est composée de deux évêques, de deux archiprêtres (protopresbyters), de deux archimandrites et de deux prêtres. Ce tribunal connoît de toutes les causes des consistoires épiscopaux qui lui reviennent par voie d'appel; mais il doit suivre dans ses arrêts les ordonnances des canons, les priviléges et les lois du royaume, et surtout le réglement de 1779.

L'archevêque de Karlowitz tire son revenu de la seigneurie royale de Dallya dont il a la jouissance, des deux terres de Neradin et de Bunkovcze, de 9,000 florins que lui paye le trésor royal, et des taxes payées par les évêques pour leur sacre. Tous ces revenus peuvent se monter à 50,000 florins par an. Cet archevêque a sept suffragans de l'église schismatique. Le seul archevêque de Pakracz siége en Slavonie; tous sont entretenus par les communes et par les popes de leur diocèse. Le métropolitain et les autres évêques se réunissent pour nommer aux évêchés vacans, mais leur nomination doit être confirmée par le souverain. L'évêque de Pakracz n'a que 5,000 florins par an, tandis que celui de Neusatz en a 20,000.

Le bas clergé schismatique se compose des proto-popes ou *proto-presbyteri* (archiprêtres), des popes ou *presbyteri* (prêtres), des archidiacres, diacres, etc.; ensuite, dans les couvens, des *igumes*, archimandrites, anachorètes, etc. Les prêtres séculiers se marient, mais après la mort de la première femme il leur est défendu d'en épouser une seconde.

L'archevêque et les évêques nomment aux paroisses de leurs diocèses. On compte actuellement 185 cures schismatiques, dont 72 dans le diocèse de l'évêque de Pakracz, et 113 dans celui de l'archevêque de Karlowitz.

On ne peut pas fixer avec exactitude le nombre des curés schismatiques dans la partie provinciale ou civile ; dans le cordon militaire leur nombre se monte à 104 curés en fonctions, deux surnuméraires et huit diacres. Les communes entretiennent leurs pasteurs à leurs frais. Outre les droits d'étole ils jouissent de quelques rétributions en vivres que les paroissiens sont obligés de leur fournir : tous ces droits sont réglés par une ordonnance royale de 1779. Dans le cordon militaire, les curés, outre ces droits qu'ils perçoivent comme les autres, ont encore la jouissance d'une métairie de 32 arpens, exempte de tout impôt.

Du reste, il faut remarquer que très-peu de ces popes possèdent les qualités nécessaires à un bon pasteur : ils sont en général fort ignorans. Leurs modiques revenus qu'ils sont même souvent obligés de se faire payer par voie d'exécution, ne suffisant point à leurs besoins, ils vivent dans la misère, et cherchent leur subsistance beaucoup plus dans l'agriculture et d'autres occupations, que dans l'exercice de leurs fonctions spirituelles qu'ils négligent presqu'entièrement.

Le trésor public ne contribue pas aux frais de bâtimens, ni aux réparations des églises paroissiales et succursales. Ces dépenses sont toutes à la charge des fonds de chaque église et de ses

paroissiens, qui sont aussi tenus à fournir *gratis* la main-d'œuvre. En 1802, le fonds des églises schismatiques du cordon militaire se montoit à 100,975 flor. 17 kreutzers.

L'église schismatique a seize couvens habités actuellement par cent quarante-cinq moines. Ils sont tous de l'ordre de saint Basile, évêque, qui vivoit l'an 370; il y en a 8 à 10 dans chaque couvent, gouverné par un supérieur qui est ordinairement un *igume* ou *archimandrite*, selon que la maison est plus ou moins riche. Le souverain nomme lui-même les archimandrites, et l'évêque du diocèse l'igume; ces deux charges sont à vie. Les revenus des couvens ne consistent point en capitaux; mais ils sont dotés de terres et de quelques petits domaines dont ils tirent leur subsistance. Les religieux ecclésiastiques desservent l'église et instruisent les novices; les frères lais labourent la terre et travaillent à d'autres métiers. Une chose remarquable, c'est que les couvens grecs ne sont point comme les couvens catholiques, dans les villes et dans les bourgs, mais dans les bois et dans les déserts, comme chez les Chrétiens primitifs, pour que ces anachorètes ne soient point distraits, par le bruit et les séductions du siècle, de leur vie austère et contemplative.

3.

Église protestante.

Il n'y a de Protestans en Esclavonie que dans le district du régiment de Peterwardein, dans les trois villages d'Alt-Pazua (1), de Neu-Pazua et de Neu-Banovcze, formant ensemble une commune de 214 familles de colons allemands et slaves; leur église paroissiale est à Alt-Pazua et dépend, avec son pasteur, du surintendant de Presbourg. Ce ministre a 250 florins d'appointemens fixes; plus, la jouissance de 34 arpens de terres labourables exemptes de tout impôt, et les droits d'étole évalués à 160 florins. Le capital de cette église ne se montoit, en 1802, qu'à 572 florins 43 kreutzers.

4.

Église réformée.

La secte des Calvinistes se répandit, en 1560, de la Hongrie en Esclavonie, où elle fit beaucoup de prosélytes; déjà, dans le dix-septième siècle, les Réformés avoient dans ce royaume

---

(1) Alt-Pazua, un des plus florissans et des plus grands villages du cordon militaire, dont les habitans sont fort industrieux.

200 églises paroissiales. Aujourd'hui il n'en reste que 9 : elles sont toutes hongroises, à l'exception de la paroisse allemande de Daruwar. Ils habitent dans les environs d'Essek et sur les bords de la Drave.

Juifs.

Les Israélites n'ont qu'une commune de 18 familles en Esclavonie. Elle se trouve dans le district militaire de Semlin où elle a sa synagogue : outre ces dix-huit familles, il y en a encore une à Peterwardein. Ce sont les seuls Juifs qui aient domicile dans le pays.

CHAPITRE XIII.

SCIENCES ET ARTS.

Malgré les essais qui ont été faits, depuis 1776, pour répandre en Esclavonie le goût des sciences et des arts, pour civiliser et instruire les habitans, assoupis dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie; malgré les écoles et les établissemens d'industrie qui ont été formés, on n'aperçoit encore qu'une instruction rare et peu étendue. Ces soins n'ont pas été si infructueux dans le cordon militaire, où une administration sage et énergique a produit des résultats plus satisfaisans.

I.

Écoles catholiques.

L'organisation des écoles est la même qu'en Hongrie. L'Esclavonie civile a aussi ses écoles nationales, *scholæ nationales*, et le cordon militaire, des écoles normales allemandes.

a.

Écoles dans l'Esclavonie civile.

En 1804, on comptoit dans les trois comtés 24 écoles nationales et 4 écoles principales, *scho-*

læ capitales. Dans les premières c'est un seul maître qui enseigne aux enfans les connoissances purement élémentaires et indispensables ; dans les autres il y a deux et jusqu'à quatre instituteurs pour chaque école.

Les écoles principales sont à

1	Posega, où il y a	3 instituteurs,
2	Essek	4
3	Ruma	3
4	Alt-Vukovar	2
	TOTAL	12 instituteurs.

De ces douze instituteurs, dix sont séculiers et deux Franciscains. Deux autres écoles de filles sont établies à Posega et à Ruma. A la première sont attachés un instituteur et une maîtresse, et à l'autre une seule institutrice. Chacune des écoles principales est surveillée par un directeur subordonné à l'inspecteur de l'école nationale d'Agram.

b.

Écoles dans le cordon militaire.

Les établissemens d'instruction du cordon militaire se divisent en *écoles supérieures*, où l'on enseigne l'écriture, l'arithmétique, la grammaire allemande, le style épistolaire et la géographie ; et en *écoles inférieures*, où l'on enseigne seule-

ment la lecture, l'écriture, l'orthographe et le calcul, d'après la méthode normale adoptée en Autriche.

En 1802 il existoit dans le cordon militaire sept écoles supérieures fréquentées par 360 élèves, et 24 écoles inférieures, où l'on comptoit 955 écoliers.

Il y a à Mittrowitz une école pour les filles auxquelles on enseigne à lire, à écrire, à coudre, à tricoter, etc.; mais en 1802 il n'y avoit que 15 élèves.

Pour préparer la jeunesse aux études des hautes sciences, il y a en Esclavonie trois lycées, dont deux dans la partie civile et un dans le cordon militaire. Les lycées pour la Slavonie civile sont à Essek et à Posega. Chacun d'eux a six professeurs, savoir deux pour les classes supérieures, trois pour les inférieures, un professeur de langue hongroise, et en outre, un *exhortator* et un directeur, subordonnés au directeur en chef des études, résidant à Agram en Croatie. Au lycée d'Essek, ce sont des Franciscains qui sont chargés de l'instruction, et à celui de Posega, des prêtres séculiers. Ces deux lycées n'étoient fréquentés, en 1804, que par 160 élèves.

Le lycée du cordon militaire est à *Vinkovcze* dans le district du régiment de Brod. Il est organisé comme les deux autres, et en 1803 on y comptoit 52 étudians. On enseigne aussi à Vin-

kovcze, dans une école particulière de mathématiques, la géométrie, le dessin et l'architecture civile. Les trois régimens y envoient chacun trois élèves, et le bataillon des Tschaikistes deux; on paie à chacun de ces élèves une pension de 2 florins par mois. Cette école de mathématiques est aussi ouverte pour les officiers qui veulent en profiter. En 1802 elle étoit fréquentée par 18 élèves.

2.

Écoles grecques schismatiques.

Les établissemens d'instruction sont singulièrement négligés chez les Grecs. Ils sont abandonnés à l'ignorance des popes, et l'on trouve en fort peu d'endroits de véritables écoles nationales illyriques. Le nombre des écoles de l'Esclavonie civile ne peut être fixé avec certitude; mais on en compte, pour le cordon militaire, 51 dans le district du régiment de Peterwardein et une dans celui du régiment de Gradiska; le régiment de Brod n'en a pas du tout. Les 51 écoles nationales du régiment de Peterwardein étoient fréquentées, en 1802, par 1,455 élèves, et celle de Neu-Gradiska par 43 élèves. Il y a encore quelques autres écoles illyriques à Semlin, à Karlowitz et à Bukowitz: la commune illyrique a établi elle-même un lycée à Karlowitz, à l'instar de ceux que nous avons indiqués, et un séminaire pour les jeunes ecclésiastiques.

3.

Écoles protestantes.

Il y a une école à Alt-Pazua et une autre à Neu-Pazua. La première comptoit, en 1803, 90 élèves, et l'autre 43. Les Réformés ont aussi une école normale pour chaque paroisse.

4.

École des Juifs.

Les Juifs ont une école dans le district militaire de Semlin, où l'on comptoit, il y a deux ans, 42 élèves.

CROATIE.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE.

La Croatie moderne, appartenant à la couronne de Hongrie, est située dans la zone tempérée de l'hémisphère septentional entre le 44° 5′ 48″ et le 46° 25′ 50″ de latitude, et entre le 32° 0′ 12″ et le 35° 5′ 30″ de longitude du *méridien de l'Ile de Fer.*

CHAPITRE II.

FRONTIÈRES.

De l'embouchure du Strug, rivière qui se jette dans la Drave, jusqu'au point où la Save reçoit les eaux de l'Unna, la Croatie confine à l'est avec la Slavonie. Du confluent de la Save avec l'Unna jusqu'à la pointe la plus avancée vers le sud, c'est en partie l'Unna, et en partie une ligne de frontières qui la séparent de la Bosnie.

Au sud, les hautes montagnes du *Welebi* forment jusqu'au canal de Morlachie, les limites naturelles, qui séparent la Croatie de la Dalmatie ; de ce canal jusqu'à la petite rivière nommée *Fiumara*, la Croatie est baignée par les flots de la mer Adriatique ; de cette mer jusqu'à la Save, elle confine à l'ouest avec la Carniole, et de la Save jusqu'à la Drave avec la Stirie. Au nord enfin c'est la Drave qui sépare la Croatie de la Hongrie. La Croatie ne touche donc que d'un côté à la Hongrie ; et cette communication même est exposée à beaucoup de dangers, le fleuve étant très-rapide, sujet à des débordemens, et le pont qui conduit d'un pays à l'autre, près de Warasdin, étant construit en bois.

CHAPITRE III.

ÉTENDUE.

Les opinions de *Novotni*, de *De Luca*, de *Waldstein*, de *Kictaibel* et de plusieurs autres géographes, sur l'étendue de la Croatie, ne sont point exactes. Les calculs les plus certains, établis d'après les plans géométriques qu'on a levés récemment, nous apprennent que la surface carrée du district militaire, est de $242\frac{3}{4}$ mille carrés. Le

gouvernement n'a point encore fait mesurer la partie civile; mais il existe des calculs particuliers fort exacts, d'après lesquels on peut, sans se tromper de beaucoup, fixer la surface carrée des trois comtés composant la partie civile de la Croatie à 178 ½ mille carrés. Ajoutons-en 7 pour la contrée maritime, et nous aurons 428 ¼ milles carrés pour la surface entière de ce royaume. La plus grande longueur de la Croatie du nord au sud, entre la Drave et la Zermania, est de 36 milles; et de l'est à l'ouest, entre l'Illova et la Szutta, qui sépare la Stirie de la Croatie, sa plus grande largeur est de 22 milles.

CHAPITRE IV.

CONFIGURATION GÉOLOGIQUE.

La Croatie est presque toute couverte de montagnes, à l'exception de quelques plaines, qui, à beaucoup près, ne sont pas aussi grandes que celles de la Hongrie. La partie la plus haute du pays est dans la pointe méridionale vis-à-vis de la Dalmatie, où la plaine de la Licca s'élève de 300 toises mesure de Vienne, au-dessus de la surface de la mer Adriatique; la partie la plus basse est à l'est, où la Drave et la Save touchent aux frontières de la Slavonie.

1.

Montagnes.

Les principales montagnes de la Croatie sont situées dans la partie qui du sud à l'est s'étend de Karlstadt jusqu'à la Dalmatie, vers la mer Adriatique et l'Istrie. Les points les plus élevés sont:

a) Le *Wellebit*, suite de montagnes d'une étendue de 16 milles. Cette chaîne commence dans la Zermanie et se prolonge de là entre la

Dalmatie et le district du régiment de Licca, vers la mer Adriatique, et en suivant ses bords jusqu'à *Bratink* près de *Zengg.* Aux environs de cette ville est pratiquée sur les montagnes la route Joséphine, ainsi nommée de l'empereur Joseph II qui la fit construire. Les monts du Wellebit égalent les Alpes en hauteur : les cimes les plus hautes s'élèvent de 900 toises au-dessus du niveau de la mer Adriatique. Ces montagnes sont très-escarpées et remplies d'affreux précipices.

b) La *Kapella* est une chaîne de montagnes qui s'élève près du lac *Plitvicza*, en suivant la direction du nord au sud, par les districts des régimens d'Ottochaz et d'Ogulin jusqu'au mont de Klek dans une étendue de 18 milles. Son élévation est moindre que celle du Wellebit, auquel elle est parallèle, et les sommets les plus élevés n'atteignent point les hauteurs des Alpes. La partie qui s'étend du lac Plitvicza jusqu'à Jeszénicza, est nommée la petite *Kapella*, et l'autre dont les montagnes sont plus hautes, la grande *Kapella.*

c) Les montagnes de *Plissivicza* sont les plus hautes de toute la Croatie ; leurs cimes escarpées formées par des rochers taillés à pic, dépassent celles du Wellebit ; leur élévation au-dessus de la mer Adriatique est de 925 toises. Elles sont situées entre les frontières de la Bosnie et le village

de *Korneicza* dans le district du régiment d'Ottoschaz.

d) Outre ces grandes chaînes de montagnes qui couvrent presque toute la division millitaire de Karlstadt, il y en a plusieurs autres moins considérables; on trouve aussi en divers endroits quelques monts isolés. Les plus remarquables sont la *Kamenita Goricza*, et la suite de montagnes de Verbacs Ka-Staza. Parmi les monts détachés se distinguent le Zyr, le Bilay, l'Osstra, le Debelo-Berdo et le Bogdanich.

e) Du Wellebit et de la Kapella part une autre chaîne de montagnes de l'est au nord; elles occupent entre la mer et les deux rivières la Kulpa et la Korana, une étendue de 12 à 15 milles; on les nomme les monts de *Merzlavodicz*.

f) Les monts de *Petrova-Gora* qui séparent le district du régiment de *Szluin*, des frontières dites *Banalgranze*; ce sont les moins élevés de tous ceux dont on a parlé jusqu'à présent.

g) Les montagnes de *Sichelbourg* se prolongent de la Kulpa, le long des frontières du duché de Carniole, par le district de Sichelbourg (1).

---

(1) Sichelbourg appartient au district du régiment de Szluin, quoique éloigné de vingt lieues de la limite militaire et au milieu de la partie civile de la Croatie, sur les frontières de la Carniole. Ce district compte 6,085 habitans.

jusqu'à la Save, et se rattachent aux Alpes de la Carniole.

h) Une autre suite de monts que la Save sépare des précédens, se prolonge de la Stirie dans la Croatie. Ils sont appelés monts *Kalniks*.

2.

Vallées.

Entre tant de montagnes que nous venons de décrire plus haut, sont des vallées très-différentes entre elles pour la forme, la situation et l'étendue. Les plus belles et les plus fertiles sont celles situées dans la limite militaire qu'on appelle *Banalgranze*, dans le district de Warasdin, dans les comtés de Kreutz et de Warasdin, et dans la partie septentrionale du comté d'Agram. On en trouve même entre les rocs plus escarpés et les parties les plus sauvages des montagnes qui offrent, par leur fertilité et leur riant aspect, un contrastre frappant avec les régions agrestes qui les environnent. De ce nombre sont la vallée de *Draga*, entre *Piket* et *Buccuri*; celle de *Scarigna* non loin de Fiume, et une autre près d'*Ezirquenicza*, appelée *Vinodol*, à cause des vignobles dont elle est, pour ainsi dire, couverte. Mais les plus remarquables sont les vallées qu'on voit dans les plus hautes montagnes du Wellebit, de Plissivicza et de la Kapella.

Elles sont tellement entourées de hauteurs, qu'elles forment un bassin où les eaux, ne pouvant trouver d'issue, se perdent en pénétrant le sol, ou se frayent une route souterraine et reparoissent impétueusement d'un autre côté, ou dans des grottes, ou à travers les fentes des rochers. Telles sont les vallées :

a) De Szenski-Put, fermée par une enceinte de hauteurs du Wellebit, près de Grachacz.

b) De Licca, qui ressemble plus à une vaste plaine qu'à une vallée. Elle se trouve entre le Wellebit et la chaîne de montagnes appelée *Verbaeska-Staza*. Les rivières et les torrens qui l'arrosent, retenus de tous côtés par les digues que leur opposent les montagnes, ne peuvent sortir de leur captivité qu'en rentrant dans le sein de la terre. Cette vallée est sablonneuse et stérile. Les vents engagés dans cette gorge de montagnes y sont si fréquens et si impétueux, qu'ils en rendent inhabitable une grande partie connue sous le nom de *Rudaicze*, où, sur une surface de 1,462 arpens, l'on ne voit ni culture, ni habitations.

c) La vallée de Korbavie, plus fertile et moins étendue que la précédente, recèle également une quantité d'eaux qui ne trouvent d'autre issue que les canaux qu'elles percent dans l'intérieur des montagnes.

d) La vallée de Korenicze, dans le district du

régiment d'Ottochacz, environnée de tous côtés des montagnes de Plissivicza, de Kamenita-Gorieza et de Merszin.

e) La vallée qu'arrose la Gaezka, dans le district du régiment d'Ottochacz, est plus belle, plus étendue que les deux dernières, et comme elles, fermée de tous côtés.

f) La Sezerena, bassin formé par quelques hauteurs de la Grande Kapella, est plus petite et plus étroite que toutes les autres vallées; la route Joséphine la traverse dans toute sa longueur. La Croatie renferme encore plusieurs autres vallées moins considérables. Les cimes des monts resserrent des précipices affreux, et si profonds, qu'aucune trace humaine n'y est encore parvenue. Il y a aussi beaucoup de grottes dans les montagnes, surtout dans celles de Plissivicza et de la Petite Kapella.

3.

Plaines.

La plus grande partie de la Croatie est un pays fort montueux; on y trouve cependant des contrées plus égales. La plus grande plaine est située dans la pointe où la Drave se jette dans la Save; entre Agram et Petrinia, elle est large d'environ trois milles. La plaine dite *de Turoposie*, si fameuse par ses priviléges, en fait partie. Les autres

plaines se trouvent dans le plat pays, qui comprend presque tout le district du premier régiment des frontières, des bords de la Drave, jusqu'aux limites de l'Esclavonie.

4.

Rivières.

A l'exception de la Save et de la Drave, qui viennent des provinces voisines, toutes les autres rivières prennent leur source dans le pays, et tombent dans la Save ou dans la Drave, qui toutes deux se jettent dans le Danube. La Zermania et la Reka sont les deux seules rivières qui, après avoir parcouru un court espace, versent leurs eaux dans la mer Adriatique.

La rivière principale de la Croatie, est la Save, qui prend sa source dans les Alpes de la Carniole, près de Weissenfels; elle reçoit le tribut des eaux de toutes les autres rivières de la Croatie, à l'exception de la Drave. Le fond de son lit est d'argile mêlée de sable; on trouve au milieu beaucoup de grès qui viennent des montagnes de la Carniole. Son cours n'est pas rapide, et fait une infinité de détours; après chaque débordement il creuse un lit nouveau, et fait beaucoup de dégât dans les contrées qu'il parcourt. La Save est navigable dans toute la Croatie, jusqu'à Sissek; elle porte des bateaux de 300 à 400

quintaux, et passé cette ville, après s'être réunie à la Culpa, elle en porte de 3,000 à 4,000 quintaux.

Les autres rivières navigables sont la Drave, la Culpa et l'Unna.

La Drave sort du Tyrol, et vient par la Stirie dans la Croatie, dont elle arrose les frontières septentrionales jusqu'aux limites de la division militaire de Warasdin; de là elle suit son cours entre l'Esclavonie et la Hongrie, jusqu'au Danube.

La Culpa jaillit du mont Szegina; elle baigne pendant un court espace, les frontières de la Carniole; entre, près de Ramenie, dans la Croatie qu'elle traverse de l'est à l'ouet, et va se jeter dans la Save près de Sziszeg.

L'Unna a sa source dans le district du régiment de Licca, au pied du mont Chemernicza, près de Szuha, non loin des frontières de la Turquie. Ses sources sont si abondantes, que dès sa naissance elle est navigable. Elle ne parcourt la Croatie que l'espace de trois lieues, entre dans la Turquie, et tombe près d'Usticza dans la Save. Outre ces quatre rivières il y en a beaucoup d'autres moins considérables, dont la plupart arrosent le pays entre la Culpa et la Drave, contrée beaucoup plus riche en eaux que la partie montueuse où les rivières et les sources sont fort rares; car malgré qu'il se

rassemble de grandes masses d'eaux entre les montagnes, les rochers empêchent qu'elles puissent pénétrer dans la terre, et elles se divisent à l'instant même en suivant la direction du sol. Les sources qui sortent de ces rochers sont si considérables, qu'elles forment immédiatement des torrens rapides et des rivières, telles que la Zermania, l'Unna, la Licca, la Jadava, la Novchicza et beaucoup d'autres; mais la plupart se perdent aussitôt, comme nous l'avons dit, dans le creux des montagnes.

Les rivières débordent souvent à cause des pluies ou de la fonte des neiges. Les eaux couvrent alors toute la vallée et déposent beaucoup de limon; ce limon bouche les canaux souterrains, et elles sont quelquefois long-temps à s'écouler. Toute la contrée se trouve alors transformée en lac, jusqu'à ce que les eaux se soient fait une nouvelle issue; opération souterraine qui dure quelquefois deux ou trois années.

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que ces mêmes contrées, sujettes à de si longues inondations, manquent souvent d'eaux pendant l'été; dans les années où il tombe peu de pluie, toutes les sources tarissent, les torrens sont à sec, et les habitans sont souvent obligés d'aller chercher de l'eau à quatre ou cinq lieues de leur habitation.

Il faut aussi remarquer que presque tous les

torrens et les rivières de la partie montueuse de la Croatie, ont un cours très-rapide, qu'ils sont très-profonds, et que leurs bords sont formés par des rochers serrés. Il y en a aussi qui présentent de superbes cascades, tels que la *Gaczka*, et surtout la *Sluinchieza* qui, près du château de Szluin, ne se précipite dans la *Korana*, que de cascades en cascades.

5.

Eaux stagnantes.

La partie orientale de la Croatie, étant plus basse et plus unie que la partie située au sud et à l'ouest, elle est arrosée de plus de rivières, et a aussi la plus grande quantité d'eaux stagnantes. Cependant on en trouve encore dans la partie la plus élevée de la division militaire de Carlstadt, parmi lesquels il faut citer particulièrement les lacs de Plitwicz. Ces lacs sont au nombre de huit, sur les hauteurs de la Petite Kapella, dans les districts des régimens d'Ottoschacz et d'Ogulin ; ils se communiquent leurs eaux, claires comme le cristal, par de superbes cascades, et forment l'un des plus beaux tableaux de la nature. Le plus grand de ces lacs est celui de Prostyansko-Jezero ; il reçoit ses eaux de trois sources du mont Plissiwiczca ; l'eau de ce lac se précipite dans celui de Cziganovacz qui la rend au lac d'Okrulyak, tous deux moins grands que le premier. Le qua-

trième lac, appelé *Galowacz*, est fort large; ses eaux tombent en nappe, d'un rocher fort large, près des ruines d'un vieux couvent, et présentent un spectacle tout à fait pittoresque. Le plus petit de tous est le cinquième qu'on nomme *Buget.* Le Koriak offre à l'œil un aspect romantique: l'on voit, au milieu, s'élever une île ombragée par un petit bois de pins; sa longueur est d'une demi-lieue; ses eaux forment un ruisseau qui, après avoir arrosé une petite plaine, se précipite du haut de deux rochers fort élevés, dans le septième lac, dit de *Milovano-Sezero.* Le dernier, Kaludjerovo-Sezero, reçoit ses eaux du précédent et de la Plitwicza, torrent qui se jette dans ce lac vers son extrémité. Les deux derniers sont inaccessibles, étant entourés de rocs escarpés, d'où l'œil effrayé les aperçoit au fond du précipice. Outre les lacs de Plitwicza, les deux que forme le Gaczka, près d'Ottoschacz et de Suicza, méritent aussi d'être remarqués; les autres qui se trouvent dans les contrées de Bilo-Polye, d'Herssich et d'Unter-Koszin ne sont pas permanens: leurs eaux s'écoulent et reviennent de temps en temps.

Le grand marais près du village Ternowacz n'est pas moins digne d'observation; son étendue est de 861 arpens : on avoit commencé à le dessécher, mais la guerre de 1795 interrompit les travaux.

Ce ne sont pas seulement les débordemens des

quatre principales rivières qui donnent naissance à ces marais, les inondations causées par des rivières moins considérables en forment aussi plusieurs. Mais c'est surtout la Drave qui y contribue le plus. Ses bords étant bas et peu solides, la moindre crue la fait déborder, et souvent changer de cours. Les marais qui restent après l'écoulement des eaux sont les anciens lits qu'elle a quittés. Le district militaire de Carlstadt souffre particulièrement de ces inondations. Il en est de même de la Save, qui, à peine arrivée dans la plaine, inonde le plat pays. La Culpa, de Carlstadt jusqu'à son confluent avec la Save, et l'Unna dans la contrée de Dubitza, font aussi de grands dégâts par leurs inondations. Mais les plus grands marais sont ceux formés par la *Lonja* et la *Chasma*; celle-ci dans le district militaire de Warasdin, et l'autre entre la partie civile de la Croatie et le district du régiment de Kreutz, où elle forme un marais nommé *Chemernicza* de 10,000 arpens d'étendue. Dans la même contrée, il y en avoit encore un autre de 8000 arpens; mais il est actuellement desséché par les soins de l'archevêque d'Agram.

6.

Eaux minérales.

Il y a en Croatie des eaux minérales, des sources chaudes et salines; mais fort peu de ces sources ont encore été analysées.

1) Les eaux minérales les plus renommées sont celles de *Jamnicza* sur la rive gauche, et de *Laszina* sur la rive droite de la Culpa : ce sont les plus salubres et par conséquent les plus fréquentées de toute la Croatie. Celles de *Kamensko* près de Carlstadt et de *Kamena-Goricza* dans le comté de Kreutz, sont beaucoup plus foibles et ont moins de réputation que les autres.

2) Parmi les bains chauds on remarque particulièrement :

a.) Les bains d'eau sulfureuse de *Tœplicza*, non loin de Warasdin, connus déjà du temps des Romains. La source jaillit entre deux montagnes couvertes de bois. La chaleur de l'eau est de 46 degrés de Réaumur.

b.) Les bains près du bourg Krapina dans le comté de Warasdin. L'eau sort par trois sources; la plus chaude fait monter le thermomètre de Réaumur au 33e, et la seconde au 29e degré et demi.

c.) La source chaude de *Szutinzke* jaillit à deux lieues de Krapina, au pied des rocs d'une mon-

tagne fort haute, couverte de forêts. Sa chaleur n'est que de 27 ½ à 25 degrés.

d.) *Szmerdeche Tœplicze* (les bains puans) ainsi nommés de leur mauvaise odeur. On les trouve dans un vallon étroit à deux milles de Krapina. Le thermomètre monte dans les sources de 24 à 26 degrés.

e.) On trouve dans le district du premier régiment des frontières, un bain chaud d'eaux minérales à Topusko. La chaleur y est de 45 degrés.

Il y a aussi des sources chaudes à Sztubicze, à Szlaboticha et à Boszilje.

3) Jusqu'à présent on ne connoît qu'une source d'eau salée. Elle sort d'un roc près du village de Szlana. Quinze livres de cette eau contiennent trois dragmes de sel ordinaire.

7.

Climat.

L'état de l'atmosphère diffère beaucoup dans les diverses parties de la Croatie à cause du voisinage de la mer. Le mercure du baromètre monte près de la côte de la mer Adriatique, à 28 pouces, tandis qu'à *Plissivicza*, vers les bornes du régiment d'Ottochacz, il n'arrive qu'à 22 pouces 8 lignes. Le thermomètre indique, près de la mer, 17 degrés de chaleur, tandis qu'en d'autres endroits il en in-

dique 8 ou 9 tout au plus, et dans d'autres contrées 18. On voit par-là que la température est fort inégale suivant les positions.

La partie supérieure de la Croatie, surtout le district militaire de Carlstadt, quoique au sud, a un climat aussi froid que les Krapaks du nord de la Hongrie; car on se trompe extrêmement si l'on croit que la situation géographique de la Croatie constitue son climat; il résulte du voisinage des mers et des Alpes de la Carniole, et de l'élévation du sol. C'est par cette raison que dans les montagnes du Wellebit, de Plissivicza et de la Kapella, comme aussi dans la partie occidentale, excepté sur les côtes de la mer, les vignes ne prospèrent pas, que la moisson n'y commence qu'à la fin d'août ou au commencement du mois de septembre, dans lequel tombe déjà la neige, qui ne fond plus qu'au bout de sept à huit mois, et quelquefois même qu'au milieu de l'été sur les hauteurs : quant aux gorges un peu étroites, la neige y est permanente. Les vents impétueux qui règnent presque sans interruption, du mois de septembre jusqu'au mois de mai, continuent même pendant l'été, surtout dans la *Licca;* ils deviennent quelquefois des ouragans furieux et dévastent des contrées entières (1).

(1) Hacquet dit : « Il est difficile, sans l'avoir connu par sa propre expérience, de se figurer combien ces

Les vents qui règnent ordinairement sont ceux du nord, du nord-est, du sud, et du sud-ouest. Les vents qui viennent du continent sont secs; mais ceux du sud amènent les vapeurs de la mer Adriatique, lesquelles tombent en pluie. En géneral, cette partie de la Croatie est sujette à une température très-inconstante. Si, du mois de septembre jusqu'au mois de mai, les vents et les pluies ne cessent presque pas, il n'est pas rare, en revanche, que pendant l'été il règne une sécheresse générale. La seule contrée du district du régiment de *Licca* qu'on appelle *Zermanic*, la plus basse de la partie occidentale du pays, et abritée par les montagnes, jouit d'un climat plus doux et plus chaud. Le raisin y mûrit au mois de juillet, et les vendanges se font au mois d'août.

L'autre moitié de la Croatie qui, de Carlstadt,

---

vents terribles du nord-est sont dangereux, particulièrement sur les côtes : tantôt ils précipitent irrésistiblement dans les flots de la mer les hommes et les quadrupèdes, tantôt ils les jettent contre des rochers. Beaucoup de personnes périssent aussi par une grêle de gros cailloux, que l'impétuosité de l'air soulève comme des morceaux de paille. Ce vent, qu'on appelle *la bora*, est accompagné d'un froid si pénétrant, qu'il devient mortel aux personnes qui en sont atteintes en pleine campagne.

s'étend vers l'est et le nord, a aussi un climat assez doux. Les vents et les frimas sont beaucoup moins sensibles que dans la partie montueuse. Les moissons mûrissent dans la même saison que dans le plat pays, et le sol produit également tous les fruits qui croissent dans la Hongrie. Les contrées, situées sur les côtes de la mer, qui ne sont pas exposées aux vents, produisent même des olives et des figues.

8.

Fertilité du sol.

De la variété du climat, dans les diverses parties de la Croatie, doit nécessairement résulter une différence dans leur fertilité. Le pays situé à l'est et au nord produit en abondance les plantes qui lui sont propres. Les campagnes les plus fécondes se trouvent sur les bords de la Save, de la Drave, de la Culpa et de l'Unna, qui engraissent la terre du limon que leurs eaux y déposent pendant les débordemens. Dans la partie haute du pays, le sol est presque partout stérile, surtout vers la côte où l'on ne voit que des rochers dépouillés de toute végétation, entre lesquels sont enclavés de loin en loin des morceaux de terrain de cent toises au plus; les vents impétueux ont emporté toute la terre végétale qui couvroit autrefois ces énormes masses, où, même

sur les bords de la mer, elles étoient protégées par d'immenses forêts; alors on y voyoit mûrir l'olive et le raisin; mais dépouillées par la main de l'homme de cet abri que leur avoit donné la nature, elles n'offrent plus que l'aspect de la stérilité.

CHAPITRE V.

DIVISION ACTUELLE DE LA CROATIE.

J'ai déjà dit que les comtés d'Agram, de Warasdin et de Kreutz, le district militaire de Warasdin et les frontières dites *Banalgranze*, appartenoient jadis à l'Esclavonie supérieure; la Culpa bornoit l'antique Croatie qui comprenoit la partie du comté d'Agram, située au sud-ouest (anciennement le comté de *Severin*), le district militaire de Carlstadt comme il est aujourd'hui, et la Croatie turque. Les côtes maritimes faisoient partie de la Dalmatie.

Ce n'est que sous les règnes de Ferdinand et de Léopold I, que la Croatie reçut son étendue actuelle; Ferdinand I y réunit le pays situé entre la Culpa, l'Unna et la Glina, composant aujourd'hui le Banalgranze, et Léopold I y joignit l'Esclavonie supérieure. Il divisa le pays en comtés, auxquels il nomma des gouverneurs appelés

obergespanne, qui n'entrèrent point en fonction; car les comtés furent immédiatement soumis à des administrateurs nommés *ban*, mot qui signifie seigneur en langue croatè; mais sous le règne de Marie-Thérèse, les obergespanne furent effectivement installés dans les comtés, et soumis à un conseil présidé par le ban de la Croatie. Je parlerai dans la suite des changemens qu'a subi l'administration de ce royaume.

Fiume a appartenu au territoire de l'Autriche jusqu'à l'an 1776, lorsque Buccari, Buccaritza, Porto-Ré et Novi étoient soumis à la juridiction militaire de la province; ce ne fut qu'en 1777 que ces côtes maritimes furent incorporées au royaume de Hongrie.

On divise la Croatie, comme l'Esclavonie, en partie *civile* ou provinciale, et en partie *militaire*.

I. La partie civile se compose,

1 Des côtes maritimes hongroises, connues sous le nom de *Littoral*, soumises à un gouverneur;

2 Les trois comtés d'Agram, de Warasdin et de Kreutz.

II. La partie militaire comprend,

1 La division militaire de Carlstadt, divisée en quatre régimens, savoir:

a. Le district du régiment de *Licca*.

b. . . . . d'*Ottochacz*.

c. Le district du régiment d'*Ogulin*.

d. . . . . de *Szluin*.

2 La limite militaire des frontières, dites *Banalgranze*, divisée en deux régimens, savoir :

a. Le district du premier régiment des frontières.

b. . . . . du second.

III. La division militaire de Warasdin, composée aussi de deux régimens, savoir :

a. Le district du régiment de *Kreutz*.

b. . . . . de *Saint-George*.

CHAPITRE VI.

POPULATION.

Nombre des habitans.

Le premier dénombrement se fit en Croatie, comme dans les autres pays soumis à la couronne de Hongrie, sous le règne de Joseph II. Dans les districts militaires, des recensemens se faisoient déjà depuis long-temps. Le tableau de 1785, inséré dans l'histoire du royaume de Hongrie, par *Engel*, fixe la population de la partie civile, sans le *Littoral*, à 323,867 ames; mais, d'après *Lichtenstern*, elle auroit été, en 1787, de 368,926, et dans le *Littoral*, de 19,928; par conséquent la totalité pour toute la partie civile eût été de 388,854 ames. Comme, depuis cette époque, il n'a été fait aucun dénombrement général, l'on ne peut fixer avec exactitude le nombre actuel des habitans de cette partie; car dans le dénombrement de 1804 on n'a compris que les roturiers. Selon Lichtenstern, on a compté, en 1799, 358,526 ames dans la partie militaire; mais le dénombrement fait en 1802, en fixe le nombre à 376,180. L'on peut donc, sans s'écarter beaucoup de la vérité, éva-

luer la population actuelle de toute la Croatie à 800,000 habitans; dans le *Littoral* seul elle s'est augmentée, depuis 1787 jusqu'en 1796, de trente mille ames.

Rapport de la population à la surface carrée.

On compte en Croatie 1,869 habitans par mille carré. Ce pays est donc le plus populeux de tous ceux qui font partie intégrante de la Hongrie, et surpasse, sous ce rapport, plusieurs autres provinces autrichiennes, telles que la Carniole, la Carinthie et la Gallicie occidentale qui n'en comptent que 12 à 1,700. Cependant toute la Croatie n'est pas également peuplée; car on compte dans la partie civile 2,080 habitans par mille carré, tandis que dans la partie militaire l'on n'en compte que 1,560.

Diversité des peuples qui habitent le royaume.

Les habitans actuels de la Croatie sont originairement,

a.) *Croates* ou *Chrobati*, proprement dits; ils vinrent en 620 occuper la Croatie, et ils s'y établirent.

b.) Colons *Ratiens*, *Raitzen*, venus successi-

vement des provinces turques : ils habitent les districts militaires.

c.) *Bohêmes* ou *Bohémiens.* Il y en a deux colonies : l'une à *Bellowar* dans le district militaire de Warasdin, l'autre dans le village de *Ravnagora* près de la route Caroline.

d.) *Carnioliens* établis dans le village de *Mercopail* et dans les villes d'Agram, Carlstadt et Petrinia ; ils y font ordinairement le commerce, ou y tiennent des auberges.

e.) *Allemands.* On en trouve dans presque toutes les villes ; ils y sont, pour la plupart, ouvriers ou marchands.

f.) *Italiens.* Ils sont fort nombreux dans le *Littoral,* surtout à Fiume, Zangg et Carlobago où l'on parle assez généralement un jargon italien.

g.) *Juifs.* Il n'y en a que sept familles dans la partie civile, et une dans la partie militaire, qui subsistent toutes du commerce.

États civils.

On divise les habitans de la Croatie comme ceux de l'Esclavonie, en nobles, bourgeois, paysans et soldats des frontières.

La noblesse est beaucoup plus nombreuse en Croatie qu'en Esclavonie, mais inférieure en nombre à celle de Hongrie.

D'après le tableau de la conscription de 1785,

on comptoit dans les trois comtés, 8,946 nobles; ce qui faisoit, pour la Croatie civile, un noble sur 42 roturiers; tandis qu'en Esclavonie il n'y en a qu'un sur 846 : dans la Hongrie on en compte un sur 21 ½.

Les nobles sont plus nombreux dans les comtés d'Agram et de Kreutz que dans celui de Warasdin; dans les deux premiers il y a des contrées entières habitées par des nobles : tels sont la plaine de *Turopolye* habitée par 500 familles, et les monts *Kalnike* peuplés de 600 nobles, ne possédant qu'une seule maison, *Nobiles unius possessionis*.

La classe des bourgeois ne peut pas être nombreuse en Croatie, puisque dans tout ce pays il n'y a de villes que Fiume et les cinq villes libres royales d'Agram, Warasdin, Carlstadt, Kreutz et Kopreinitz. Cependant il en y a beaucoup subsistant de leur industrie dans les communes militaires de Zengg, Carlobago, Petrinia, Kostainicza, Bellowar et Ivanich, tous soumis à la juridiction militaire.

La classe des paysans et des soldats des frontières est donc la plus nombreuse, et, comme en Esclavonie, elle est trop considérable, relativement au nombre des consommateurs. Je parlerai, à l'article de la constitution, des droits et des charges des paysans, ainsi que de l'organisation de la milice des frontières.

CHAPITRE VII.

DOMICILES.

D'APRÈS Lipsky, on compte actuellement dans les trois comtés 5 villes, 13 bourgs, 2,040 villages et 8 *praedien* (1). Ajoutez 2 villes et 40 villages pour le Littoral, il y aura alors dans la partie civile ou provinciale, 7 villes, 13 bourgs, 2,080 villages et 8 *praedien*.

Dans la partie militaire il y avoit, d'après les tableaux dressés en 1802, six communes libres militaires et 1,240 villages: ce qui fait ensemble, 13 villes, 13 bourgs et 3,320 villages; c'est-à-dire, 3,346 lieux habités pour toute la Croatie.

Les divers auteurs qui traitent de statistique, disent que le nombre des maisons dans les trois comtés se monte à 35,283, et dans le *Littoral* à 4,763. Dans la partie militaire, on en compte 36,307.

Il y a peu de villages en Croatie où les maisons soient réunies; elles sont pour la plupart éparses çà et là, surtout dans les montagnes où

(1) Voyez, dans la première partie, la note page 22.

elles sont toutes isolées : à l'exception de celles qui avoisinent les côtes, elles sont presque toutes construites en bois. Ce n'est que dans les villes d'Agram, de Warasdin, de Carlstadt, de Fiume, de Buccari et de Carlobago que l'on trouve des maisons bâties en briques ou en pierres.

CHAPITRE VIII.

DÉTAILS SUR LES HABITANS DE LA CROATIE.

Les habitans actuels de la Croatie descendent tous d'un mélange de plusieurs nations slaves ; aussi ont-ils beaucoup de qualités naturelles, des mœurs et des usages, qui leur sont communs à tous; mais la diversité des religions, l'éducation, la situation physique et les rapports politiques produisent des nuances différentes dans le caractère moral et physique, et font distinguer les habitans d'une contrée de ceux d'une autre, de même que les individus des divers cultes. L'habitant des montagnes ressemble peu à celui du plat pays ; le Croate, proprement dit, professant la religion catholique, a une toute autre tournure que le Grec-Illyrien venu de la Bosnie, de la Servie ou de la Bulgarie, et conservant encore quelques restes des mœurs orientales de ses

ancêtres. En effet, personne n'ignore de quelle influence est un gouvernement civil ou militaire sur les mœurs et le caractère des hommes.

En général, le Croate est, comme l'Illyrien, ignorant et grossier; la nature seule fait leur éducation physique; les mères accouchent sans aucun secours; dès qu'elles sentent les douleurs de l'enfantement, elles se dérobent aux yeux de tout le monde; elles vont dans quelque lieu écarté donner le jour à leurs enfans, les enveloppent dans quelques morceaux de drap, et ne cessent, tant avant qu'après l'accouchement, de vaquer aux soins de leurs ménages. Souvent elles accouchent dans les montagnes près des troupeaux, ou en plein champ, tout en labourant la terre; elles emmaillotent alors le nouveau né dans de l'herbe et le portent elles-mêmes à la maison ou à l'église pour le faire baptiser, et à les voir, on ne diroit jamais qu'elles viennent d'accoucher; elles donnent le sein à leurs enfans pendant quatre ou cinq ans, ou au moins jusqu'à une nouvelle grossesse. Hacquet dit avoir vu un enfant de quatre ans dans le village de *Svinar* appeler sa mère, en lui disant : *Maiko, dai zisa* (ma mère, donne-moi le sein); celle-ci qui étoit occupée, le lui refusa, en lui répondant : *nie dam* (je ne te le donnerai pas). L'enfant, tout en colère, lui dit : *vrag ti belay* (le diable aboye dans ton corps), injure usitée

parmi les Croates. Ce qu'on dit de plusieurs nations se trouve avéré chez les femmes croates : leurs mamelles sont si alongées, qu'elles donnent à téter aux enfans qu'elles portent sur leur dos.

Les habitans de la Croatie sont en général d'une belle taille ; ils ont l'air mâle, le corps vigoureux, le teint rembruni et le regard farouche ; ce qui donne lieu à cette vieille tradition : *Il y a des Illyriens dont les regards sont mortels, et qui ont deux prunelles dans chaque œil.* Dans la Licca surtout, les habitans sont d'une taille fort élevée et régulière ; leur constitution est robuste, leur voix rude et forte, au point qu'ils se parlent et se comprennent fort bien à une distance de 300 à 400 pas ; ils ont la vue perçante et l'ouïe subtile, mais le goût et l'odorat très-foibles. Ce peuple est courageux et vaillant ; les femmes même ne le cèdent point, sous ce rapport, aux jeunes gens les plus hardis. Les habitans de la Licca, surtout, sont pleins de valeur et aiment la gloire, ils se nomment entr'eux *Junack* (héros), et prétendent recevoir ce titre de la part des étrangers même. Les Bunjifzi sont les plus valeureux de tous, et l'élite de leurs milices. Un enfant bunjifzi, à l'âge de 10 à 12 ans, se bat et remporte souvent la victoire, contre un jeune homme de vingt ans d'une autre contrée ; dès le plus bas âge leur voix est mâle et leur hardiesse est extrême ; les enfans se font un jeu de gravir les rochers sur les bords de

la mer, ou de grimper sur les mâts des vaisseaux d'où ils se précipitent dans l'eau.

Le peuple qui habite la partie militaire est fort et belliqueux, les enfans portent les armes dès leur septième année ; il n'y a pas jusqu'au plus petit pâtre qui ne sache manier un fusil. Jadis ils ne se seroient pas éloignés de la maison sans être armés; ils portoient toujours des pistolets et un coutelas à la ceinture. Avant d'entrer à l'église, ils déposoient ordinairement leurs armes qu'ils rangeoient en bel ordre devant la porte; après l'office ils les reprenoient, et commençoient à danser le *kollo* (danse nationale), et s'en retournoient en chantant des chansons martiales en l'honneur de leurs héros.

Le Croate du plat pays ressemble peu à ces belliqueux montagnards que nous venons de décrire. Bien fait comme eux, à la vérité, sa taille est moins grande, et son corps moins vigoureux; il est moins propre à la fatigue, et pour le courage fort inférieur aux habitans de la partie militaire. Ce sont, à mon avis, les mariages précoces qui ont en quelque sorte énervé cette race d'hommes; les garçons se marient dès 14 à 15 ans, pour augmenter dans une famille le nombre des femmes, seules chargées de tous les soins du ménage et des travaux les plus pénibles. La santé de l'habitant des montagnes est aussi beaucoup meilleure et plus durable que celle du Croate des

plaines. Le montagnard, endurci dès la jeunesse à souffrir continuellement les changemens de température dans un climat rigoureux, accoutumé à une nourriture simple et frugale, est rarement malade, et guérit bientôt lorsque sa santé est altérée. Le Croate du plat pays, au contraire, vivant dans un climat chaud et humide, est sujet à plus de maladies, qu'il croit guérir toutes par la saignée et les ventouses, tandis que le remède universel des montagnards est un verre d'eau-de-vie mêlée avec du poivre, ou du vin coupé avec du vinaigre, auquel ils ajoutent de l'ail. Pour guérir la fièvre, ils se servent avec succès de l'ellébore noir, dont ils boivent la décoction; mais si la maladie résiste encore à ces remèdes, ils reviennent à l'eau-de-vie, surtout au schlivovitza (eau-de-vie de prunes), infusé avec beaucoup de poivre et de gingembre, et ils en avalent en grande quantité.

La nourriture ordinaire des Croates consiste en pain, et autres préparations farineuses, lait et fromage. Il se fait surtout une plus grande consommation de pain en Croatie que partout ailleurs. Les fours étant rares dans ce pays, on est obligé de faire tous les jours du pain frais qu'on mange avec plus d'appétit, et par conséquent en plus grande quantité. Il n'y a que les Catholiques, habitans des maisons régulières, et ayant des poiles dans leurs chambres, qui peuvent faire cuire beaucoup

de pain à la fois. Le reste des habitans, particulièrement les Illyriens, se servent à cet effet de *la pequa*, sorte de poile de fer ou de terre cuite, de la forme d'un pain, qu'ils mettent dans leur âtre, et couvrent de charbons jusqu'à ce que le pain soit assez cuit. Ils font aussi une espèce de gâteaux azymes de farine de froment, de seigle et d'orge, mêlés ensemble, qu'ils font cuire sous les cendres; ces gâteaux sont appelés *pogatschen.*

Si l'habitant du plat pays, et des parties fertiles de la Croatie, recueille en abondance les fruits propres à sa nourriture, l'habitant des montagnes du sud et de l'est en manque presque toujours; car même le plus aisé d'entr'eux mange rarement du pain de froment. La nature, moins libérale dans ces contrées, ne fournit à ses habitans pour faire du pain, que du millet, du maïs, de l'orge, de l'épeautre et de l'avoine. Ordinairement le pain n'est que de farine d'avoine. Outre le pain, ces montagnards font tous les jours leur polenta (mets de farine cuite à l'eau) qu'ils assaisonnent avec du beurre, de l'huile ou du lait, et qu'ils mangent aussi assez souvent, sans aucun assaisonnement. Les Catholiques prennent ordinairement le matin des vermicelles au lait, à dîner de la polenta et du fromage, et à souper de la choucroute et de la viande. Les Illyriens mangent de la polenta à déjeûner et à souper, et à dîner un

mets composé de farine, assaisonné de lait et de fromage, et qu'ils appellent *cziczvara.* Pendant leur carême, ils ne mangent que des légumes cuits à l'eau avec un peu de sel.

Comme il n'y a pas de boucheries, on consomme peu de viande en Croatie; ce n'est que les jours de fête, aux repas de noces, et à la fin de la moisson, ou de la fenaison, qu'ils s'en régalent, et alors ils la mangent presque toujours rôtie. Au commencement de l'hiver, on tue dans chaque maison des bœufs, des moutons, des chèvres et des cochons, dont on fume la chair pour l'usage de la famille; elle est destinée aussi pour les individus qui vont faire leur service au régiment, ainsi qu'à ceux qui sont obligés de s'absenter pendant quelques jours pour faire une corvée; mais aux jours de festin, des chèvres, des moutons rôtis se servent le plus souvent tout entiers.

Dans les contrées où l'on cultive la vigne, on boit presque habituellement du vin; mais la récolte ne peut suffire ordinairement que pour 5 ou 6 mois; fort peu de paysans en récoltent assez pour leur consommation jusqu'aux nouvelles vendanges; on ne le ménage pas pendant la fenaison et pendant les travaux des vignobles. La boisson ordinaire des habitans du midi, surtout de ceux de la Licca, est l'eau, et le lait après que le beurre en a été séparé. On prépare aussi dans ce pays une boisson avec des poires et le

fruit de l'épine-vinette. Pendant le carême, et pendant les semailles qui ont lieu au printemps, cette boisson remplace le lait toujours rare dans cette saison. Du reste, le vin de Dalmatie est la boisson chérie de l'habitant de la Licca; il s'en régale les jours de fête et dans les grands repas.

Les Croates n'achètent point leurs vêtemens, les femmes tissent la toile et le drap; le lin, le chanvre, la laine qu'elles emploient, sont des productions du pays. Le costume diffère selon la différence de l'origine et selon la religion. L'Illyrien couvre ordinairement sa tête d'un bonnet rouge, et porte rarement un chapeau; ses cheveux sont tressés en chaînette sur la nuque, son menton est rasé et il ne porte que des moustaches. Les hommes, les femmes et les enfans, ont toujours le cou et la poitrine découverts, même pendant le froid le plus rigoureux, ce qui fait qu'ils ne sont point sujets à des maladies de poitrine. Les chemises sont à larges manches; l'ouverture, le poignet, le col et les épaules, sont brodés en fil de laine bleue. Il porte ordinairement un pantalon blanc; le gilet est à la hongroise, brodé en cordons et avec un double rang de boutons. Des chaussons brodés en fil de laine couvrent les pieds; sur ces chaussons l'Illyrien en met d'autres plus courts, avant de mettre ses souliers, appelés *Opanken*, sortes de brodequins faits de peau non

tannée. Le corps est serré d'une ceinture de cordons rouges dans laquelle le Croate place ses pistolets et un long couteau, nommé *Hanshar.* Par-dessus son habillement il porte un manteau rouge, et les plus riches une longue pelisse verte ou bleue, qui leur sert de parure et qu'ils ne quittent pas même pendant les plus grandes chaleurs de l'été. Le luxe des hommes consiste en 10 ou 12 anneaux d'argent qu'ils attachent au côté gauche d'une veste d'écarlate, de façon qu'en marchant elles font un bruit singulier et semblable à peu près à celui des grelots d'un collier de chien; de grands boutons d'argent sur la pelisse sont également le signe de l'opulence.

Le Croate du plat pays couvre sa tête d'un chapeau qu'il appelle *Klobuk*, ou d'un grand bonnet de fourrure. Sa chemise est courte comme celle des Hongrois; quand il la porte longue elle descend sur le pantalon de toile blanche, au-dessus duquel il passe un pantalon de drap blanc ou bleu. La chaussure est la même que celle des Illyriens, si ce n'est que le Croate porte aussi quelquefois des bottines à la hongroise dites *Tschismenn.* Par-dessus le gilet à la hongroise il passe une petite veste à manches, qu'il attache avec des agraffes. Dans le *Littoral* les habitans portent un surtout sans manches; quelquefois l'habillement du Croate est aussi tout en

drap blanc, et pendant l'été en toile blanche. Il ne porte point d'armes comme l'Illyrien : et dans le *Littoral* tous les hommes se couvrent la tête du petit bonnet rouge.

Les femmes tressent leurs cheveux en deux chaînettes, qu'elles font descendre sur leur gorge; au bout de ces chaînettes sont attachés des grelots, des dés à coudre, des jetons et des sonnettes; les personnes riches ont ces ornemens en or, en argent et en nacre; elles aiment beaucoup à les multiplier, au point que quelquefois elles en portent une demi-livre de chaque côté. Elles se couvrent la tête d'un mouchoir brodé en laine rouge ou bleue, arrangé à la manière orientale; cette coiffure s'appelle *pestcha*.

Les filles ne portent qu'une chaînette garnie de nœuds de rubans, et se couvrent la tête avec un petit bonnet rouge garni d'un galon d'or et de médailles d'argent. Les boucles d'oreilles ne sont point en usage, mais elles mettent à tous les doigts et même au pouce, une grande quantité d'anneaux de laiton; la chemise descend jusqu'aux pieds; les manches, qui sont d'une toile plus fine et brodées, sont attachées avec des rubans de soie. La robe, qu'elles serrent avec une ceinture de laine, est de la même forme et de la même longueur que la chemise; elle est attachée sur la poitrine par de larges agraffes d'argent doré, or-

nées de pierres fausses. Leur tablier est un morceau de tapis de diverses couleurs, garni de franges; elles en portent deux, un devant et l'autre derrière. Les bas sont de drap bleu, garnis de petites bandes de drap rouge ou vert. Le reste de la chaussure est comme celle des hommes. Pendant l'été, les femmes et les filles quittent les habits de drap, et ne gardent sur la chemise assujettie à la ceinture, que les deux tabliers.

Les maisons, que les habitans de la Croatie construisent eux-mêmes, sont toutes en bois, à l'exception de celles du *Littoral*, qui sont bâties en pierres. Ce ne sont que de misérables cabanes, divisées en deux compartimens, l'un servant d'habitation aux hommes et l'autre aux animaux domestiques. Dans la plaine elles sont un peu plus spacieuses, mais dans les montagnes, particulièrement dans le district militaire de Carlstadt, elles ressemblent aux huttes des sauvages. Les parois sont de bois enduit de glaise; le toit est de planches ou de chaume; il n'y a ni plancher, ni fenêtres, ni cheminée. La cuisine se fait dans la chambre qu'ils habitent, dans un trou pratiqué au milieu, autour duquel ils se chauffent pendant l'hiver. La même chambre sert aussi de magasin pour les blés, les provisions et les vivres. Ils n'ont ordinairement d'autre lit que la terre dure; le seul chef de la famille et les

paysans les plus riches ont des couchettes élevées, formant une espèce de grabat de planches couvertes de paille et de quelques peaux de moutons.

Les meubles ne consistent qu'en une marmite, un ou deux pots de terre cuite, quelques écuelles et des cuillers de bois, une ou deux haches; les couteaux, que chacun porte sur soi, servent pour les repas et à faire plusieurs petits ustensiles de ménage, occupation qu'ils aiment beaucoup dans les heures de loisir. La table à manger n'a pas plus d'un pied de hauteur; il y a en outre dans chaque maison une grande caisse où l'on serre l'argent et les autres effets de toute la famille.

Dans quelques maisons l'on voit 50 à 60 personnes, de quatre générations, vivre ensemble sans que la discorde vienne jamais troubler leur union. Le plus vieux est le chef absolu de la famille; on le nomme *Gospodar*; il ordonne et dirige les travaux, tous les autres lui obéissent. Sa femme, ou la plus vieille de la maison, qu'on appelle *Stara*, *Maiko* ou *Gospodina*, est chargée de l'éducation de tous les enfans qu'elle gouverne et punit à volonté. Les occupations les plus pénibles dans l'intérieur du ménage, sont le partage des jeunes femmes, et les jeunes gens sont chargés du labourage. Mais ces mœurs patriarchales n'existent plus aussi généralement qu'autrefois; la constitution actuelle contribue à les

changer. Les travaux étant presque tous relatifs à l'agriculture, nous traiterons ce sujet à l'article des productions et du commerce. Le Croate, en général, n'aime pas un travail assidu ; loin d'avoir l'activité nécessaire au développement de l'industrie, il est paresseux et insouciant ; il passe la plus grande partie de la journée à ne rien faire, tandis que les femmes, laborieuses, infatigables, soutiennent à elles seules presque tout le poids des travaux. Non seulement elles vaquent aux soins du ménage, mais elles font aussi une grande partie des travaux champêtres qui ne devroient être exécutés que par des hommes. Il n'est pas rare de rencontrer dans les chemins raboteux des montagnes, des femmes portant jusqu'à 200 livres de foin, ou une charge d'eau que pendant l'été elles vont chercher à une distance de plusieurs lieues. Ces femmes, chargées de soins aussi pénibles, ont encore la quenouille à leur ceinture et filent le lin ou la laine qui doit servir de vêtement à leur famille. L'étranger est surpris de rencontrer dans les montagnes du Wellebit et de la Kapella des femmes de la Licca, ayant un grand sac sur leur tête, un enfant sur leur dos et un autre dans les bras, et de leur voir faire en filant et en chantant 10 à 12 lieues par jour, tandis que le mari marche à côté d'elle sans porter aucun fardeau, et occupé seulement à fumer sa pipe.

Les filles travaillent constamment, elles ne sont jamais sans leur quenouille; dans quelques endroits, au lieu de la quenouille, elles attachent le chanvre ou le lin à leur tête. Le caractère moral des Croates et des Illyriens est un mélange de bonnes et de mauvaises qualités, de vertus et de vices. La frugalité, l'hospitalité et l'empressement avec lequel ils se prêtent mutuellement des secours, sont leurs vertus principales; mais en revanche ils sont dominés par l'intempérance, adonnés au vol et vindicatifs.

Les Croates et surtout les montagnards sont bienfaisans envers leurs compatriotes. Tout homme qui arrive pendant le repas, est obligé d'en prendre sa part, s'il ne veut pas offenser sensiblement le chef de la maison, qui se croiroit deshonoré s'il renvoyoit un indigent ou un voyageur, sans lui donner l'hospitalité. En général le Croate est honnête homme dans ses rapports avec les individus de sa nation; il est fidèle et secourable, mais il traite comme étrangers tous ceux qui ne sont pas de la même caste que lui, et comme ennemis tous ceux qui ne sont pas de son pays. Envers ses supérieurs il est souple et rampant quand il veut en obtenir quelque chose, mais en revanche, il est désobéissant, dissimulé et fourbe, lorsqu'il n'en espère rien. Les Illyriens surtout sont très-rusés; la sévérité de la discipline militaire les a rendus dissimulés, méfians et trom-

peurs ; ils sont aussi beaucoup plus enclins au vol et au brigandage, que les Catholiques. Pendant mon séjour à Agram, en 1804, il n'y avoit que cinq détenus pour vol, tandis que les prisons des régimens des frontières étoient remplies de brigands et de voleurs.

Les Illyriens sont aussi extrêmement sujets à l'intempérance ; ils jouissent avec prodigalité de ce qu'ils possèdent, vivant au jour la journée, sans s'inquiéter de l'avenir, malgré l'expérience qui auroit dû leur apprendre à ménager les provisions pour les temps de disette, où le besoin et la misère les punissent souvent de leur inconduite. Les plus grandes dissipations ont lieu surtout pendant les nôces, les fêtes de famille, dites *Kesznoime*, et à l'anniversaire du saint, patron de la famille. Les repas d'une nôce, qui durent pendant plusieurs semaines, et auxquels on invite ordinairement la moitié du village, absorbent souvent les revenus de six mois. Les funérailles se terminent aussi par de grands repas, dans lesquels le vin de Dalmatie coule en abondance : l'épouse, la mère ou l'enfant, sont souvent encore à l'agonie, que le père de famille court de tous côtés emprunter de l'argent afin de pouvoir acheter le vin de Dalmatie pour le festin de l'enterrement.

Malgré cette intempérance dans certaines occasions, et ce manque d'économie, le Croate

en général est frugal et sait supporter la faim avec résignation, lorsqu'il y est forcé par la disette. Il se contente alors de mauvais alimens, quelquefois d'un morceau de pain.

Les femmes, traitées ordinairement par les hommes avec assez de mépris, connoissent peu la retenue et la fidélité conjugale; mais les filles sont vertueuses et sages. Les Croates, ceux des montagnes encore plus que les habitans du plat pays, ont un grand respect pour l'honneur virginal. L'assassin le plus barbare n'attenteroit pas à la vertu d'une fille; il est persuadé que c'est le plus grand de tous les crimes et le seul qui ne reste jamais impuni. La perte de la vertu est tellement infamante pour une fille, particulièrement chez les Catholiques de la Licca, qu'une jeune personne qui a eu le malheur d'être séduite, se bannit volontairement de la maison paternelle et quitte sa patrie.

Le rapt étoit autrefois assez fréquent en Croatie, mais de nos jours il est fort rare: on n'en voit que quelques exemples de loin en loin parmi les Illyriens, habitant les montagnes; le ravisseur est cependant sévèrement puni, mais ordinairement la famille tâche d'assoupir l'affaire, pourvu que le ravisseur épouse la fille, qui, autrement, ne trouveroit plus à se marier. Il est difficile de ravir une fille appartenant à une fa-

mille nombreuse, particulièrement si elle n'est pas d'accord avec son ravisseur; car alors tous les parens s'arment pour la défendre, et il en coûteroit la vie à celui qui tenteroit cette action.

Le Croate catholique respecte sa religion et ses pasteurs, et n'est pas si superstitieux que l'Illyrien, qui ne fait consister ses devoirs que dans l'étroite observance des carêmes, sujet continuel des sermons de leurs *popes*. Le Grec schismatique se permettra plutôt de voler, ou d'assassiner, que de manger avec une cuiller qui auroit été trempée dans du bouillon. L'ignorance de cette nation est si grande, qu'on en trouve peu qui sachent faire le signe de la croix ou réciter l'oraison dominicale. Tous les exercices de leur religion se bornent à entendre la messe, qu'ils ne comprennent pas plus que le *pope* qui la dit, ordinairement aussi ignorant et souvent beaucoup plus immoral que ses paroissiens; aussi est-il peu respecté de ces derniers hors de l'enceinte de son église.

Les mœurs et usages des Croates varient dans les différentes parties du pays et suivant les différens cultes qu'ils professent. Cependant, quoique le Croate et l'Illyrien ayent des mœurs particulières, ils ont des usages qui leur sont communs. Telles sont les cérémonies pour les mariages et pour les enterremens, époques importantes

de la vie, dans lesquelles se montre ordinairement le caractère national.

Quand un jeune homme a choisi une fille pour son épouse, il la fait demander à ses parens par deux amis. Si les parens ne la refusent pas, le prétendu va alors en personne faire la proposition de son alliance à la fille. Après que les parens et la fiancée elle-même ont donné leur consentement, on arrange, en présence de toute la famille, les articles du contrat, et l'on prend jour pour le mariage. Une semaine avant le jour fixé, le prétendu envoie ses amis, qu'on nomme *zazivachi*, inviter les convives qui doivent être de la nôce. Les amis, pour faire ces invitations, doivent être à cheval; et parmi les convives ils en choisissent dix ou douze pour aller chercher la fiancée : ceux-ci s'appellent *szvati*. Un d'entre eux est nommé enseigne, *zastavnik*, et porte la bannière, avec deux aides, *kumi;* un autre commande tout le cortége sous le nom de *staraschina*. La même chose s'observe de la part de la promise, dont les *zazivachi* ont aussi à inviter la fille d'honneur. Il faut souvent plusieurs jours pour toutes ces invitations, particulièrement dans les montagnes, où les maisons sont si écartées les unes des autres. Partout où les *zazivachi* arrivent on les régale avec du vin, du *schliwowitza,* du fromage, du beurre, etc.

Les convives, appelés *szvati*, arrivent la veille

des nôces dans la maison du fiancé qu'ils accompagnent à cheval, chez la promise, pour faire avec la fille d'honneur la couronne nuptiale. Ils annoncent leur arrivée par des coups de fusil et de pistolet, qui se répètent pendant le souper, après lequel tout le monde se retire. Le lendemain, tous les *szvati* sont tenus de paroître à cheval devant la maison de l'épouseur. Le *zastavnik* ouvre la marche avec son drapeau; après lui suivent les *kumi*, ensuite les *szvati* deux à deux. Le *staraschina* dirige la marche du cortége, qui est fermé par un cheval chargé de provisions. Avant d'arriver à la maison de l'épousée, on fait deux ou trois haltes, pour que le cortége, réuni en cercle, puisse se rafraîchir. A quelque distance de la maison, celui qui a le meilleur cheval part en avant, pour porter à la promise un mouchoir blanc, qu'elle rend aussitôt à l'ambassadeur qui le rapporte au cortége. Ordinairement on en fait cadeau au staraschina. Après cette cérémonie l'on fait encore une halte; l'on mange et l'on boit. Lorsque le cortége approche de la maison de la fiancée, la fille d'honneur sort et va au-devant tenant à la main une pomme couronnée de fleurs, qu'elle enfonce sur le fer du drapeau du zastavnik. Les deux fiancés se mettent à genoux pour recevoir la bénédiction et les avis paternels; ensuite tout le cortége prend

le chemin de l'église. La marche se fait aux sons des instrumens ; la fiancée, qui, dans quelques endroits, est couverte d'un voile (1), est à cheval, escortée de deux szvati. Les filles d'honneur montent en croupe derrière les hommes. Dans le plat pays les femmes vont en chariot. A la porte de l'église, tous mettent pied à terre, excepté deux garçons de la nôce qui restent pour la garde des chevaux et de la bannière. Après la bénédiction nuptiale, le cortége va à la maison du fiancé ; dès qu'on y est arrivé, l'épouse jette des noix et des figues sur le toit : cet usage est pris du paganisme, où l'on faisoit cette cérémonie pour appaiser le Zhernbog (le dieu noir), et afin de préserver la maison des incendies. Dans les contrées méridionales, l'épousée jette des amandes et des noix aux spectateurs, pour indiquer l'abondance qui va régner dans son ménage.

A table la nouvelle mariée occupe la première

---

(1) Cette coutume de voiler la nouvelle mariée s'observe encore dans les montagnes, et paroît avoir pris son origine des temps où le rapt étoit fréquent ; précaution qu'on prenoit pour cacher à la fille la route qu'on lui faisoit faire, afin qu'elle ne pût retrouver la maison paternelle, si l'envie lui prenoit par la suite de quitter son mari. Dans l'église, on lui ôte le voile.

place, à ses côtés sont les *kumi*, l'époux sert les convives. Les mets de ce banquet consistent principalement en moutons, chèvres et cochons rôtis qu'on sert tout entiers. Avant le repas on porte dans la maison le trousseau de l'épouse; ce trousseau est appelé *ripovode*. Après dîner on danse le *kolo* et on chante des chansons nationales jusqu'à l'heure du souper; vers minuit, un jeune homme, que la nouvelle mariée appelle son *junak* (héros), lui enlève avec son sabre la couronne nuptiale; les kumi la conduisent alors dans la chambre à coucher. Dans quelques contrées il est d'usage que les kumi attendent devant la porte de la chambre, jusqu'à ce que l'époux, par un coup de pistolet, ait annoncé qu'il a trouvé son épouse intacte; les kumi répondent par leurs armes à feu et tout le monde se retire. Le lendemain la nouvelle mariée est la première debout, son devoir est de nettoyer et d'arranger la maison; elle sert les convives à déjeûner, avant lequel, accompagnée de tout le cortége, elle va puiser de l'eau pour faire laver les mains à toute la compagnie. Les *svati* jettent ordinairement dans la cuvette de petites pièces d'argent, dont ils font cadeau à la nouvelle mariée.

A quelques changemens près, ces cérémonies ont généralement lieu dans tout le pays; chez les riches, avec plus de profusion, chez les

pauvres avec plus d'économie. Les Illyriens n'ont point de drapeaux comme les Croates, et dans le plat pays, où l'on se sert des chariots, les cavalcades ne sont pas si fréquentes que dans les montagnes.

Autrefois le prétendu étoit obligé de payer une somme d'argent aux parens pour obtenir la main de la fille, mais cet usage, qui est particulier aux Illyriens, est défendu maintenant dans toute la partie militaire; il n'est pas permis à la famille de la fiancée d'accepter du prétendu ou de ses parens plus de vingt kreutzers. Cependant les parens cherchent à éluder la loi en exigeant du prétendu des présens dont la valeur se monte souvent à plus de 100 florins, chose ruineuse pour les familles pauvres, et qui est cause que le nombre des mariages diminue. Il n'est pas rare de trouver des familles dans lesquelles trois ou quatre jeunes gens restent garçons faute de moyens pour faire les présens exigés par des parens avides. La population n'en souffre pas moins que la prospérité des familles qui ne peuvent pas se passer de femmes, puisque ce sont elles qui sont chargées non seulement des soins domestiques, mais aussi de presque tous les travaux de la campagne. Le Croate étant accoutumé à faire beaucoup de dépense pour les nôces, on voit fort peu de mariages dans les années stériles.

Les cérémonies d'usage pour les enterremens

et les funérailles ne sont pas moins singulières que celles que nous venons de rapporter. La première chose dont on s'occupe après un décès, c'est d'aller tout de suite en avertir le curé, afin qu'il fasse sonner toutes les cloches de la paroisse. Le peuple superstitieux à l'excès, croit fermement que le son des cloches facilite le voyage des ames dans l'autre monde, et que cette harmonie sacrée a la vertu de délivrer les ames du purgatoire. A peine le malade a-t-il rendu le dernier soupir qu'on lave le cadavre; il est posé ensuite sur une planche, ou même par terre; les Catholiques lui mettent en main une croix simple, et les Illyriens une croix double ou triple. Dans le cordon militaire on dépose aussi aux pieds du mort, ses armes et sa pipe chargée de tabac. Après que ces usages ont été observés, le chef de la maison prononce un éloge funèbre auquel les parens répondent d'une voix lamentable, et les amis du décédé, en faisant l'énumération de ses exploits et de ses vertus. Pour le convoi, on loue une pleureuse, et l'on choisit pour cette fonction une femme qui sache bien pleurer et faire de grands gémissemens. Il y a des femmes croates très-habiles dans cet exercice et qui s'en acquittent parfaitement. Cette femme entonne les cantiques funèbres, auxquels toutes les personnes du cortége répondent en poussant des cris plaintifs et en se tordant les bras. Ces

chants funèbres sont tous à la gloire du défunt: on célèbre sa valeur dans les combats, sa force et sa beauté si c'est un jeune homme; on l'appelle à grands cris par son nom, on lui reproche de s'être laissé mourir si tôt, lorsqu'un heureux mariage alloit combler ses vœux; on lui dit que son amante au désespoir va le suivre au tombeau. On s'entretient avec lui comme s'il pouvoit encore répondre; ses camarades lui demandent pourquoi il les a délaissés, comment ils pourront vivre désormais sans lui; ils lui disent: « à quoi serviront maintenant tes pistolets, ton hanshar, tes armes? Tu ne te pareras plus de ton beau dollman rouge! Ame chérie! as-tu faim, as-tu soif? Salue de notre part les ames de nos parens que tu vas voir dans l'autre monde, et rends-leur compte de l'état où se trouve à présent leur famille ». Chez les schismatiques le cercueil reste ouvert à l'église jusqu'après l'office; alors les parens et les amis embrassent le défunt, et puis on l'enterre. Dans le district de Sichelbourg, une mère fait éclater sa douleur, à la mort d'un enfant, par des imprécations terribles contre la mort qui lui a ravi son enfant, et après l'enterrement elle brise sur sa tombe le berceau qui lui avoit servi.

Les jeux de cette nation, particulièrement ceux des habitans des montagnes, consistent en exercices qui exigent autant de force que d'adresse.

Ils jettent vers un but une pierre de 30 à 50 livres pesant; ils s'exercent aussi à la course et a sauter. Le *kolo* est la danse nationale des Illyriens : les hommes et les femmes se tiennent par la main et forment un cercle autour de celui qui les fait danser au son d'une cornemuse, ou d'un violon; d'abord, les mouvemens sont mesurés et lents, mais bientôt ils augmentent de rapidité et se terminent enfin par des sauts sans règles ni cadence. Les Croates jouent aussi d'une espèce de petite flûte dont ils ne tirent que des sons aigres et faux; leur chant est également sans aucune harmonie; des cris lamentables et prolongés qui ressemblent plutôt à un hurlement qu'à un chant, sont leurs chansons favorites. Les finales de leurs phrases musicales tombent toujours sur la lettre *o* avec laquelle ils commencent et finissent chaque trait de chant. Lorqu'un Croate en entend chanter un autre dans le lointain, il répète tout de suite le même air.

Le plus grand amusement d'un Croate en temps de guerre, comme dans sa maison, c'est d'allumer un grand feu. Il supporte fort bien le froid, mais il aime extrêmement à se chauffer les pieds. Dix ou douze Croates rassemblés autour d'un grand feu se couchent par terre, les pieds tout près des charbons, et la tête tournée en dehors; ils exposent d'ailleurs sans peine, au froid et à la neige, tout le reste du corps.

Dans plusieurs contrées de la Croatie, il est d'usage d'allumer de grands feux de réjouissance au moment de l'équinoxe, vers la fin du mois de mars. Tous les habitans d'un village, hommes et femmes, vieillards et enfans, se rassemblent sur les hauteurs, ou même près du village; là on apporte du bois de la forêt la plus voisine, on en forme un grand bûcher qu'on allume au soleil couchant, et la troupe joyeuse des garçons et des filles commence à danser autour du bûcher; les jeunes gens s'exercent à sauter à travers le feu, celui qui le franchit à une plus grande distance obtient les applaudissemens et éloges des spectateurs. La fête se termine comme toute les autres par des repas qui se prolongent pendant la nuit. Cette fête paroît devoir son origine à celle que célébroient anciennement les Slaves, en action de grâces du retour de la belle saison. Depuis qu'on a commencé à économiser un peu plus le bois, ces fêtes deviennent plus rares.

CHAPITRE IX.

PRODUCTIONS DU SOL.

Les occupations des habitans de la Croatie tendent toutes, en général, à se procurer, par l'agriculture, les productions nécessaires à leur subsistance. Cet objet mérite donc toute notre attention.

A.

PRODUCTIONS DU RÈGNE VÉGÉTAL.

L'on ne peut donner des notions certaines sur l'étendue des terres cultivées, que pour la partie militaire; des documens exactes manquent pour la partie civile. En 1802, il y avoit, dans le district du cordon militaire, savoir :

	Arpens.
Terres labourables.	692,477
Prairies.	182,984
Vignobles.	14,887
Vergers et potagers.	13,947
Pacages.	339,516
Forêts.	973,027
Total des terres productives.	2,216,838

AGRICULTURE.

La diversité du climat et de la surface du terrain influe sur les productions, et sur la manière de cultiver. Les terres situées au nord et au sud sont excellentes pour le blé, qui fournit abondamment à la subsistance des agriculteurs; mais en revanche, toute sorte de culture est presque impossible dans la partie occidentale du comté d'Agram et dans tout le Littoral; l'on n'y aperçoit que rarement quelques petits espaces de terre productive entre les rochers dont cette partie est couverte, encore sont-ils dus aux efforts de l'industrie. Les pauvres habitans des contrées stériles remplacent sur les hauteurs, par de pénibles travaux, la terre végétale que les pluies ont emportée, et qui se rassemble dans les enfoncemens. Ils en forment un champ artificiel qu'ils entourent d'un mur de deux à trois pieds de hauteur, et que souvent un nouvel orage emporte encore sans en laisser le moindre vestige.

Le sol du district militaire de Carlstadt est également ingrat et peu susceptible de la culture du blé. Il y a dans cette contrée 956,000 arpens de forêts et de rochers qui ne servent qu'au pâturage des bestiaux, et il n'y a que

377,359 arpens de terres labourables, mais peu fertiles, à cause de la mauvaise qualité du sol et de l'influence d'un climat rude, peu favorable à la végétation. Les longs hivers, le vent d'été (*bora*) qui dessèche le terrain, les inondations enfin, trompent souvent dans cette contrée les espérances du laboureur, en détruisant les moissons et dévastant les champs qu'il a arrosés de ses sueurs.

Les habitans du district des deux régimens des frontières (Banalgrænze) sont plus favorisés de la nature : la terre y est plus productive et le climat plus propice à l'agriculture. La partie basse de cette contrée souffre cependant quelquefois des inondations causées par les débordemens de la Save, de la Culpa, de la Petrinia, de la Glina et de la Szuina, ainsi que des brouillards qui s'élèvent des marécages, et qui nuisent beaucoup au froment.

La partie la plus fertile de tout le cordon militaire se trouve dans le district de la division de Warasdin. Le climat dans cette contrée est doux et bon pour l'agriculture; le sol est composé d'un mélange de sable et de glaise, et les eaux qui débordent de la Drave, de la Lonya, de la Chasma et de l'Illova, déposent un limon qui fertilise les terres mieux que tout autre engrais.

1.

Culture du Blé.

Les contrées les plus fertiles en blé sont la partie orientale et la partie septentrionale de la Croatie, particulièrement la Zagorie, les champs de Thuropolie, les frontières dites *Banalgrœnze*, le *Processus Campestris*, du comté de Kreutz, et la division militaire de Warasdin. On estime le produit du froment, du seigle et de l'orge, à 6 grains pour un; du maïs, à 40; du sarrasin, à 6; du millet, à 20, et de l'avoine à 4 grains, année commune.

Les blés que l'on cultive le plus en Croatie sont : le maïs, l'orge, le sarrasin, le millet et l'avoine; le froment et le seigle ne sont ordinairement cultivés que dans les terres seigneuriales et dans le district militaire. L'on ne dresse pas de tableaux des récoltes et des productions dans la partie civile de la Croatie, ainsi qu'on le fait annuellement dans la partie militaire. Je ne puis donner des renseignemens touchant cette dernière; mais il est certain qu'en général ce pays ne produit pas assez de blé pour sa consommation. Il n'y a que les grands domaines des seigneurs, où la récolte surpasse la consommation, qui puissent vendre leur superflu. Les paysans du plat pays des trois comtés en récoltent aussi quelquefois plus qu'il ne leur en faut; mais en revanche, dans la partie méridionale et occiden-

tale, et dans le Littoral, la récolte ne suffit pas pour la consommation de deux mois, ce qui oblige les habitans à chercher leur subsistance, en partie, dans le transport des marchandises sur les routes qui vont aux ports de mer, et en partie en travaillant à la journée, ou à d'autres métiers, dans les provinces voisines de l'Autriche, de la Hongrie et de la Dalmatie. Les habitans des côtes maritimes du district de Carlstadt trouvent dans la pêche et dans le commerce des côtes, la nourriture que leur refuse un sol stérile et pierreux.

Dans l'année 1801, il fut semé, dans la partie militaire, 188,482 boisseaux de différentes sortes de blés, qui en rendirent 712,453.

La culture des pommes de terre a été introduite dans la partie militaire par les soldats qui revinrent, en 1780, de la Silésie et de la Bohême, dans leurs foyers, après la guerre pour la succession de la Bavière. Les colons allemands et bohémiens avoient commencé plus tôt à cultiver dans le comté d'Agram cette racine nutritive. On en cultive une grande quantité dans le pays qu'on appelle *Processus Montano*; mais il a fallu, en 1802, une loi sévère pour enrichir les habitans du comté de Warasdin de cette utile production. Cette loi enjoint à chaque chef de maison de planter une certaine quantité de pommes de terre, sous peine de 40 coups de bâton.

La manière de cultiver les champs varie en Croatie, mais partout l'industrie est encore dans l'enfance. Ordinairement on ensemence les champs trois années de suite, après quoi on les laisse en friche pendant quelque temps. Dans le district militaire de Carlstadt, après que le champ a été fumé, on y sème, la première année, du maïs, du froment, ou de l'orge; la seconde, du seigle ou de l'épeautre, et la troisième du millet ou de l'avoine; puis on fume la terre de nouveau, ou bien elle reste en friche deux, trois, quatre, ou même beaucoup plus d'années, suivant la qualité du sol. Pendant ce temps, les champs qu'on ne laboure pas servent de pacages aux bestiaux. Le Croate, s'il a de l'engrais, fume, tous les deux ou trois ans, les terres qui avoisinent son habitation; les plus éloignées ne sont pas fumées du tout, ce qui fait qu'il est obligé de les laisser plus longtemps reposer. Les champs pierreux et exposés aux vents et aux inondations ne sont cultivés que tous les huit ans, et quelquefois tous les douze ans : on en trouve même dans les montagnes qui restent tout à fait incultes, à cause de la stérilité du sol et de leur situation inaccessible. Dans les contrées où il n'y a pas beaucoup de terres labourables, comme en Zermanie et sur les côtes de la mer, les champs restent rarement en friche.

L'expérience a prouvé qu'il ne faut labourer

qu'une seule fois un sol léger et sablonneux, afin de conserver l'humidité nécessaire à la végétation. La moitié d'un champ labourée une seule fois a produit huit boisseaux de blé, tandis que l'autre moitié, où la charrue avoit passé dans l'automne, et puis encore une fois au printemps, avant les semailles, n'a donné qu'un seul boisseau de la même sorte de blé. Ce qui est bien plus extraordinaire, c'est que la première partie se couvrit d'herbe pendant l'année suivante, où on la laissa en friche, et l'autre resta dépouillée de toute végétation. Cette méthode cependant n'est pas applicable, dans les plaines, à un sol dur resté inculte pendant long-temps, et qui a besoin d'être remué; un seul labour ne suffiroit pas pour briser les mottes de terre et pour rendre le terrain fertile.

La grande distance des champs de l'habitation de l'agriculteur est un inconvénient grave pour l'agriculture. Il y a des maisons dans le district militaire dont les possessions, divisées en 50 à 60 morceaux de terre, se trouvent éparses dans différentes contrées, à 3 ou 4 lieues de la maison du laboureur, qui, ne pouvant pas surveiller ses propriétés, les néglige, parce qu'il ne peut les cultiver avec le même soin que s'il les avoit sous ses yeux. Cet éloignement des habitations des terres cultivées vient de ce qu'on a réuni en villages les maisons isolées, pour faire cesser le brigandage

et l'immoralité des habitans, auxquels il donnoit lieu.

Dans tout le cordon militaire, le manque d'engrais nuit également aux progrès de l'agriculture. Le bétail reste continuellement dans des pacages éloignés, ou bien ne quitte que pendant l'hiver les forêts des montagnes, et par conséquent le paysan rassemble très-peu de fumier; il ne sait même pas en faire usage : il n'a point de fosses pour le conserver, et il le laisse dessécher à l'ardeur du soleil.

La charrue, grossièrement faite et pesante, rend le labour très-difficile. Quatre paires de bœufs et quatre à cinq hommes ont de la peine à labourer, en deux jours, un arpent de terre. Au lieu de herse, que le Croate ne connoît point, il se sert d'un fagot de branchage qu'il fait passer sur le champ ensemencé; mais avec cette méthode, les grains ne s'enfoncent point, la moitié en reste à découvert et devient la proie des oiseaux.

La paresse des paysans les empêche de sarcler leurs champs, d'en ôter les pierres, les épines et les ronces, ou d'en faire écouler les eaux stagnantes; ils cultivent leurs champs aussi longtemps qu'ils les voient produire encore quelque chose; mais quand l'avoine même ne peut plus y venir, ils les laissent incultes pendant 12 ou 14 ans; et si, par des inondations fréquentes, un

champ a été couvert de sable et de pierres, ils l'abandonnent entièrement.

Les habitans de la partie militaire n'ont point de granges pour conserver leur récolte. Comme en Slavonie, ils entassent les gerbes en plein champ, et laissent leur récolte exposée à l'humidité qui souvent en gâte la plus grande partie. Pour éviter ce malheur, ils battent quelquefois leur blé immédiatement après la récolte; mais comme ils le battent en plein champ, ainsi que les Esclavons (ce qui ne peut avoir lieu que pendant le beau temps), les hommes et les animaux occupés à ce travail négligent les semailles, qui, au lieu du mois de septembre, ne se font alors que vers la fin d'octobre ou au mois de novembre. Les familles pauvres renferment leurs provisions de blé dans des caissons disposés à cet effet dans leur habitation. Les plus riches ont une sorte de magasin à quelque distance de la maison : ces magasins sont nommés *hambars*. D'autres placent leurs grains dans un grenier ; mais comme nulle part il n'y a de cheminée, la fumée endommage ordinairement une grande partie des denrées.

En faisant attention à tous ces inconvéniens, on ne sera pas étonné que les années de disette soient si fréquentes dans le district militaire. Les années les plus stériles ont été 1763, 1764, 1774, 1784, 1785 et 1802.

Dans les Banalgrænze, le climat et le sol sont plus favorables à la culture. Dans les meilleurs champs on sème au printemps du maïs, et l'automne suivante du froment, du seigle ou de l'orge. Après la moisson, le champ reste en friche jusqu'au printemps suivant : les champs d'une qualité inférieure restent plus long-temps incultes. Du reste, la manière de cultiver les blés et de les battre est la même que celle que nous venons de rapporter.

Les Catholiques du district militaire de Warasdin sont un peu plus industrieux que les Illyriens, mais en général les champs contigus aux habitations sont le mieux cultivés; on les entoure de haies, et on les fume : ces champs sont appelés *ograde*. On remplace l'engrais dans les autres en coupant les épis fort courts, et en enfonçant la paille dans la terre avec la charrue; mais de ce procédé, il résulte une disette de paille pour le fourrage des bestiaux. Une superstition fort nuisible à l'économie rurale fait croire aux Croates que tous les travaux pour lesquels la faucille est nécessaire ne doivent être exécutés que par des femmes; il s'en suit que, dans les familles où il y a peu de personnes de ce sexe, les moissons se font plus lentement, et le blé reste, long-temps après sa maturité, exposé, non seulement aux dégâts du bétail, mais aussi aux intempéries de l'air.

2.

Culture du Lin et du Chanvre.

Le paysan ne cultive en Croatie de lin ou de chanvre qu'autant qu'il lui en faut pour la consommation de sa famille; ce qu'il en recueille est de mauvaise qualité. Le lin vient rarement beau, parce que le paysan ne sait pas le cultiver. Au lieu de le semer l'automne, il le sème au printemps ou pendant l'été, parce que l'on ne connoît pas encore la sorte de lin qui se sème en automne. Cette culture auroit besoin d'encouragement, d'autant plus que tout le vêtement des villageois, pendant l'été, est de toile, et que le lin et le chanvre pourroient aussi devenir aisément un objet d'exportation. En 1801, on a récolté dans la partie militaire 48,983 quintaux de lin et de chanvre.

On a voulu, en 1785, introduire dans le district militaire de Warasdin, la culture du coton; mais les essais n'ont pas réussi à cause de la mauvaise méthode qu'on a suivie. Les Illyriens cultivent aussi la garance, mais en fort petite quantité, et seulement pour leur besoin.

3.

Prairies.

Il n'y a pas en Croatie de ces immenses pacages qu'on trouve en Hongrie. Les tableaux des

pâturages manquant pour la partie civile, je ne pourrai donc donner l'état que de ceux qui existent dans la partie militaire, évaluée à 182,984 arpens de prairies, et à 339,516 arpens de pacages, qui, en 1801, produisirent 1,331,073 quintaux de foin.

Les pacages du régiment de Licca et de celui d'Ottochacz sont peu productifs; les meilleurs se trouvent dans les Banalgrænze et dans le district militaire de Warasdin, où il en coûteroit peu pour les transformer en prairies fertiles.

Les Croates ne prennent aucun soin des pâturages; ils les abandonnent entièrement à la nature. Il est fort rare qu'ils se donnent la peine d'arracher les ronces et les broussailles qui y croissent, et ils y laissent paître le bétail jusque dans le mois de mai. On ne fauche les prairies qu'à la fin de juillet ou au commencement d'août, saison où l'herbe est déjà presque desséchée par l'ardeur du soleil : il en résulte que le foin est de mauvaise qualité et peu abondant. La fenaison à peine finie, on mène de nouveau le bétail dans les prairies, qui, ainsi, ne peuvent être fauchées qu'une seule fois, tandis que dans d'autres pays on fauche jusqu'à trois fois les prairies bien entretenues. On ne sera donc point étonné si, même dans les contrées les plus fertiles, le fourrage manque toujours, d'autant plus que, faute de granges, on entasse le foin en plein air, près de

l'endroit qui a servi d'aire, et il est exposé à toutes les injures du temps; la moitié pourrit, et le reste fournit une fort mauvaise nourriture pour le bétail.

On ne cultive presque pas le trèfle, si ce n'est dans le district du régiment d'Ogulin, où l'on fait venir des graines de la Stirie.

4.

Vergers et potagers.

La culture des fruits et des légumes est en général de fort peu d'importance en Croatie. Le prunier est l'arbre le plus commun, parce qu'il produit le fruit dont le Croate distille sa boisson chérie, le schliwowitza. Près d'Agram, dans la vallée de Tuscanuz, on trouve des bois entiers de châtaigniers, dont le fruit sert à la place de gland pour engraisser les cochons.

On cultive aussi assez de cerises, de pommes et de poires; et de plus, sur les côtes maritimes, près de Fiume et de Buccari, des olives et des figues. La vallée de Dragan, non loin de Buccari, produit le meilleur fruit, et le comté de Kreutz est la contrée qui en produit en plus grande abondance : en 1800, on y comptoit plus de 90,000 arbres greffés. Chaque paysan est obligé d'en greffer au moins 25 chaque année, sous peine de 25 coups de bâton.

Les Croates ne connoissent point encore l'u-

sage de sécher leurs fruits ; la grande quantité de prunes qu'ils recueillent est employée à la fabrication de l'eau-de-vie. Cette fabrication fut défendue en 1802 dans le comté de Kreutz, afin que les habitans pussent trouver dans la nourriture des prunes sèches, une ressource pendant la disette qui affligeoit le pays.

Il y a dans toute la partie militaire 13,781 arpens de vergers et de potagers. En 1801, on fit dans les districts des deux régimens des Banalgrænze et dans ceux de Kreutz et de Saint-George, à peu près 14,000 seaux de schliwowitza.

Dans quelques contrées, la culture des mûriers est assez considérable. Le district militaire de Warasdin, le comté de Kreutz et le district du second régiment des Banalgrænze en produisent beaucoup. Les légumes sont entièrement abandonnés ; on ne voit dans les potagers que des oignons, de l'ail et des choux pommés, dont on fait la chou-crout, mets favori des Croates.

5.

Vignobles.

La culture des vignes est très-considérable, surtout dans les contrées orientales et septentrionales (1). Il y a dans toute la partie militaire

---

(1) Le comté de Warasdin a 2,300 arpens de vignobles.

14,887 arpens de vignobles, qui, en 1801, produisirent 150,721 seaux de vin. Le vin de Croatie est spiritueux et d'un excellent goût, assez ordinairement il est blanc. La contrée de Moszvina, dans le comté de Kreutz, en produit du rouge, qui est presque aussi bon que le vin de Bourgogne. Parmi les vins blancs, ceux de Boukowitz, de Winitza et de Toplitza sont les plus estimés. Celui qu'on récolte dans le Littoral n'est pas moins bon; le plus doux est celui que produit la vallée de Dragan; et le vin de la vallée, dite *Vinodol*, mousse comme le vin de Champagne. On évalue la récolte du vin dans les environs de Fiume, à 8,000, et celle de la seigneurie de Vinodol, à 15,080 seaux, année commune.

Ce vin ne trouve cependant pas de débit dans l'étranger, il se boit tout dans le pays; d'ailleurs, il ressemble aux vins italiens, qui ne sont pas bons à garder.

6.

Forêts.

Le bois est une des principales productions de la Croatie. La plus grande partie de sa surface est couverte de forêts : la partie militaire seulement en a 972,027 arpens. La partie civile en a aussi une quantité immense; toutes les montagnes situées entre Agram et Warasdin, ainsi que celle

de Zagories, qui se prolongent le long de la Save vers la Carniole, sont toutes couvertes de bois (1). Il en est de même des montagnes qui se trouvent entre Carlstadt et les côtes de la mer, où la seule seigneurie de Grobnik possède 63,000 arpens de forêts. Même dans les plaines on voit des bois à perte de vue, tels que le bois de Draganitsch, entre la Save et la Culpa, que traverse la route d'Agram à Petrinia ; ce bois a une étendue de plusieurs milles carrés.

Les bois du régiment de Licca et ceux du régiment d'Ottochacz sont composés de pins et de sapins et $\frac{5}{7}$ de hêtres. Les montagnes basses sont revêtues de jeunes bois de chênes, de hêtres, de frênes, d'ormes, d'érables, de tilleuls et de peupliers : dans les bois du régiment d'Ogulin, il n'y a que des peupliers et des pins ; dans celui de Szluin, on ne voit plus de pins ni de sapins, le sol ne produit que le chêne, le hêtre, le frêne et l'aulne. Dans les Banalgrænze croissent également le chêne, le hêtre, l'orme, le bouleau, le frêne, l'aulne, le tilleul, le peuplier et le saule. Le hêtre est l'arbre le plus commun dans le district militaire, et le chêne dans la plaine, sur les bords de la Drave, de la Chasma et de l'Illova. Les autres bois de ce district sont composés d'ormes,

---

(1) Le comté de Warasdin a 25,157 arpens de bois.

de bouleaux, de tilleuls, de frênes, d'aulnes et de peupliers ; dans quelques contrées on trouve aussi quelques pins.

Deux sortes de bois de teinture méritent d'être remarquées dans le district militaire de Carlstadt. L'une est le *rujevina*, dont on se sert pour teindre en jaune : il croît sur les bords des lacs de Plitwitze, près de Korenicza, sur les monts Minaljevacz, Pricza-Gradina et Sokolvacha, sur les bords de la Licca et sur le mont Sklopacha. On ne le trouve pas dans les bois épais, mais bien dans les clairières, où il y a peu d'arbres, sur le côté des montagnes qui est au sud ; sa hauteur n'est que de trois pieds. Les femmes en préparent la couleur jaune dont elles teignent la laine.

L'autre bois de teinture est appelé *thissovina* (bois rouge). C'est un arbuste qui se plaît dans les forêts les plus épaisses, et il se multiplie beaucoup plus au nord qu'au sud des montagnes ; il atteint la hauteur de deux toises, et même de trois ; sa tige a six à sept pouces de diamètre. Les femmes croates ne savent pas bien s'en servir pour la teinture, elles en font des gobelets et autres vases.

Les bois de la partie civile, situés sur les frontières de la Carniole et de la Stirie, sont en partie de pins et en partie de hêtres, mais les montagnes septentrionales des comtés d'Agram et de Wa-

rasdin, ne sont couvertes que de hêtres. Le chêne est l'arbre dominant dans les plaines, sur les montagnes peu élevées et sur les collines. La plaine de Draganitsch, entre la Save et la Culpa, n'est qu'une immense forêt de chênes.

Il n'est pas étonnant qu'on ne se donne presqu'aucune peine pour conserver cette grande quantité de bois, dont on tire si peu d'avantage. Aussi voit-on partout des dégâts considérables causés par les hommes et les animaux. Excepté la partie militaire, il n'existe encore aucune part des administrations forestières, ni des réglemens pour l'exploitation des forêts; et même dans les districts militaires (1), l'organisation est si vicieuse, qu'on n'a pas encore pensé à ne permettre que des coupes régulières, ensorte que chaque propriétaire abat, à volonté, les arbres qui lui appartiennent.

Les sapins, les pins et les gros chênes, qui croissent en si grande abondance dans ces forêts, pourroient fournir d'excellent bois de construction pour la marine. Les obstacles qui s'opposent à leur exportation, rendent presqu'inutile cette riche production du pays. Il manque presque

---

(1) L'administration forestière coûte au gouvernement militaire, dans le district de Carlstadt, 2,714 florins; dans celui des Banalgrænze 600, et dans celui de Warasdin 650 florins.

partout des routes qui facilitent la communication entre les forêts et les ports de mer; et les transports dans l'intérieur étant trop coûteux, le débit ne peut pas être avantageux, d'où il s'en suit que le commerce de ce bois est de fort peu d'importance. Je reviendrai sur cet article au chapitre du commerce.

B.

PRODUCTIONS DU RÈGNE ANIMAL.

L'entretien du bétail n'est pas, à beaucoup près, aussi considérable qu'en Hongrie. Comme je l'ai dit, il n'existe pas en Croatie de ces immenses pacages, qu'en Hongrie on voit couverts de troupeaux de bêtes à cornes et de chevaux. Les pâturages sont, en Croatie, non seulement en moindre quantité, mais ils sont aussi beaucoup moins étendus, ils sont isolés et dispersés. En général on ne trouve point, en Hongrie, de pacages appartenant à la commune d'un village, parce que les maisons sont ordinairement à une grande distance les unes des autres. Dans tout le comté de Warasdin, par exemple, il n'y a que les deux communes de Warasdin et de Petrianez qui aient des pacages.

Mais outre que l'entretien du bétail est peu considérable, il est aussi fort négligé, et l'agriculteur manquant de connoissances et d'indus-

trie, est bien loin de tirer tout le parti possible de cette branche de l'économie rurale. Il a peu de soin de son bétail, il le nourrit mal, et l'abandonne entièrement à la nature.

Quoique la seule richesse de l'habitant des districts militaires, consiste en bestiaux, il n'y a pas de contrée dans le pays où ils soient plus mal entretenus et si peu soignés. Point d'étables ni d'écuries, dans presque tout le cordon des frontières, et le peu qu'il y en a dans le district de Warasdin, sont si petites, qu'elles ne contiennent pas la moitié du bétail; elles sont d'ailleurs fort mal bâties, très-basses, sombres et humides. On les nettoie rarement, et les animaux restent enfouis jusqu'au ventre dans le fumier. On laisse le bétail jour et nuit dans les pacages jusqu'à ce que la première neige tombe, et même pendant l'hiver le plus rigoureux; il est pendant le jour continuellement à découvert, et la nuit il n'a d'autre abri qu'un mauvais hangard ouvert de tous côtés. Ces hangards, qui servent au lieu d'étables, sont appelés *toors*. Dans les montagnes de la Licca, les paysans construisent dans les gorges, et entre les rochers, des étables qu'ils appellent *stans*, où pendant l'hiver ils nourrissent leurs bestiaux avec du foin qui croît sur ces hauteurs, et qu'il seroit impossible de transporter.

Pour employer l'engrais, ils font sur ces rochers, comme nous l'avons déjà dit, des champs

artificiels qu'ils entourent d'une foible muraille. Dans le fort de l'hiver, lorsqu'il tombe beaucoup de neige, il meurt souvent beaucoup de bestiaux dans ce *stans*, car la provision de fourrage étant finie, on ne peut plus reconduire à la maison les bœufs et les vaches qui périssent faute de nourriture. Les habitans des contrées près du Wellebit, font passer, pendant la mauvaise saison, leur bestiaux dans la Dalmatie. Ils les y laissent pendant l'hiver, qui est beaucoup moins rude sur ces côtes, où il tombe rarement de la neige. Les Dalmates viennent, à leur tour, avec leur troupeau, pendant la sécheresse de l'été, chercher les pâturages frais des montagnes de la Licca.

Ce n'est que quand la neige empêche tout à fait les bestiaux de chercher leur nourriture, qu'on leur jette du foin ou de la paille en pleine campagne; on les mène aussi tout bonnement où le fourrage est entassé: les animaux que rien ne retient, en foulent et en perdent alors plus qu'ils n'en consomment. Les rateliers ne sont pas même d'usage dans les écuries.

Le manque de fourrage pendant l'hiver, est aussi fort nuisible à l'entretien des bêtes à cornes et des chevaux. Les provisions sont ordinairement finies en peu de mois; aussi lorsque la neige et les frimas couvrent la terre, l'on ne donne aux animaux qu'autant de nourriture qu'il en faut pour ne pas les laisser absolument mourir de

faim. Les bêtes de labour, exténuées et affoiblies par un jeûne aussi long, sont peu capables, au printemps, de tirer la charrue, et il faut souvent atteler jusqu'à six paires de bœufs pour labourer la terre. Il y a des maisons qui ne peuvent pas se servir de leurs bœufs avant qu'ils se soient refaits par les nouveaux pâturages du mois de mai; et comme beaucoup de paysans entretiennent plus de bestiaux qu'ils n'en peuvent nourrir, la disette de fourrage devient encore plus sensible.

Le dépérissement du bétail est aussi augmenté par la difficulté de l'abreuver. Peu de maisons ont des puits; les animaux boivent ordinairement l'eau corrompue des marres, ou sont conduits à des rivières et à des sources éloignées de trois ou quatre lieues. Dans la Licca, où la sécheresse oblige souvent les habitans d'une contrée entière d'aller chercher l'eau à deux milles et demi, on n'abreuve le bétail que de deux jours l'un, au lieu que pendant les grandes chaleurs on devroit l'abreuver au moins deux fois par jour. Les bêtes, harassées de la fatigue d'un tel voyage, arrivent échauffées à la rivière et boivent avidement, leurs poumons s'enflamment et il en périt beaucoup.

Une faute très-commune dans ce pays, fait employer les bêtes au travail avant qu'elles aient acquis les forces nécessaires. On attèle les bœufs très-jeunes encore à la charrue, et dès la seconde

année on fait déjà porter des charges aux chevaux; en outre, on fait couvrir trop tôt les vaches par de jeunes taureaux encore trop foibles; de là vient que les races restent petites, et dégénèrent de plus en plus.

Chevaux.

Il n'y a point de haras en Croatie. Les chevaux sont très-petits, et ne sont d'aucune utilité pour le commerce; aussi foibles que les chevaux de la Slavonie, ils ne peuvent servir aux transports des grands fardeaux. On les traite comme le reste du bétail, avec lequel ils restent toujours dans les pacages; on ne leur donne jamais d'avoine ou d'autres grains; on ne les étrille, ni on ne les panse. Dans les plaines on les attèle à la charrue, mais dans la Licca et dans les montagnes, on ne s'en sert qu'à fouler les gerbes pour en tirer les grains, et à porter des charges. Cette coutume de faire porter des charges aux chevaux, est fort contraire à l'amélioration des races; car le pays manquant de routes pour le roulage, on est obligé de se servir de bêtes de charge, et le Croate, naturellement paresseux, aime les petits chevaux parce qu'ils sont plus faciles à charger que les grands. Les soins que s'est donné le gouvernement pour améliorer la race des chevaux en Croatie, n'ont pas été récompensés par de grands succès, car les étalons qu'on a distribués

à cet effet n'ont produit, dans l'espace de 13 ans, que 708 poulains, savoir :

En 1790	15 poulains.
1791	30
1792	44
1793	81
1794	110
1795	88
1796	95
1797	39
1798	52
1799	33
1800	30
1801	57
1802	34

TOTAL, en treize ans, 708 poulains.

Quant à la partie civile, je ne puis indiquer le nombre de chevaux qui y existent ; je ne connois que celui des chevaux sujets à payer l'impôt dans le comté de Warasdin. On les évaluoit, en 1803, à 6,971. Dans la partie militaire, le nombre des chevaux se montoit, en 1802, à 43,383, savoir :

1. Dans le district militaire de Carlstadt,

Régiment de la Licca. . . .	4,901 chevaux.
— d'Ottochacz.	4,353
— d'Ogulin.	4,485
— de Szluin	2,519
TOTAL.	16,258.

Report.		16,258
2. Dans les Banalgrænze,		
Premier régiment.	3,215	
Second	4,960	
La commune de Petrinia. .	155	
— de Kostainicza	58	
TOTAL.		8,288
3. Dans le district militaire de Warasdin,		
Régiment de Kreutz.	10,338	
— de Saint-George	8,256	
La commune de Bellovar. .	154	
— d'Ivanich.	89	
TOTAL.		18,837
TOTAL pour toute la partie militaire. .		43,383

Bœufs.

La manière d'élever les bœufs n'est pas meilleure que celle dont on se sert pour les chevaux (1).

(1) Pour augmenter le nombre des bêtes à cornes, on avoit défendu, il y a quelques années, dans le comté de Kreutz, de tuer les veaux, à moins qu'ils ne fussent blessés et incapables de servir à la génération; et pour éviter les abus, il étoit défendu, sous peine de 25 coups de bâton, de blesser ces animaux.

Le nombre de bœufs n'est pas suffisant pour le labourage. Il n'y a que dans les comtés de Warasdin, et dans les districts de quelques compagnies de Carlstadt, où l'on engraisse des bœufs que l'on achète en Slavonie et en Hongrie. En 1803, on n'a compté dans le comté de Warasdin, que 10,243 bœufs sujets à l'impôt, tandis que l'année précédente on en comptoit 60,000 dans la partie militaire, savoir :

1. Dans le district militaire de Carlstadt,		
Régiment de Licca	7,503 bœufs.	
— d'Ottochacz.	5,163	
— d'Ogulin	6,908	
— de Szluin.	8,368	
Total.		27,942.
2. Dans les Banalgrænze,		
Premier régiment	4,783	
Second	6,163	
La commune de Petrinia. .	64	
— Kostainicza	9	
Total.		11,019.
3. Dans le district militaire de Warasdin,		
Régiment de Kreutz.	11,881	
— de Saint-George.	8,354	
Total.		20,196.
Total de toute la partie militaire. . .		59,196.

Les vaches sont en plus grand nombre ; dans le seul comté de Warasdin on en comptoit, il y a dix ans, 19,629 dont on payoit l'impôt. En 1802, le nombre des vaches des districts militaires se montoit à 54,711, et celui des veaux à 48,374, savoir :

District militaire de Carlstadt,	Vaches.	Veaux.
Régiment de Licca.	6,905	7,695
— d'Ottochacz	5,491	5,567
— d'Ogulin.	4,895	2,610
— de Szluin.	4,787	4,088
Totaux.	22,078	19,960
Banalgrænze,		
Premier régiment.	4,836	4,856
Second	6,871	7,067
La commune de Petrinia. .	240	29
— de Kostainicza	95	6
Totaux. . . .	12,042	11,938
Dans le district militaire de Warasdin,		
Régiment de Kreutz.	9,675	8,334
— de Saint-George	10,576	8,142
La commune de Bellovar. .	251	
— d'Ivanich.	89	
Totaux	20,591	16,476

On tire peu d'utilité des vaches ; on laisse téter

long-temps les veaux. La plus grande quantité de beurre se fait dans les comtés de Warasdin et d'Agram, où l'on fait aussi de mauvais fromages. Les vaches sont ordinairement petites, surtout dans le district militaire de Carlstadt. Elles ne donnent que deux pintes de lait pendant l'été, et trois quarts de pintes pendant le printemps et l'automne. Les Catholiques font du beurre et peu de fromage. Le lait qui reste après la séparation du beurre, sert de boisson aux ouvriers. Les schismatiques préparent, avec du lait, une boisson qu'ils appellent *skorup*. Ils font aussi du beurre qu'ils vendent pour acheter du sel, et pour payer les impôts.

Moutons.

Le manque de grands pacages fait qu'il y a très-peu de moutons. Il y a dix ans que dans tout le comté de Warasdin on comptoit à peine 1,000 moutons ou chèvres. Ils sont plus nombreux dans la partie militaire qui, en 1802, en possédoit 219,535, savoir :

1. Dans le district militaire de Carlstadt,

Régiment de Licca . .	68,155 moutons.
— d'Ottochacz . .	50,026
— d'Ogulin	39,554
— de Szluin. . . .	31,021
Total	188,756

2. Dans les Banalgrænze,

Premier régiment . . .	10,231 moutons.
Second	9,776
La comm. de Petrinia .	50
Total	20,057

3. Dans le district militaire de Warasdin,

Régiment de Kreutz .	6,771
— de Saint-George	3,961
Total	10,722

Si dans le district militaire de Warasdin on voit moins de moutons que dans tous les autres, c'est que, tous les trois ans, une maladie épidémique les détruit presqu'entièrement. En général, l'entretien des moutons a beaucoup diminué dans les districts militaires, ce qui fait que la laine ne suffit pas pour la consommation. La laine n'est pas fine et elle est de très-mauvaise qualité. L'un des obstacles qui s'opposent le plus en Croatie à la prospérité des troupeaux de moutons, c'est que pendant l'été l'on ne sépare pas les béliers des brebis; de-là vient que ces animaux s'accouplent trop tôt, et les brebis mettent bas dès le mois de décembre où il y a disette de fourrage.

Chèvres.

Le lait et le fromage faisant, pendant l'été, la plus grande partie de la nourriture des habitans des districts de la Licca et d'Ottochacz, ils élèvent aussi le plus grand nombre de chèvres : la nature en favorise beaucoup la multiplication dans ces contrées qui abondent en buissons. Autrefois le nombre des chèvres étoit encore plus considérable, et leur lait étoit une ressource presque toujours suffisante en temps de disette. Les autres districts où il n'y a pas autant de rochers couverts de buissons, possèdent peu de ces animaux, qui sont très-nuisibles aux forêts et aux campagnes.

L'an 1802 on évaluoit, dans la partie militaire, le nombre de chèvres à 46,589, savoir :

1. Dans le district de Carlstadt,	
Le régiment de Licca. .	17286 chèvres.
— d'Ottochacz . .	12,513
— d'Ogulin	7,595
— de Szluin	4,348
TOTAL . . .	41,742
2. Dans les Banalgrænze,	
Le premier régiment .	1,592
Le second	1,900
La comm. de Petrinia.	15
TOTAL	3,517

3. Dans le district militaire de Warasdin,

Régiment de Kreutz . . .	536	chèvres.
— de Saint-George .	784	
Total	1,340	

Cochons.

Les immenses forêts de la Croatie sont peuplées de nombreux troupeaux de cochons qu'on y mène paître le gland et la faîne. La plupart de ces animaux, qu'on engraisse dans les bois, viennent de la Bosnie. Du premier novembre 1794 jusqu'au 31 octobre 1804, on en a introduit par Kostainicza 113,644. On comptoit, il y a vingt ans, dans le comté de Warasdin, 19,167 cochons dont on payoit l'impôt. En 1802, le nombre de ces animaux se montoit, dans la partie militaire, à 98,756, savoir:

1. Dans le district militaire de Carlstadt,

Régiment de Licca . . .	688	cochons.
— d'Ottochacz . . .	924	
— d'Ogulin	1,426	
— de Szluin	7,857	
Total . . .	10,895	

2. Dans les Banalgrænze,

Premier régiment . . .	15508	cochons.
Second.	15,430	
La commune militaire de Petrinia.	177	
Total . . .	30,715	

3. Dans le district militaire de Warasdin,

Régiment de Kreutz . .	32,581	cochons.
— de Saint-George	24,526	
Total . . .	57,146	

L'on voit par cet état que le district de Carlstadt entretient le plus grand nombre de cochons. Il y a des maisons qui en ont jusqu'à 60. Ces animaux font beaucoup de dégâts dans les prairies et dans les champs; ils remuent la terre et endommagent beaucoup les pâturages. Outre cela il faut les nourrir avec du blé pendant les hivers rigoureux, ce qui cause assez souvent une disette de pain.

Les régimens de Licca et d'Ottochacz ne peuvent point entretenir beaucoup de cochons, parce que dans leurs districts il y a peu de chênes, et que le fruit du hêtre, la faîne, n'est bon que tous les huit ou dix ans. Le manque d'eau dans cette contrée couverte de rochers, est aussi un obstacle à l'entretien de ces animaux.

En outre, il n'est permis aux soldats des Ba-

nalgrænze et du district militaire de Carlstadt, de ne mener paître dans les bois que 15 cochons par tête, et celui qui en mène davantage est obligé de payer 9 kreutzers pour chaque cochon excédant le nombre prescrit : cette permission n'est même accordée qu'aux soldats en activité de service; mais dans le district militaire de Warasdin, chacun est libre d'engraisser dans les bois autant de cochons qu'il peut le désirer.

Abeilles.

Cette partie de l'économie rurale est assez considérable, surtout dans le comté de Warasdin, dans lequel on compte près de 4,000 ruches. On élève aussi beaucoup d'abeilles dans les contrées de la partie militaire. En 1801, les districts militaires des Banalgrænze et de Warasdin vendirent 971 quintaux de miel et de cire, savoir :

Les Banalgrænze,	
Premier régiment	306 quintaux.
Second	149
Les districts militaires de Warasdin,	
Régiment de Kreutz . . .	175
— de Saint-George . . .	341
Total	971

Vers à soie.

Malgré les bureaux d'inspection pour la culture des vers à soie, établis à Agram, Warasdin et Kreutz, et malgré les plantations de mûriers qu'on voit près de ces villes, la culture des vers à soie est fort négligée dans la partie provinciale (1); mais en revanche elle a beaucoup de succès dans la partie militaire, particulièrement dans le district militaire de Warasdin.

L'état ci-joint fera voir les progrès de cette culture. Il a été produit,

1. Dans le district militaire de Carlstadt,

	Livres de cocons.
En 1792	240
— 1793	130
— 1794	316
— 1795	353
— 1796	396
— 1797	462
— 1798	456
— 1799	222
— 1800	516
— 1801	600
— 1802	393
Total pendant 11 années	4,084

(1) Cette culture fleurit cependant dans les contrées situées sur les bords de la mer, surtout à Porto-Ré et dans la fertile vallée de Vinsdal, où l'on vend annuellement pour 30,000 florins de soie.

Et par conséquent 371 livres de cocons par an, année commune.

2. Dans les Banalgrænze,

	Livres de cocons.
L'an 1782.	3,328
— 1783.	3,657
— 1784.	4,369
— 1785.	6,279
— 1786.	5,451

La guerre contre les Turcs empêcha la culture des vers à soie, depuis (1787 jusqu'en 1791.)

L'an 1792.	1,952
— 1793.	1,201
— 1794.	5,863
— 1795.	4,026
— 1796.	5,657
— 1797.	6,562
— 1798.	6,327
— 1799.	5,792
— 1800.	3,827
— 1801.	3,924
— 1802.	5,372
TOTAL en 16 ans	76,587

Et par conséquent 4,786 livres de cocons, année commune.

3. Dans le district militaire de Warasdin,

	Livres de cocons.
L'an 1782.	10,509
— 1783.	15,074
— 1784.	29,036
— 1785.	34,990
— 1786.	32,575
— 1787 jusqu'à 1791	87,743
— 1792.	17,221
— 1793.	30,465
— 1794.	36,037
— 1795.	49,417
— 1796.	45,582
— 1797.	32,424
— 1798.	15,522
— 1799.	37,913
— 1800.	26,300
— 1802.	32,473
Total en 20 ans	533,181

Et année commune, 26,759 livres de cocons.

Dans le district de Carlstadt la culture des vers à soie est fort peu importante, on ne s'en occupe que dans trois régimens, qui ont récolté, savoir :

L'an 1804,

	Livres de cocons.
Le régiment d'Ottochacz	17
— . . . d'Ogulin	43
— . . . de Szluin	876
TOTAL	936

Ces 936 livres de cocons furent vendues pour la somme de 841 florins.

Mais en revanche elle fait beaucoup de progrès dans les Banalgrænze ; en 1804 il y eut,

	Livres de cocons.
Dans le premier régiment . . .	1,161 $\frac{2}{4}$
Dans le second	6,012 $\frac{1}{4}$
TOTAL	7,173 $\frac{3}{4}$

dont on tira la somme de 33,864 flor. 20 kreutzers.

La même année, la récolte fut dans le district militaire de Warasdin, de 20,785 liv. de cocons, savoir :

	Livres de cocons.
Dans le régiment de Kreutz . .	13,681
— de Saint-George . . .	15,104
TOTAL	28,785

vendues pour la somme de 16,351 florins.

La méthode de dévider la soie des cocons n'est pas encore perfectionnée : tandis que dans d'autres pays 10 livres de cocons donnent ordinairement une livre de soie, il en faut, en Croatie, 13.

Les bureaux d'inspection pour la culture de la soie coûtent annuellement 2,892 florins, savoir :

Dans le district militaire de Carlstadt,	600 flor.
Dans les Banalgrænze	252
Dans le district milit. de Warasdin	2,040
Dans toute la partie militaire . .	2,892 flor.

Volaille.

On élève une quantité prodigieuse de dindons dans la Croatie, on en voit près de chaque habitation de grands troupeaux. Quant aux autres espèces de volaille, on n'en trouve que dans les châteaux des seigneurs et dans le voisinage des villes. Les paysans ne les élèvent que pour leur propre consommation; ils n'en font nulle part un objet de commerce.

Pêche.

La pêche est assez considérable; les rivières abondent en toutes sortes de poissons communs, tels que brochets, carpes, truites, etc. La pêche du thon est très-productive près des côtes de la mer Adriatique. Pour la faire, on met perpendiculairement dans l'eau une longue échelle, l'un des pêcheurs se place sur le dernier échelon, guette l'instant où le poisson entre dans les filets; il donne alors un signal, et on les retire aussitôt. La chair de ce poisson est d'un goût ex-

cellent; on la mange cuite ou quelquefois crue, fraîche ou salée, et l'on en fait des envois considérables pour Venise et Gênes. De sa graisse on fait de l'huile comme de celle de la baleine. Près de Porto-Ré on pêche des maquereaux et des anchois qu'on sale pour les expédier dans les provinces autrichiennes. En général, les habitans des côtes maritimes de la Croatie sont obligés de chercher dans la pêche et dans le cabotage la subsistance qu'un sol ingrat et pierreux leur refuse.

Gibier.

Les loups, les renards, les cerfs, les chevreuils et les lièvres sont fort nombreux dans les forêts: on voit aussi beaucoup de bécasses; mais il n'y a nulle part de chasse réglée, ni d'enclos où l'on entretienne le gibier.

C.

PRODUCTIONS DU RÈGNE MINÉRAL.

1.

Différentes espèces de terres et de pierres.

La Croatie a une si grande abondance de pierres calcaires, qu'il n'y a presque pas de montagne qui n'en soit composée entièrement ou au moins en grande partie, surtout dans la contrée méridionale, remplie d'une masse énorme de pierre calcaire.

Près de *Szamabor* on trouve du plâtre ordinaire et du plâtre rayé composé de plusieurs bandes ou couches parallèles et irrégulières. La couleur principale en est blanche ou grise, les bandes sont roses, d'un rouge foncé, verdâtres ou grises. On l'emploie à Agram et à Carlstadt pour des ouvrages en stuc, susceptibles d'un assez beau poli : on en fait aussi des tablettes pour divers usages.

Il y a plusieurs carrières de marbre dans différentes contrées. Près de Krapina on en trouve du blanc et du noir; celui du mont Szelesnicza, près de Warasdin, est gris ou rouge, mêlé de veines blanches. Les carrières de Bassilyewo en donnent un bleu foncé. Les seuils des fenêtres et des portes, et tous les ponts sur la route Caroline sont en marbre; les autels des églises de Fiume sont aussi en marbre choisi parmi les plus beaux du pays. Entre Agram et Warasdin on trouve encore une autre espèce de marbre moins dur que le premier, et auquel on ne peut pas donner même le poli.

L'argile dont on se sert pour la poterie est très-abondante dans la forêt de *Marcha*, à deux lieues d'Ivanich, dans le district militaire de Carlstadt, dans le lit de la Drave, dans les montagnes d'Okitschs et de Zrinisch; dans quelques autres endroits, on trouve aussi du porphyre et de la marne.

Les cailloux ne se voient point dans les grandes masses de rochers ; mais ils ne sont pas rares dans les autres parties de la Croatie. On tire des carrières de Szamabor, de Krapina et de Szluin, etc., des pierres sablonneuses.

2.

Sels.

Ces productions du règne minéral sont assez rares dans la Croatie. On trouve cependant du sel amer natif, du vitriol bleu et du vitriol vert dans les mines de Szamabor : il ne s'en fait aucun emploi. En 1801, on découvrit une saline près du village de Batsum, dans le comté d'Agram ; et il paroît que les paysans en connoissent plusieurs, particulièrement dans le comté de Warasdin, car différentes communes près du mont Garitsch n'achètent jamais de sel. Je fus moi-même, en 1804, dans cette contrée, mais la neige m'empêcha de faire des recherches.

3.

Matières inflammables.

Dans cette classe de minéraux, il n'y a en Croatie que les charbons de terre et le soufre qui méritent d'être remarqués.

Non loin de Krapina à Radoboj, dans le comté

de Warasdin, se trouve du soufre natif, dont on ne tire aucun parti. Les métaux, surtout les mines de cuivre et de plomb, ainsi que les eaux minérales, contiennent aussi du soufre.

Il y a des charbons de terre dans le mont Kobyliak, dans le comté d'Agram, dans le comté de Warasdin, à Goszalarecz, à Lupinyak, à Ivanecz, dans le comté de Kreutz, sur les monts Raszin, Szoboticz, Gradin, etc. Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a commencé à exploiter les mines de charbon de terre de Planinæ. On ne s'est point encore occupé des autres.

4.

Métaux.

Les montagnes de la Croatie recèlent beaucoup de métaux; mais de nos jours l'exploitation des mines est bien moins florissante qu'autrefois. Le fer, par exemple, est en grande quantité dans ce pays, mais on ne le cherche aujourd'hui que dans les quatre mines d'Esuber, de Brod, de Mrslavodicza et de Kossna. La plus considérable de ces mines est située dans le domaine royal d'Esuber, sur les frontières de la Carniole. On en tire, année commune, 2,400 quintaux de matière métallique, produisant 1000 quintaux de fer brut. La seconde mine se trouve à Brod, seigneurie appartenant au comte Bathiany. On

l'exploite en deux différens endroits, à Cherni-Lugh et à Brod. Le produit de cette mine ne peut pas être considérable, puisqu'on n'y emploie que trois ou quatre mineurs.

La mine de Mrslavodicza, dans le domaine royal de Tussine, est exploitée par la compagnie des fabricans de sucre de Fiume; et celle de Kossna, dans le district du second régiment des Banalgrænze, par un simple particulier. Le minérai qu'on tire de Mrslavodicza contient beaucoup de chaux et très-peu de fer : ce dernier est même de très-mauvaise qualité, tandis qu'un seul quintal de minérai de Kossna donne 64 livres de bon fer, dont on fait de l'acier.

Parmi les mines qu'on n'exploite point, les plus remarquables sont :

1) Dans les montagnes de Petrova-Gora, sur les limites du premier régiment des Banalgrænze. Elles contiennent beaucoup de fer, et le voisinage est riche en forêts, d'où l'on pourroit aisément tirer le bois nécessaire à l'exploitation.

2) Les mines de Szamabor, qu'on a abandonnées depuis long-temps.

3) Celles de Bisztra et des montagnes d'Okitsch, dans le comté d'Agram.

4) On voit encore sur le mont Szveti - Dulh, dans le comté de Warasdin, quelques ruines des

forges où l'on travailloit jadis le fer tiré des mines de ces montagnes.

5) J'ai trouvé dans le district militaire de Warasdin, près du village de Ganesnicza, des mines qui contiennent trente livres de fer au quintal.

La fouille n'en pourroit pas être bien coûteuse, car elles se trouvent dans le voisinage des monts Garitsch, couverts de bois immenses, qui ne sont d'ailleurs d'aucune utilité, à cause de leur grande distance de Bellowar.

Il y a dans la Croatie de riches minières de cuivre, particulièrement dans le district du premier régiment des Balnagrænze et près du bourg de Szamabor, dans le comté d'Agram. Autrefois on exploitoit plusieurs mines de cuivre près de Sirovacz et de Guozdanszko. Jusqu'à présent on n'a fait aucune tentative pour en recommencer les travaux. De nos jours, on ne travaille qu'à celles de Szamabor. Les fouilles se font pour le compte de quelques particuliers. Deux cents mineurs y sont occupés, et en tirent ordinairement 2,000 quintaux de cuivre par an, tandis qu'en 1781 on n'en tiroit que 80 quintaux par mois. Il est très-ductile, et particulièrement recherché par les chaudronniers.

Quoiqu'en plusieurs endroits il existe de riches mines de plomb, on ne cherche nulle part ce

métal dans le sein de la terre. On trouve près de Gvozdanszki-Maidan des mines de plomb qui contiennent de l'argent. En 1780, on fit la découverte d'une minière de plomb à Vlas-Kopolie, et il y en a encore d'autres à Bistra, Ivanecz,

L'on dit que jadis il y avoit des mines d'argent à Streberniak et près de Novi. On ne fait plus de recherches pour les découvrir.

Les auteurs anciens parlent beaucoup de l'or qu'on tiroit, dans les temps passés, de la Dalmatie romaine, dont la Croatie hongroise faisoit partie. Ce qu'il y a de certain, c'est que de nos jours on ne connoît aucune mine de ce métal, qu'on ne trouve qu'en fort petite quantité dans le lit de la Drave, entre Mahrburg et Dernje, village du district militaire de Warasdin. Ce sont les paysans du comté de Kreutz, mais plus particulièrement encore les habitans du comté hongrois de Szalad, limitrophe de la Croatie, qui s'occupent à chercher l'or dans le grès que roule la Drave. Ils chargent leurs bateaux et leurs ustensiles sur des chariots, et s'en vont par terre jusqu'à Mahrbourg, où ils mettent à l'eau leur nacelle et descendent la rivière en cherchant les endroits qu'ils croient les plus favorables. Dès qu'ils sont arrivés, ils prennent une planche longue de cinq pieds et large de trois, dans laquelle sont des trous assez profonds, et très-rapprochés

l'un de l'autre; ils posent cette planche un peu inclinée sur le sol, et jettent le grès qu'ils prennent du lit de la rivière dans la passoire attachée à la partie supérieure de la planche; le gros sable et le grès restent dans la passoire, et le sable le plus fin passe avec l'eau sur la planche, où il est retenu par les entaillures. Ce sable est recueilli dans un baquet; on le lave, puis on le met dans une petite cuvette de bois noir, où on le lave encore, jusqu'à ce qu'il ne reste dans le fond que des grains d'un sable rougeâtre, que l'on mêle avec du vif-argent, et qu'on purifie enfin au creuset. Les paysans sont obligés de vendre cet or aux administrations royales du pays. Le produit de cette pêche varie selon qu'il y a eu plus ou moins d'inondations, et que la rivière a formé des bancs de sable ou des petites rigoles dans lesquelles l'eau peu profonde, coulant avec rapidité, emporte le limon et laisse le grès à découvert. Le seul village de Dernje, du régiment de Saint-George, gagne tous les ans, de cette manière, une somme de 400 florins. Les administrations de Warasdin, de Prelok et de Kanischa payent 3 florins 24 kreutzers pour un ducat pesant d'or. L'administration de Warasdin achète annuellement pour la valeur de 50 à 60 ducats, celle de Prelock 500 à 600, et celle de Kanischa pour 1000 à 1,200, une année portant l'autre.

Du reste, la pêche de l'or est un droit royal, et les paysans qui s'en occupent doivent être munis d'une patente.

CHAPITRE X.

MANUFACTURES.

Il n'y a dans la Croatie qu'un très-petit nombre d'habitans qui s'occupent à mettre en œuvre les productions de la nature; et à l'exception des métiers les plus simples et les plus communs, l'on n'y voit ni artistes, ni manufactures, ni fabriques.

I.

Métiers.

Dans un pays où le villageois fait lui-même tous ses vêtemens, ses chariots, ses meubles, ses instrumens aratoires, etc., le nombre des artisans vivant des métiers qui s'exercent dans les villes et dans les bourgs, ne peut pas être bien considérable; voilà pourquoi, dans les villes, les bourgeois sont obligés de chercher leur subsistance dans la culture des champs et des vignobles.

Je ne puis indiquer le nombre des artisans de toute la Croatie, parce que je n'ai pu me procu-

rer, à ce sujet, que les tableaux de quelques endroits : je vais les communiquer à mes lecteurs.

En 1803, il y avoit :

1. A Agram, capitale de la Croatie,

Apothicaire	1	maîtres.
Imprimeurs	2	
Relieurs	2	
Limonadiers	6	
Meuniers	12	
Bouchers	4	
Brasseur	1	
Boulangers	8	
Marchand de pains d'épices	1	
Epingliers	4	
Ceinturiers et orfèvres	4	
Eperonniers	2	
Chaudronniers	2	
Serruriers	5	
Maréchaux	8	
Selliers	4	
Ferblantiers	3	
Bourreliers	20	
Horlogers	3	
Potiers d'étain	2	
Tourneurs	2	
Vitriers	3	
Perruquiers	2	
	101	

Report.	101	maîtres.
Mégissiers.	4	
Tanneurs (1).	7	
Gantiers	3	
Menuisiers.	9	
Ramoneur.	1	
Charpentier.	1	
Potiers.	3	
Couvreurs.	2	
Tailleurs de pierres.	16	
Maçons.	2	
Boutonniers hongrois	13	
Boutonnier allemand. . . .	1	
Faiseurs de peignes	2	
Pelletiers.	19	
Peintres	2	
Chapeliers	4	
Cordiers	1	
Charrons.	6	
Fourbisseurs.	2	
Savonniers.	2	
Tailleurs hongrois.	21	
Tailleurs allemands.	19	
Tisserands.	6	
	247	

(1) De ces sept tanneurs, il n'y en a qu'un seul dans toute la Croatie qui sache faire du cuir à semelles. Il a un atelier à Agram et un à Warasdin.

D'autre part.	247 maîtres.
Teinturiers	2
Tonneliers.	4
Armuriers.	2
Vergetier.	1
Cordonniers allemands . . .	25
Cordonniers slavons	10
Bottiers hongrois.	18
Cordonnier faiseur d'*opanken*.	1
Barbier.	4
TOTAL. . . .	304 maîtres.

Il faut ajouter,

Marchands	22
Merciers	25
Négocians	52
Aubergistes	7
Cabaretiers	20
Chirurgiens	4
Rouliers.	15
TOTAL. . . .	449 maîtres.

2. A Petrinia, commune militaire du district du second régiment des Banalgrænze (1),

Apothicaire.	1 maître.
Brasseurs.	2

(1) Petrinia comptoit, en 1803, sans les bâtimens militaires, 664 maisons et 2,881 habitans.

D'autre part.	3 maîtres.
Bourreliers	3
Charrons.	6
Cordonniers.	15
Horloger.	1
Boulangers	2
Menuisiers.	9
Serruriers.	4
Tonneliers.	8
Maréchaux et couteliers. . .	13
Selliers	2
Chaudronniers.	5
Armuriers.	9
Ceinturier.	1
Fabricans de savon.	2
Tisserands.	31
Vitriers.	2
Bottiers hongrois	13
Cordonniers, faiseurs d'*opanken*	29
Tailleurs	54
Passementiers	6
Pelletiers.	16
Serrurier.	1
Maçons.	3
Charpentiers.	10
Tourneur.	1
Potiers.	37
Faiseurs de cribles.	6
	292

D'autre part.	292 maîtres.
Fourbisseur.	1
Chapelier.	1
Tanneurs.	2
Ferblantier.	1
Ramoneur.	1
Barbiers	5
Bouchers.	28
Aubergistes	7
Marchands et merciers. . . .	40
TOTAL.	378 maîtres.

Ces 378 maîtres se partagent en étrangers	24
Individus nés dans les provinces autrichiennes.	76
Natifs du pays	278
TOTAL.	378

Dans ces ateliers étoient occupés 145 ouvriers, ou compagnons, savoir :

Etrangers.	23
Des provinces autrichiennes. .	30
Natifs du pays	92
TOTAL.	145

3. A Ivanich (1), commune militaire libre,

(1) Cette ville a 154 maisons, toutes en bois, à l'exception de trois. Le nombre des habitans est de 651.

dans le district militaire de Warasdin, on comptoit, en 1803 :

Tailleurs	45	maîtres.
Potiers.	9	
Cordonniers hongrois et faiseurs d'*opanken*.	22	
Serruriers.	9	
Barbiers	3	
Passementiers.	5	
Pelletiers.	3	
Cordonniers.	7	
Maréchaux	7	
Couteliers.	2	
Charron	1	
Bourrelier.	1	
Vitriers	2	
Menuisiers	2	
Bouchers.	2	
Tisserand.	1	
Boulanger.	1	
Charpentiers.	2	
Chapelier.	1	
Marchand de pains d'épices. .	1	
Total.	126	
Plus,		
Marchands.	12	
Merciers	4	
Aubergiste	1	
Total.	144	

Le nombre des ouvriers étoit de 71, des journaliers 14, et des bourgeois 91. Les tailleurs, les pelletiers, les serruriers et les potiers de cette ville fréquentent, avec leurs marchandises, toutes les foires de la Croatie. Les potiers, surtout, font un commerce très-avantageux, la poterie fabriquée avec la terre qu'on trouve dans la forêt de Marcha étant fort recherchée.

Je n'indiquerai que sommairement l'état des ouvriers dans les quatre autres communes militaires libres. On comptoit, en 1803 :

1. A Zengg,	
Marchands.	33
Ouvriers et artisans	230
2. A Carlobago,	
Marchands	60
Ouvriers et artisans.	43
3. A Bellovar,	
Marchands	8
Merciers.	19
Ouvriers et artisans.	103
4. A Kostainicza,	
Marchands et artisans. . . .	286
TOTAL.	782

La population de ces quatre communes militaires se monte à 5,560 habitans, savoir : 2,636 hommes, et 2,924 femmes.

Il y a aussi des ouvriers-artisans dans les districts des régimens des frontières, mais fort peu d'entr'eux ont bien appris leur métier. Le nombre de ces ouvriers se montoit, en 1803, savoir:

1. Dans le district militaire de Carlstadt,		
Régiment de Licca, à.	139	
— d'Ottochacz.	51	
— d'Ogulin.	54	
— de Szluin.	105	
Total.		349
2. Dans les Banalgrænze,		
Premier régiment.	81	
Second.	136	
Total.		217
3. Dans le district militaire de Warasdin,		
Régiment de Kreutz	136	
— de Saint-George	306	
Total.		442
Total des huit régimens des frontières.		1,008
Total des six communes militaires.		1,094
Total pour toute la Croatie militaire.		2,102

2.

Manufactures et Fabriques.

Presque tout ce qu'il y a de fabriques et de manufactures dans la Croatie, se trouve dans la seule ville de Fiume. Je commencerai donc par les fabriques de cette ville, et je donnerai ensuite le détail des autres. Il existe actuellement à Fiume (1):

1) Une raffinerie de sucre établie depuis 38 ans, avec un fonds de 110,000 flor. Elle avoit obtenu le privilége exclusif, pour 25 ans, de vendre du sucre dans les Etats héréditaires de l'Autriche, à l'exception de la Bohême et de la Moravie. Depuis l'expiration du privilége, plusieurs autres raffineries se sont établies sans lui avoir pour cela porté préjudice, car elle continue toujours à faire beaucoup d'affaires. Cette fabrique possède six bâtimens, où elle occupe 300 ouvriers, dont le salaire se monte annuellement à 180,000 florins. Les matières brutes qu'elle emploie et qu'elle tire de l'étranger, coûtent tous les ans 600,000 florins, somme considérable qui sort du pays. De-

(1) La Fiumara et la Reka, deux rivières dans le voisinage de Fiume, favorisent diverses fabriques, et, sous ce rapport, cette ville est à préférer à Trieste même.

puis 1790 jusqu'à 1800, la fabrique a débité 35,000 quintaux de sucre par an, l'un portant l'autre; 1,000 quintaux environ sont exportés en Turquie, et le reste se consomme dans les pays autrichiens. Elle tire le charbon de terre de l'Istrie, le fer de Merzladovicza, et la glaise dont on couvre les pains, du voisinage de Carlstadt. On ne se sert de cette glaise que pendant les guerres maritimes, celle que la fabrique tire de la France étant beaucoup meilleure.

2) Deux fabriques de liqueurs, l'une d'Odorico Miniussi, et l'autre de Francesco Rubinich, produisent annuellement 1,400 eimers de liqueurs (*rosolio*). La plus grande partie se vend dans les pays autrichens, et fort peu en Italie. Ces fabriques pourroient employer les vins spiritueux de la Croatie, ils sont à beaucoup meilleur marché que ceux de l'étranger; mais le manque de routes pour le transport, prive le pays d'un avantage aussi considérable.

3) La fabrique de chapeaux de Giuseppe Fulvi est très-considérable, et fait un grand débit.

4) La tannerie qui existe depuis 1771, fait un grand commerce de cuir de fort bonne qualité. La noix de galle qu'elle emploie en assez grande quantité dans ses préparations, ne lui permet pas de vendre aussi bon marché qu'il seroit à désirer;

malgré cet inconvénient, la vente de cette fabrique en 1798 a passé 850 quintaux.

5) La fabrique de cire de Joseph Pessi, récemment établie, prospère beaucoup, et vend annuellement 900 quintaux de cire de fort bonne qualité.

6) Il y a deux corderies à Fiume, l'une appartenant aux hériliers d'Orlando et l'autre à Santo-Santarelli. On y fabrique ordinairement tous les ans 3000 quintaux de cordages très-recherchés dans le Littoral et dans les îles vénitiennes. Le chanvre qu'on y emploie se tire de l'Italie, parce que celui de la Croatie et de la Hongrie est d'une qualité inférieure et beaucoup plus cher.

7) La fabrique de faïence du sieur Joseph Pessi est assez renommée pour la beauté de ses produits.

8) En 1780 on établit à Fiume une fabrique de potasse, qui fournit tous les ans 2,000 mesures presbourgeoises de cet article. La plus grande partie s'en s'exporte en Espagne.

9) Les manufactures de tabac de Fiume ont fabriqué en 1797 des feuilles de Szegedin et de Fuenfkirchen, 10,000 quintaux de tabac en poudre qui ne le cède en rien à celui de Dunkerque, fait avec les feuilles de tabac de Virginie. Le tabac de cette fabrique s'expédie presque tout en Italie et dans la Turquie.

10) On trouve aussi à Fiume quelques fabri-

ques de drap, où se font en grande quantité les draps communs que l'on vend dans les îles vénitiennes.

La fabrique de toile de Buccari, citée par Lichtenstern et par d'autres écrivains de statistique, a cessé de travailler. Les montagnes qui cachent le soleil pendant une grande partie du jour opposent un obstacle aux procédés du blanchissage et le rendent beaucoup plus coûteux.

Dans le reste de la Croatie, l'industrie des manufactures est presque nulle. Dans la partie militaire, les fabriques d'étoffes de laine qu'on y avoit établies n'ont eu aucun succès, et toutes ont fermé leurs ateliers. Les fabriques de voiles, d'ancres et de cordages établies à Zengg, ont eu le même sort; la fabrique de soierie de Bellovar, qui déjà avoit 38 métiers en activité, a cessé de travailler depuis 1793. Les fabriques qui restent encore dans la Croatie sont:

Une papeterie, la seule dans tout le pays: elle est à Neudor près d'Agram; son débit est peu considérable, et son papier fort ordinaire.

Deux verreries, l'une à Szusicza sur la route Caroline, et l'autre à Toplitz près de Warasdin. La première expédie ses marchandises en Italie, mais elle est obligée de tirer les matières brutes d'Agram d'où elle est bien éloignée.

La faïence de la fabrique de Krapina dans le comté de Warasdin est très-mauvaise. Cette fa-

brique qui appartient au comte Woyki, a cessé de travailler depuis 1803. Presque toute la poterie qui s'emploie dans le pays, se fait à Ivanitsch, dont nous avons parlé plus haut; mais surtout à Jerovicz, village du comté de Warasdin, et à Warasdin même.

Les forges qui existent actuellement sont à Tschuber et à Merzladovicza; celle de Brod ne travaille plus. On en établit maintenant une dans le district du second régiment des Banalgrænze, qui n'est pas encore en activité. La forge de Tschuber est la plus considérable; on y fabrique du fer en barres et des clous. Les gros clous se vendent en barils de 100 livres, et les petits clous en barils de 90 livres; les produits de cette forge s'expédient en partie à Fiume pour la construction des vaisseaux, le reste est exporté dans les ports de la mer Adriatique.

La forge de cuivre de Szamabor fabriquoit autrefois du cuivre qu'employoient les chaudronniers; mais à présent elle ne forge que des plaques qu'on envoie en Esclavonie.

La plus grande partie des moulins à scier se trouve dans les seigneuries de Grobnik, de Brod, et de Tussine; on y scie des planches, des lattes et autres bois de construction pour la marine. Dans le district militaire de Carlstadt, il y a 19 moulins à scies, savoir :

Dans le régiment de Licca.	4
— d'Ottochacz.	7
— d'Ogulin.	7
— de Szluin.	1
Total	19

On fait à Grobnik et en Zagorie différentes espèces d'ouvrages en bois : les habitans de la dernière contrée s'occupent beaucoup de la tonnellerie, et ceux de Zepoglave font une sorte de bouteilles rondes, en bois, qu'ils appellent *clustura.*

Porto-Ré, Buccari et Fiume ont des chantiers où l'on construit les vaisseaux servant au cabotage le long des côtes de la Hongrie. Porte-Ré a quatre chantiers. Buccari auroit la meilleure situation pour la construction des vaisseaux, si on ouvroit une communication commode de ce port aux forêts de la Croatie et de l'Esclavonie. Les vaisseaux pourroient être lancés avec facilité et sans aucun danger. La mer, tout près des côtes, a une profondeur de plusieurs brasses, sur des rochers, sans bas-fonds ni bancs de sable, qui rendent ordinairement cette opération si dangereuse, même dans les chantiers les mieux construits.

On trouve des fabriques de soude près de Ravnagona, à Fuccine, dans le régiment de Szluin, et au district militaire de Warasdin :

cette dernière est à Rupas, près de la Drave; sept chaudières y sont en activité. Des Juifs de Kanischa en sont propriétaires; ils payent annuellement un impôt de 180 florins par chaudière, à la caisse du régiment de Saint-George.

On fait beaucoup de charbon dans les forêts des domaines royaux qui avoisinent la mer, et dans les seigneuries de Probnik et de Brod, appartenant au comte Bathyani. Ce charbon s'exporte presque tout à Venise.

CHAPITRE XI.

COMMERCE.

A L'EXCEPTION du bois et du vin, la Croatie n'ayant point de denrées dont elle puisse vendre le superflu à ses voisins, cet Etat ne fait guère qu'un commerce d'entrepôt. Je parlerai d'abord du commerce que ce pays fait par terre avec la Turquie et l'Autriche, et ensuite du commerce maritime, qui est le plus considérable.

1.

Commerce par Terre.

Le trafic que fait la Croatie avec les provinces turques limitrophes, est de fort peu d'importance. La plus grande partie des marchandises passe en Turquie; on vient de ce pays, par Kostainicza, ville frontière sur les bords de l'Unna.

Les principaux objets que la Croatie tire de la Turquie sont des peaux non préparées de bœufs, de cheval, de mouton et d'agneau, des peaux de mouton préparées, quelques autres articles de pelleterie, tels que des peaux de lièvre, de renard, de blaireau, de loup et de loutre, des ceps

de vigne, du miel, de la semence de lin, quelques chevaux, une assez grande quantité de bétail, beaucoup de cochons.

En revanche la Croatie vend aux Turcs du slivovitza, du chanvre, de la mercerie, de l'acier, de la poterie, de la vaisselle de cuivre, de la toile, des *opanken* (souliers croates), du sel, des cribles, du savon et du tabac en feuilles, mais tout cela en très-petite quantité.

La somme des espèces d'or et d'argent payée aux Turcs pour leurs marchandises, en vertu des permissions du gouvernement,

de 1794 à 1803 se monte à	649,626 fl.	15 kr.
Les Turcs ont payé en revanche pour les marchandises achetées aux Croates . . .	58,332	36
Par conséquent la Croatie a perdu dans ce commerce. .	591,283	39

Les Croates tirent aussi de la Bosnie, par Kostainicza, du *saffian* (maroquin), des peaux de mouton et de chèvre, des cuirs, du bétail et des cochons ; mais tout ce commerce est si peu important, qu'il ne mérite pas que nous en parlions.

Kostainicza, entrepôt principal pour tout ce qui vient de la Turquie, et pour les marchandises qui y passent, a un bureau de santé et un lazaret. Outre ce passage, il y a encore sur la

ligne des frontières cinq autres barrières ou marchés qu'on appelle *rastelle*, où les Croates échangent leurs marchandises avec les Turcs. Les sujets autrichiens troquent leur sel avec les Turcs contre du vin, de l'eau-de-vie, de l'huile et des poissons de mer; et avec les Bosniaks contre du bétail, du blé, du lard et du fer. De 1794 à 1803, il a passé en Turquie par les deux barrières de *Mallivacz* et de *Radusnicza*, la somme de 227,074 fl. 20 krs. pour les marchandises achetées aux Turcs.

Presque toutes les peaux crues qui viennent de la Turquie, passent en Autriche, ainsi que le bétail qui est destiné en général pour l'Autriche et l'Italie.

L'on voit, par tout ce que nous venons de dire, que la Croatie n'a presque point de superflu de ses productions à donner à ses voisins. Les articles qui s'exportent de la Croatie, sont :

1) Un peu de blé que l'Autriche tire des comtés de Warasdin et d'Agram, parce que le transport est plus facile sur cette route que sur celle de Fiume. Le Littoral ne tire de la Croatie que de l'orge.

2) Les bœufs, qui viennent pour la plupart de l'Esclavonie, de la Hongrie et de la Bosnie; on les engraisse dans quelques contrées de la Croatie, où des marchands de la Carniole se

rendent pour les acheter et les faire passer à Venise.

3) Les cochons, qu'on engraisse en grande quantité dans les immenses forêts de chênes et de hêtres, et qu'on vend également aux Autrichiens et aux Italiens.

En 1802, on a exporté du district militaire de Warasdin, pour 114,966 fl. de bétail, savoir :

Du régiment de Kreutz, 2,814 cochons et bêtes à cornes pour	55,689 fl.
Du régiment de Saint-George, 3,324, dite pour	59,277
TOTAL	114,966 fl.

4) Le vin, quoique très-abondant en Croatie, ne s'exporte pas : il s'en envoie fort peu en Autriche.

5) Les marchands d'Ivanich trafiquent en gros du miel et de la cire, qu'ils vendent à Oedenbourg et dans l'Autriche supérieure. Les Grecs d'Ivanich font le commerce du tartre dans les pays circonvoisins.

2.

Commerce maritime.

Le commerce qui se fait par mer est beaucoup plus considérable que celui dont nous venons de parler.

On exporte de la Croatie, par mer, du blé, du tabac, du bois, du charbon, du bétail, de la soude, de la cire, du miel, du sucre, de la verrerie, du fer, des cordages et quelques autres produits des fabriques de Fiume.

Le blé de Hongrie est le principal objet d'exportation. Il vient sur la Save jusqu'à Sissek, et de là sur la Kulpa jusqu'à Carlstadt. De cette ville, entrepôt des productions hongroises, on le transporte par terre, en partie par la route Caroline à Fiume, et en partie par la route Joséphine à Zengg. En 1794, où la récolte ne fut pas très-abondante, il fut chargé dans les différens ports cinq cent mille boisseaux de froment, et plus de deux cent mille boisseaux d'avoine; et dans les dernières années, par la seule route Joséphine, il en a passé trois à quatre cent mille boisseaux allant de Carlstadt à Zengg et Carlobago.

Du premier novembre 1793, jusqu'à la mi-septembre 1794, époque à laquelle l'exportation du blé fut défendue, l'on en chargea à Fiume,

Buccari, Porto-Ré, Czirkreuze, Szelicze et Novi, pour la valeur de	552,626 fl. 15 krs.
De Zengg et Carlobago, pour	1,762,297 fl. 23 ½
TOTAL.	2,314,925 fl. 38 ½ krs.

En 1801, les rouliers des deux régimens d'Ogulin et de Szluin ont gagné, à eux seuls, en roulages, pour le transport du blé et du tabac de Carlstadt à Zengg, la somme de 117,832 fl., savoir :

Dans le régiment d'Ogulin.	108,173
de Szluin. . . .	9,659
Total.	117,832

Après le blé, le tabac est l'article le plus important du commerce actif des côtes maritimes. On l'exporte partie en feuilles et partie fabriqué. Pendant la guerre de l'Amérique, il en a été fait de grandes expéditions. En 1780, on en exporta 24,905 quintaux; mais après cette guerre, l'exportation diminua. En 1792, on n'en expédia que dix mille neuf cent dix-huit quintaux, et de 1790 à 1795, elle ne se monta qu'à la valeur de deux à trois cent mille fl. par an. Actuellement elle a augmenté de nouveau. Depuis 1800, on expédie annuellement de Carlstadt à Zengg, 60,000 quintaux de blé. On exporte de Fiume et de Zengg particulièrement deux sortes de tabacs : le tabac de Szegedin et le tabac de Funfkirchen. Le premier vient par eau sur la Save et sur la Kulpa, et l'autre par la voie de terre, en suivant la route de Dernje, Kopreinitz, Kreutz et Agram, jusqu'à Carlstadt; d'où il est transporté, par la route Caroline, à Fiume, et par

la route Joséphine à Zengg et Carlobago. De ces ports de mer le tabac va à Gênes, à Ancone, à Naples; et le blé en Dalmatie, dans les îles de la mer Adriatique, à Gênes, à Trieste et à Cadix. Le comte Bathiany, dans ses lettres sur les côtes maritimes de la Hongrie, dit que l'on altère le tabac à Fiume, en mêlant aux feuilles de Szegedin et de Funfkirchen des feuilles d'une qualité inférieure, de sorte que l'acheteur ne peut jamais compter sur la qualité de tabac qu'il a commandée, tandis que dans l'Amérique septentrionale l'on ne laisse sortir le tabac qu'après l'avoir examiné et trouvé de bonne qualité, pur et sans mélange. J'ignore jusqu'à quel point cette observation peut être fondée.

Le bois est la production de la Croatie la plus importante pour le commerce maritime. On l'emploie à la mâture des vaisseaux, on en fait des planches, des cerceaux, du charbon, et surtout des douves pour la tonnellerie; il s'expédie aussi dans les pays étrangers par Buccari, Buccaricza, Zengg, Saint-George et Carlobago; les forêts royales de Buccarane, de Fuccine, de Mercopail et de Winodol approvisionnent le commerce de Buccari; celles du régiment d'Ogulin livrent leurs beaux sapins et d'excellent bois de construction à Buccaricza; Zengg et Saint-George tirent le bois qu'ils envoient dans les pays étrangers des forêts du régiment d'Ottochacz, et Car-

lobago du Wellebit. Le régiment de Licca vendit, en 1803, pour 6,505 fl. 57 krs. de bois, et le régiment d'Ottochacz pour 16,916 fl. 48 krs. Mais, faute de route pour le transport, toutes les autres forêts, si abondantes en superbes chênes qui fourniroient d'excellent bois de construction pour la marine, ne sont d'aucune utilité pour le commerce maritime. L'on a peine à concevoir que, malgré cette grande richesse en bois de la Croatie et de l'Esclavonie, Fiume soit obligé d'exploiter les forêts de Cluna dans la Carniole, et de faire venir à grands frais du bois de construction de la Méditerranée. Il n'y a dans le voisinage des côtes qu'une très-petite quantité de bois dont on puisse tirer quelqu'utilité; le transport de celui qui est dans l'intérieur seroit trop coûteux, et les frais surpasseroient de beaucoup le bénéfice que rend ce commerce. D'ailleurs, la plus grande partie des forêts du Wellebit sont dans des gorges d'un accès très-difficile, et entre des rochers où l'établissement des routes seroit trop dispendieux. Les mêmes difficultés empêchent d'établir dans ces gorges des charbonnières, d'où il seroit impossible de transporter le charbon. Cependant l'on pourroit augmenter considérablement le débit du bois en continuant jusqu'à la grande forêt de Bellolassicze la route que l'on commença en 1798, dans le district du régiment d'Ogulin : afin de tirer parti des beaux

arbres de mâture de la forêt de Sundier et de ceux de Begovacsa, il faudroit aussi établir une route du bois de Sundier à Czesaricza, dans le régiment de Licca, et une autre du bois de Begovacsa à Jablakovacz dans le régiment d'Ottochacz.

Le bétail va par mer en Italie, surtout à Venise; on a établi à cet effet à Skrilievo près de Fiume de grands marchés de bestiaux, qui se tiennent plusieurs fois par an. Ce sont les habitans du district militaire de Carlstadt et principalement ceux de la Licca qui font le plus grand commerce de bétail; ils mènent à ces marchés des bœufs et des cochons achetés en Bosnie, et les échangent pour du sel. En 1801, le district militaire de Carlstadt vendit pour 234,383 florins de bétail, savoir:

Le régiment de Licca, pour	85,567 fl.	28 krs.
— d'Ottochacz	69,375	9
— d'Ogulin	55,101	
— de Szluin	24,340	
TOTAL	234,383 fl.	37 krs.

Les Banalgrænze livrent aussi beaucoup de bétail aux côtes maritimes. Presque tous les cochons et les moutons qui ne se vendent pas aux foires de Carlstadt et de Glina sont menés aux côtes maritimes. Le district des Banalgrænze en vendit, en 1801, pour la somme de 87,801 florins, savoir:

Le premier régiment, pour . .	40,093 flor.
Le second	47,708
TOTAL	87,801

Carlobago et Zengg font actuellement un commerce considérable de miel et de cire, particulièrement depuis que la culture des mouches à miel a augmenté dans la Licca. Les districts militaires envoyent leur miel à Zengg et Carlobago, où il est purifié et séparé de la cire qu'on estime autant que celle du Levant. On apporte aussi à Carlobago beaucoup de miel de la Bosnie; il est expédié pour Venise et Messine; la cire s'envoie à Fiume et à Trieste.

Les verres qu'on fabrique à Schusitza près de Ravnagora s'exportent en Italie, où l'on en fait un grand débit à la foire de Senegaglia. Les articles qui, de Fiume, vont dans les pays étrangers, tels que le sucre, le tabac, les cordages, la soude, le drap, etc., ont été indiqués au paragraphe des fabriques et des manufactures de cette ville.

Les principaux objets de consommation qu'on introduit par mer dans la Croatie, sont le sel, le vin de Dalmatie, l'huile, le sucre, le maïs, le chanvre, etc.

Le sel de mer vient des provinces du royaume de Naples, mais actuellement en grande partie des îles de Venise : on en fait une grande consommation en Croatie, car, à l'exception du comté de Warasdin, il n'y en a pas d'autre dans tout le pays. Le débit du sel est dans ce pays un droit régalien; on l'introduit par Fiume, Buccari et

Zengg, où il y a des administrations royales qui le reçoivent et le distribuent aux consommateurs. Le plus grand commerce de sel, dans l'intérieur, se fait à Carlstadt; les habitans de ce district militaire vont à Zengg échanger du tabac et du blé contre du sel qu'ils vendent ensuite à Carlstadt. Le monopole du sel dans la seule ville de Zengg produit, dit-on, à la chambre royale, un profit annuel de 100,000 florins. De 1790 à 1795 on a introduit à Buccari et à Fiume, chaque année, pour 150 à 200,000 florins de sel de mer acheté dans les magasins napolitains de Barletta et de Manfredonia. Comme les habitans des districts militaires ne payent point d'impôt pour le sel, ils vont eux-mêmes l'acheter à Zengg, et l'échangent ensuite sur les frontières de la Turquie, et en partie aussi dans la Croatie civile, contre du blé. La seule consommation du sel dans les districts militaires, fut évaluée en 1801 à 230,000 florins, savoir :

1. Dans le district militaire de Carlstadt,

Pour le régiment de Licca à	16,195 flor.
— d'Ottochacz	28,090
— d'Ogulin, ...	26,809
— de Szluin	23,462
TOTAL	94,556

2. Dans les Banalgrænze,	
Premier régiment	28,736 flor.
Second	18,420
TOTAL	47,156

3. Dans le district militaire de Warasdin,	
Régiment de Kreutz . . .	40,109
Régiment de Saint-George .	43,624
TOTAL	83,733 flor.

Les Dalmates apportent à Zengg et à Carlobago du vin de Dalmatie, et les habitans de ces deux villes vont aussi eux-mêmes en chercher avec leurs navires. Pour ce vin, dont il se fait une grande consommation dans les régimens de Licca, d'Ottochacz et d'Ogulin, on paye tous les ans à la Dalmatie une somme de 700,000 florins.

On importe en Croatie, de la Romanie et des îles vénitiennes une grande quantité de maïs. Les habitans des côtes et ceux des montagnes limitrophes de la Carniole ne se nourrissent, pour ainsi dire, que de la farine de ce blé : ils en font leur pain et leur *polenta*. Il y a des années où l'on paye à l'Italie plus de 300,000 florins pour ce seul objet, tandis que dans la Croatie orientale, dans l'Esclavonie et dans la Hongrie, il ne sert qu'à engraisser les cochons.

Les six raffineries de Fiume ont payé aux étrangers, de 1790 à 1795, annuellement, la somme de 400,000 florins pour le sucre brut; maintenant cet article leur coûte jusqu'à 600,000 flor. par an.

En général, l'importation annuelle dans les pays qui forment les côtes maritimes, depuis 1790 jusqu'à 1795, a été d'un million à un million et demi, et l'exportation à peu près de deux millions et demi; ce qui présente un excédant de 500,000 à un million de florins à l'avantage du Littoral.

Les états suivans donneront une idée plus précise du commerce actif et passif qui se fait sur les côtes.

Tableau général de l'importation et de l'exportation des ports de mer de Fiume, Buccari, Porto-Ré, Czirkvenicze et Novi, de 1784 à 1790.

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
En 1784 . . .	1,302,079 flor.	1,053,671 flor.
— 1785 . . .	1,199,847	1,061,887
— 1786 . . .	936,299	1,419,966
— 1787 . . .	1,048,815	1,044,033
— 1788 . . .	2,437,225	1,079,803
— 1789 . . .	2,623,648	1,251,139
— 1790 . . .	2,907,500	1,785,701

Tableau particulier de l'importation et de l'exportation des différens ports de mer.

Du 1er novembre 1783 au dernier octobre 1784 :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Fiume . . .	1,187,654 flor.	496,285 flor.
Buccari . . .	94,747	539,927
Porto-Ré, Czirkvenicze, et Novi	19,678	17,459
Totaux .	1,302,079 flor.	1,053,671 flor.

Du 1er novembre 1789 au dernier octobre 1790 :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Fiume . . .	2,780,571 flor.	1,341,464 flor.
Buccari . .	83,076	367,910
Porto-Ré, Czirkvenicze et Novi	42,853	76,327
Totaux . .	2,906,500 flor.	1,785,701 flor.

Par les tableaux suivans l'on verra les articles qui ont été exportés et ceux qui ont été introduits.

	Exportation de l'an 1780.
Tabac.	24,905 quintaux.
Laine.	158
Fromage.	23
Suif et savon. . . .	209
Blé.	22,762 sacs.
Charbon.	28,612 paniers.
Douves.	158,935 mesures du pays.
Soude.	1,249 quintaux.
Peaux.	381
Miel.	512
Cire fabriquée. . .	76
Verreries.	267
Sucre raffiné. . . .	3,883
Sirop.	929
Poissons secs et salés.	330
Viande salée. (1) .	413

(1) Cette spéculation eut lieu du temps de la guerre de l'Amérique septentrionale. Deux négocians de Fiume expédièrent à l'étranger, en 1780, une ou deux centaines de tonneaux de viande salée. Ce premier essai ayant réussi, on continua dans les deux années suivantes, et en 1802 le nombre des bœufs salés qu'on expédia se monta à 3,113, celui des cochons à 469. On a trouvé que cette viande salée de Fiume ne le cédoit, pour le goût, à aucune autre; des certificats authentiques prouvent qu'après un voyage de mer de dix-neuf mois, et après avoir passé deux fois la ligne, elle s'est fort bien conservée sans rien perdre de sa bonté.

	Exportation de l'an 1780.	
Cordages	218	quintaux.
Prunes séchées. . .	97	
	Importation de l'an 1784.	
Coton, pour . . .	35,000	florins.
Café	67,000	
Peaux	22,000	
Chanvre	48,000	
Maïs et autres blés. .	148,000	
Citrons.	6,000	
Toile	19,000	
Huile d'olive	38,000	
Papier	6,000	
Riz	9,000	
Sel de mer. . . .	54,000	
Vin d'Autriche . .	28,000	
Vins des pays étrang.	26,000	
Sucre brut . . .	369,000	

IMPORTATION et EXPORTATION des ports de mer Fiume, Buccari, Porto-Ré, Czirkvenicze, Szelcze et Novi, dans les années 1793 *et* 1794.

a.

En 1793.

1. *Importation.*

Des pays maritimes de l'Autriche et de la Hongrie.	478,376 flor.	44 kr.
De l'étranger	689,507	34
TOTAL	1,167,884 flor.	18 kr.

2. *Exportation.*

Dans les pays maritimes de l'Autriche et de la Hongrie .	422,298 flor.	45 ½ kr.
A l'étranger	1,626,754	39
TOTAL . .	2,049,053 flor.	24 ½ kr.

Le bilan de 1793 a donc été à l'avantage du commerce actif, de la somme de 881,169 flor. 6 ½ kr.

b.

En 1794.

1. *Importation.*

Des pays maritimes de l'Autriche et de la Hongrie	567,003 flor.	51 kr.
De l'étranger	569,672	53
TOTAL . .	1,136,676 flor.	44 kr.

2. *Exportation.*

Dans les pays maritimes de l'Autriche et de la Hongrie .	972,684 flor.	49 ½ kr.
A l'étranger	876,933	45 ½
TOTAL .	1,849,618 flor.	35 kr.

Ce qui fait encore un avantage de 712,941 florins 50 kreutzers pour le commerce actif de 1794.

Nombre des vaisseaux arrivés et sortis des six ports nommés ci-dessus.

En 1780,	il arriva . . .	1,954	vaisseaux.
	il partit . . .	1,964	
En 1781,	il arriva . . .	1,747	
	il partit . . .	2,132	
En 1793,	il arriva . . .	2,401	
	il partit . . .	2,401	
En 1794,	il arriva . . .	2,375	
	il partit . . .	2,353	

CHAPITRE XII.

MOYENS D'ÉCHANGE.

a) L'ARGENT, les poids et les mesures sont les mêmes qu'en Hongrie et en Esclavonie. La seule ville de Fiume fait exception. Outre les espèces ordinaires des pays autrichiens, il y circule aussi les monnaies suivantes : la *lira* de 20 *soldi* (sous), le *grosso* de 5 sous, la *dvanaistitza* de 12 sous et la *peticza* de 30 sous ; le ducat vaut 6 liv. ou 4 *peticza*, la pièce de 20 kreutzers 35 sous, un *fiorino* 106 ½ sous, etc. On appelle le boisseau *star*, et l'aune *braccio*. Le port des vaisseaux se compte par tonneaux ; un tonneau équivaut, dans la mer Adriatique, à vingt quintaux.

b) *Places commerçantes.* Le centre du commerce pour le blé, pour le tabac et pour le sel, est Carlstadt. On y comptoit, en 1784, vingt-huit marchands en gros, faisant trafic des productions de la Hongrie : onze de ces marchands étoient Grecs et dix-sept Catholiques. Agram (1)

(1) Le comte Teleki, dans son Voyage en Hongrie, dit que la population d'Agram se monte à 18,000 ames, et tous les géographes modernes le disent après lui ;

est la seconde ville commerçante. Les principaux articles de son commerce sont le tabac et le blé de Hongrie, l'orge de la Croatie et les cochons de la Slavonie. Les 52 négocians qui se trouvent dans cette ville, sont presque tous des marchands de blé ou de bétail. C'est de cette ville surtout que se fait le commerce avec la Carniole. Le centre du commerce avec la Bosnie est à Kostainicza, comme nous l'avons déjà dit. La Croatie a sur la mer Adriatique les ports suivans :

1.) *Fiume*. En 1804 on y comptoit cinquante-quatre marchands en gros. Les petits navires de quinze cents quintaux de charge, entrent par la *Reka* ou *Fiumara*; les vaisseaux plus considérables mouillent à une demi-lieue de la côte, l'eau près de la ville n'étant pas assez profonde pour les recevoir. Cinq cent treize tonneaux sont le port ordinaire des plus grands vaisseaux de ces côtes, et 44 celui des plus petits. Les vaisseaux qui fréquentent le plus le port de Fiume, sont des vaisseaux romains, vénitiens, napolitains et dalmatiens. Le pape, la France, Naples, la Suède et le Danemarck ont dans cette ville des vice-

---

mais cela est faux, car en 1803 l'on ne compta, dans tout le territoire de la ville libre royale, y compris le militaire et les étudians, que 5,000 ames; et toute la ville d'Agram, avec le chapitre de Neudorf et la rue des Walaques, n'avoit que 8,900 habitans.

consuls qui dépendent tous du consul général résidant à Trieste. Les productions de la Hongrie viennent à Fiume de Carlstadt, par la route Caroline et par Zengg. Du reste, Fiume est un port libre : il est permis d'y faire le commerce de toutes sortes de marchandisés, même de celles qui sont défendues dans l'intérieur du pays, excepté pourtant la poudre à canon et les miroirs des fabriques étrangères. Un capitaine du port, pris dans la bourgeoisie et nommé par le gouvernement, a la surveillance sur les vaisseaux qui entrent et qui sortent. C'est lui qui examine les passeports et les papiers des capitaines et des patrons. Ceux qui viennent des pays suspects de contagion, qui, pendant leur route, ont communiqué avec des vaisseaux turcs ou barbaresques, sont obligés de faire la quarantaine, qui, selon les circonstances, est de 7, de 15, et quelquefois même de 40 jours. Les capitaines et les équipages sont examinés rigoureusement à ce sujet, et s'ils en imposoient, ils seroient sévèrement punis. Ce n'est qu'après avoir trouvé tous ces papiers en règle et s'être assuré que les vaisseaux ne sont pas suspects de contagion, que le capitaine du port les dispense de la quarantaine, et leur permet de communiquer avec la terre ferme.

2.) *Buccari.* Cette ville a un excellent port entouré de hauteurs et fortifié par la nature; le bassin est partout assez profond pour recevoir

les grands bâtimens qui, tout près des bords de la mer, trouvent un bon ancrage de cinq brasses d'eau; mais malgré tous ces avantages, Buccari aura de la peine à devenir une place commerçante de quelque importance; il manque dans cette ville de riches marchands, et Fiume, qui n'est qu'à quelques lieues, attire tout le commerce.

3.) *Porto-Ré*, ou port du roi, fut bâti par Charles VI. Ce port peut contenir 40 vaisseaux de guerre; les bâtimens y sont en sûreté et à l'abri de tous les vents; mais l'entrée en est difficile par le vent de nord-ouest : lorsque ce vent règne, les vaisseaux mouillent à quelque distance du port où l'on trouve d'excellens ancrages; il y a dans la ville un arsenal de la marine et quatre chantiers. Mais ce port de mer qui a coûté plusieurs millions, manque d'une chose de première nécessité; il n'y a point de bonne eau. Le commerce qu'on y fait est de fort peu d'importance.

4.) *Buccaritza*, petit endroit vis-à-vis Buccari. On n'y fait guère d'autre commerce que celui du charbon et du bois; on y vend aussi quelque peu de bétail.

5.) *Zengg*, place maritime de la partie militaire de la Croatie; on y compte deux mille sept cent quarante-quatre habitans. Le port est mauvais et peu sûr : le vent du nord-ouest en rend

l'entrée et la sortie difficiles et dangereuses. L'administration royale des impôts a fait construire une espèce de môle de la longueur de 150 pas, où les vaisseaux viennent prendre et décharger leurs marchandises. Il y a 33 marchands dans la ville, mais tous peu fortunés ; le capital des plus riches ne se monte qu'à 10,000 florins ; il y en a qui ne possèdent que 6 à 3,000 florins, et d'autres dont les fonds se bornent à un capital de 300 flor.

6.) *Carlobago,* appartenant aussi à la partie militaire, n'a que 995 habitans. Le port est plus grand et plus profond que celui de Zengg : deux îles le défendent de l'impétuosité des vents et des flots ; mais il manque d'eau douce, c'est pourquoi l'on y a construit 8 citernes. De 60 marchands que l'on compte dans cette ville, 28 seulement possèdent, pour faire leur commerce, des petites barques. Autrefois Carlobago faisoit un trafic assez considérable avec la Bosnie d'où il venoit des caravanes entières : maintenant on cherche à relever ce commerce qui étoit presqu'entièrement tombé. Joseph II avoit fondé un capital pour assister les marchands de Zengg et de Carlobago dans leurs spéculations : en 1801 ce capital se montoit à 51,053 florins 38 kreutzers.

c) *Chemins et roulages.* Les principales routes de commerce sont la route Caroline et la route Joséphine : la première va de Carlstadt à Fiume, et l'autre de Carlstadt à Zengg. Charles VI fit

construire, en 1726, la route Caroline ; elle est de 17 milles ou de 36,000 pas, et dans presque toute sa longueur taillée dans le roc des montagnes qu'elle traverse. Pour le transport on se sert ordinairement des bêtes de charge, parce qu'on passe difficilement avec les chariots. Le plan de cette route a été d'abord mal conçu, et maintenant elle est fort dégradée. Actuellement on en a commencé une autre qui ira également de Fiume à Carlstadt ; elle est déjà faite jusqu'à Merselwodicze, et malgré qu'on l'ait tracée à travers des rocs taillés presqu'à pic, la pente en est assez douce; elle est fort commode pour les rouliers et pour les passagers : sur les bords des précipices elle est garnie d'un haut parapet en pierres de taille.

La route Joséphine, qui de Carlstadt va à Zengg, en traversant la Kapella, a été construite en 1777 ; elle est plus commode, bien moins montueuse et plus courte de trois milles que la route Caroline : 109 ouvriers du régiment de Szluin, 191 de celui d'Ogulin et 9 de celui d'Ottochacz sont employés à son entretien.

Outre ces deux chaussées, il y en a encore quelques autres qui méritent d'être remarquées. Ce sont :

1° La route qui vient de la Hongrie méridionale, par les comtés de Schumegh et de Baranje; elle passe par Dernje dans le district du régiment

de Saint-George, jusqu'à la Drave où se trouve un bac; de là elle continue par Kopreinitz jusqu'à Agram. C'est sur cette route qu'on transporte le tabac de Funfkirchen à Agram et à Carlstadt.

2° Il vient aussi une route de l'Esclavonie, qui passe par le district du régiment de Saint-George, par Kopreinitz et Ludbring, va à Warasdin, et de là par Kreutz à Agram. Les bœufs qui se rendent de l'Esclavonie en Autriche et en Italie, passent par cette route.

3° Les productions de la Croatie se transportent en Autriche par les trois routes suivantes :

1) Une route de Carlstadt en Carniole, et en Carinthie, qui part de la route Caroline, passe par Motting où l'on traverse la Culpa, et ensuite par Neustadt, Laybach et Krainburg, et de là par le mont Loibel à Klagenfurth et Villach.

2) La route qui, d'Agram, va en Stirie, passe par Zagorie et Cilli, et de là par Volkermarkt en Carinthie.

3) Une autre route conduit de Warasdin, par Vinitzza, à Pettau en Stirie; de Pettau on va par Mahrburg et Unter-Drauburg en Carinthie.

Les roulages sont aussi mal organisés en Croatie qu'en Esclavonie et en Hongrie, ce qui fait beaucoup de tort au commerce, car le transport des marchandises en devient plus difficile et plus coûteux. Mais un plus grand inconvénient, c'est l'impossibilité où l'on est de confier

en toute sûreté les marchandises aux rouliers, particulièrement si c'est du blé ; il arrive assez souvent qu'ils le vendent pour leur compte, ou qu'ils le mettent en gage dans des cabarets.

d) *Navigation.* Les rivières navigables de la Croatie, celles dont on se sert pour le commerce, sont la Drave, la Save et la Culpa.

Jusqu'à présent, la navigation de la Drave se borne presque aux seuls bateaux qui transportent le sel de l'administration royale, en remontant cette rivière. Les marchands de bois de la Stirie se servent de radeaux et de tschaiken (sorte de bateaux plats) pour le transport de leur bois. La navigation sur la Drave est fort dangereuse, à cause de la quantité d'arbres et de souches qu'on rencontre dans son lit. Partout couverts d'arbres, ses bords, bas et peu solides, sont emportés à chaque inondation ; la rivière se forme un autre lit, et les arbres restent souvent au milieu du courant. Après chaque inondation, il faut refaire les chemins pour le halage ; mais il est difficile d'ôter toujours les arbres de chaque nouveau lit qui se forme après les débordemens.

La Save, dès son entrée en Croatie jusqu'à Sissek, est si profonde, qu'elle porte des bateaux chargés de 3 à 400 quintaux ; de Sissek à Belgrade, après avoir reçu les eaux de la Culpa, elle en porte de 4 à 5,000 quintaux ; mais la navigation

de cette rivière a aussi ses dangers. La rapidité des flots, dans les crues, arrache des arbres dont beaucoup s'enfoncent dans son lit, et, non moins dangereux que des rescifs, opposent à la navigation des obstacles que souvent toute l'adresse des bateliers a beaucoup de peine à surmonter.

La négligence des inspecteurs de la navigation est cause que cette rivière change presque tous les ans son cours; elle fait à présent une infinité de détours qu'elle ne faisoit pas autrefois, et coule très-lentement dans la plaine, où les bateaux ne peuvent avancer qu'à force de rames. Il y a peu d'années qu'on avoit commencé des travaux pour faciliter la navigation de la Save; mais l'intérêt privé a fait échouer une entreprise aussi utile, pour laquelle le corps des États de la Carniole avoit déjà donné un capital de 12,000 florins.

La Culpa n'est navigable que de Carlstadt jusqu'à son embouchure dans la Save; on ne peut même y naviguer avec sûreté que quand l'eau est à une certaine hauteur. Il arrive quelquefois, dans des années où il tombe peu de pluie, que les bateaux chargés de blé sont obligés de s'arrêter trois ou quatre mois entre Sissek et Carlstadt. Un marchand de Raguse a été le premier, dit-on, qui ait été sur la Culpa avec de gros bateaux. Il acheta, en 1752, quelques milliers de boisseaux de blé de l'administration royale

du Bannat ; et étant arrivé à Sissek, il trouva assez d'eau pour descendre, avec son bateau, jusqu'à Carlstadt.

Pour faciliter le commeree des productions hongroises avec le port de Fiume, on avoit proposé, en 1771, de rendre la Culpa navigable jusqu'à Brod, ce qui auroit beaucoup raccourci le chemin et diminué les frais de transport. Ce projet a bien été renouvelé depuis, en 1800, par une société à la tête de laquelle étoit l'évêque d'Agram; mais on n'a rien fait encore pour le réaliser.

Le blé du Bannat et le tabac de Szegedin, destinés au commerce des pays maritimes, viennent sur la Save jusqu'à Sissek, de là sur la Culpa à Carlstadt; ou bien l'on charge le blé à Sissek sur de petits bateaux qui le transportent sur la Save jusqu'à Szalock, d'où ensuite il est conduit par la voie de terre, à Trieste, en passant par Laubach. Le transport du blé de la Hongrie au Littoral est également difficile et coûteux (1) sur les deux routes, à cause des obstacles dont

---

(1) En 1800, un cheval de charge, appelé dans le pays *saumrosz*, coûtoit, de Carlstadt à Fiume, 12 à 13 florins; ce qui rendoit le froment du Bannat plus cher que celui que l'on achète dans les États du pape et dans les États vénitiens, surtout les années où, en Italie, les récoltes ont été bonnes.

nous venons de parler; on est obligé de garder le blé dans de mauvais magasins (1) à Carlstadt, où s'arrête la navigation de la Culpa. Sa prolongation jusqu'à Brod seroit le plus grand avantage qu'on pût faire au commerce des côtes de la Hongrie.

e) *Postes.* La Croatie n'a qu'une route de poste pour les courriers, les estafettes et les voyageurs : c'est celle qui, de Warasdin, conduit à Agram, Carlstadt et Fiume. Depuis 1803, une diligence part, une fois par semaine, de Vienne pour Carlstadt, par Oedenbourg, Kormund, Tschakathurn et Warasdin. Les autres routes sur lesquelles on ne trouve que des relais, sont :

1) De Carlstadt à Zengg et Carlobago.

2) De Carlstadt par les limites militaires : cette route passe par Woinitsch, Glina, Petrinia, Kostainicza et Jessenowa, d'où elle va à Gradiska, Essek, Bosseya, Semlin et Peterwardein en Esclavonie.

3) D'Agram par Dugoszello, Kreutz et Ko-

(1) Il n'est permis, à Carsltadt, de bâtir des magasins ni en pierres, ni en briques, à cause des fortifications. L'on met le blé dans de mauvaises baraques de bois, basses et humides, dont le loyer, malgré cela, est fort cher, où le blé se gâte et perd beaucoup de sa valeur.

le reste est schismastique. Dans le Banalgrænze, les Catholiques sont peu nombreux : à peine le tiers des habitans est-il de cette religion. Dans le district de Carlstadt, au contraire, la moitié des habitans est de l'église romaine, comme on le verra par l'état suivant.

De 36,307 maisons que l'on compte dans les limites militaires, sans les communes libres, 18,330 sont habitées par des Catholiques, savoir :

1) Dans le district militaire de Carlstadt,		
Le régiment de Licca. . . .	1,541 maisons.	
— d'Ottochacz. . . .	2,384	
— d'Ogulin.	2,582	
— de Szluin.	1,833	
Total. . . .		8,240
2) Dans les Banalgrænze,		
Premier régiment. . . .	1,319	
Second régiment. . . .	1,507	
Total. . . .		2,826
3) Dans le district militaire de Warasdin,		
Régiment de Kreutz. . .	2,960	
Régiment de St.-George.	4,304	
Total.		7,264
Total des maisons catholiques dans les limites militaires. . . .		18,330

L'église catholique romaine, avec son clergé régulier et séculier, obéit actuellement à deux évêques diocésains, celui d'Agram et celui de Zengg.

Le diocèse le plus grand est celui de l'évêque d'Agram; il comprend :

1) Dans la partie civile, tout le comté de Kreutz et la plus grande partie de celui d'Agram.

2) Dans les limites militaires, tout le district de Warasdin, les Banalgrænze, et dans le district de Carlstadt, une partie du régiment de Szluin.

Hors des frontières de la Croatie, le diocèse de l'évêque d'Agram comprend encore :

1) La plus grande partie de l'Esclavonie, savoir, tout le comté de Posega, presque tout celui de Verotze, le régiment de Gradiska et une partie de celui de Brod.

2) En Hongrie, la partie du comté de Szalad, où sont les terres du comte Festeticsch.

L'évêque d'Agram est un des plus riches de tout le royaume; il possède de grands domaines en Croatie et dans le Bannat; il eut les derniers en échange des terres qu'il a cédées au gouvernement militaire des Banalgrænze. En 1804, ses revenus se montoient à 111,000 florins. Il jouit en outre de grands priviléges, dont le plus considérable est la suzeraineté sur 105 vassaux nobles tenant leurs fiefs, non du roi, mais im-

médiatement de l'évêque, qui signe les lettres de donation. Ces fiefs restent dans les familles jusqu'à l'extinction des mâles, et le feudataire paye à l'évêque, tous les ans, un droit d'hommage de deux à trois ducats. Ces vassaux sont obligés de marcher, en cas d'insurrection, dans les guerres du royaume; ils se réunissent sous la bannière de l'évêque, mais ils prêtent serment au roi. L'évêque actuel, conseiller d'État intime, Maximilien de Verhowacz, arma, en 1795, 200 hussards, en 1796, 240 hommes d'infanterie, et en 1797, 500 hommes d'infanterie et 200 hussards.

Le chapitre métropolitain de l'évêque d'Agram est composé d'un prevôt et de 27 chanoines. Ce chapitre est le plus nombreux de tous les pays hongrois, et il possède aussi de grands revenus, évalués, dans les dernières années, à 90 ou 100,000 florins. Le prevôt en a 15 à 16,000, le doyen 8 à 10,000, et le plus jeune des chanoines 2 à 3,000.

Le diocèse de l'évêque de Zengg a été formé de l'ancien diocèse de Zengg, de ceux de Corbavie et de Modruss, et comprend le reste de la Croatie, savoir : les districts des régimens de Licca, d'Ottochacz et d'Ogulin, une partie du régiment de Szluin, le Littoral et la partie du comté d'Agram formant autrefois l'ancien comté de Severin. Les revenus de cet évêque ne sont

que de 12,000 florins par an, dont la moitié lui est payée par la chambre royale; il tire l'autre de son domaine de Novigrad et de la dixme de Winodol. Le siége de l'évêque est à Zengg, mais il demeure ordinairement à Novigrad.

Un prevôt et 5 chanoines forment le chapitre de cette église; mais comme il n'a point de revenus, la chambre royale paye à chaque chanoine 300 florins par an.

Outre ces deux chapitres métropolitains, il y a encore le chapitre de Chasma, lieu situé dans le district du régiment de Kreutz; mais, à cause des guerres fréquentes contre les Turcs, ce chapitre s'est retiré, avec toutes ses archives, à Agram, où il est encore actuellement. Comme presque toutes les terres dont les rois l'avoient successivement doté se trouvoient en Bosnie, lorsque les Turcs eurent conquis cette province, le chapitre perdit ses revenus. Il est actuellement très-pauvre. Les chanoines subsistent maintenant des petites pensions que leur font les chanoines d'Agram, qui les prennent pour vicaires, ou bien ils tâchent d'avoir quelque cure. Cependant François II leur a donné, en 1802, la terre de Lepoglava, dans le comté de Warasdin, qui rapporte près de 9,000 florins par an. Ce chapitre est composé d'un prevôt et de 13 chanoines.

On compte actuellement en Croatie 16 cou-

vens, 14 de religieux et 2 de religieuses; dix appartiennent à l'ordre de saint François, 3 aux Capucins, et un à l'ordre bienfaisant des Pères de la Charité.

1) Les couvens des Franciscains étoient habités, en 1804, par 116 religieux, savoir :

1. Agram	14
2. Szamabor.	4
3. Saszka.	6
4. Warasdin.	20
5. Kopreinitz.	15
6. Carlstadt.	18
7. Tersact, près de Fiume (1).	14
8. Zengg.	9
9. Kostainicza.	3
10. Ivanitsch.	13
TOTAL.	116

2) Le nombre des Capucins étoit à

1. Warasdin	9
2. Fiume.	12
3. Carlobago.	8
TOTAL.	29

(1) Les Franciscains de Zengg, par privilége spécial du pape, possèdent des biens immeubles exempts de la juridiction de la ville de Buccari, dont dépend Tersact; mais ces biens sont sonmis au gouvernement.

3) Les Pères de la Charité ont, depuis 1804, un couvent et un hôpital à Agram, où 8 individus de cet ordre ont soin des malades. Du 23 août jusqu'au 31 octobre, 99 malades ont été reçus dans cet hôpital, dont 8 sont morts, et 91 ont recouvré la santé.

Il n'y a plus que deux couvens de religieuses en Croatie : l'un se trouve à Warasdin, et appartient à l'ordre de sainte Ursule; l'autre, habité par des religieuses de la règle de saint Benoît, est à Fiume.

L'on compte actuellement en Croatie 359 paroisses catholiques romaines, dont 253 du diocèse d'Agram, et 106 de celui de Zengg.

Des 253 paroisses du diocèse d'Agram, il y en a

Dans la partie civile.	182
Dans la partie militaire.	71
TOTAL	253

Des 106 du diocèse de Zengg,

Dans la partie civile.	20
Dans la partie militaire.	86
TOTAL.	106

Paroisses et succursales catholiques romaines dans les limites militaires :

	Paroisses.	Succursales.
1 Dans le district de Carlstadt,		
Régiment de Licca.	12	15
— d'Ottochacz.	16	13
— d'Ogulin.	18	6
— de Szluin.	10	4
TOTAUX.	56	38
2 Dans les Banalgrænze,		
Premier régiment.	12	15
Second	8	
TOTAUX	15	4
3 Dans le district de Warasdin,		
Régiment de Kreutz.	17	4
— de Saint-Ceorge.	18	5
TOTAUX	35	9
TOTAUX pour toute la partie mil.	106	51

Il y a dans toute la Croatie 335 curés dont 58 ne sont que des chapelains de succursales et 143 vicaires.

Dans le district militaire de Carlstadt, les curés sont payés par l'Etat (1) ; ils ont des appointemens

(1) Les Catholiques du district de Carlstadt ne donnent à leurs curés pour toute rétribution qu'autant de bois que deux chevaux en peuvent porter.

fixes, tirés en partie de la caisse de religion et en partie du capital fondé par Marie-Thérèse pour la dotation des cures; ce capital est de 32,000 florins. La portion congrue des curés de ce district se monte :

Pour le régiment de Licca, à.	8,623 florins.
— d'Ottochacz	12,491
— d'Ogulin	7,792
— de Szluin	7,350
Total.	36,262

Dans les Banalgrænze l'entretien des curés catholiques est à la charge des paroissiens, qui payent à cet effet annuellement 4 kreutzers par arpent à la caisse du régiment, d'où les curés reçoivent leur pension. Les appointemens des curés catholiques des Banalgrænze se montent à 7,051 florins, savoir :

Dans le premier régiment	3,271 florins.
— second	2,380
A Pétrinia.	700
— Kostainicza.	700
Total	7,051

Mais comme la contribution que payent les paroissiens ne se monte qu'à 2,278 florins, la fondation de Marie-Thérèse contribue de 2,565 florins, et le reste se prend dans la caisse du régiment.

Les Catholiques du district de Warasdin, contribuent également à l'entretien de leurs pasteurs; ils payent tous les ans trois kreutzers par arpent de terre labourable, ou de prairie, et six kreutzers par arpent de vignoble, ce qui produit la somme de 15,168 florins versés dans la caisse du régiment, à laquelle on en ajoute 2,930 de la caisse de religion, répartis comme il suit:

1 Pour le régiment de Kreutz,	
de la caisse du régiment	7,868 florins.
— de religion	1,430
Total	9,298
2 Pour le régiment de St.-George,	
de la caisse du régiment	7,300
— de religion	1,500
Total	8,800

Ce qui fait une somme de 18,098 florins pour l'entretien annuel des curés du district militaire de Warasdin. Le clergé, dans toute la partie militaire catholique, coûte donc à l'État et aux paroissiens soixante-un mille quatre cent onze florins par an. Le gouvernement ne contribue que pour un tiers aux frais de construction des églises quand le fonds des églises et celui des communes ne suffisent pas. En général dans toute la Croatie, ainsi qu'en Esclavonie, les construc-

tions et les réparations des succursales sont toutes à la charge des paroissiens, obligés en outre de fournir *gratis* la main-d'œuvre.

Eglise Grecque-Unie.

Les Grecs-unis sont peu nombreux en Croatie; ils habitent pour la plupart dans le district de Sichelbourg, réuni au régiment de Szluin. En 1802 on comptoit dans ce district 4,003 personnes de ce rite, savoir 1,859 hommes et 2,144 femmes. Hors de ce district on n'en trouve que dans le comté de Kreutz et dans le district militaire de Warasdin, dans le premier 200 et dans l'autre 30.

Ce petit troupeau de Catholiques-unis a un pasteur particulier, évêque ou siégeant à Kreutz. Cet évêque jouit d'un revenu de seize mille florins, produit des deux terres de *Kalstz* et de *Schild* qu'il possède, l'une dans le comté de Kreutz et l'autre en Sirmie. Au lieu de chapitre, il n'a qu'un consistoire composé de trois membres; nous avons dit ailleurs que son diocèse s'étend aussi dans le comté hongrois de Baatsch.

Six cures, trois vicaires et deux chapelains, sont attachés aux différentes églises de cette communion. Dans le district de Sichelbourg il y a 6 paroisses, savoir:

A Stoidraga,

A Merzlapolge,
— Pechno,
— Souschitze,
— Radatowitsch,
— Kast,
desservies par 5 curés et 3 vicaires.

Dans le district militaire de Warasdin il ne reste qu'une seule paroisse grecque-unie ; elle est à Pisanicza, dans le régiment de Saint-George ; celles qui étoient à Bellovar, Szevenin et Czerin, n'existent plus : les communes de ces trois paroisses se sont réunies à l'église schismatique. La paroisse de Pisanicza ne compte que 20 paroissiens; l'église est desservie par un curé et un vicaire.

Un chapelain est attaché à la paroisse-unie de Bottinovecz dans le comté de Kreutz.

B.

ÉGLISE GRECQUE SCHISMATIQUE.

Les schismatiques habitent presque tous dans les limites militaires ; on en trouve fort peu dans la partie civile. De 6,204 maisons qui existent dans le comté de Kreutz, il n'y en a que 207 habitées par des schismatiques ; dans le comté de Warasdin on n'en trouve aucune ; et dans celui d'Agram, on ne voit de Grecs que dans les deux

villes de Carlstadt et d'Agram, et dans deux villages près de la Culpa.

D'après les tableaux de la population, on a trouvé que de 36,307 maisons existant dans les limites militaires, il y en avoit 17,117 habitées par les schismatiques, savoir :

1 Dans le district militaire de Carlstadt,

Régiment de Licca.	2861 maisons.
— d'Ottochacz	1,639
— d'Ogulin	1,746
— de Szluin	1,788
Total	8,034

2 Dans les Banalgrænze,

Premier régiment	2,702
Second	3,453
Total	6,155

3 Dans le district militaire de Warasdin,

Régiment de Kreutz	1,288
— de Saint-George	1,642
Total	2,930

Le plus grand nombre de schismatiques se trouvent dans les Banalgrænze, particulièrement dans le district du second régiment, où l'on compte 30,538 habitans de la religion grecque, et 13,565 catholiques. Après les Banalgrænze le

district le plus habité par les Grecs, est celui de Carlstadt, où les deux tiers des habitans du régiment de Licca sont de cette religion. Dans le régiment de Szluin on compte vingt-un mille huit cent six Grecs et seize mille cinq cents Catholiques; dans celui d'Ogulin au contraire il y a 22,113 Catholiques et 19,848 Grecs. Le district de Warasdin a moins de schismatiques que les autres; un tiers seulement de ses habitans professe la religion grecque.

L'église orientale obéit, en Croatie, à deux évêques, savoir, à celui de Carlstadt et à l'évêque de Pakratz (Esclavonie). Le diocèse de l'évêque de Carlstadt, qui a son siége à Plasky, dans le district du régiment d'Ogulin, comprend le district de Carlstadt, les Banalgrænze, le comté d'Agram et le Littoral. Il est le plus pauvre de tous les évêques schismatiques du royaume de Hongrie: son revenu n'excède pas cinq mille florins. Cette somme est presque entièrement le produit d'une rétribution de neuf kreutzers que lui paye chaque maison. On appelle cette rétribution *dimnicza;* elle augmente en raison de la quantité d'arpens que le paroissien possède; jusqu'à quinze arpens on paye douze kreutzers, et au-delà de seize la rétribution est de vingt-quatre kreutzers par arpent. Les popes sont obligés en outre de payer à leur évêque trois kreutzers par chaque maison de leur paroisse.

Le diocèse de l'évêque de Pakracz comprend le district militaire de Warasdin et le comté de Kreutz.

L'église schismatique a 158 paroisses, dont 149 se trouvent dans les limites militaires, et 9 dans la partie civile, savoir : 4 dans le comté de Kreutz, 4 dans celui d'Agram et une dans le Littoral. Les paroisses schismatiques d'Agram, de Carlstadt, de Fiume et Kopreinitz n'existent que depuis 1791.

Les 149 paroisses grecques de la partie militaire se trouvent :

1 Dans le district militaire de Carlstadt,

Régiment de Licca.	28 paroisses.
— d'Ottochacz.	16
— d'Ogulin.	14
— de Szluin.	16
TOTAL.	74

2 Dans les Banalgrænze,

Premier régiment.	22
Second	24
TOTAL.	46

3 District militaire de Warasdin,

Régiment de Kreutz.	14
— de Saint-George.	15
TOTAL.	29

Aux églises de ces paroisses sont attachés 157

popes en fonction et 145 diacres, en tout 302 ecclésiastiques, savoir :

1 Dans le district milit. de Carlstadt,

Régiment de Licca.	58 ecclésiastiques.
— d'Ottóchacz	36
— d'Ogulin.	25
— de Szluin	34
TOTAL	153

2 Dans les Banalgrænze,

Premier régiment	39
Second	51
TOTAL.	90

3 Dans le dist. milit. du Warasdin,

Régiment de Kreutz	29
— de Saint-George	30
TOTAL	59

L'entretien de ces curés illyriques est tout à la charge des communes qui leur payent les droits d'étole, et en outre le *bir* ou *lukno* dont nous avons déjà parlé.

Dans le district de Carlstadt ce *lukno* est une rétribution de quatre livres et demi par arpent en rapport que le laboureur paye à son curé. Dans le district de Warasdin elle est de six livres trois quarts par arpent. Dans ces deux districts, le lukno se monte annuellement à 22,730 boisseaux de blé, savoir :

Dans le régiment de Licca .	4,386	boisseaux.
— d'Ottochacz	2,550	
— d'Ogulin	2,700	
— de Szluin	2,900	
— de Kreutz	4,889	
— de Saint-George	5,308	
Total.	22,730	

Outre le droit d'étole et le lukno les Grecs payent encore d'autres rétributions particulières à leurs curés, tels que pour l'élection du métropolitain, pour la tenue des synodes, et annuellement pour la fête des rois, 7 kreutzers par chaque maison, ce qui fait pour toutes les limites militaires 1,996 florins et 3 kreutzers, savoir :

1 Dans le district militaire de Carlstadt.

Régiment de Licca	334 flor.	47 kr.
— d'Ottochacz	191	13
— d'Ogulin	203	22
— de Szluin	208	36
Total	937	58

2 Dans les Banalgrænze,

Premier régiment.	315	14
Second	401	1
Total	716	15

3 Dans le district de Warasdin ,		
Régiment de Kreutz	150	16
— de Saint-George	191	34
Total	341	50

Les curés schismatiques du district de Warasdin et des Banalgrænze ont aussi la jouissance de 34 arpens de terres labourables exempts d'impositions et de corvées ; mais dans les régimens de Licca et d'Ottochacz, au lieu de ce revenu, on leur paye de la caisse du régiment un dédommagement de 12 florins par an. Dans les régimens d'Ogulin et de Szluin les curés illyriens possèdent 763 arpens de terres labourables et 373 arpens de prairies.

Le nombre des églises paroissiales et succursales, dans la partie militaire, se monte actuellement à 223 , savoir :

	Églises paroissiales.	Églises succursales.
Dans le district de Carlstadt . . .	72	20
— Banalgrænze	46	18
— district de Warasdin	28	39
Totaux	146	77

La construction, l'entretien et les réparations de ces églises se font aux frais des caisses particulières des églises et aux frais des communes ; le gouvernement n'y contribue point.

Le fonds des églises schismatiques dans les districts militaires se montoit en 1802 à 69,664 fl., savoir :

1 Dans le district de Carlstadt,

Régiment de Licca	3,572 florins.
— d'Ottochacz	2,183
— d'Ogulin	2,504
— de Szluin	6,152
Total	14,411

2 Dans les Banalgrænze,

Premier régiment	3,369
Second	7,456
Kostainicza	4,552
Total	15,377

3 Dans le dist. milit. de Warasdin,

Régiment de Kreutz	15,559
— de Saint-George	22,924
Bellovar	1,205
Ivanitsch	188
Total	39,876

Il y a deux couvens illyriens dans toute la Croatie, l'un à Gomirge dans le district d'Ogulin, habité en 1802 par un abbé et par six moines, et l'autre à Lepavina dans le régiment de Kreutz dans lequel vivoient la même année huit religieux.

C.

AUTRES RELIGIONS.

Quoique la Croatie soit aussi comprise dans l'édit de tolérance publié par Joseph II, cependant aucune commune protestante ne s'y est formée. En 1802, on ne comptoit que cinq Protestans dans toute la partie militaire; ces cinq Protestans étoient établis à Zengg.

Les Juifs n'étant point tolérés, ils n'ont pas de synagogue en Croatie; dans les limites militaires on ne trouve qu'une famille juive à Bellovar.

CHAPITRE XIV.

SCIENCES ET BEAUX ARTS.

On ne trouve pas dans la Croatie un seul homme qui se soit fait un nom dans les sciences et dans les arts. Je me bornerai donc à donner des détails sur les établissemens d'instruction publique.

I.

ÉCOLES CATHOLIQUES.

L'organisation des écoles est la même qu'en Hongrie et en Esclavonie; j'indiquerai d'abord les établissemens d'instruction de la partie civile, et ensuite ceux de la partie militaire.

A.

Partie Civile.

Les écoles nationales (*scholæ nationales*) se divisent, comme en Hongrie, en écoles élémentaires (*trivial-schulen*), en écoles dites capitales (*capitales scholæ*), et en écoles primaires (*scholæ primariæ vernaculæ*).

1) Ecoles élémentaires dans lesquelles il n'y a

qu'un seul maître ; on en compte actuellement 23, savoir :

a. Dans le comté d'Agram, 10.

1 à Draganitsch.
2 Fuccine.
3 Jaszka.
4 Merkopact.
5 Gross-Goricza.
6 Ravnagora.
7 Szella.
8 Sissek.
9 Verbovsko.
10 Zamabor.

b. Dans le comté de Warasdin, 4.

1 à Krapina.
2 Petrianecz.
3 Toplitza.
4 Vinicza.

c. Dans le comté de Kreutz, 5.

1 à Breghi.
2 Dombra.
3 Gradecz.
4 Oszekovo.
5 Verbovecz.

d. Dans le Littoral, 4.

1 à Bribir.
2 Czirkvenicze.
3 Novi.
4 Porto-Ré.

Outre ces écoles il y avoit, en 1804, sept écoles élémentaires dans le comté d'Agram, et onze dans celui de Kreutz, qui n'avoient point encore de maîtres.

2) *Ecoles capitales* : on en compte cinq dans la partie civile, savoir :

1	à Fiume où enseignent . . .	4	maîtres.
2	Buccari.	2	
3	Warasdin.	3	
4	Kopreinitz	2	
5	Kreutz.	2	
	Total	13	maîtres,

dont deux étoient des prêtres séculiers. Chaque école capitale a en outre un catéchiste et un directeur subordonné à l'inspecteur des écoles nationales d'Agram.

3) *Ecoles primaires* : il n'y en a qu'une à Agram pour toute la Croatie ; elle se compose de cinq instituteurs, d'un catéchiste et d'un directeur chargé de former les candidats pour les écoles élémentaires.

En 1804, on comptoit dans cette école 201 écoliers, savoir :

Dans la première classe. . .	56	écoliers.
— seconde.	60	
— troisième.	61	
— quatrième, qu'on appelle		
	177	

	D'autre part	177
	école bourgeoise (burger-schule)	7
Dans	l'école de musique. . . .	7
—	l'école de dessin.	10
	TOTAL.	201 écoliers.

4) *Ecoles de filles* : on en compte six dans la partie civile de la Croatie, savoir :

1	à Agram.	2 institutrices.
2	Fiume.	3 du couvent des Bénédictines de cette ville.
3	Warasdin	3 du couvent des Ursulines de cette ville.
4	Carlstadt.	1
5	Kreutz.	1
6	Kopreinitz	1
	TOTAL.	11 institutrices.

Pour préparer la jeunesse à l'étude des hautes sciences, il y a dans la partie civile trois lycées : ce sont ceux

1 d'Agram.
2 de Warasdin.
3 de Fiume.

Chaque lycée a cinq professeurs (deux pour les classes supérieures et trois pour les inférieures),

un *exhortator* et un directeur dépendant du directeur en chef des études qui réside à Agram. Le lycée d'Agram, qui a le titre d'*archi-gymnasium*, a de plus un professeur de langue hongroise.

En 1804, le nombre des étudians de ces trois lycées se montoit à 681, savoir:

A Agram	309 étudians.
— Warasdin.	280
— Fiume.	92
TOTAL	681 étudians.

Dans le lycée d'Agram se trouvoient, en 1804,

En cinquième.	60 étudians.
En quatrième.	64
Dans la classe de syntaxe. .	75
Dans la classe de poésie . .	50
En rhétorique	60
TOTAL	309 étudians.

Des quinze professeurs de ces trois lycées, neuf sont ecclésiastiques, et cinq séculiers.

Pour les hautes sciences il y a, à Agram, une académie composée de dix professeurs, cinq pour la faculté de droit, et cinq pour la faculté de philosophie. Un des professeurs de philosophie enseigne aussi la langue et la littérature hongroises. En 1804, cette académie étoit fréquentée par 240 étudians.

La théologie, en 1804, comptoit au séminaire d'Agram, 130 clercs, tant catholiques romains que grecs-unis.

A Agram, les nobles ont aussi un collége supprimé par Joseph II, rétabli ensuite par François II. La fondation de ce collége est pour 34 pensionnaires, son revenu se monte à 500 florins par an. Fiume avoit une école de marine, fondée en 1778, mais malheureusement elle n'existe plus. Les jeunes gens qui se destinoient à la marine y apprenoient les mathématiques, la géographie et la navigation. On y formoit de bons capitaines de vaisseaux et d'habiles pilotes.

B.

Etablissemens d'instruction dans la partie militaire.

Les écoles dans les limites militaires, sont en partie écoles capitales, et en partie écoles élémentaires.

Les écoles capitales sont au nombre de sept, savoir :

1	à Gospich, fréquenté par. .	40 écoliers.
2	Ottoschacz	24
3	Ogulin.	25
4	Zengg	30
5	Carlobago.	62
		181

D'autre part.	181
6 à Petrinia	37
7 Bellovar	129
TOTAL	347 écoliers.

Le nombre des écoles élémentaires se montoit, en 1802, dans la partie militaire, à 38, fréquentées par 1,512 écoliers, savoir :

1) Dans le district militaire de Carlstadt,

	Ecoles.	Ecoliers.
Le régiment de Licca. . . .	4	100
— d'Ottochacz.	6	218
— d'Ogulin.	3	75
— de Szluin	3	120
— de Zengg	1	62
TOTAUX.	17	575

2) Dans les Banalgrænze,

Premier régiment	2	160
Second	3	111
Petrinia	2	96
Kostainicza.	1	81
TOTAUX	8	448

3) Dans le district militaire de Warasdin,

Régiment de Kreutz	6	180
— de Saint-George. . . .	6	265
— d'Ivanitsch	1	44
TOTAUX.	13	489

On compte dans les limites militaires 6 écoles de filles, où l'on enseigne à lire, à écrire, à chiffrer, à coudre et tricoter. En 1802, on y comptoit 147 élèves, savoir :

1	à Gospich	18 élèves.
2	Ogulin	20
3	Zengg	40
4	Carlobago	14
5	Petrinia	27
6	Bellowar.	28
	TOTAL	147 élèves.

Il y a aussi un lycée à Zengg, dont les professeurs sont des Franciscains du couvent de cette ville. La commune militaire leur paye une rétribution; mais ce lycée n'étoit fréquenté, en 1802, que par 19 étudians, savoir :

En sixième	9
En cinquième	3
Dans la classe de grammaire.	2
Dans la classe de syntaxe	3
Dans la classe de poésie	1
En rhétorique.	1
TOTAL.	19

A Petrinia et à Bellowar, il y a des écoles de mathématiques où l'on enseigne le dessin et un peu d'architecture; celle de Petrinia ne comp-

toit en 1802 que 10 élèves, celle de Bellowar en réunissoit 22.

Les appointemens des instituteurs dans les écoles des limites militaires, sont pour

Le maître d'une école capitale.	300 fl.
Le maître d'une école élémentaire. . . .	180
Un collaborateur.	60

a.

Ecoles des Illyriens.

Comme les instituteurs des écoles nationales illyriques ne sont pas payés par le gouvernement, et qu'ils sont à la charge des communes, on ne trouve dans toute la partie militaire que cinq écoles pour l'instruction des Grecs schismatiques ; ces écoles sont :

1	à Bellowar de	25 écoliers.
2	Gross-Gergyevecz.	20
3	Petrinia.	40
4	Kostainicza	38
5	Zalussnicza.	20
	TOTAL.	143 écoliers.

Les enfans des schismatiques fréquentent, à la vérité, les écoles catholiques ; mais dans ces écoles, on ne leur enseigne point la religion, et les enfans restent ainsi sans aucune éducation morale.

SECONDE PARTIE.

GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION, ARMÉE.

CHAPITRE PREMIER.

FORME DU GOUVERNEMENT, ET LOIS FONDAMENTALES DU ROYAUME.

La Hongrie est une monarchie héréditaire limitée, dans laquelle le roi, à la vérité, jouit d'une grande autorité et de beaucoup de prérogatives, mais où la noblesse a des droits fort étendus et un grand nombre de priviléges.

Les lois principales, celles qui forment la base de la constitution hongroise, sont :

1) La *Bulle d'or du roi André II*, de l'an 1222. Chaque roi, à son avénement, est obligé de la confirmer par un serment solennel; cependant la fameuse clause qui, en accordant à chaque noble hongrois le droit de *veto*, avoit tant de fois allumé la torche des guerres civiles, a été abolie à jamais l'an 1687, sous le règne de Léopold Ier.

2) Les *quatre principaux priviléges de la noblesse hongroise*, mais surtout celui qui exempte les nobles de tout impôt et de toute charge publique (1). Ils furent érigés en loi fondamentale du

(1) Il sera parlé de ces quatre principaux droits ou priviléges, à l'article *Prérogatives de la Noblesse hongroise*.

royaume, par un décret de la diète de 1741, et sont rapportés *tit.* 9, *partie* 1, *Werbocii Trip.*

3) Les *traités de paix de Vienne*, de l'an 1606, et celui de Lintz, de 1645. Tous deux se rapportent au libre exercice de la religion pour les Protestans; ils furent érigés en lois fondamentales aux diètes suivantes, et confirmés de nouveau en 1791.

4) Le *droit de succession*, qui assure la couronne de Hongrie aux descendans mâles des archiducs d'Autriche. Ce droit fut solennellement reconnu et confirmé par une loi fondamentale à la diète de l'an 1687, et ensuite accordé aussi aux femmes par l'acceptation de la pragmatique-sanction de l'empereur Charles VI à la diète de 1723.

5) Le diplome d'inauguration, et le serment que le roi doit prêter à son couronnement, par lequel il s'engage à maintenir et à protéger les priviléges du royaume. Ce serment est inséré chaque fois dans le code hongrois (*corpus juris*), comme loi constitutionnelle.

CHAPITRE II.

LE SOUVERAIN.

I.

Ordre de Succession.

Depuis 1687 et 1723, la Hongrie, avec les pays qui en dépendent, est incontestablement un royaume héréditaire, dont la couronne se transmet, par droit de succession, aux descendans des deux sexes. Selon l'avis de plusieurs publicistes, le droit de succession à la couronne n'avoit pas été reconnu et irrévocablement fixé avant 1687 (1); mais à la diète de cette année, toutes les ambiguités qui s'étoient élevées furent détruites pour toujours par une loi fondamentale qui assure la succession de ce royaume aux descendans mâles de la maison de Habsbourg, dans l'ordre de primogéniture. Depuis, la diète de 1723 qui ratifie la pragmatique-sanction de l'empereur Charles VI, les femmes de

(1) Quoique cependant dans le 5e § du 5e article du décret de la diète de 1541, le droit de succession de la maison d'Autriche à la couronne de Hongrie soit assez clairement énoncé.

la maison d'Autriche ont été reconnues habiles à succéder aussi à la couronne; et cette loi, qui comprend les articles 2 et 3 du décret de la diète, fut déclarée loi constitutionnelle et fondamentale du royaume. Cette célèbre pragmatique-sanction, publiée par l'empereur Charles VI, en 1713, en présence d'un grand nombre de conseillers intimes, de gouverneurs, de ministres et de notaires, règle non seulement le droit de succession en faveur des filles de Charles VI et de celles de son frère Joseph et de leurs descendans, mais elle substitue aussi très-positivement les sœurs de Charles VI, et toutes les autres branches de la maison d'Autriche, dans l'ordre de primogéniture, en cas d'extinction de la ligne Caroline, et de la ligne Joséphine qui devoit la remplacer. La pragmatique-sanction n'est pas insérée mot à mot dans le code hongrois; on en indique seulement la substance, en ajoutant que tant qu'il y aura un rejeton de la maison de Habsbourg, l'Autriche et la Hongrie auront inséparablement le même souverain, qui succédera dans l'ordre fixé par la pragmatique-sanction.

2.

Couronnement.

Chaque archiduc, à son avénement au trône d'Autriche, hérite donc en même temps de la couronne de Hongrie. Le deuxième article du décret de la diète de 1723, et le sixième de celle de 1791, prescrivent les formalités du couronnement. Il consiste essentiellement :

1) Dans la publication du diplome d'inauguration ;

2) Dans l'acte formel du couronnement;

3) Dans le serment solennel prêté par le roi, *sub Dio*, de maintenir et de protéger les priviléges.

La veille du couronnement, le roi, assis sur son trône, fait présenter, par le grand-chancelier de Hongrie, aux membres de la diète rassemblés en sa présence, le diplome d'inauguration, écrit sur parchemin, et muni du sceau royal ; comme il ne peut y avoir de couronnement qu'à la suite d'une diète, ce diplome est toujours inséré dans le livre des décrets de la diète avant la clôture. Le nouveau roi jure dans le diplome (tels sont ceux de Marie-Thérèse, Léopold II et François II) les cinq articles suivans :

1) De conserver et de maintenir scrupuleusement les libertés, les priviléges, les droits, les

lois et usages du royaume existans ou qui pourroient être décrétés sous son règne (excepté la clause du décret d'André II).

2) De ne pas faire sortir du royaume la couronne hongroise, et de la confier à deux gardiens (kron-hueter) séculiers, pris indifféremment parmi les Catholiques et parmi les Protestans.

3) De réunir à la couronne de Hongrie tous les pays qu'elle possédoit autrefois, après les avoir reconquis (*hactenus recuperata et ex post, Deo adjuvante, recuperanda.*)

4) De rendre aux États du royaume le droit d'élection, après l'extinction de la ligne des descendans de Charles VI, de Joseph Ier et de Léopold Ier.

5) Que chacun de ses successeurs sera tenu, en vertu du troisième article de la loi de 1791, de sanctionner cet acte conservatoire à la diète de son couronnement, dans le terme de six mois après son avénement, et de s'y engager par un serment.

Le professeur Schwartner décrit l'acte du couronnement en ces termes :

« Le roi, en costume hongrois, précédé des bannières du royaume et des barons qui portent les attributs de la royauté, entre dans l'église, accompagné de deux évêques, se met à genoux devant le maître-autel, et prête serment sur l'Evangile, dans les mains de l'archevêque. Il

jure de conserver la paix et de rendre la justice à son peuple, de protéger et de respecter l'église et ses pasteurs. Après le serment, on entonne les litanies des Saints, et l'archevêque fait la cérémonie de l'onction du roi au bras droit et à la poitrine.

» Le sacre fini, on conduit le roi sur son trône, où il est revêtu des habits de saint Etienne. La grand'messe commence alors; et à la fin de l'épître le primat de Hongrie présente au roi, avec les cérémonies d'usage, l'épée nue de saint Etienne; après quoi l'archevêque-primat et le palatin lui mettent la couronne sur la tête. Le roi remonte alors sur son trône, le sceptre et le globe royal à la main. Il est proclamé aux cris de *vive le roi!* aux acclamations du peuple et aux salves de l'artillerie, pendant que l'on chante le *Te Deum*. Après l'Evangile, on lui apporte le Missel, qu'il baise; et après le *Credo* il descend de son trône pour faire son offrande à l'autel (1), où il revient ensuite pour recevoir la communion.

» La messe finie, le roi, vêtu du manteau royal

---

(1) Ferdinand Ier fit une offrande de 100 marcs d'or, et Marie-Thérèse mit sur l'autel une médaille de la valeur de 30 ducats. Cette offrande reste au sacristain de l'église.

de saint Etienne, la couronne sur la tête, avec tous les ornemens royaux, va à pied, avec tout son cortége, dans une autre église, dans laquelle il donne, avec l'épée de saint Etienne, l'ordre de chevaliers à plusieurs gentilshommes. De cette église, le cortége part en grande cérémonie, et en plus grande pompe qu'auparavant. Tout le cortége est à cheval. Le hérant d'armes du royaume ouvre la marche : viennent ensuite les barons, en grands habits de cérémonie; après eux, dix magnats portant la bannière de la Hongrie et celles des royaumes appartenant autrefois à cette couronne. Les évêques suivent en habits pontificaux, montés, comme les barons, sur de superbes coursiers; ils précèdent le roi, qui est entouré de sa cour et des grands du royaume. Au son de toutes les cloches de la ville de Presbourg (où les rois de Hongrie sont ordinairement couronnés), et au bruit du canon, le roi arrive à une estrade couverte de draps, et dressée sur une place ouverte et entourée d'une foule innombrable de spectateurs; là, il lève la main vers le ciel, et prononce le serment constitutionnel (*decretal eid*), après lequel il part au galop, et monte sur une élévation de terrain faite exprès, appelée (kœnigs-berg) *le mont du roi*, sur les bords du Danube. Arrivé sur cette éminence, il fend l'air, avec l'épée de saint Etienne,

vers les quatre points cardinaux, pour indiquer qu'il défendra sa couronne et son royaume contre tous les ennemis qui oseront l'attaquer, de quelque côté qu'ils se présentent.

» A la suite du couronnement il y a un banquet royal, où le roi est servi par les grands du royaume. La musique et les salves d'artillerie annoncent les toasts qu'on porte au roi et à la prospérité du royaume.

» La formule du serment que le roi prête dans les mains de l'archevêque se trouve dans le Rituel romain; le second, qu'il prononce au milieu des grands du royaume, sur l'estrade, en plein air, est inséré dans le code des lois : la formule en est conçue presque dans les mêmes termes que dans le diplome d'inauguration. »

3.

Titres et Armoiries.

La qualification de roi de Hongrie est la seconde des empereurs héréditaires d'Autriche, qui, comme rois de Hongrie, prennent les titres de tous les pays que possédoit autrefois cette couronne. Dans la lettre-patente (komitial-brief) du 9 septembre 1805, il est dit : *Nos Franciscus II, Dei gratiæ Electus Romanorum, Imperator, semper Augustus, hæreditarius Austriæ Impe-*

rator, Germaniæ, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Sclavoniæ, Gallicæ, Lodomeriæ, Romæ, Serviæ, Cumaniæ et Bulgariæ Rex Apostolicus. Le titre d'*Apostolique* a été donné aux rois de Hongrie par le pape Clément XIII, dans un bref en date du 19 août 1758. Depuis ce temps, les rois de Hongrie prennent le titre de *Majesté Apostolique.*

L'écusson du royaume est divisé perpendiculairement en deux champs : celui de droite est rouge et argent, divisé huit fois horizontalement; le champ de gauche est rouge : on y voit une croix de patriarche sortant d'une couronne posée sur un triple mont.

Les armoiries de la Croatie sont écartelées de rouge et d'argent.

L'Esclavonie a un écusson divisé horizontalement en trois champs, par deux rivières; le champ supérieur où brille une étoile, et l'inférieur sont bleus : celui du milieu est rouge, on y voit une martre courant.

Les bannières que l'on porte au couronnement devant le roi représentent les dix royaumes dont se composoit jadis celui de Hongrie, savoir : la Hongrie, la Dalmatie, la Croatie, l'Esclavonie, la Bosnie, la Gallicie, la Ludomerie, la Servie, la Cumanie et la Bulgarie.

Les couleurs du royaume (prises des armoiries, comme à l'ordinaire) sont argent et rouge, auxquelles, à cause des montagnes, on mêle quelquefois un peu de vert.

4.

Ornemens Royaux.

La couronne est garnie de 53 saphirs, de 50 rubis, d'une grosse émeraude, et de 338 grosses perles; elle pèse 9 marcs et 3 onces. Le travail, la langue et les lettres de l'inscription, ainsi que les figures qu'on y voit gravées, sont d'une différence frappante dans les deux moitiés de cette couronne; ce qui rend fort vraisemblable que le diadême (la partie inférieure de la couronne), de forme hémisphérique, a été envoyé de Constantinople vers la fin du 11e siècle, par l'empereur Du Cas au roi Geysa Ier; et que la partie supérieure, ou les deux bandes semi-circulaires, sont des fragmens de la couronne qu'une vieille tradition dit avoir été envoyée l'an 1000, par le pape Sylvestre, à saint Etienne (1).

---

(1) Les vicissitudes qu'a souffert cette couronne sont si singulières, que je crois faire une chose agréable à mes lecteurs de leur en donner succinctement le détail. Le roi Venceslas emporta cette couronne en Bohême,

Les autres ornemens royaux sont :

1) *Le globe* sur lequel on voit très-distinctement les armoiries des rois français de la maison d'Anjou.

2) *Le glaive de saint Etienne.*

3) *Le sceptre* qui a la forme d'une massue d'Hercule, surmontée d'un globe de cristal monté en or.

4) *Le manteau royal* n'est autre chose qu'une chasuble brodée en or, de quatre pieds et demi

---

et la renvoya bientôt après à Othon, en Bavière, d'où elle vint dans les mains de Ladislas, vaivode de Transilvanie, qui la garda long-temps, après quoi elle fut rapportée en Hongrie. Elisabeth, fille de Sigismond, épouse du roi Albert, emmenant avec elle à Vienne le fils Ladislas, né après la mort de son père, emporta la couronne de Hongrie, qu'elle remit à l'empereur Frédéric, des mains duquel le roi Mathias Corvin la retira, moyennant la somme de 60,000 ducats. Après la malheureuse bataille de Mohassek, cette couronne tomba au pouvoir de l'empereur Soliman. Ce prince la rendit à Jean Zapolya, dont la veuve Isabelle la porta de nouveau en Transilvanie. On la rendit ensuite au roi Ferdinand, qui la fit porter à Presbourg. Elle ne resta pas long-temps dans cette ville : on la transporta de nouveau à Vienne, d'où l'empereur Rodolphe l'emporta à Prague. Sous le règne de Mathias II, elle revint à Presbourg. Bethlen l'enleva de cette ville, et la porta à Altsohl, en Transilvanie. Après la paix de Niklasburg, on l'envoya à Trentschin ; de là

de longueur, pesant huit livres et demi. Le dessin de la broderie représente des prophêtes, des apôtres et des martyrs. Si l'inscription est authentique, c'est un présent que la première reine hongroise fit à l'église de Notre-Dame de Stuhlweissenbourg.

5) *Les bas.*

6) *Les souliers.*

à Oedenbourg, pour le couronnement de l'impératrice Eléonore, d'où on la remit enfin à Presbourg. Pendant les troubles de George Rakozi, on la mit en sûreté à Raab; et pendant ceux de François Rakozi, à Vienne, d'où on la rapporta à Presbourg pour le couronnement de Charles VI. L'empereur Joseph II l'avoit fait transporter à Vienne pour la placer dans le trésor où l'on conserve les autres couronnes de la maison d'Autriche; mais après sa mort, elle fut rendue à la Hongrie, et la nation la revit avec transport au couronnement de Léopold II, à Presbourg. Actuellement, elle est gardée dans la citadelle de Bude, dans un étui renfermé dans un coffre de fer, scellé du sceau du roi et des sceaux des premiers grands dignitaires de la couronne. Jour et nuit des factionnaires gardent l'entrée de la chambre où elle est déposée. Trois jours avant et trois jours après le couronnement, on l'expose au public, qui vient en foule admirer avec un respect religieux l'antique couronne de saint Etienne.

5.

Barons du royaume.

Plusieurs barons ou grands du royaume ont part au gouvernement ; d'autres n'exercent les fonctions dont ils étoient anciennement chargés, qu'aux couronnemens. Les quatre suivans sont de la première classe :

a) *Le palatin ;*

b) *Le juge suprême du royaume*, judex curiæ regiæ ;

c) *Le bann de la Croatie, Dalmatie, et Esclavonie*, banus Croatiæ, Dalmatiæ et Slavoniæ ;

d) *Le grand-trésorier*, tavernicorum regalium magister.

Les autres barons, qui ne sont pas en même temps fonctionnaires publics de l'État, suivent le rang de l'ancienneté de leur charge, savoir :

1) *Le grand-maître de la cour*, curiæ regiæ magister ;

2) *Le grand-échanson*, pincernarum regalium magister ;

3) *Le grand-maître d'hôtel*, dapiferorum regalium magister ;

4) *Le grand-maréchal de la cour*, agasonum regalium magister ;

5) *Le grand-chambellan*, cubicularorum regalium magister ;

6) *Le grand-portier de la cour*, janitorum regalium magister;

7) *Le capitaine de la garde du corps hongroise*, capitaneus turmæ nobilium prætorianæ.

8) *Les deux gardiens de la couronne*, S. regni coronæ conservatores.

Les dignités de barons du royaume ou grandes charges ne sont point héréditaires; elles sont toutes à la nomination du roi, à l'exception du palatin et des deux gardiens de la couronne, nommés par la diète sur la présentation du roi.

Droits et prérogatives du palatin.

Les prérogatives du palatin, dignité qui ne doit jamais être vacante plus d'un an, sont de la plus grande importance.

1) Il préside l'assemblée de la diète; il est particulièrement le président de la table des magnats, et c'est lui qui couronne le roi, comme nous venons de le dire.

2) Il est lieutenant du roi en son absence; et, en cette qualité, il préside le conseil du gouvernement.

3) Il a le droit de donner les terres échues au fisc royal, pourvu que leur étendue n'excède pas 32 métairies (*sessiones*); cependant il ne peut les donner qu'à des nobles.

4) Le palatin est médiateur dans les différends qui naissent entre le roi et les États du royaume.

5) Il préside la table septemvirale, cour suprême du royaume, et il nomme un vice-palatin qui préside le tribunal de la table royale en qualité de grand-juge.

6) Il est juge suprême des cumanes et des zaziges; il juge aussi en dernier ressort les différends qui ont lieu entre les comtés pour cause de limites.

7) Le palatin est gouverneur (*obergespann*) des trois comtés réunis de Pesth, Pilis et Solth: les archives du royaume sont sous sa surveillance, et par une loi constitutionnelle, il est toujours généralissime des troupes hongroises.

Après le palatin, c'est le grand-juge (*judex curiæ*) qui a la plus grande autorité, surtout pendant que la dignité de palatin est vacante; car alors il en exerce presque toutes les fonctions. Au couronnement, c'est le grand-juge qui porte le sceptre devant le roi.

Le troisième baron, ou grand-dignitaire du royaume, est le bann de Croatie et d'Esclavonie. Autrefois son autorité étoit fort étendue; aujourd'hui ses fonctions se bornent à convoquer, avec la permission du roi, des assemblées où l'on traite les intérêts particuliers de la Croatie et de l'Esclavonie. Les arrêtés de ces assemblées n'ont pas force de loi; car, sous ce rapport, les deux royaumes dépendent de la diète générale de Hongrie. Les sujets qu'on discute aux assemblées convoquées

par le bann de Croatie et d'Esclavonie, sont certains statuts concernant les deux pays, la rédaction des plaintes (*gravamina*) qui doivent être présentées à la diète générale de la Hongrie, l'élection des représentans de ces deux royaumes à l'assemblée des États, la nomination du juge suprême représentant le royaume de Croatie au tribunal hongrois de la *table du roi*, enfin la répartition des impôts, et quelques arrangemens pour l'administration de la caisse. Le bann préside aussi le tribunal qu'on appelle *banaltafel*, ayant le même ressort pour la Croatie et pour l'Esclavonie que celui de la *table royale* en Hongrie; avec la seule différence qu'on appelle à la table royale de Hongrie, des arrêtés de la *banaltafel*. Du reste, le bann est aussi général commandant en chef dans les Banalgrænze, et propriétaire des deux régimens dont cette province se compose; il y nomme tous les officiers jusqu'au grade de capitaine. Au couronnement il porte le globe royal.

Le grand-trésorier, *tavernicorum regalium magister*, est membre de la table septemvirale; et, en outre, chef d'un autre tribunal nommé *sedes taverniculis*, auquel sont renvoyés, par voie d'appel, les arrêtés des villes libres dépendantes de sa juridiction; les charges des autres barons du royaume ne sont aujourd'hui que des titres honorifiques; cependant aux diètes ils prennent

le pas sur les autres magnats. Aux couronnemens, le grand-échanson porte l'épée de saint Etienne. Le grand-maréchal de la cour se tient dans toutes les grandes cérémonies à côté du roi, et porte un autre glaive. Il est chargé, en outre, de la police générale pendant la tenue de la diète, ainsi que de la distribution des logemens. Le grand-portier (*erz-thürhüter*) maintient le bon ordre dans les assemblées des États, et recueille, au besoin, les voix. Le grand-chambellan et le grand-maître d'hôtel revêtent le nouveau roi du manteau de saint Étienne. Les fonctions des autres grandes charges sont assez indiquées par leurs dénominations.

6.

Ordre de Chevalerie et Garde du Roi.

Marie-Thérèse institua, en 1764, l'ordre des chevaliers de Saint-Etienne, pour récompenser les services rendus à la maison d'Autriche dans des emplois civils. Cet ordre est conféré également à des individus de diverses nations; mais les grand'-croix sont obligés de prouver quatre quartiers de noblesse. La première fondation fut de 100 chevaliers, les ecclésiastiques non compris, 20 grand'croix, 30 commandans, et 50 petites croix. En 1804, on comptoit 34 grand'croix, 16 commandans, et 39 petites croix. Le grand-

chancelier de Hongrie est en même temps chancelier de l'ordre, et il a été statué que le roi de Hongrie seroit invariablement le grand-maître de l'ordre de Saint-Etienne. Maintenant cet ordre est le seul dont l'empereur François ait la grande maîtrise, comme roi de Hongrie; car les chevaliers de l'Eperon-d'Or (*equites aurati*), auxquels le roi à son couronnement donne l'ordre de chevalerie avec l'épée de saint Etienne, ainsi que les truchses (*aulæ regiæ familiares*), dont, en 1804, on comptoit 47, ne sont point réunis en une association particulière.

Ce fut aussi Marie-Thérèse qui, pour récompenser les hongrois de la fidélité et de l'attachement qu'ils avoient fait éclater pour sa personne, pendant la guerre de sept ans, forma, en 1760, la garde noble hongroise, à l'entretien de laquelle les États du royaume de Hongrie contribuent pour une somme annuelle de 100,000 florins. Les contribuables payent cette somme, avec les autres impôts, à la chancellerie hongroise. Comme les nobles, d'ailleurs exempts de tout impôt, y contribuent aussi, on leur a accordé pour dédommagement, le droit de présenter des candidats. Le capitaine de cette garde noble a été déclaré baron du royaume, par une loi constitutionnelle de l'an 1764. Les gardes ont le rang de lieutenans. Le complet de ce corps est de 120 hommes; mais l'état effectif de la garde hon-

groise n'est actuellement que d'un capitaine-commandant, d'un capitaine en second, d'un premier et d'un second lieutenans, de deux premiers et de quatre seconds sergens, d'un adjudant et de 70 gardes.

7.

Prérogatives Royales.

Le roi de Hongrie est revêtu de toute l'autorité royale, il exerce le pouvoir exécutif dans toute son étendue; mais quant au pouvoir législatif, il ne peut l'exercer que conjointement avec les diètes du royaume, légitimement convoquées : les arrêtés émanés de ces assemblées nationales, ont seules force de loi, comme le fixe irrévocablement le 12e article de la loi constitutionnelle portée à la diète de 1791, dont voici la teneur :

« *Leges ferendi abrogandi, interpretandi potestatem in regno hoc Hungariæ, partibusque adnexis (salva articuli VIII, 1741 dispositione), legitime coronato principi et statibus ac ordinibus regni ad comitia legitime confluentibus, communem esse, nec extra illa exerceri posse, sua majestas sacratissima ultro ac sponte agnoscit, ac se jushoc statuum illibatum conservaturam, atque prout illud à divis suis majoribus acceperat ita etiam ad Augustos suos successores inviolatum transmissuram benigne declaravit,*

status et O. O. Regni securos reddens, nunquàm per edicta, seu sic dictas patentales, quæ alioquin in nullis unquam regni judiciis acceptari possunt, regnum, et partes adnexus gubernandus fore; expeditione patentalium, ad eum dum taxat casum reservata, ubi in rebus legi alioquin conformibus publicatio debito cum effectu hac unicâ ratione obtineri valeret. Proindè forma judiciorum lege stabilita, aut stabilienda authoritate regia non immutabitur, nec legitimarum sententiarum executionis mandatis impedientur, aut per alios impediri admittentur, nec sententiæ legitimæ fororùm judiciariorum alterabuntur, immo nec in revisionem regiam nec ullius Dicasterii politici pertrahentur, sed secundum conditas huc usque, aut in futurum condendas leges, receptam regni consuetudinem, judicia per judices absque discrimine religionis deligendos, celebrabuntur; executiva autem potestas nonnisi in sensu legum per regiam majestatem exercebitur.»

Les prérogatives sont:

1.) La nomination à tous les évêchés et abbayes de la Hongrie. Le roi nomme, de la plénitude de son pouvoir (*dat, donat, confert*), tous les archevêques, évêques, abbés, prélats, prevôts, etc. Dès qu'un archevêque, évêque, etc., est nommé par le roi, sa nomination publiée par la chancellerie hongroise et le conseil du gouvernement, il prend le titre d'archevêque,

d'évêque, etc.; il jouit de suite de tous ses droits comme évêque hongrois, et il exerce sa juridiction temporelle; mais il s'abstient de ses fonctions spirituelles jusqu'à ce qu'il ait reçu de Rome le bref de son sacre.

2.) Le roi jouit des revenus de tous les évêchés et bénéfices vacans. Il a aussi le droit de se faire rendre compte de l'administration des fonds des églises et des écoles, de fonder de nouveaux évêchés, de supprimer des couvens, d'augmenter le nombre des paroisses, etc.

3.) Tous les établissemens d'instruction publique, toutes les fondations religieuses et temporelles, des séminaires, des couvens, des colléges, etc., sont sous sa surveillance immédiate: il a le droit de les réformer, de leur donner une nouvelle organisation, de nommer les professeurs, les instituteurs, et les pensionnaires auxquels sont destinées les pensions fondées pour les jeunes gens sans moyens, qui se consacrent à l'étude; il prescrit, en un mot, tous les réglemens que doivent suivre les magistrats préposés à l'instruction publique.

4.) Le roi de Hongrie a le droit de limiter à volonté les appels au Saint-Siége, d'examiner la formule du serment que les évêques prêtent au pape, et de l'abolir si elle n'est pas conforme à celui que les prélats prêtent au roi à leur installation.

5.) L'autorité suprême du roi s'étend sur les églises et sur les établissemens d'instruction publique des deux communions protestantes (1).

6.) L'église grecque et les écoles illyriques sont également soumises à l'autorité royale. Quoique les priviléges accordés à la nation illyrique, lors de son établissement en Hongrie, fixent assez clairement les rapports mutuels du roi avec cette nation, son existence politique et le libre exercice de la religion, n'ont été formellement sanctionnés, par la diète hongroise, qu'en 1791 ; la diète de 1792 admit les évêques schismatiques aux assemblées nationales, et leur accorda le droit de délibérer et de donner leur voix comme les autres membres de la diète (2).

---

(1) Les droits des Protestans ont été réglés par le 26e article du décret de la diète de 1791.

(2) Maintenant les schismatiques peuvent acquérir des biens et obtenir toutes les charges et les emplois publics. Pour le temporel, ils dépendent des chancelleries du royaume et de la cour. L'exercice de leur religion est libre et public dans toute la Hongrie, même en Esclavonie et en Croatie. Le fisc n'a aucun droit sur les biens du clergé, pas même sur les revenus des bénéfices vacans. Ils sont exempts de toute juridiction des évêques diocésains catholiques; leur chef spirituel est le métropolitain de Carlowitz, indépendant de tout autre patriarche. Ce métropolitain est élu par 75 députés de la nation illyrienne, en présence d'un commissaire royal

7.) Le roi seul a le droit de créer des nobles, ce qui se fait par des diplomes (*armales*), ou par la donation de quelques terres (*donatio*).

8.) Le roi donne tous les priviléges, titres et dignités; c'est de lui seul qu'on peut obtenir les exemptions, immunités, etc. Il confère aussi aux villes les priviléges de villes libres royales; mais ce n'est que conjointement avec la diète qu'il peut donner aux communes ainsi privilégiées, le droit d'être admises à l'assemblée nationale comme membres des États.

9.) Le roi nomme à toutes les dignités ecclésiastiques et à toutes les places civiles et militaires. Le palatin et les deux gardiens de la couronne sont nommés par les membres de la diète, sur une liste de candidats présentés par le roi. C'est du roi que dépend également la nomination des gouverneurs de comtés : ceux-ci présentent à la diète, au nom du souverain, les candidats pour les places subalternes de comtés, qui sont à la nomination de l'assemblée des États. Les bourgeois des villes libres royales choisissent, en pré-

---

qui, après que le nouvel archevêque a prêté le serment d'hommage au roi, l'installe dans sa dignité et dans les biens temporels qui y sont attachés. Les sept évêques de cette église nomment, à la pluralité des voix, aux évêchés vacans, et le roi les confirme.

sence d'un commissaire royal, leur juge et leur conseil municipal, qui ne peuvent entrer en fonction qu'après avoir obtenu la confirmation du roi.

10.) Le souverain est le chef suprême des tribunaux qui rendent toute la justice en son nom; les sentences doivent être munies du sceau royal (*sigillum regis judiciale*). Le roi a le droit précieux de faire grâce aux coupables que les lois ont condamnés à mort.

11.) Les biens tant fidéicommis qu'allodiaux d'un noble mort sans héritiers, ainsi que les biens appartenant à un gentilhomme convaincu du crime de lèze-majesté ou de félonie, reviennent au roi, qui les garde ou les donne à des personnes qui, par leurs services, ont bien mérité de la patrie.

12.) Le roi seul a le droit de faire la guerre ou la paix, de conclure des traités avec les puissances étrangères, d'envoyer des ambassadeurs, etc.

13.) On distingue deux sortes d'insurrection en Hongrie : l'insurrection personnelle (*personal-insurrection*), et celle que l'on appelle *portal-insurrection.* Le roi peut à volonté faire armer la première; mais pour l'autre, surtout quand il est question de subsides, elle ne peut être organisée que par le secours et par le consentement des États rassemblés en diète du royaume.

14.) La diète ne se rassemble que d'après l'invitation du roi, qui indique le lieu et le temps où les États doivent se réunir; il a le droit de la proroger, de la congédier et de désigner les objets qui doivent y être discutés.

CHAPITRE III.

DE LA DIÈTE ET DES ÉTATS DU ROYAUME.

Les États (*status et ordines*) du royaume de Hongrie sont :

1° Les prélats, c'est-à-dire, le haut clergé ; et en vertu du dixième article de l'arrêté de la diète de 1792, les évêques schismatiques. La dénomination de prélats comprend les archevêques, les évêques, les abbés et les prieurs les plus distingués.

2° Les barons séculiers du royaume et les magnats, savoir : les grands-dignitaires, les gouverneurs des comtés, les comtes et les barons.

3° Les nobles.

4° Les villes libres royales (*civitates liberæ atque regiæ.*)

Le plus important des priviléges que possède la noblesse hongroise est sans doute celui de siéger exclusivement aux diètes du royaume. Il n'y a que les nobles qui soient admis, par la constitution, aux assemblées des États ; tout le corps de la municipalité d'une ville libre royale n'étant considéré à la diète que comme un seul membre noble, chacune de ces villes y est aussi représentée par un gentilhomme : de là vient la grande influence de la noblesse sur les déli-

bérations des assemblées des États. Mais pour la liberté, les nobles sont tous égaux entre eux : devant la loi, nulle différence, ni de rang, nide dignité; l'évêque et le magnat n'ont aucun avantage sur le simple gentilhomme. Quoique l'autorité du souverain, dans l'exercice de certains droits, soit bornée par des lois constitutionnelles et par les priviléges des nobles, le roi n'a besoin que de l'assentiment de la noblesse pour donner dans les diètes une plus grande étendue à ses prérogatives.

Le roi invite à la diète, par des lettres de convocation (*litteræ regales*), expédiées par la chancellerie hongroise, tous ceux qui ont le droit d'y assister personnellement, tels que les évêques et les magnats; et ceux qui ont le droit de se faire représenter, tels que les chapitres, les comtés et les villes libres royales. Quelquefois ces lettres indiquent préliminairement les objets qui seront discutés à la diète des États, afin que les assemblées générales des comtés (*general congregationen*) et celles des bourgeois dans les villes, puissent donner à leurs députés les instructions et les pouvoirs nécessaires.

A l'exception des cours municipales des villes, tous les tribunaux se ferment pendant la tenue d'une diète, le cours de la justice est interrompu; et à moins de quelques cas extraordinaires ou de la plus grande urgence, les juges ne reprennent

leurs fonctions qu'après la clôture de l'assemblée des États.

Les députés des comtés et des villes libres royales ont, pendant la diète, des indemnités qui leur sont payées par la caisse dite *cassa domestica*, à laquelle les vassaux des comtés et les communes des villes payent des subsides de leurs propres fonds.

Après avoir légitimement fait reconnoître leurs pouvoirs, les membres se rassemblent en deux chambres séparées, la chambre des magnats, dite *tabula magnatum*, et la chambre des États, *tabula statuum*. A la table des magnats prennent place les évêques, les barons du royaume, les gouverneurs des comtés et tous les comtes et barons qui se trouvent présens : les autres députés, beaucoup plus nombreux, forment la table des États. La première est présidée par le palatin, ou en son absence, par le baron du royaume, premier en dignité après lui. Le président de l'autre, est le magistrat qui préside la cour royale de justice, tribunal qui se réunit toujours à la diète.

Le roi assiste personnellement à la diète, ou y envoie ses commissaires. Après l'ouverture, on présente aux chambres les propositions royales, *propositiones regiæ;* après quoi les membres se divisent en comités pour rédiger leurs représentations *gravamina*. Les deux chambres se commu-

niquent leurs arrêtés et leurs avis par des députés, et quand les circonstances sont urgentes, pour ne pas prolonger les délibérations, elles se réunissent toutes les deux dans une même salle; les séances sont alors nommées *sessiones mixtæ.* L'unanimité des voix n'est pas nécessaire pour légitimer les décrets de l'assemblée; tout se décide à la majorité; il est très-rare qu'on recueille les voix par appel nominal.

Lorsqu'une proposition a passé dans les chambre des magnats et des États, on la présente au roi qui la confirme ou la rejette. L'approbation du roi donne seule force de loi aux décrets de la diète; mais souvent aussi les propositions du souverain se trouvent en opposition avec la volonté des Etats.

Chaque comité et chaque ville libre royale envoie, selon l'usage suivi jusqu'à présent, deux députés à la diète; mais les magnats, les évêques et les abbés y assistent personnellement; ils donnent leurs voix *viritim*, individuellement: en leur absence ils sont obligés de se faire représenter par un député qu'on nomme *ablegatum.* Autrefois les avocats étoient exclus de la diète par des lois formelles; mais aujourd'hui ce sont eux qui représentent ordinairement les magnats. Tous les députés doivent être nobles, possédant des terres; mais aucune loi ne détermine la quantité de biens immeubles que doit posséder un

député pour être admis aux assemblées des Etats. Ces deux qualités sont requises aussi pour les représentans des magnats.

Les lettres de créance (*litteræ credentionales*) des députés à la chambre des Etats doivent être présentées au président avant la première séance. La durée de la diète dépend entièrement de la volonté du roi; les articles arrêtés par la diète et confirmés par le roi, se nomment décrets du royaume, *decretum regni.* Ces décrets sont rédigés en langue latine : le roi les fait publier et exécuter par son conseil, et dès la publication ils ont force de loi dans tout le royaume.

Les objets dont la discussion appartient à l'assemblée des Etats, sont :

1. Le couronnement légitime du roi.
2. L'élection du palatin et des deux gardiens de la couronne.
3. La réception des magnats et gentilshommes étrangers comme membres des Etats du royaume.
4. La concession aux villes privilégiées, du droit d'envoyer des députés à la diète.
5. La législation. Le roi, à la vérité, a le droit de rédiger les lois du royaume; mais il ne peut les faire exécuter qu'autant que les Etats ont donné leur consentement. Les deux seuls objets qu'il ne soit jamais permis de discuter à la diète, sont : le droit héréditaire de la

maison d'Autriche à la couronne de Hongrie, et l'exemption de la noblesse de tout impôt.

6. Les contributions et les subsides. Depuis 1715 les bourgeois et les paysans payent continuellement les contributions; mais les subsides pour la dernière guerre contre la France ont été presque entièrement payés par la noblesse.

CHAPITRE IV.

PRÉROGATIVES DE LA NOBLESSE HONGROISE.

Les droits et les libertés principales, *cardinales libertates*, de la haute noblesse et de tout noble en général, sont établis ainsi qu'il suit :

1° Chaque noble ou magnat prend part aux délibérations et aux statuts des assemblées légitimes du comté où il demeure et possède des biens. Ces assemblées qu'on nomme *congrégations*, sont présidées par le gouverneur qui est héréditaire ou nommé par le roi. On y délibère préliminairement sur les sujets à traiter à la diète ; on y rédige les instructions pour les députés. Les membres des Etats, rassemblés dans leur comté, font les élections de leurs magistrats qui se renouvellent tous les trois ans. Les ordonnances du roi et les décrets des diètes sont publiés dans les congrégations où l'on rédige aussi des remontrances, *repræsentationes*. On y fait la répartition sur les contribuables, des impôts à payer par le comté, et ces assemblées font également des statuts et des réglemens de police qui n'ont de vigueur que dans les limites du comté.

2° Un noble hongrois peut être décrété d'accusation ; mais son arrestation ne peut avoir lieu

qu'après que son juge légitime, noble de naissance, l'a fait citer, et après qu'il a été reconnu coupable : la félonie seulement fait exception; l'inviolabilité du noble, atteint de ce crime, cesse d'exister : il en est de même pour les délits de voleur de grands chemins, d'incendiaires, d'adultère pris sur le fait, et pour le crime de malversations.

3° En Hongrie, la noblesse seule a le droit de posséder des terres (*jus terrestrale*), et le droit seigneurial sur les colons qui les habitent (*jus dominale*). Un roturier ne peut posséder une terre qu'en vertu d'une donation du roi, par laquelle il est ennobli, *ipso facto;* ou s'il a acheté une propriété d'un particulier, il ne peut entrer en possession qu'après avoir obtenu du roi un diplome de noblesse (*armales*).

4° Le noble hongrois est exempt de toute contribution et de tout impôt; il ne paye ni dixme, ni droit, et il n'est point soumis au logement des gens de guerre. Pour les besoins extraordinaires du royaume, il paye des subsides volontairement, ou en vertu d'une concession faite par la diète. En cas de guerre, il est tenu de monter à cheval au premier appel du roi.

5° Il n'est soumis qu'à son roi légitimement couronné; c'est pourquoi il fut réglé par Léopold II, à la diète de 1791, que les successeurs au trône de Hongrie seroient tenus de se faire

couronner dans les six mois après le décès du dernier roi. Cependant le nouveau roi exerce, avant son couronnement, toutes les prérogatives royales, à l'exception de celles de donner des priviléges; et la loi veut que la noblesse soit fidèle et soumise à son souverain héréditaire, avant comme après le couronnement.

6° Autrefois il n'étoit pas permis à un roturier de plaider immédiatement contre un noble; mais il falloit toujours que ce fût un autre noble qui plaidât pour lui. Les villes privilégiées plaidoient pour leurs bourgeois, et le seigneur défendoit en justice les droits de ses vassaux contre un autre noble; mais à la diète de 1802 il fut décrété qu'à l'avenir il seroit permis aux bourgeois et aux paysans de plaider pour eux-mêmes; mais seulement en certains cas. Voici les termes de cette loi : « *Ut illorum quibus hujusque personalis actoratus non competebat, sed pro illis vel magistratus civici, vel terrestris domini actoratu procedebatur, negotia litigiosa faciliùs promoveantur, S. S. O. O., cùm annutu suæ majestatis sacratissimæ statuunt : ut civibus et liberæ conditionis nulli juridictioni dominali subjectis in contractualibus et simplicis successionis casibus, proprio nomine, contrà nobiles litigendi activitas concedatur; in potentiariis autem et personalibus actoratus fisco magistratuali ex publico ordinando, eâ ratione, competat; ut ad judicandum homma-*

gium et refusio damni læsis ignobilibus; expensæ autem litis per illum qui causa ceciderit compensandæ fisco magistratuali cedant; illos verò qui jurisdictioni dominali subjecti sunt, quia vix, aut nomine eum dispendio procedent, possent, ultra etiam domini terrestres, in negotiis quæ hujusque eorum actoratu promovebantur, tueantur. Si verò intermitterent, aut propter defectum facultatum non possent, fiscus magistratualis ex publico assignandus eorum causas coram jure promoveat, et fisco assistenti expensæ perindè adjudicentur per eum qui causa ceciderit, complorandæ, eo præterea suaptè intellecto, quod his quoque, qui jurisdictioni dominali subjecti sunt; in contractualibus proprio actoratu procedere, liceat. »

CHAPITRE V.

DES PRÉLATS.

1° Les évêques, les abbés, les prieurs et les chapitres, comme propriétaires de terres et de domaines, jouissent des mêmes droits et des mêmes priviléges que les nobles; et sous le rapport de leurs biens, les nobles et les magnats ecclésiastiques sont soumis aux mêmes lois que les nobles laïques; ils ont le même juge et leur devoir est de s'insurger avec la noblesse hongroise dans les cas voulus par la loi.

2° Ce n'est pas à la noblesse exclusivement qu'il est permis de posséder des bénéfices ecclésiastiques, le roturier aussi peut y prétendre: il n'y a en Hongrie ni évêché, ni abbaye, etc., à laquelle un roturier ne puisse être nommé.

3° La loi d'amortissement empêche que les chapitres ecclésiastiques puissent augmenter leurs propriétés. La dot de toute personne qui se voue aux ordres monastiques ne doit pas excéder le dixième de son héritage.

4° L'archevêque de Gran est primat de la Hongrie et de tous les pays qui en dépendent. On choisit ordinairement pour cette dignité un évêque issu d'une des familles les plus anciennes

et les plus distinguées du royaume. Le primat est même, par sa dignité, prince, grand-chancelier de la Hongrie, légat né du saint-siége et gouverneur à vie du comté de Gran. C'est lui qui sacre le roi et qui le couronne conjointement avec le palatin; dans les affaires ecclésiastiques et politiques, sa voix est d'un grand poids à la diète. Il prend place et vote dans le conseil du gouvervement et à la table septemvirale : il est un des grands-juges du royaume (*judex regni ordinarius*), et il nomme deux assesseurs au tribunal dit la *chambre royale*. De temps immémorial il a le droit de conférer une espèce de fiefs, dont les feudataires s'appellent *pradialistæ*, et qui acquièrent par cette sorte d'investiture le droit de noblesse; mais les prérogatives de ces nobles ne sont reconnues que dans les limites de la juridiction du primat (1).

5° Les curés catholiques n'ont le droit d'envoyer des députés, ni à la diète, ni aux assemblées des comtés.

---

(1) Ces feudataires (*prædialistæ*) de l'archevêque de Gran sont au nombre de 25, et se trouvent dans les comtés de Presbourg et de Baatsch, à Verebely, Saint-Giorgy, Vajka et Ersekléel. Divisés en deux districts, (*sedes*), ils sont exempts de la juridiction du comté; ils ont leur palatin et leur magistrat.

CHAPITRE VI.

DES MAGNATS.

La haute noblesse ou l'ordre des magnats se compose en Hongrie des comtes et des barons, *liberi barones*, qu'il ne faut pas confondre avec les barons du royaume, *barones regni*; mais excepté ces derniers et les *comites liberi perpetui majores*, les comtes et les barons sont de fraîche date en Hongrie; ils y étoient tout à fait inconnus avant la domination autrichienne. On compte actuellement 95 familles de comtes, 79 de barons, et 297 familles de nobles étrangers ayant obtenu des lettres de naturalisation. L'Almanach politique de l'an 1805 en donne la liste suivante :

A.

Familles de Comtes.

1 Almassy.
2 Almade.
3 Andrassy.
4 Appongy.
5 *Aspermont.*
6 Balassa.
7 Balogh.
8 Banffy.
9 Barkæczy.
10 Bathyany.
11 Bengovszky.
12 *Berchlold.*
13 Bercsengi.
14 Beremsi.

15 Bethlen.
16 Bossangi.
17 Brankovich.
18 *Brunszvik.*
19 Csaky.
20 Cschernovicz.
21 Cziraky.
22 Czobot.
23 Desœffy.
24 Dœry.
25 Draskovich.
26 Erdœdy.
27 Eszterhazy.
28 Fekite.
29 Fessetics.
30 Forgacs.
31 Guadangi.
32 Giœry.
33 Giulaffy.
34 Giulay.
35 Hadik.
36 *Haller.*
37 Jankovics.
38 Illeshasy.
39 Kallay.
40 Kalnoky.
41 Korolgi.
42 Keglevies.
43 Kemeny.
44 Kérey.
45 Klobusiczky.
46 Koary.
47 *Koller.*
48 Kollonies.
49 Kornit.
50 Laszanzky.
51 Lazar.
52 Mallat.
53 Mallenich.
54 Nadasdy.
55 Niczky.
56 Nyari.
57 Orsich.
58 Palffy.
59 Patachich.
60 Pejachevich.
61 Perényo.
62 Pethœ.
63 Pongracz.
64 Raday.
65 Rathay.
66 Rivay.
67 Sandor.
68 Schmidegg.
69 Senngeg.
70 Serengi.
71 Sermage.
72 Sigray.

73 Siskovics.
74 Styrum.
75 Szapany.
76 Szecsingi.
77 Szekely.
78 Szent-Ivangi.
79 Szeredy.
80 Szirmay.
81 Szluba.
82 Szlaray.
83 Szunyogh.
84 Szvetics.
85 Teleki.
86 Toldalagi de Nagie-rose.
87 Tolvay.
88 Torœk.
89 Ujfalusi de Devek Ujfalu.
90 Vass de Czekc.
91 *Wenkeim.*
92 Viczay.
93 Vojkovich.
94 Zerdahelgi.
95 Zichi.

B. *Barons* (*freyherren*).

1 Amade.
2 Andrassy.
3 Babocsay.
4 Balassa.
5 Banffy.
6 Barcsay.
7 Barkoczy
8 Beleznay
9 Bassangi.
10 Clerkiczy.
11 David.
12 Dessœffy.
13 Dœry.
14 Draveczky.
15 Eœtvœs.
16 *Fischer.*
17 Gerliczy.
18 Ghilany.
19 Gombos.
20 Gnozdanovich.
21 *Haller.*
22 *Heuter.*
23 Hollaky.
24 Horoczky.
25 Horvath.
26 Hungady.

27 Jeszenak.
28 Jeszenszky.
29 Joanelly.
30 Josika.
31 Karajczay.
32 Kemeny.
33 Kerekes.
34 Knesevich.
35 Korda de Soros-Jensi.
36 Koslolany.
37 Kray.
38 Lazar.
39 Lenggel.
40 Lusinszky.
41 Magdalenich.
42 Majthengi.
43 Malakoczy.
44 Malenich.
45 Mednyansky.
46 Mesko.
47 Meszaros.
48 Orczy.
49 Paloczai.
50 Patachich.
51 Pejatevich.
52 Perengi.
53 Peterssy.
54 Podmaniczky.
55 Pongracz.
56 Pronay.
57 Ratkai.
58 Revay.
59 Reviczki.
60 *Roszberg.*
61 Rudnyanszky.
62 Rutkay.
63 Saghi.
64 Schustekh.
65 Senuvay.
66 Sigray.
67 Siskovics.
68 Spleny.
69 Szleczky.
70 Szent-Ivany.
71 Szent-Kereszty.
72 Sepessy.
73 Szœreng.
74 Ujvary.
75 Vajay.
76 Vay.
77 Vecsey.
78 Vesseleny.
79 Zay.

C. *Familles nobles étrangères ayant obtenu des lettres de naturalisation en Hongrie.*

1 Abele.
2 Aichnich
3 Albrecht.
4 Almerico.
5 Althann.
6 Androcha.
7 Aspremont.
8 Auersperg.
9 Bachmann.
10 Bartoloti.
11 Baumgarten.
12 Baselli
13 Bazzendorff.
14 Belt.
15 Berchtold.
16 Bertam.
17 Blainville.
18 Blankenstein.
19 Blindendorffer.
20 Blumberg.
21 Bolea.
22 Bolza.
23 Bonaza.
24 Born.
25 Brenner.
26 Bruder.
27 Brudern.
28 Bucclen.
29 Buttler.
30 Burkhausen.
31 Calisius.
32 De Capellis.
33 Caprara.
34 Caraffa.
35 Cardona.
36 Castelli.
37 Castigliani.
38 Cavriani.
39 Chamare.
40 Cholek.
41 Clerfait.
42 Clerici.
43 Coburg-Sachsen.
44 Colloredo.
45 Cozuti.
46 Corolanza.
47 Corver.
48 Crinicz.
49 Cusany.
50 Darmstadt.

51 Daun.
52 Dauson.
53 De la Motte.
54 Dernath.
55 Dietrichstein.
56 Dunevald.
57 Dizeur.
58 Doblin.
59 Dobner.
60 Dona.
61 Dujardin.
62 Durville.
63 Eiliers.
64 Eiveszeld.
65 Elzkempenich.
66 Enzing.
67 Eril.
68 Ferraris.
69 Ficchter.
70 Fleischmann.
71 Forster.
72 Freienfels.
73 Fulgraff.
74 Fürsterbusch.
75 Gabelkhoven.
76 Gaun.
77 Gemmingen.
78 Gortal.
79 Grilli.
80 Glundemann.
81 Harruker.
82 Heister.
83 Heizler.
84 Hellenbach.
85 Hentaller.
86 Herberstein.
87 Heisenstein.
88 Heuffel.
89 Hevmerle.
90 Hierneis.
91 Hillebrand.
92 Hiller.
93 Hochburg.
94 Hohenfeld.
95 Hohengrein.
96 Hodich.
97 Hottovecz.
98 Houchin.
99 Huldenberg.
100 Hach.
101 Humilton.
102 Harrach.
103 Hrzan.
104 Hulperzky.
105 Huppel.
106 Jaquer.
107 Jœrgen.
108 Kauniz.

109 Kollern.
110 Keslern.
111 Ketten.
112 Kevenhüller.
113 Kinski.
114 Knichen.
115 Koch.
116 Kœnigsberg.
117 Konigstein.
118 Kœnigszeg.
119 Kotulinsky.
120 Khen.
121 Kuffstein.
122 Kulmer.
123 Lazurzky.
124 Lussinsky.
125 Laffert.
126 Lamberti.
127 Lamberg.
128 Lamotte.
129 Landa.
130 Langler.
131 Lazar.
132 Longgel.
133 Lichtenstein.
134 Liebenberg.
135 Limburg Styrum.
136 Lœbl.
137 Locher.
138 Locheter.
139 Lopreszly.
140 Louillier.
141 Lœwenburg.
142 Lumaga.
143 Lussinsky.
144 Magni.
145 Maj de Spiegelfeld.
146 Majer.
147 Malakoczy.
148 Mamucha.
149 Managetta.
150 Manfredini.
151 Melmek.
152 Mintersz.
153 Mérode.
154 Mirzy de Argent.
155 Mesnill.
156 Migazzi.
157 Mitrovsky.
158 Motte de Laqui de la Motte.
159 Mutina.
160 Nachos.
161 Neffzer.
162 Neny.
163 Nesselrode.
164 Neudey.
165 Nolder.

166 Nostitz.
167 Obiz.
168 Odeschalchi.
169 Ottl.
170 Oudailic.
171 Paar.
172 Pathm.
173 Palluzoflus.
174 Palm.
175 Park.
176 Passardi.
177 Pechmann.
178 Peip.
179 Pellegrini.
180 Pergen.
181 Perlar.
182 Pestalluzy.
183 Patazzy.
184 Petrasch.
185 Pfiffershoffer.
186 Pfutshner.
187 Pilati.
188 Plenchen.
189 Ponz.
190 Popovich.
191 Petria.
192 Prassinsky.
193 Premer.
194 Pressing.
195 Prie.
196 Puchaim.
197 Püchler.
198 Pulcher.
199 Quarient.
200 Questenberg.
201 Raitvach.
202 Rechberger.
203 Refing.
204 Reinfels.
205 Renaud.
206 Rindsmaul.
207 Rosserano.
208 Rotal.
209 Rotterhan.
210 Ruefenstein.
211 Ruppa.
212 Sabaudia.
213 Salaburg.
214 Salm.
215 Sambach.
216 Saponara.
217 Sauer.
218 Saurau.
219 Scocchy.
220 Schlavignoni.
221 Schaffgotsch.
222 Schallenberg.
223 Schik.

224 Schilson.
225 Schlaun.
226 Schlik.
227 Schloissnigg.
228 Schmidlin.
229 Schœnborn.
230 Schrœffl-Mansperg.
231 Schwachheim.
232 Schwingheim.
233 Schwarzenburg.
234 Schwazer.
235 Seffer.
236 Seilern.
237 Sermage.
238 Sidenich.
239 Sonau.
240 Sonches.
241 Soro.
242 Speidl.
243 Spielmann.
244 Stahrenberg.
245 Stegner.
246 Stella.
247 Sternberg.
248 Stokamer.
249 Stasser.
250 Stubech.
251 Stumberg.
252 Stürk.
253 Szlutzky.
254 Szobek.
255 Taronka.
256 Tattenbach.
257 Teschenberg.
258 Tertz.
259 Tinti.
260 Tolheimb.
261 Tousain.
262 Traun.
263 Trautmanstorff.
264 Trautfohn.
265 Ulcfeld.
266 Unverzagt.
267 Valdek.
268 Valdstein.
269 Valkerin.
270 Vartensleben.
271 Venkheim.
272 Veigler.
273 Veiner.
274 Velez.
275 Velletzky.
276 Velseck.
277 Verkenburg.
278 Vernek.
279 Vernelinus.
280 Vernier.

281 Veterany.
282 Volerod.
283 Volkra.
284 Vondernoth.
285 Vopping.
286 Wallis.
287 Weiner.
288 Weis.
289 Weisenck.
290 Windischgratz.
291 Wober.
292 Wolkenstein.
293 Wratislaw.
294 Wurmbrand.
295 Zenneg.
296 Zinzendorff.
297 Zuanna.

Le roi peut conférer à volonté le rang de magnat à tout gentilhomme hongrois. La prérogative la plus considérable dont jouissent les magnats, tant originaires que naturalisés, est celle que leur donne le droit de prendre place personnellement à la table de l'ordre, et d'y voter.

Il n'y a que trois familles en Hongrie dont les aînés ayent le titre de prince, ce sont les Esterhazy, les Bathyany et les Grassalkovics. Ces trois familles, ainsi que quelques autres, ont un majorat. Il dépend du roi d'accorder aux magnats et aux nobles le privilége d'ériger en majorat des biens nouvellement acquis. Le prince Esterhazy est, comme on le sait, le plus riche particulier de l'Europe. Les prix des denrées de la Hongrie ayant excessivement augmenté, les deux dernières années, les revenus de ce prince se sont montés à deux millions de florins.

CHAPITRE VII.

VILLES LIBRES ROYALES ET AUTRES VILLES ET BOURGS PRIVILÉGIÉS.

Les priviléges des villes libres royales sont :

1° Le droit de siéger et de voter aux assemblées des États. Les villes royales forment le quatrième ordre à la diète du royaume.

2° Elles sont considérées comme un revenu de la couronne (*peculium S. regni coronæ*), qui ne sauroit être aliéné ni hypothéqué.

3° Les villes libres jouissent de tous les droits des nobles sans exception ; comme eux elles exercent le droit seigneurial (*jura terrestralia*) sur les vassaux des terres qu'elles possèdent ; elles sont soumises aux mêmes lois et aux mêmes usages que les nobles. Ces villes possèdent des villages, des terres entières dont elles tirent toutes les prérogatives que la loi accorde aux gentilshommes propriétaires de domaines (1). Elles héritent

(1) En 1792, le revenu de toutes les villes libres royales se montoit à un million 312,613 florins. Ces revenus forment ce qu'on appelle dans les villes la caisse particulière de la municipalité, *cassa domestica*. Les contributions que payent les bourgeois sont versées dans la caisse militaire, *cassa bellica*.

aussi, à la place du fisc royal, de la fortune des bourgeois qui meurent sans héritiers et sans faire de testament, excepté pourtant le cas de félonie.

4° Les bourgeois des villes libres choisissent leur bourguemestre, leurs juges et leurs magistrats, à l'exception des conseillers de la municipalité.

5° Le conseil de la municipalité décide sur toutes les affaires civiles et criminelles des bourgeois, et possède le droit de vie et de mort (*jus gladii*). Conjointement avec la bourgeoisie, il fait des statuts, qui toutefois ne peuvent être contraires aux lois du royaume, et qui n'ont de vigueur que dans l'enceinte de la ville.

6° Chaque ville libre royale a de plus le droit de patronage, celui de tenir des foires et d'avoir des armoiries.

Outre les villes libres royales, il y a encore d'autres villes et d'autres bourgs privilégiés. Les plus considérables sont :

a.) Les 16 villes de Zips, 16 *coronalia, Oppida provinciæ Scepusiensis*, hypothéquées à la Pologne par le roi Sigismond, et rendues en 1772 à la Hongrie. Elles se trouvent toutes dans le comté de Zips. Voici leurs noms :

1 *Iglo* ou Neudorf.
2 *Varallya* ou Kirchdorf.
3 Olaszy.
4 Georgenberg.

5 Felka.
6 *Poprad* ou Deutschendorf.
7 *Matthacivill* ou Mattsdorf.
8 Straza.
9 *Menyhard* ou Menhardsdorf.
10 *Durand* ou Durlsdorf.
11 Leibitz.
12 *Ruszkinocz* ou Risszdorf.
13 Bela.
14 Podolin.
15 Lublo.
16 *Gneszda* ou Gnesden.

Iglo est la capitale de ces 16 villes : le total de leur population se monte à 45,000 ames. Pour la police et pour les affaires contentieuses, elles sont soumises à un magistrat qu'on appelle comte (*comes provinciæ*), que les habitans ont le droit de choisir parmi leurs propres concitoyens. Un autre magistrat, nommé *kammeral-administrator*, aux appointemens de 1,200 florins par an, est préposé à l'administration de la province. Les villes de Zips payent annuellement au roi une redevance de 16,853 florins, et de plus, 21,870 flor. en contributions.

b.) Les six villes des Haidecks, *Oppida Haidonicalia*, dans le comté de Saboltsch, savoir :

1 Bœszœrmeny.
2 Szoboszlo.
3 Nanas.

4 Dorogh.
5 Hathaz.
6 Vamos-Perts.

Sthephan Boeskai leur accorda, au commencement du 17e siècle, certains priviléges et immunités, confirmés ensuite par les rois de Hongrie. En 1785, elles avoient 27,504 habitans. Elles payent une contribution de 26,003 florins. Leurs magistrats sont un capitaine et un vice-capitaine. Toutes les six ensemble envoyent deux députés à l'assemblée des États.

c.) Les districts de Jazyg, de la grande et de la petite Cumanie, ayant ensemble une population de 112,723 ames qui habitent 7 bourgs et 18 villages; savoir :

	Bourgs.	Villages.	Habitans.
1 Jazyg	3	8	42,557
2 La grande Cumanie . . .	1	5	31,840
3 La petite Cumanie	3	5	38,326
Totaux . . .	7	18	112,723

Les habitans de ces provinces sont sous la juridiction immédiate du palatin; mais, pour l'administration politique, ils dépendent du gouvernement de Pesth. Ils payent une contribution de 57,173 florins; ils contribuent, en outre, à la caisse commune et aux caisses particulières de leurs districts (*cassa domestica*) pour la somme de 53,836 florins. Ils sont obligés

de s'insurger, et, à cet effet, ils entretiennent une caisse d'insurrection qu'ils augmentent tous les ans de 5,809 florins, et dont les fonds se placent sur la chambre royale. Ils ne sont vassaux d'aucun seigneur, et, comme les villes libres royales, ils forment un domaine de la couronne, *peculium S. regni corona :* ils ne payent ni droits au gouvernement, ni dixmes à l'évêque, impôt dont les villes libres royales elles-mêmes ne sont pas exemptes ; ils jouissent de plusieurs autres avantages : en 1791, la diète leur accorda le droit d'envoyer deux représentans à l'assemblée des États.

CHAPITRE VIII.

PAYSANS.

Depuis la diète de 1791, le paysan en Hongrie n'est plus cerf, attaché à la glèbe (*glebœ adstrictus*); il est libre de quitter son domicile et de choisir un autre seigneur; il est ce qu'on appelle *colonus liberæ migratioris.* Le terme, pour se donner mutuellement congé, tant de la part du seigneur que de la part du paysan, est fixé par la loi à la Saint-Michel, mais le paysan ne peut quitter qu'à la Saint-George; il doit être porteur d'un certificat signé par le seigneur et par le juge.

On distingue en Hongrie des métairies entières, des demi, des quarts et des huitièmes de métairies. La métairie entière (*integræ sessionis*) doit être de 48 boisseaux de semence et de 12 journées (*tagwerk*) de prairies; si le sol est mauvais ou stérile, on augmente en proportion le nombre des terres labourables (1).

(1) En Croatie, on distingue trois sortes de terres, savoir, bonnes, médiocres et mauvaises. Une métairie de bonnes terres labourables est de 21,000 toises carrées, les médiocres de 34,000, et les mauvaises de 40,000.

Les charges d'un paysan cultivant une métairie entière sont :

1) Cinquante-deux corvées par an avec deux chevaux ou quatre bœufs; le travail commence au lever et finit au coucher du soleil. Le seigneur peut exiger deux corvées de main-d'œuvre au lieu d'une avec des chevaux. Le paysan est obligé de faire pendant l'hiver au moins le quart de ses corvées; pendant la moisson, le seigneur a le droit d'en exiger deux par semaine.

2) Tout habitant marié (*inquilinus domiciliatus*) est obligé de faire 18 corvées de main-d'œuvre par an ; les autres en font 12.

3) Quatre paysans possédant chacun une métairie entière se réunissent pour faire tous les ans une corvée avec quatre chevaux à la distance de deux journées : le temps de la moisson ou des vendanges est excepté.

4) Le seigneur donne à ses vassaux, *gratis*, tout le bois de chauffage et de construction dont ils ont besoin, et pour cet avantage, ils n'ont d'autre charge que de couper une corde de bois dans les forêts du seigneur, et de la transporter au château.

5) Le vassal marié paye annuellement un florin pour le loyer de sa maison.

6) Tout vassal est obligé de faire trois fois par an des battues au temps de la chasse.

7) Une métairie entière doit tous les ans à son

seigneur deux poules, deux chapons, une douzaine d'œufs, une demi-pinte de beurre fondu; et 30 métairies ensemble, un veau ou un florin 30 kreutzers en argent complant.

8) Pour la permission de distiller de l'eau-de-vie, le paysan paie deux florins par an.

9) Il paie en nature (*in natura*) la neuvième partie de tout ce qu'il récolte, excepté les productions du jardin contigu à l'habitation : il a la même charge pour les moutons, les chèvres, les agneaux et pour les ruches : si le nombre est au-dessous de neuf, il paie alors 4 kreutzers par chaque agneau, 3 kreutzers par chèvre, et 6 kreutzers par chaque ruche.

10) La métairie entière donne la neuvième partie de son lin et de son chanvre; on doit filer *gratis* six livres de lin pour le seigneur.

Il y a en Hongrie un statut qui règle respectivement les droits et les charges du seigneur et de son vassal : on l'appelle *urbarium;* il a été fixé par Marie-Thérèse, et confirmé provisoirement par la diète de 1791, jusqu'à ce qu'il en fût rédigé un meilleur.

Le seigneur est juge du vassal en première instance. Les affaires qui naissent au sujet des réglemens de l'*urbarium* et tout autre procès se décident d'abord à ce tribunal, même dans le cas où le vassal plaide avec son seigneur. Ce tribunal ne peut point infliger des peines arbitraires, il

faut que dans ses décisions le seigneur se conforme aux lois et à la forme judiciaire prescrite. Un juge du comté et un assesseur assermenté siégent aux séances comme témoins. Le vassal a le droit d'appeler au tribunal du comté et à d'autres cours supérieures, des décisions de son seigneur, et dans ce cas c'est le procureur fiscal du roi qui défend sa cause.

Le tribunal du seigneur est appelé *sedes dominalis;* plusieurs de ces tribunaux ont obtenu par des priviléges la juridiction criminelle, et peuvent infliger des peines capitales. Cent coups de bâton ou trois ans de fers sont des punitions considérées, par la loi de 1791, comme équivalentes à la peine de mort. Depuis le règne de Léopold II, un paysan condamné à perdre la vie ou à une de ces peines capitales, a le droit ainsi que le bourgeois d'en appeler au tribunal de la table royale ou de la cour suprême de cassation.

Lorsque les talens se réunissent à la bonne conduite, un jeune homme de parens villageois peut aspirer aux emplois et aux charges dont la loi n'a pas exclu les roturiers. Le paysan instruit obtient souvent par son mérite des lettres de noblesse; mais il faut que, dans ce cas, il soit recommandé par les magistrats du comté dans lequel il est domicilié : une fois noble, la carrière des honneurs lui est ouverte, et il peut prétendre aux premières charges du royaume.

CHAPITRE IX.

ADMINISTRATION POLITIQUE.

La chancellerie aulique suprême de Vienne (*excelsa cancellaria regia hungarico-aulica*) est l'organe par lequel le roi exerce son autorité royale et dirige les affaires politiques de l'intérieur, le tribunal suprême du royaume qui prononce en dernier ressort au nom du souverain sur toutes les affaires concernant l'administration de la justice. La chancellerie expédie les lettres-patentes par lesquelles le roi accorde des grâces, des priviléges, etc.; elle expédie de même les diplomes pour la nomination aux évêchés, aux bénéfices ecclésiastiques et à toutes les charges, même à celles dont la nomination dépend de la diète, comme la dignité de palatin et celle des deux gardiens de la couronne, etc. Le roi signe toutes les lettres-patentes et autres actes émanés de la chancellerie hongroise.

Cette cour suprême est composée d'un chancelier aulique, d'un vice-chancelier et de dix conseillers auliques, tous nommés par le souverain. Parmi les conseillers sont deux évêques, l'un catholique et l'autre schismatique, deux magnats et six nobles. Le travail des bureaux

se fait par 14 secrétaires, 12 commis et 41 employés, non compris les secrétaires et les commis honoraires (*honorarii secretarii et concipiatæ aulici*), qui n'ont point d'appointemens.

L'administration des revenus des domaines royaux est maintenant séparée de la chancellerie et dépend du département des finances.

Le premier conseil en Hongrie est le conseil du gouvernement à Bude (*excelsum consilium locum tenentiale regium*), institué par Charles VI; le palatin, en sa qualité de lieutenant du roi, en est toujours le président; lorsque la dignité de palatin est vacante, on nomme provisoirement un président du conseil, charge qui en elle-même ne donne point la qualité de palatin. Le roi nomme les conseillers, qui sont toujours pris parmi les prélats, les magnats et les nobles. En 1804, on en comptoit 24, savoir :

Prélats.	3
Magnats	11
Nobles.	10
TOTAL.	24

Les secrétaires sont aussi nommés par le souverain; il y en avoit 16 dans la même année, savoir :

Magnats.	2
Nobles.	14
TOTAL.	16

Les commis et autres employés sont à la nomination du conseil. En 1804, on comptoit 14 commis et 165 employés.

Les attributions du conseil sont la surveillance des autorités qui lui sont subordonnées, les affaires politiques de l'intérieur et de la police générale, la population et la sûreté publique; il veille à la salubrité des alimens, à la propreté des villes, aux établissemens de santé, etc.; il a l'inspection des églises, des universités, des écoles, des fondations religieuses, et il en administre les fonds; il encourage l'agriculture, l'industrie et le commerce; il reçoit les contributions, et en apure les comptes ; il prononce sur les affaires litigieuses qui ont lieu relativement aux devoirs des paysans envers leurs seigneurs, etc. Ses ordonnances sont nommées *intimata;* elles sont signées par le président et munies du sceau royal. Les autorités subordonnées au conseil du gouvernement sont :

1.) *Les comtés.* Le premier magistrat d'un comté est le gouverneur (*supremus comes*). Il y a maintenant en Hongrie treize gouverneurs héréditaires; ce sont le palatin, le primat, les princes Esterhazy et Bathyani, les comtes Kobari, Illeshazy, Palffy, Nadasdi, Schonborn, Csaky, Erdodi et le baron Revay; les 39 autres sont nommés par le ròi. Le gouvèrneur ou comte suprême surveille et dirige les autres magistrats

préposés à la police et à l'administration de la justice. Après le gouverneur, il y a deux vice-gouverneurs, le *vice - comes ordinarius* et le *vice-comes substitutus* : ordinairement ce sont eux qui dirigent toutes les affaires du comté; car les gouverneurs, revêtus pour la plupart d'autres charges, sont presque toujours absens. Chaque comté est divisé en plusieurs districts (*processus*), dont chacun a un premier et second juge (*judices nobilium*), qui veillent à la police, publient les ordonnances du conseil du gouvernement et les *intimata* du comté : assistés d'un assesseur assermenté, ils rendent la justice dans les cas voulus par la loi. A chaque comté sont attachés un procureur et un vice-procureur fiscal chargés de poursuivre en justice les criminels, de défendre les pauvres, et de plaider pour les vassaux opprimés par leurs seigneurs. Les autres employés d'un comté sont un receveur général et un aide pour la recette des contributions, un notaire et un vice-notaire, un ingénieur, un médecin, un chirurgien, une sage-femme, des commis, etc.

Les employés ne coûtent rien à l'État; ils reçoivent leurs appointemens de la caisse du comté, *cassa domestica* (1). Les assesseurs asser-

(1) La caisse du comté, *cassa domestica*, et la caisse militaire, *cassa bellica*, ou caisse des contributions, sont

mentés, *assessores tabulæ judiciariæ comitatus*, choisis dans la classe des prélats, des magnats et des nobles les plus distingués du comté, n'ont point de traitement; mais on leur paie des indemnités toutes les fois qu'ils assistent aux séances du tribunal, ou qu'ils sont employés dans des affaires judiciaires.

Les magistrats des comtés se renouvellent tous les trois ans. Le gouverneur présente à l'assemblée des États qu'il préside la liste des candidats, et on les choisit à la pluralité des voix. Ces assemblées, qu'on appelle congrégations générales, sont composées de tous les prélats, magnats, nobles et députés des villes libres royales du comté. Le gouverneur les convoque toutes les fois qu'il les croit nécessaires. On y discute les affaires relatives à l'administration et à l'agriculture; on y choisit les députés à la diète du royaume, on y rédige leurs pouvoirs et leurs instructions; on y publie les *intimata* du conseil royal du gouvernement; les magistrats sont chargés de leur exécution, et si, à ce sujet, il s'élève quelque difficulté, il est permis à l'assemblée de faire de très-humbles remontrances.

---

entretenues par les contribuables. Dans le comté d'Agram, la première eut, en 1803, une recette de 90,000 florins, et l'autre de 70,000.

Pour ce qui concerne l'administration de la justice, tant civile que criminelle, le comté dépend du tribunal dit la *table royale;* les comtés sont tenus d'envoyer au conseil du gouvernement un rapport du nombre des procès portés à leur tribunal, du nombre des détenus, de l'état des prisons, les comptes, etc.

2.) *Les villes libres royales* sont aussi subordonnées au conseil du gouvernement. Leur magistrature se compose d'un juge et d'un bourguemestre, d'un conseil privé et d'un grand-conseil, d'un notaire et d'un vice-notaire, d'un procureur fiscal, d'un receveur des contributions, d'un trésorier chargé de l'administration des biens municipaux.

Dans les villes les plus considérables, telles que Pesth, Presbourg, Oedenbourg, etc., les affaires d'administration sont du ressort du bourguemestre, et les affaires judiciaires de celui du juge; mais dans les objets de quelque importance, ces deux magistrats ne peuvent rien conclure sans l'approbation du conseil privé. Le conseil privé d'une ville libre royale est composé ordinairement de 12 sénateurs : dans ses décisions, il doit se conformer aux lois du pays, aux *intimata* du conseil du gouvernement, et aux ordonnances de la chambre hongroise. Le grand-conseil est formé de 50, 80 ou 100 membres, suivant le nombre des habitans de la ville : ces membres

sont choisis parmi la bourgeoisie; ils ont un orateur qu'on nomme *tuteur*. Ce conseil ne se rassemble que pour faire l'élection du bourguemestre, du juge et des autres magistrats, à l'exception des sénateurs, qui sont à vie. L'approbation du grand-conseil n'est nécessaire qu'en très-peu de circonstances, par exemple lorsqu'il s'agit de police ou de l'administration des biens municipaux.

Pour le Littoral, il y a une régence royale siégeant à Fiume; elle dépend en partie, immédiatement du roi, et en partie du gouvernement royal ou de la chambre hongroise. Les affaires civiles et l'administration des rentes domaniales sont de son ressort, de même que le commerce et les fabriques; les procès du tribunal de commerce de première instance sont renvoyés, par voie d'appel, à la régence. Cette cour royale est composée d'un gouverneur, de cinq conseillers, de trois secrétaires, d'un greffier et de plusieurs commis et employés.

CHAPITRE X.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

La justice est administrée par des tribunaux ecclésiastiques et par des tribunaux séculiers.

A.

TRIBUNAUX SÉCULIERS.

Curia regia (1), ou *Table septemvirale aulique.*

A.) Le tribunal suprême de la Hongrie et des pays qui en dépendent, est la table septemvirale. L'origine de cette dénomination se trouve dans

---

(1) L'origine du tribunal aulique, ou *curia regia*, remonte aux premières époques de la monarchie, où les procès se décidoient à la cour, en présence du souverain. Le roi étoit assisté de quelques juges qui l'aidoient de leurs conseils. Les procès s'augmentant par la suite, la *curia regia* fut partagée en deux chambres : l'une fut chargée de la révision des procès, *forum revisorium;* et l'autre fut en partie cour d'appel et en partie cour de première instance, *forum primæ instantiæ.* La première dénomination, *curia regia*, a été conservée même après

les temps reculés, où cette première cour du royaume n'étoit composée que de sept membres. En 1723 on fit des réformes considérables dans l'administration de la justice, et l'on donna une meilleure organisation aux tribunaux. Ce fut alors que le nombre des membres de la table septemvirale fut augmenté de huit assesseurs, auxquels, en 1741, on en ajouta quatre; ce qui faisoit en tout dix-neuf juges. Aujourd'hui elle est composée du palatin et de cinq prélats, savoir : les archevêques de Gran et de Kolotscha et de trois évêques titulaires, de seize assesseurs, dont sept magnats et neuf nobles. Il y a en outre un référendaire pour les affaires contentieuses concernant les mines (*montanisticis*), et un greffier. La charge de juge à la table septemvirale est attachée aux dignités de palatin, d'archevêque, de grand-juge (*judex curiæ*) et de grand-trésorier; les autres sont nommés par le roi.

---

que les rois ne demeurèrent plus dans le pays, et que par conséquent les procès ne pouvoient plus être jugés à la cour.

Les occupations des souverains s'étant augmentées, ils ont chargé entièrement leur représentant, assisté de quelques assesseurs, de l'administration de la justice, ce qui successivement a donné naissance au tribunal de la table royale. Dans les 16e et 17e siècles, il y en avoit deux, l'une dans la haute et l'autre dans la basse Hongrie;

Le palatin est président de cette cour; en son absence, c'est le *judex curiæ* qui, à son tour, est au besoin suppléé par le grand-trésorier. Autrefois la table septemvirale se rassembloit deux fois par an, aux Rois et à la Saint-Etienne; mais la diète de 1792 décréta qu'elle se rassembleroit une troisième fois à la Saint-Martin pour accélérer la révision des procès. Pour la validité des sentences il faut, de rigueur, que dix-sept membres soient présens. Les appointemens ordinaires d'un assesseur sont de 1500 florins payés par la caisse particulière du roi.

La table septemvirale est une cour de cassation à laquelle reviennent, par voie d'appel, les procès jugés à la table royale, comme *forum primæ instantiæ*, ou qui lui avoient été renvoyés par d'autres tribunaux, par voie d'appel. Sous le règne de Joseph II, les membres de la table septemvirale étoient obligés de rapporter eux-mêmes les procès; mais sous les règnes suivans, où l'on semble s'être fait une étude d'abolir tout ce que ce monarque philosophe avoit fait de mieux, on est revenu à l'ancienne méthode, beaucoup plus commode pour MM. les assesseurs qui n'aiment pas à travailler. C'est donc un protonotaire ou un assesseur de la table royale, accompagné d'un de ses confrères, qui se rend au tribunal de la table septemvirale pour lui faire le rapport de la cause

renvoyée, par voie d'appel, de la table royale à la septemvirale. Ce référendaire doit être le même qui a rapporté le procès à la table royale. Il rend compte de l'affaire en lisant un extrait de la cause, imprimé et distribué aux juges : il est d'ailleurs obligé de donner tous les renseignemens et toutes les explications nécessaires. Après le rapport on va aux voix : le référendaire n'a point de voix délibérative, mais seulement *votum informativum*, et il rédige la sentence qui confirme ou casse les jugemens portés par la table royale. La formule d'approbation est : *sententiam primæ tabulæ regiæ judiciariæ approbari.* La juridiction de la table septemvirale s'étend sur toute la Hongrie et les pays qui en dépendent; toutes les causes sont de son ressort, excepté celles qui appartiennent au tribunal ecclésiastique. Les décisions de cette cour sont irrévocables. Il n'arrive qu'en certains cas et très-rarement, que la partie perdante obtienne du roi la grâce de recommencer le procès, et alors il ne lui est plus permis d'alléguer ses premiers moyens de défense : il faut absolument qu'elle mette en avant de nouveaux titres et de nouvelles preuves. Cette ressource judiciaire s'appelle *via novi cum gratia.*

B.) La seconde cour séculière est la table royale, *tabula regia;* elle a la même origine que la table septemvirale ; c'étoit aussi effectivement un tribu-

nal aulique dans lequel le roi rendoit la justice. En son absence, le monarque nommoit un lieutenant qui le représentoit et prononçoit les sentences en son nom : on appeloit ce magistrat, *personalis presentiæ regiæ in judiciis locum tenens.* Depuis ce temps, la loi a fixé le nombre des membres de cette cour à 17, dont 9 doivent être toujours présens pour la validité des décisions. Le président perpétuel de la table royale est le successeur du lieutenant du roi, qui représentoit la personne du monarque ; c'est pourquoi les Hongrois l'appellent le *personal.* Ce magistrat est grand-juge du royaume, *judex regni ordinarius.* Cette charge importante est très-lucrative. Le grand-juge a le sceau royal qu'il appose à tous les actes de la table septemvirale ainsi qu'à ceux de la table royale. Il donne des ordres, au nom du roi, aux tribunaux subalternes, et en reçoit les taxes, etc. Les assesseurs de la table royale sont :

1. Deux prélats et deux barons, *prælati tabulæ* et *barones tabulæ.*

2. Le vice-palatin, nommé par le palatin, et le vice-juge, *vice-judex curiæ regiæ*, nommé par le *judex curiæ regiæ.*

3. Quatre protonotaires qu'on appelle aussi *landrichter*, dont un est nommé par le palatin, un par le *judex curiæ*, et deux sont à la nomination du grand-juge (*personal*). Ces trois premiers magistrats ont le droit de choisir leurs protonotaires,

mais leurs nominations doivent être confirmées par le souverain. Le palatin et le *judex curiæ* donnent leurs propres sceaux à leurs protonotaires, appelés par cette raison *protonotarii sigillares*; ils sont autorisés à donner des ordres aux tribunaux inférieurs, au nom du palatin et du *judex curiæ*.

4. Six autres assesseurs séculiers, dont quatre sont nommés par le roi, et deux par les archevêques (*assessores archiepiscopales*); l'archevêque de Gran et celui de Kolotscha étoient autrefois *judices regni ordinarii*, et ont conservé depuis ce temps le droit de nommer des assesseurs à la table royale.

Il y a aussi à ce tribunal des assesseurs surnuméraires (*assessores supernumerarii*) et un référendaire pour les affaires contentieuses relatives aux mines (*referens in montanisticis*). Le procureur fiscal de la couronne est de droit membre de cette cour et donne sa voix comme les autres, excepté les cas où le roi lui-même est demandeur ou défendeur. Outre les greffiers et le nombre nécessaire de commis, deux avocats des pauvres, *pauperum advocati*, sont attachés au tribunal. Les assesseurs ont le même rang que les conseillers du gouvernement dont nous avons parlé plus haut, et les mêmes appointemens que les assesseurs de la chambre septemvirale.

Le tribunal de la chambre royale est en même

temps une cour d'appel et une cour de première instance. Les procès qui s'y décident en première instance, sont :

1.) Les affaires où il est question de prouver la propriété légitime, *processus juris*, ou *ex jure*. On désigne en Hongrie, par cette dénomination, tous procès dans lesquels on conteste le titre de propriété (*titulum acquisitionis*); ils durent très-longtemps, et il se passe ordinairement 40 à 50 ans avant qu'ils soient définitivement décidés. La raison de ces longueurs est que les chapitres ecclésiastiques étant en Hongrie les seuls dépositaires de tous les titres et de tous les documens, il faut beaucoup de temps pour chercher dans leurs archives les pièces nécessaires.

2.) Les procès dans lesquels on demande qu'un titre de propriété soit déclaré illégitime et nul; on les nomme *invalidationis processus*.

3.) Les causes où les femmes demandent les mêmes droits que les hommes dans la possession des biens, *processus ad æqualitatem juris inter sexum et sexum*).

4.) Les cas qu'on appelle *actus majoris potentiæ*, c'est-à-dire, quand un noble a été battu, blessé ou tué, ou qu'on lui a ravi ses biens de vive force.

5.) Les matières fiscales, au sujet des biens des nobles qui meurent sans héritiers, auquel cas

le fisc royal hérite de la succession : on les nomme *processus caducitatis.*

6.) Les causes dans lesquelles on revendique un ancien héritage , *successionum antiquarum.*

7.) Les procès à cause d'une opposition répétée, *processus binariæ oppositionis.*

8.) Les procès de *répulsion* : ce terme se prend presque dans le même sens qu'opposition ; pour bien l'entendre, il faut savoir que quand le juge se rend chez une partie pour mettre à exécution une sentence prononcée contre elle, la partie déclare ordinairement qu'elle s'oppose à cette exécution. Le juge est obligé de se retirer, et l'on recommence alors un autre procès pour prouver les raisons qu'on a eues de former opposition. L'opposition n'est permise que dans les cas qui sont du ressort de la table royale, comme tribunal de première instance.

9.) Les procès criminels pour les délits de lèze-majesté, ou pour ceux dits *notæ infidelitatis.* Autrefois ces procès étoient jugés par une commission particulière, *forum delegatum ;* mais un décret de la diète de 1791 les a déclarés du ressort de la table royale.

La quantité de procès portés journellement à cette cour, est si grande, qu'il est impossible aux juges de s'occuper de tous en même temps : il a donc fallu, pour mettre des bornes à la partialité

des référendaires, établir un ordre dans lequel les causes doivent être rapportées d'après l'ancienneté de date : c'est ce qu'on appelle en cette cour, *processus serialis* et *extra serialis*.

La juridiction de la chambre royale s'étend comme celle de la table septemvirale, à toute la Hongrie; cette cour tient ses séances quatre fois par an. Le temps des séances est appelé terme (*terminus judiciorum*). Le premier est aux Rois, *terminus Epiphanialis :* il commence le premier dimanche après les Rois, et dure jusqu'à la Saint-Joseph ; le second après Pâques, *post Paschalis :* il commence le premier dimanche après Pâques, et finit le 26 juin. Les séances du troisième terme, dit de Saint-Etienne, *terminusS. Stephani*, durent de la Saint-Etienne jusqu'à laSaint-Michel. Le quatrième, dit de Saint-Martin, *terminus S. Martini*, commence à la Saint-Martin et finit huit jours avant Noël. Hors de ces termes on ne reçoit que des procès criminels. Les intervalles entre ces séances sont appelés *juristitien.*

La Croatie a une cour d'appel particulière qu'on appelle *tabula banalis*, siégeant à Agram. Ce tribunal a dans la Croatie et dans l'Esclavonie la même juridiction que la table royale de Pesth, avec la différence que de la *tabula banalis* on peut appeler à la table royale. Le ban de Croatie et d'Esclavonie préside la *tabula banalis*, composée de huit assesseurs, en partie ecclésiastiques

et en partie séculiers, d'un greffier, d'un avocat des pauvres, de plusieurs commis, etc. En 1804 on comptoit en outre à cette cour 17 notaires assermentés (*jurati notàrii*, vulgò *jurater*). On désigne aussi de ce nom tous les jeunes gens assermentés qui ont la permission d'assister aux séances des cours de justice pour s'instruire ; il y en a aussi à la cour de la table royale, *jurati notarii tabulæ regiæ*. Ils se préparent ordinairement à la judicature en travaillant dans les études des protonotaires et des référendaires, qui les logent et les nourrissent tant que durent les séances ; car pendant les vacances, les juges et les assesseurs sont dans leurs terres.

Tribunaux subalternes.

Ce sont :

I. Les quatres tribunaux de district, *districtual-tafeln*, ainsi nommés, parce qu'il y en a un dans chacun des quatre districts ou cercles de la Hongrie, savoir :

a. A Tyrnau dans le cercle en-deçà du Danube ;

b. A Guns dans le cercle au-delà du Danube ;

c. A Eperies dans le cercle en-deçà de la Theisse ;

d. A Debretzin dans le cercle au-delà de la Theisse.

Chacune de ces cours se compose d'un président, de plusieurs assesseurs, d'un notaire, d'un greffier, d'un avocat des pauvres et de plusieurs commis. Le premier assesseur remplace le président en son absence. Il faut la présence, au moins, de trois membres pour la validité des décisions. Le président et les assesseurs sont nommés par le roi : ceux-ci nomment leurs subalternes à la pluralité des voix.

Ces tribunaux ne prononcent que sur des causes civiles, ils n'ont point de juridiction criminelle. Les affaires de leur ressort sont :

a. Les procès qui ont lieu au sujet de l'exécution des testamens et des contrats.

b. Les procès de partage et de succession, quand les biens se trouvent dans deux ou dans plusieurs comtés. Lorsque les biens d'une succession sont situés dans des comtés appartenant à deux cercles différens, le tribunal compétent est celui dans le district duquel se trouve la terre la plus considérable de la succession.

c. La rectification des partages.

d. Les procès pour dettes de 1,000 florins et au-delà ; ceux pour dettes qui surpassent la somme de 12,000 florins, ne peuvent être poursuivis qu'aux tribunaux des cercles.

e. Les affaires concernant les dépôts, etc.

Les tables des districts furent instituées en 1723, époque à laquelle il fut décreté que la table royale, excepté le temps des vacations, seroit à l'avenir permanente. Auparavant c'étoient les protonotaires et les référendaires de la chambre royale, qui jugeoient les procès dans les districts, et leur tribunal s'appeloit *forum protonotariale ;* mais, comme les protonotaires, obligés par le nouveau réglement de rester auprès de la table royale, ne pouvoient plus rendre la justice dans les cercles, leurs tribunaux furent remplacés par les tables des districts. On appelle des décisions de ces cours subalternes, à la table royale, et de là à la table septemvirale.

Au lieu de ces tribunaux de district, la Croatie et l'Esclavonie ont une autre cour de justice que l'on appelle *tabula judiciaria*, composée d'un président, de quatre assesseurs, d'un notaire, d'un avocat des pauvres et de trois commis assermentés.

II. Les tribunaux des comtés, *sædes judiciariæ comitatum.* Chaque comté ayant la juridiction civile et criminelle, a aussi une cour de justice : elle se compose du vice-gouverneur, qui en est le président, de deux ou de plusieurs juges, d'assesseurs, d'un procureur fiscal et des notaires qui rapportent les procès. Dans leurs assemblées, comme je l'ai dit plus haut, les nobles des comtés renouvellent les magistrats à la pluralité des voix;

ces élections sont nommées *restaurationes sœdis magistratualis*. Les assesseurs ne se renouvellent point, leur charge est à vie.

Le tribunal du comté est en même temps cour d'appel et tribunal de première instance : en cette dernière qualité, il juge les procès criminels, excepté ceux de lèze-majesté et de *notæ infidelitatis;* il punit ceux qui désobéissent aux ordonnances publiques, les seigneurs qui oppriment leurs vassaux, les magistrats qui manquent à leur devoir, les receveurs des contributions en cas d'infidélité, ceux qui contribuent à l'évasion d'un criminel, etc. Dans tous ces procès, c'est le procureur fiscal qui fait les fonctions d'accusateur public.

Les tribunaux des comtés, *sœdes judiciariæ*, tiennent aussi leurs séances aux quatre termes, comme les autres cours. On distingue les séances en civiles et en criminelles, suivant la nature des affaires, *sœdes civiles et criminales.* Une des bonnes institutions de Joseph II, abolie comme tant d'autres après sa mort, étoit celle qui, au lieu des *sœdes judiciariæ*, avoit substitué les *fora subalterna*, et séparé la juridiction civile de la juridiction criminelle. Le *forum subalternum* se composoit d'un président, de plusieurs assesseurs, d'un clerc et d'un notaire; les séances duroient pendant toute l'année, sans autre interruption que

les fêtes ordinaires. Il étoit aussi prescrit aux juges de mettre après chaque sentence les *motiva sententiæ*.

La cour de justice du comté est le tribunal auquel sont renvoyées par voie d'appel les décisions des tribunaux inférieurs ; ces tribunaux sont :

1° Celui du vice-gouverneur, *forum vice-comitis*. Il n'est composé que du vice-gouverneur, d'un juge et d'un assesseur assermenté (*juratus assessor*) ; il prononce :

a. Sur les délits ruraux : par exemple, si quelqu'un rompt ou détruit les digues qu'un autre a faites.

b. Sur les différends au sujet de succession et de partage, si le bien contesté se trouve dans les limites du comté.

c. Sur les demandes en dédommagement.

d. Sur les querelles pour cause de bornes, *mutates ex usu*, c'est-à-dire quand on se plaint d'avoir été troublé dans la jouissance d'un bien dont on est en possession non interrompue au moins depuis 31 ans.

e. On recourt à ses décisions pour la libération des biens hypothéqués.

f. Pour la poursuite d'une créance de la somme de 200 jusqu'à 12,000 florins.

g. Ce tribunal a la surveillance des tuteurs et

des curateurs, et se fait rendre les comptes de leur administration.

2° Le tribunal appelé *forum judicium nobilium*. On a dit plus haut que les comtés étoient divisés en deux et quelquefois en plusieurs districts, appelés *processus* : à chacun de ces districts est préposé un magistrat, qui dirige la police, et en fait exécuter les ordonnances; mais, outre ces fonctions, le chef du district, assisté d'un assesseur assermenté, forme un tribunal où se jugent aussi des procès. Les parties peuvent choisir à volonté entre différens tribunaux des districts du comté; elles ne sont pas obligées de prendre pour arbitre le juge de leur district. Les juges qui ont le droit de tenir un tribunal, s'appellent *judices nobilium*, et ceux qui leur sont associés pour les aider dans leurs fonctions, *vice-judices nobilium*.

On juge à ce tribunal les affaires contentieuses au sujet des successions, des partages, des dépôts, des legs, de la libération d'un bien hypothéqué, etc., pourvu que la somme contestée ne surpasse pas 3,000 florins.

3° Les tribunaux des seigneurs, *sædes dominales*. Tout seigneur, en Hongrie, a le droit de juger les procès de ses vassaux; mais ce droit ne s'étend qu'à la juridiction civile; car en matière criminelle, *jus gladii*, il n'y a que quelques seigneurs qui aient cette autorité, dont ils jouissent comme d'un privilége spécial accordé

par le souverain. Le seigneur a le droit de présider en personne, ou de se faire remplacer. Les seigneurs de distinction ne président presque jamais en personne leurs tribunaux. Un juge et un assesseur assermenté doivent toujours être présens aux séances, pour veiller à ce que tout se passe dans l'ordre prescrit par les lois, et pour rendre compte au tribunal du comté des actes judiciaires qui ont eu lieu.

III. Les tribunaux des villes libres royales sont nommés *judicia civica.* Ils se composent du juge et des sénateurs, au nombre de 10 dans les villes un peu considérables, et de 6 à 8 dans les plus petites : tous les procès des bourgeois, tant civils que criminels, y sont jugés.

Parmi les villes libres royales, il y en a quelques-unes qu'on appelle *bergstædte* (villes des mines), parce qu'elles sont situées près des mines qu'on exploite maintenant, ou qu'on exploitoit autrefois; et comme les bourgeois prennent aussi part à l'exploitation, et que les affaires litigieuses relatives aux mines se traitent différemment des autres procès, il y a dans chacune de ces villes un juge appelé *juge des mines*, qui prononce sur les contestations qui ont lieu à ce sujet. On appelle des décisions de ce juge aux tribunaux des mines, *judicia montanistica*, qui se trouvent à Schemnitz, à Schmœlnitz, Nagy-Banya, et dans le Bannat à Oravicza. Les tribunaux des mines

sont en même temps *forum primæ instantiæ* pour les procès importans. Les bourgs et les villages où il y a des mines, sont aussi subordonnés, sous ce rapport, à ces mêmes tribunaux des mines; on appelle de leurs sentences à la table royale, et ensuite à la table septemvirale; des référendaires sont attachés à ces cours pour ces sortes d'affaires. Quant à la voie d'appel pour les procès civils et criminels, toutes les villes libres royales, y compris les villes près des mines, sont divisées en deux classes: les unes renvoient leurs procès au tribunal du grand-trésorier, et les autres à celui du grand-juge. Le président du *sædis tavernicalis*, est le grand-trésorier de Hongrie, *tavernicorum regalium magister*, baron du royaume et assesseur de la table septemvirale. En son absence, il est remplacé par le vice-trésorier, *vice-tavernicus* : les assesseurs de ce tribunal sont des sénateurs des villes qui lui sont subordonnées, et qu'on appelle *tavernikal-stædte;* chacune de ces villes envoie un de ses sénateurs pour faire les fonctions d'assesseur au tribunal du grand-trésorier. Un de ces assesseurs est nommé notaire; il est chargé du rapport des procès et de l'expédition des sentences. Ce tribunal ne juge que des procès qui lui parviennent par voie d'appel : il ne tient séance qu'une ou deux fois par an, sur l'invitation du grand-trésorier qui en convoque les membres, selon le nombre de procès

qui y sont renvoyés. Les séances devroient se tenir à Bude, mais depuis que la *curia regia*, dont le grand-trésorier est membre, a été transférée à Pesth, elles se tiennent dans cette ville. Du tribunal du grand-trésorier les procès se renvoient par voie d'appel à la table royale, et de cette cour à la table septemvirale. Les villes appelées *tavernikal-stædte*, ont le privilége de faire juger leurs procès d'après un code particulier nommé *jus tavernicale.* On ne peut pas bien en fixer l'origine ; il est, dit-on, plus ancien que le *tripartitum verbœtzianum.* Lorsque les Turcs conquirent Bude, ce code tomba au pouvoir des ennemis, et fut perdu. Le grand-trésorier de ce temps-là, *Johann Thuz vor Lac*, en rédigea de nouveau les articles ; toutes les *tavernikal-stædte* envoyèrent des députés à Rodolphe II, et obtinrent, en 1602, la confirmation de ce nouveau code.

Les villes subordonnées au tribunal du grand-trésorier sont, pour la plupart, les plus considérables et les plus peuplées de toute la Hongrie ; en voici les noms :

1 Bude.
2 Pesth.
3 Kaschau.
4 Presburg.
5 Tyrnau.
6 Oedenburg.

7 Güns.
8 Eisenstadt.
9 Bartfeld.
10 Eperies.
11 Szegedin.
12 Agram.
13 Karpfen.
14 Madern.
15 Szathmar-Nemeth.
16 Debretzin.

Le président de la table royale, grand-juge du royaume, etc., préside encore un autre tribunal, qu'on nomme *sedes personalitia;* il en nomme lui-même les assesseurs et le notaire. Les villes qui renvoient leurs causes à ce tribunal par voie d'appel, sont :

1 Stuhlweissenbourg.
2 Gran.
3 Lentschau.
4 Zeben.
5 Trentschin.
6 Warasdin.
7 Kreutz.
8 Kremnitz.
9 Schemnitz.
10 Neusohl.
11 Altsohl.
12 Pukanz, Baka-Banya.
13 Bries, Brezno-Banya.

14 Dillo, Belo-Banya.
15 Rust.
16 Pœsing.
17 S. Georgen.
18 Kæsmark.

La *sedes personalitia* décide en dernier ressort : il n'est pas permis d'appeler de ses jugemens, car le grand-juge, de même que la table royale, prononce en sa qualité de lieutenant du roi, au nom du souverain même qu'il représente : et si l'on renvoyoit ses décisions à cette dernière cour, ce seroit faire prononcer le roi deux fois dans la même cause.

Outre les cours ordinaires de justice, il y a encore des bourgs, des villes et des districts entiers auxquels les rois ont accordé des priviléges, et qui ont leur justice particulière.

Les bourgs privilégiés sont en partie royaux et en partie épiscopaux; ils ont un tribunal dont on renvoie les jugemens par voie d'appel, au tribunal du seigneur.

Il y a aussi plusieurs villes réunies en corps d'association, qui jouissent de divers priviléges : on appelle ces villes *oppida;* ce sont :

1. Les 16 villes de Zips, situées dans le comté de ce nom. Elles ont leur propre juridiction civile et militaire, indépendante du comté. Chaque ville a son tribunal de première instance, d'où les causes sont renvoyées par voie d'appel

à la cour supérieure d'Iglo, composée de l'administrateur en qualité de président, et de quelques assesseurs. Le magistrat qui remplace le président en son absence, s'appelle *grefius* : on appelle de ce tribunal aux cours suprêmes dans l'ordre ordinaire.

2. Les 6 villes des Hayducs, *oppida haydonicalia*, dans le comté de Zaboltsch. Elles ont les mêmes priviléges que les précédentes : leur capitaine est le chef du tribunal supérieur. Du nombre de ces corporations privilégiées sont aussi les districts de Jazig et des deux Cumanies. Chacun de ces trois districts est gouverné par un capitaine, et tous trois sont soumis à un capitaine en chef, appelé *palatinal-kapitain*. Autrefois ces districts avoient leurs statuts et usages particuliers. En 1745, Marie-Thérèse confirma leurs priviléges, et leur donna plusieurs lois provisoires. La diète de 1751 rédigea, pour ces trois districts, un réglement définitif en 24 articles, publiés ensuite par le palatin. Chaque lieu a son tribunal où sont jugés les procès des habitans. Les procès de deux habitans de différens endroits du même district, sont de la compétence du capitaine, et les griefs de ceux qui demeurent dans deux districts différens, sont portés au tribunal du capitaine en chef. L'ordre d'appel est du magistat municipal au capitaine du district; de celui-ci au capitaine en chef dont les décisions sont renvoyées au

palatin, qui, en sa qualité de juge suprême, prononce en dernier ressort; c'est par cette raison que le palatin prend aussi le titre de *judex Jazygum et Cumanorum.*

Une autre corporation de cette espèce étoit anciennement celle qu'on appeloit *sedes lanceatorum*, composée de 15 villages du comté de Zips : elle avoit sa juridiction, son *vice-gouverneur*, son juge, etc.; mais, à la diète de 1802, ce district fut réuni au comté de Zips par un décret qui dit : « *Erga demissum sedis superioris nobilium decem lanceatorum petitum benigne annuente sua majestate sacratissima statutum est : ut eadem superior nobilium decem lanceatorum sedes, quæ hactenus distinctam constituebat juridictionem et minor comitatus audiebat, spectato expensarum rectæque publicæ administrationis compendio salvis eorundem nobilium decem lanceatorum juribus et privilegiis, cum comitatu Scepusiensi uniatur.* »

Les vassaux de l'archevêque de Gran et de l'évêque d'Agram, qu'on nomme *prædialisten*, ainsi que les habitans nobles de la campagne de Turopolye, *Turopolyer-feld*, en Croatie (1), ont

(1) La campagne de Turopolye, qu'on appelle *libre*, est toute habitée par des nobles; elle contient 22 lieux habités, dans le comté d'Agram, entre la Save et la Culpa. Ce district envoie un représentant à la diète du royaume.

leurs juridictions particulières. Le premier magistrat des Turopoliens a le titre de comte, *comes campi Turopoliensis;* son tribunal, siégeant à Lukonentz, se compose d'un capitaine, d'un notaire, d un receveur et de 12 assesseurs.

B.

TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES.

On distingue deux sortes de tribunaux ecclésiastiques, savoir : le tribunal diocésain (*forum diocesianum*), et le tribunal métropolitain (*forum metropolitanum*). Les tribunaux diocésains sont des cours de première instance; on les nomme aussi *diocesan-stuhl.* Les trois archevêques de Gran, de Kolotsch et d'Erlau ont des tribunaux métropolitains, qui sont en même temps cours de première instance pour ces différentes villes, et cours d'appel pour tout l'arrondissement; elles jugent les procès qui y sont renvoyés des tribunaux diocésains.

Les procès du ressort de la juridiction ecclésiastique sont :

1. Les procès de mariage;

2. Les procès où l'on conteste la formalité des testamens, et par lesquels on veut prouver qu'un testament est frauduleux ou illusoire;

3. Les causes où il s'agit de parjure;

4. Les procès pour cause de maléfice et de sorcellerie;

5. Les cas dans lesquels un ecclésiastique a été battu, blessé, etc.

Dans leurs décisions, ces tribunaux sont obligés de se conformer aux lois du royaume; et, dans les cas où elles sont insuffisantes, on a recours au droit canon. Les cours ecclésiastiques prononcent les sentences et les communiquent aux juges séculiers, tenus de les faire exécuter.

Avocats.

Il y a en Hongrie un nombre prodigieux d'avocats, et il augmente encore tous les jours (1). En 1804, il y en avoit 69 seulement dans les trois comtés de la Croatie. Si les réglemens que fit Joseph II eussent été observés, leur nombre auroit considérablement diminué; car il avoit ordonné que, pour être reçu avocat, il fallût avoir

(1) Si le nombre des avocats est grand, la quantité des procès est, à proportion, encore plus grande. A la mort de Joseph II, leur nombre se montoit à 3,483, sans compter ceux qui en même temps étoient portés aux tribunaux des districts, à ceux des comtés, des villes et des seigneurs.

Le total des sentences prononcées en 1794, dans les deux cours septemvirale et royale, fut de 1087, savoir:

A la table royale.	801
— septemvirale.	286
TOTAL.	1087

fait son cours de droit à l'université, avoir subi un examen rigoureux dans les écoles, et un autre examen encore devant le tribunal de la chambre du roi. Mais à présent il n'est plus si difficile de se faire recevoir en cette qualité aux cours de justice. Les jeunes gens se placent ordinairement pour quelque temps chez un protonotaire ou assesseur aux deux cours suprêmes, et copient dans leurs études des sentences, des décrets, etc.; ils assistent aux séances, et, dès qu'ils croient pouvoir répondre, tant bien que mal, à quelques questions de jurisprudence pratique, ils se font examiner et recevoir. En général, il faut beaucoup de peine et d'exercice pour qu'un jeune homme puisse devenir un habile avocat hongrois; on n'enseigne encore dans aucune académie la jurisprudence pratique, fondée en Hongrie presqu'entièrement sur les coutumes et les usages des tribunaux, qui diffèrent même beaucoup entre eux dans la manière de traiter les procès. On appelle *statuta* les différentes procédures des cours de justice, et même avec du talent et du travail, il est encore difficile de les connoître toutes, et d'en faire une application exacte. Les lois, qui souvent sont insuffisantes, laissent aux hommes d'affaires une trop grande liberté de profiter de cette multitude de statuts si différens entre eux, pour embrouiller les procès qui survivent

souvent aux parties et aux avocats, dont la plus grande adresse consiste à traîner les affaires en longueur. La grande quantité d'exceptions que permet la loi, leur en fournit abondamment les moyens. Il se passe ordinairement bien des années avant qu'on puisse parvenir à se débarrasser d'abord de toutes les exceptions contre la personne qui plaide, contre la citation, contre la communication des actes, contre la compétence du tribunal, et qu'on en vienne enfin à traiter le fond de la question.

Anciennement on interrogeoit de vive voix les candidats qui se présentoient pour subir leur examen. Le grand-juge, avec quatre protonotaires, les examinoit, et leur donnoit les témoignages qu'ils avoient mérités par leurs réponses. Actuellement ces examens se font par écrit. Pour être reçus avocats, les candidats se présentent ordinairement vers la fin des séances. Le grand-juge fixe le jour auquel ils doivent se réunir tous dans une grande salle; là on leur dicte quelques questions, auxquelles ils répondent par écrit. Ces réponses sont données à un assesseur, qui, après les avoir examinées, les range en trois classes. On donne à ceux de la première, dans leur diplome, le témoignage qu'ils ont subi leur examen *cum præclaro specimine;* à ceux de la seconde, *cum laudabili,* et à ceux de la troisième,

cum sufficienti. Après cela, les candidats prêtent serment en présence du grand-juge, et dès-lors ils sont autorisés à défendre les causes en justice dans tous les tribunaux du royaume.

Remarques générales sur les Lois civiles de la Hongrie.

La réforme des tribunaux et une meilleure organisation dans l'administration de la justice furent l'important objet des travaux du comité de législation de la diète de 1791 ; mais d'après la réponse que fit François II aux pétitions des États, ce point si intéressant resta interdit à cette diète, et réservé à la diète suivante.

Les bases principales de la jurisprudence dans le royaume de Hongrie sont :

1° Le code hongrois, *corpus juris Hungarici*, c'est-à-dire la collection de toutes les lois portées par les diètes du royaume, depuis le commencement de la monarchie. Jusqu'au milieu du 16e siècle, on n'avoit pas encore songé à rassembler les lois dans un code, pour servir au moins de règle aux décisions des juges, qui prononcent sur la vie et les propriétés des citoyens. Ce fut Zacharias Mossaczy, évêque de Neutra, qui fit le premier recueil des lois, en 1584. Il fit ce travail uniquement par zèle patriotique, de son propre mouvement, sans aucune commission ni surveil-

lance de la part du gouvernement; et comme cette collection n'a pas encore été formellement sanctionnée par aucune diète, on ne peut pas la considérer comme un code légal du royaume. Depuis le temps où cette collection fut faite, le *corpus juris* a augmenté de moitié; car, excepté sous Joseph Ier et Joseph II, il n'y a pas eu de règnes durant lesquels il n'ait été tenu des diètes pour publier des décrets devenus lois constitutionnelles par la sanction du roi. On n'a suivi aucun ordre dans la rédaction de ces décrets, les matières y sont entremêlées avec la plus grande confusion, ce qui rend l'étude des lois difficile et très-pénible.

2° Le *decretum tripartitum Verbœczianum* est une collection de coutumes introduites dans l'administration de la justice, qui ont reçu force de loi par un long usage; elles furent recueillies sous le règne de Wladislaw II, par Etiennede Verbœcz, *judicis curiæ regiæ protonotarius*, qui fut ensuite grand-juge, *locum tenens regius*. Ce livre a pour titre : *Opus tripartitum juris consuetudinarii*. Quoique son autorité, comme code national, ait été solennellement rejetée par plusieurs diètes (1), il a cependant, par la suite du temps,

(1) Ce fut nommément la diète de 1527 qui déclara illégal le recueil de Verbœcz; et les États prièrent alors Ferdinand Ier de charger une commission de 16 asses-

acquis une telle réputation, qu'il est actuellement reconnu dans tout le royaume comme faisant légitimement partie du code hongrois. Le titre *tripartitum* signifie que cet ouvrage est divisé en trois parties : la première traite des droits des personnes, la seconde des droits par rapport aux propriétés, et la troisième devroit, d'après son titre, enseigner la méthode de soutenir ces droits; mais on y trouve peu de ressources à ce sujet.

3° *Decisiones curiales.* Malgré la quantité des lois recuillies, ces deux codes étoient quelquefois insuffisans ; on y cherchoit en vain une règle sûre pour décider certaines questions de droit qui jusque-là ne s'étoient point encore présentées : on étoit donc obligé dans ces cas de prononcer des sentences qui n'étoient pas immédiatement fondées sur des lois existantes, mais qui étoient rédigées dans l'esprit du code hongrois; et comme le

---

seurs du conseil royal de Bude de la confection d'un nouveau code qui contînt toutes les lois de ses prédécesseurs, afin que, confirmé par le roi et muni de l'approbation des États, ce code pût servir de règle sûre et invariable aux cours de justice pour prononcer sur la vie et les propriétés des citoyens. *Voyez* Ferdinand Ier, *Decretum I*, art. 3, et l'Histoire de Hongrie, par Palma, troisième partie, page 8. Mais depuis 1527, aucune diète ni aucun jurisconsulte n'a fait mention de cette condamnation de l'ouvrage de Verbœcz.

droit de prononcer sur des questions juridiques indécises n'appartient qu'à la *curia regia*, on a nommé ces décisions *decisiones curiales*, ou *præjudicia curiala.* Elles se trouvoient éparses dans les actes des procès; on ne les connoissoit que par l'expérience, et après un long travail dans les cours de justice. Marie-Thérèse les fit enfin recueillir en 1769, par un comité de trois juges. Cette compilation fut revue par la table royale et par la table septemvirale, et publiée sous le titre de *Planum curiale*; mais ce recueil manuscrit n'a point été imprimé. L'ouvrage est divisé en deux parties : la première contient des décisions concernant la forme des procès, et la seconde des décisions sur ce que les jurisconsultes hongrois nomment *meritum*, c'est-à-dire le fond de la question.

CHAPITRE XI.

ADMINISTRATION DES FINANCES.

On peut diviser la perception des revenus de l'État en trois parties, selon les trois sources d'où ils dérivent, savoir : les domaines, les droits régaliens, et les contributions ou impôts.

A.

Domaines.

Les domaines ou terres appartenant à l'État sont de deux classes : on range dans la première les *kron-güter*, c'est-à-dire les biens de la couronne, qui, d'après les lois constitutionnelles du royaume, sont inaliénables ; et dans la seconde les biens qu'on appelle *kammer-güter*, biens appartenant à la chambre, c'est-à-dire au trésor du souverain ; ce sont des fiefs revenus au roi, qui en dispose à volonté (1).

---

(1) Les deux seigneuries de Holitsch et de Sassin sont des biens particuliers appartenant à la famille impériale : ils furent achetés par François Ier.

L'administration des domaines de la couronne est affectée :

1° Aux bureaux qu'on appelle *kœnigliche kammeral-administrationen;* ils se composent ordinairement d'un administrateur, de plusieurs assesseurs et commis, et des personnes employées à l'économie rurale des terres. Tels sont les bureaux d'administration qu'on trouve à Kaschau, à Temeswar, à Marmarosch et à Agram.

2° Au bureau d'administration des 16 villes de Zips et des seigneuries de Lublyo et de Podolin.

3° Aux préfectures indépendantes des administrations ci-dessus nommées, savoir :

a. La préfecture des domaines dans le cercle de la Theisse ;

b. D'Altofen et de Vissegrad ;

c. D'Arad et de Multina ;

d. De Diœsgyœr ;

e. De Grosswardein, de Puschpock-Ladany, de Sarkad et de Topai ;

f. De Hradek et de Lykava.

Le nombre des employés aux bureaux d'administration des domaines royaux se monte à 491.

D'après Schwartner, la recette générale des biens de la couronne étoit, en 1796, de

quatre millions de florins, dont deux millions étoient comptés pour les domaines royaux du Bannat; mais aujourd'hui que le prix des blés a si fort augmenté, les biens de la couronne doivent rapporter au moins six millions.

B.

Droits Régaliens.

Les droits régaliens sont :

I. *L'administration du sel.* Le professeur Schwartner dit : « Le débit du sel fut, en 1790, du 1er mars au dernier d'octobre, de 816,772 quintaux, et par conséquent, pour toute l'année, d'un million 225,158 quintaux. En calculant le quintal de sel au prix ordinaire de 3 florins 30 kreutzers, la recette de l'administration aura été dans la même année de quatre millions 228,553 florins. »

Maintenant que la consommation dans tout le royaume est d'un million et demi, et que le sel coûte de 4 à 5 florins le quintal, on peut compter que cet objet, y compris les frais d'administration, rapporte à la couronne six millions 800,000 florins.

Il y a actuellement dans la Hongrie, et dans les pays qui en dépendent, 91 bureaux d'administration pour le sel, dans lesquels sont employés 348 individus.

Les salines sont au nombre de cinq, savoir : dans le pays de Marmarosch, à Rhonaseck, Sugatagh, Szlatina et Kerekhegg ; et dans le comté de Scharosch, à Soovar ou Salzburg. L'exploitation en est dirigée par des inspecteurs, aux bureaux desquels sont employés soixante-deux individus. L'inspecteur en chef des salines de Marmarosch dépend immédiatement du conseil des monnoies et des mines de Vienne; l'inspecteur des salines de Soovar est subordonné à l'inspecteur des mines de Schmœlnitz.

II. *Les mines.* Selon Schwartner, ce droit régalien, déduction faite de tous les frais, rapportoit, en 1783, un million 97,000 flor. Les mines sont exploitées en partie aux frais de la couronne et en partie aux frais de particuliers qui payent un droit appelé *urbur*, et sont en outre obligés de livrer les métaux à prix fixe au trésor royal.

Le département des mines se divise en plusieurs administrations, savoir :

A. L'administration appelée *das oberste kammergrafen-amt* à Schemnitz, pour la Hongrie inférieure. Le chef a le titre d'*oberst-kammergraf;* il est en même temps commissaire des mines de la Basse-Hongrie. Son conseil est composé de huit conseillers référendaires, et dix-huit commis sont employés aux bureaux.

A ce sonseil sont subordonnés :

1. L'administration des mines de Kremnitz;

2. L'hôtel de la monnoie de la même ville;

3. L'administration des mines de Neusohl.

B. La direction des mines et des monnoies à Schmœlnitz, dans la Haute-Hongrie. Le conseil de cette administration se compose d'un inspecteur en chef, d'un conseiller, de quatre assesseurs référendaires, d'un secrétaire et d'un greffier. Vingt commis et employés travaillent aux bureaux.

C. La direction des mines et des monnoies de Nagy-Banya, composée d'un inspecteur en chef, de sept assesseurs référendaires, etc. Les administrations des mines de Felsœ-Banya, de Kapnik, d'Olah-Lapos et autres lui sont subordonnées.

D. La direction des mines dans le Temescher-Bannat. Elle se compose d'un président, de six assesseurs, etc., et dirige aussi les administrations des mines de Szaszka, de Dognacska, de Moldava et de Rezbanya.

Pour ce qui concerne l'administration, toutes ces directions dépendent du conseil suprême des mines et monnoies siégeant à Vienne; mais le premier directeur, *oberst - kammer - graf*, de Schemnitz, en sa qualité de commissaire royal des mines, dépend de la trésorerie du roi, à Bude.

L'Almanach de la cour de l'an 1804, porte le nombre de tous les employés aux mines à 472 individus; mais je ne saurois dire ce que leurs appointemens coûtent à l'État.

III. *Les droits de sortie et d'entrée* que payent les marchandises et les denrées. Ces droits, qu'on appelle *dreyssigst-gefælle*, rapportent actuellement un millon 300,000 florins, tandis qu'en 1781 la recette n'étoit que de 844,948 florins 47 kreutzers, savoir :

Droits de consommation. .	418,505 flor.	51 kr.
— d'exportation. .	333,297	19
— de transit. . . .	93,145	37
TOTAL.	844,948	47

On compte 140 bureaux de douanes dans la Hongrie et dans les pays qui en dépendent. Le nombre de ceux qui y sont employés se monte à 314 individus.

IV. *Les postes.*

V. *Le cens* des villes libres royales et des seize villes de Zips. Schwartner l'a évalué, pour l'an 1781, à 34,000 florins.

VI. *Le fisc royal.* Le revenu de ce droit régalien a rapporté, de 1780 à 1790, année commune, 94,000 florins.

VII. *La taxe que payent les Juifs*, et qu'on appelle *toleranz-taxe*, produisant à peu près 100,000 florins par an.

VIII. *L'impôt de* 5 *pour cent* qu'on retient sur les appointemens de tous les employés qui ont le droit de prétendre à une pension de retraite.

On l'appelle *arrhen-abzug*. Schwartner l'a évalué à 37,000 florins pour l'an 1781.

IX. *Le subside ecclésiastique, subsidium ecclesiasticum*. En 1781 il fut de 71,000 florins.

X. *Les droits de passage* sur les ponts, et les *abfarts-gelder*, droit de 10 pour cent que payent ceux qui emportent leur fortune hors du pays.

XI. *La loterie*. Ce revenu a diminué beaucoup depuis quelque temps, car il ne rapporte plus que 200,000 florins dans toute la monarchie autrichienne.

XII. *Le mont-de-piété*. Il y a deux maisons de prêt en Hongrie : l'une à Presburg et l'autre à Bude.

C.

Contributions.

La diète de 1802 a fait un nouveau réglement pour la répartition des impôts. La somme des contributions a été diminuée pour quelques comtés; et pour d'autres, dont la population et l'industrie avoient fait des progrès, elle a été augmentée. D'après ce nouveau systême, la Hongrie paye actuellement quatre millions 391,443 florins 12 kreutzers par an, savoir :

La Hongrie. . . .	4,164,001 flor.	43 kr.
L'Esclavonie. . . .	112,878	20
	4,276,880	3

D'autre part. .	4,276,883 flor.	3 kr.
La Croatie.	113,615	58 $\frac{2}{8}$
Fiume.	947	11
TOTAL.	4,391,443	12 $\frac{2}{8}$

Le total de la contribution dont est chargé un comté ou une ville se divise en portions qu'on a nommées *porten*, et dont chacune est évaluée à 688 florins 50 kreutzers. On dit donc : tel comté, ou telle ville paye 50 *porten* de contribution (1).

Maintenant la Hongrie, la Croatie non comprise, est divisée en 6,210 $\frac{2}{8}$ porten, comme on le verra par le tableau ci-joint.

(1) En 1729, la contribution de la Hongrie étoit divisée en 5,488 $\frac{1}{2}$ porten, évaluées chacune à 455 florins. Le total se montoit donc, dans ce temps, à 2,500,000 florins.

TABLEAU

DES *PORTEN*, RECTIFIÉ A LA DIÈTE DE 1802.

NOMS DES DISTRICTS, COMTÉS, VILLES, etc.	NOMBRE DES PORTEN que les Comtés PAYOIENT avant 1802.	NOMBRE DES PORTEN que les Comtés PAYENT actuellement.
1. *District de Presburg.*		
Le comté de Presburg. . . .	288	253
La ville de Presburg.	40	40
— Tyrnau.	15	16
— Saint-Georgen. .	5	5
— Possin.	8 $\frac{2}{8}$	8 $\frac{2}{8}$
— Madern.	9 $\frac{4}{8}$	9
Le comté de Neutra.	302	288
La ville de Skalitz.	5	5
Le comté de Trentschin. . . .	195	167
La ville de Trentschin.	3	3
Le comté de Wieselburg. . .	152	130 $\frac{4}{8}$
Le comté de Raab.	63 $\frac{4}{8}$	58
La ville de Raab.	18	20
Le comté de Komorn.	90	100
La ville de Komorn.	10	11
TOTAL.	1204 $\frac{2}{8}$	1113 $\frac{6}{8}$

NOMS DES DISTRICTS, COMTÉS, VILLES, etc.	NOMBRE DES PORTEN que les Comtés PAYOIENT avant 1802.	NOMBRE DES PORTEN que les Comtés PAYENT actuellement.
2. District de Neusohl.		
Le comté d'Arw.	63	63
Le comté de Liptau.	51 4/8	46
Le comté de Thurotz.	46	37
Le comté de Barsch.	235 2/8	108
La ville de Kremnitz.	12	11
La ville de Kœnigsberg. . . .	2	2 4/8
Le comté de Sohl.	76 6/8	60
La ville de Neusohl.	12	11
— Bries.	5	5
— Linbethen.	1 4/8	2
— Altsohl.	3 4/6	3
— Karpfen.	4 6/8	3 6/8
Le comté de Honth.	130 5/6	102 4/8
Le district du Petit-Honth. . .	26 1/6	20 2/8
La ville de Schemnitz.	13	18
— Dilln.	1 2/8	1 6/8
— Pukanz.	1 4/8	2 2/8
TOTAL.	586	467 2/8
3. District d'Oedenburg.		
Le comté d'Oedenburg.	302 4/8	262
La ville d'Oedenburg.	36 4/8	34 4/8
— Eisenstadt.	5 4/8	5 4/8
— De Rust.	5	3 4/8
Le comté d'Eisenburg.	301	262
La ville de Guns.	10	10
Le comté de Szalad.	189 4/8	200
Le comté de Weszprim.	89	102
TOTAL	939	879 4/8

NOMS DES DISTRICTS, COMTÉS, VILLES, etc.	NOMBRE DES PORTEN que les Comtés	
	PAYOIENT avant 1802.	PAYENT actuellement.
4. District de Bude.		
Le comté de Pesth.	197	244 $\frac{5}{8}$
La ville de Bude.	52	44
— Pesth.	28	40
Le comté de Neograd.	115	109
Le comté de Hevesch.	114	126
La ville d'Erlau.	9 $\frac{4}{8}$	13
Le district de Jazyg et des Cumanies.	33	100
Le comté de Gran.	53	59
La ville de Gran.	8	8
Le comté de Stuhlweissenburg.	82	94
La ville de Stuhlweissenburg. .	15	13
Le comté de Tschongrad. . . .	36	48
La ville de Szegedin.	22 $\frac{6}{8}$	30 $\frac{4}{8}$
Le comté de Tschanad.	21	25
—Arad.	79	99
—Bekesch.	93	56
TOTAL.	204	1109 $\frac{1}{8}$
5. District de Kaschau.		
Le comté d'Abaujwar.	73	65
La ville de Kaschau.	14	16
Le comté de Zemplin.	134	128
Le comté de Scharosch.	100 $\frac{4}{8}$	86
La ville d'Eperies.	9	8 $\frac{4}{8}$
— de Bartfeld.	4	4 $\frac{4}{8}$
— Zeben.	2 $\frac{4}{8}$	2 $\frac{2}{8}$
Le comté de Zips.	94	83
La ville de Lentschau.	6	7
— Kesmark.	10	8
Le comté de Gœmœr.	113	87
—de Torn.	13 $\frac{4}{8}$	12
—Borschod.	91	81
—Unghvar.	28	31
Les seize villes de Zips, avec Lublyo, Podolin et Knezda.	27	33
Les 5.	4 $\frac{6}{8}$	4 $\frac{5}{8}$
TOTAL	724 $\frac{2}{8}$	657

NOMS DES DISTICTS, COMTÉS, VILLES, etc.	NOMBRE DES PORTEN que les Comtés PAYOIENT avant 1802.	NOMBRE DES PORTEN que les Comtés PAYENT actuellement.
6. *District de Debretzin.*		
Le comté de Marmarosch. . . .	64	52
— Szathmar.	70	79
La ville de Szathmar-Nemeth.	8	8 2/8
— Nagy-Banya. . . .	4	4 2/8
Le bourg de Felsœ-Banya. . .	9	9
Le comté de Szaboltsch. . . .	70 4/8	54 4/8
Le bourg de Polgar.	1 6/8	2
Les villes des Haiducs.	37 6/8	27
Le comté de Bihar.	201 6/8	214
La ville de Debretzin.	52 2/8	45
Le comté d'Ugotsch.	14	12
— de Beregh. . . .	37	35
TOTAL	570	542
7. *District de Funfkirchen.*		
Le comté de Schumegh.	102	133
— Baranye.	108 6/8	148
La ville de Funfkirchen. . . .	3 2/8	8
Le comté de Tolna.	68 6/8	94
— Baatsch.	111 7/8	150
La ville de Theresiopolis. . . .	16	23
— Zombor.	13	15
— Neusatz.	10	14 4/8
TOTAL.	433 5/8	585 4/8
8. *District de Sirmie.*		
Le comté de Verœcz.	58	70
— Posega.	55 6/8	57
La ville de Posega.	1 6/8	2
Le comté de Sirmie.	51 2/8	61
TOTAL.	166 6/8	190

NOMS DES DISTRICTS, COMTÉS, VILLES, etc.	NOMBRE DES PORTEN que les Comtés PAYOIENT avant 1802.	NOMBRE DES PORTEN que les Comtés PAYENT actuellement.
9. *District de Temeschwar.*		
Le comté de Temeschwar. . .	229 5/8	22 5/8
La ville de Temeschwar. . . .	17 3/8	19 5/8
Le comté de Torontal.	187 6/8	187 6/8
Le comté de Kraschau.	97 7/8	97 7/8
TOTAL.	532 5/8	532 5/8
10. *District des comtés réunis à la Transilvanie.*		
Le comté de Zarand.	15 4/8	15 4/8
Le district de Kœvar.	25	25
Le comté de Kraszn.	16	16
Le comté de Mittel-Szolnok. .	42	42
TOTAL.	98 4/8	98 4/8
Fiume.	1	1 5/8
TOTAL de toutes les porten. . .	6210 2/8	6210 2/8

Il faut ajouter à cette somme la contribution de la Croatie, se montant à 113,615 florins 58 2/8 kreutzers.

Les contributions et les impôts que les bourgeois et les paysans payent au prince et aux États du royaume, se perçoivent sous 51 titres différens, que l'on va trouver ici classés méthodiquement.

I. La taille personnelle; elle se divise en six classes, savoir :

1 La capitation que payent les paysans domiciliés, dits colons ;

2 Les garçons et les filles passé l'âge de quinze ans ;

3 Les frères ;

4 La capitation des *inquilinorum* et *subinquilinorum* : habitans qui ne cultivent point de métairie;

5 L'impôt sur les domestiques mâles et femelles ;

6 La capitation que payent les journaliers,

II. Impôt sur le bétail, qu'on perçoit sur

1 Les bœufs ;

2 Les bœufs gras ;

3 Les vaches ;

4 Les bêtes à cornes de 2 à 3 ans ;

5 Les veaux ;

6 Les chevaux de haras ;

7 Les poulains de 2 à 3 ans ;

8 Les cochons ;

9 Les moutons et les chèvres ;

10 Tout le bétail en général, qui paît dans les pacages des communes ;

III. Taille réelle à laquelle sont imposés

1 Les terres labourables, suivant leur qualité (nous avons vu précédemment qu'elles sont partagées en quatre classes) ;.

2 Les prairies, *idem* ;
3 Les vignobles, *idem* ;
4 Les vergers, potagers et jardins à tabac ;
5 Les forêts ;
6 Les maisons des paysans, suivant le rang qu'elles occupent dans l'une des trois classes dont nous avons parlé à l'article relatif à cet objet.

IV. Impôt sur l'industrie, qui concerne :
1 Les artisans, divisés en trois classes ;
2 Le commerce et les marchands ;
3 Les rouliers ;
4 Les fabricans d'eau-de-vie ;
5 Les fermiers ;
6 Les moulins ;
7 Les pressoirs employés pour faire le vin, etc. ;
8 Les moulins où se coupe le bois de teinture ;
9 Les boucheries et les cabarets.

La diète fixe le total de la contribution pour tout le royaume en général, et en fait la répartition, à raison de tant de *porten* par comté, comme il a été dit plus haut ; mais les comtés et les villes répartissent eux-mêmes entre les bourgeois et les paysans la somme à laquelle ils sont imposés par la diète.

La levée de la contribution employée à l'entretien des armées ne coûte rien à l'Etat, car les receveurs sont des employés des comtés et des villes, payés, comme nous l'avons dit, par la *cassa do-*

mestica. On prélève sur la contribution les 100,000 florins accordés par les Etats pour l'entretien de la garde hongroise. Outre cette contribution, les bourgeois et les paysans fournissent à la *cassa domestica* les sommes nécessaires pour les appointemens des magistrats et des officiers du comté, pour la construction des ponts et chaussées, pour la réparation des bâtimens publics, etc.

Total des Revenues de la Hongrie.

Les avis sont si partagés, que je ne puis dire rien de positif à ce sujet ; je me bornerai donc à rapporter les différentes opinions des géographes et des auteurs de statistiques. *Schlœzer*, dans le seizième cahier de ses lettres, porte les revenus de la Hongrie à treize millions et demi de florins.

Busching en fait monter la somme à dix-huit millions.

De Luca dans son manuel géographique, et après lui *Risbeck* et *Friedel*, fixent le maximum à 15 millions. *Schwartner* dans sa statistique de la Hongrie dit : « d'après un manuscrit très-digne de foi, les revenus de la Hongrie et de l'Esclavonie (le Bannat de Temeswar non compris), se montoient, en 1773, à onze millions 750,000 florins. D'après cette évaluation, en ne comptant qu'un million et demi pour le Bannat et deux cent mille florins pour le Littoral réuni à la Hongrie

sous le règne de Marie-Thérèse, les revenus de la couronne doivent avoir été vers l'an 1778 de treize millions 450,000 florins. La population ayant considérablement augmenté et l'agriculture ayant fait beaucoup de progrès depuis vingt ans, les revenus de l'Etat doivent aussi d'être accrus en proportion. L'on ne s'écartera donc pas beaucoup de la vérité en admettant que la Hongrie rapporte actuellement quinze à seize millions de florins.

Dépenses Publiques.

Schwartner est d'avis que, déduction faite des dépenses, le surplus de la recette ne se monte guère qu'à 1,002,296 flor., comme l'a indiqué Busching. On a déjà dit qu'il n'en coûte rien à l'Etat pour lever la contribution ; mais en revanche les frais d'administration, tous à la charge de la couronne, sont très-considérables. Schwartner les évaluoit, il y a dix ans, à deux millions de florins. Tous les magistrats et les employés de l'administration civile du royaume, sont aux gages du roi.

Administration centrale des Revenus de l'État.

La direction suprême des finances appartient à la chambre royale de Bude. Elle administre tous les revenus royaux à l'exception de la contribution, qui se verse dans la caisse du gou-

vernement, des revenus des mines, et des hôtels des monnoies administrés par un conseil particulier, comme on la vu plus haut. Elle a aussi la surveillance de l'administration économique des villes libres royales. Le conseil de la direction suprême des finances se compose d'un président, d'un vice-président et de treize conseillers, dont quatre magnats et neuf nobles. Les bureaux occupent onze secrétaires, dix expéditionnaires, un greffier et 65 employés de divers genres. A cette direction est attaché aussi un bureau pour la tenue des livres, dans lequel travaillent un teneur de livres, un vice-teneur de livres, six conseillers des comptes et cent trois employés.

L'administration suprême des finances est indépendante de toute autre autorité; mais elle correspond avec la trésorerie royale de Vienne à laquelle sont toujours attachés deux conseillers de la cour, hongrois de nation, ayant voix délibérative dans le conseil.

CHAPITRE XII.

ARMÉE.

A.

DIFFÉRENS CORPS DONT ELLE SE COMPOSE.

Depuis 1802 l'armée hongroise, les troupes des frontières non comprises, se compose de douze régimens d'infanterie et de dix régimens de cavalerie, formant en tout une force armée de 64,000 hommes (1).

1.

INFANTERIE.

a. *Régimens de ligne.*

Avant la révolution française, toute l'infanterie de l'armée hongroise avoit ses garnisons en Hongrie ; mais maintenant quatre régimens sont

(1) Au premier § du premier article du décret de la diète de 1802, il est dit : « *Duodecim legionum pedestrium*, 10 *equestrium in summa* 64 *millium exercitus Hungarici*, *huc non intellectis confiniariis numerum in præsens defixum juxta ideam diætaliter elaboratam et benigne acceptam*, *non tamen ultra proximum triennium*

ordinairement en garnison dans la basse Autriche et un à Trieste. Le complet d'un régiment d'infanterie hongrois est aujourd'hui de 5,638 hommes. Les quartiers des sept régimens fixés en Hongrie ou dans les pays qui en dépendent sont :

1. Esterhazy, ...	l'état-major à	Pesth.
2. Auffenberg.	*Idem.*	Bude.
3. Giulay.	—	Raab.
4. Duka.	—	Stuhlweissenburg.
5. Johan Jellachich. .	—	Peterwardein.
6. Davidovich.	—	Agram.
7. Alvinzi.	—	Karlstadt.

Et les garnisons des cinq régimens hongrois établis en Autriche, sont :

8. Archiduc Ferdinand,	l'état-major à	Vienne.
9. Sztaray.	*Idem.*	Vienne.
10. Archiduc François-Charles.	—	Saint-Polten.
11. Vukassovich. . . .	—	Kornenburg.
12. Saint-Julien. . . .	—	Trieste.

---

ex parte regni in statu completo conservandum ». Le treizième régiment, portant le nom de *François Jellachich*, n'a pas encore été reconnu par la diète comme régiment national. Son état-major a son quartier ordinaire à Przemisl, dans la Gallicie orientale. Ce régiment n'a point en Hongrie de district pour se recruter il se complète au moyen des autres régimens de la Hongrie et de la Transilvanie.

Depuis la paix de Presbourg cinq régimens allemands ont été mis en garnison en Hongrie, savoir :

1. Auersperg.	l'état-major à	Presburg.
2. Hildburghausen. . .	*Idem.*	Bude.
3. Beaulieu.	—	Kaschau.
4. Csatorinsky.	—	Komorn.
5. Bellegarde.	—	Fiume.

Toute l'infanterie hongroise, au complet, forme aujourd'hui une armée de 47,294 hommes.

b. *Régimens des Frontières.*

Depuis les bords de la mer Adriatique jusqu'au comt éhongrois de Marmarosch, auquel est appuyée l'aile gauche du second régiment de Transilvanie, se prolonge sur les frontières de la Turquie, ce cordon militaire si remarquable et si connu, comme étant composé de guerriers agriculteurs. De nos temps, on les a divisés en régimens, ayant chacun leur dictrict : huit sont en Croatie, trois en Esclavonie, deux dans le Bannat, et quatre, non compris les hussards des frontières, sont en Transilvanie. Chacun de ces 17 régimens d'infanterie a en temps de paix deux bataillons, et chaque bataillon, comme les régimens de ligne, six compagnies. En temps de guerre, lorsqu'on fait marcher ces deux bataillons, on en forme un troisième, appelé bataillon de réserve. Les compagnies des régimens croates, slavons et du Ban-

nat, sont fortes de 180 hommes, les officiers et bas-officiers non compris, et celles des régimens de Transilvanie de 160. Le total de toute la troupe des frontières, sur le pied de guerre, sans les bataillons de réserve, est de 49,402 combattans.

2.

CAVALERIE.

Quoique la diète de 1802 ait fixé à dix le nombre des régimens de cavalerie hongroise, il en existe cependant onze, sans compter les hussards des frontières, nommés aussi *sekler-husaren.* Voici les noms et les garnisons de ces régimens nationaux :

1. Empereur François II.	l'état-major à	Zolkien, dans la Gallicie orientale.
2. Archiduc Joseph. .	*Idem.*	Pettau en Stirie.
3. Archiduc Ferdinand	—	Troppau en Silésie.
4. Hessen-Homburg. .	—	Stassaw, dans la Gallicie occident.
5. Ott.	—	Guns en Hongrie.
6. Blankenstein. . . .	—	Klattau en Bohême.
7. Lichtenstein.	—	Saint-George en Hongrie.
8. Kinmayer	—	Bochnie, dans la Gallicie occident.
9. Erdodi.	—	Esseck en Slavonie.
10. Stipsicz.	—	Saatz en Bohême.
11. Le régiment du Palatin.	—	Kapolisan en Hongrie.

Il n'y a donc en ce moment que quatre régimens de cavalerie hongroise, ayant leur garnison en Hongrie; mais en revanche on y a placé douze régimens de cavalerie allemande.

a. *Régimens de Cuirassiers.*

1. Empereur François II.	l'état-major à	Nagy-Batak.
2. Archiduc François.	*Idem.*	Giœngyœs.
3. Archiduc Albert. .	—	Oedenburg.
4. Mack.	—	Grosswardein.
5. Hohenzollern-Heck	—	*Idem.*
6. Du prince royal Ferdinand.	—	Theresiopel.

b. *Régimens de Dragons.*

7. Wurtemberg. . . .	l'état-major à	Uipecs.
8. Archiduc Jean. . .	*Idem.*	Keslhely.
9. Lovenehr.	—	Funfkirchen.
10. Hohenlohe.	—	Kanischa.
11. Savoie.	—	Moor.

c. *Régiment de Chevaux-légers.*

12. Hohenzoller, l'état-major à Warasdin en Croatie.

Un régiment de hussards se compose de quatre divisions, une division de deux escadrons, et l'escadron de 130 cavaliers, sans les officiers et les bas-officiers. Le complet, en temps de paix, est de 1,364 hommes et 1,212 chevaux.

B.

DU RECRUTEMENT DES RÉGIMENS HONGROIS.

Les régimens nationaux hongrois se recrutent, ou par une levée, décrétée à la diète, comme en 1792, 1797, 1802 et 1805, ou bien par des enrôlemens. Le décret de la diète de 1802 dit: « *Objecto militiæ hungaricæ* (*dùm completatio ex parte regni intercedit*), *tam quoad numerum, quam quoadmodum suppletationis semper ad pertractationem diœtalem pertinente : pro suâ erga Augustam domum et patriam teneritudini, ne quid securitati externæ desit de mediis conservationis ejusdem regulatæ militiæ adjunctis temporum convenientibus et viribus populationis commensuratis, ac systemati legum indolique plebis conformibus, in comitiis intra triennium celebrandis, prout conventum fuerit, in effectum deducendis, salva articuli* 63, 1741, § 2, *dispositione, et salvo ad prævigentes per collectacula militaria conductionis regressu consulturi sunt.*

Du reste, le complet de 64,000 hommes ne fut décrété par la diète que pour trois ans, et on arrêta que si dans cet intervalle il venoit à éclater une guerre, le royaume, sur la seule demande du palatin, fourniroit une recrue de 12,000. Voici le texte du décret de 1802, au § 2 du premier article. « *Ut exercitus iste* 64 *mil-*

lium integer hosti, re ita ferente, opponi possit ad casum imminentem intra triennium periculi necessitate, soli suæ celsitudine regiæ domino regni palatino insinuata 12,000 *Tyrones, absque suppletandi obligatione titulo anticipatæ completationis statuendos esse; conductione Tormentariorum, Clytellariorum et Vecturariorum instar spontaniorum servitorum post duodecim millium Tyronum statuta, absque ulla in jurisdictiones repartitione, et salvo articulo decimonono* 1791, *suæ majestati sacratissimæ integra permanente.* »

Et le § 3 du même article dit : « *Si vero bello erumpente ultra prævium* 12 *mille Tyronum numerum sua majestas sacratissima milites desideraret, juxte leges regni diætam indicere, et ibi cum statibus et ordinibus eatenus deliberare dignetur. Quod si tamen comitiorum convocationem adjuncta quæpiam morarentur, sua majestas sacratissima interea quoque jure suo militem per collectacula militaria more antea usitato, salvo articulo decimonono* 1791, *legere et à Jazygibus, Cumanis ac Hajdonibus, nonnisi in sensu privilegialis obligationis desiderare dignetur.* »

Les États accordèrent, pendant le cours de la guerre de sept ans, 52,560 hommes pour mettre au complet les régimens nationaux; pendant la guerre contre la France, à la diete de 1797, il en fut accordé 50,000; et en 1805, on décréta une autre levée de 35,000 hommes.

C.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Le commandement général (*general-commando*) de Bude est l'autorité centrale à laquelle sont subordonnés tous les corps de troupes de la Hongrie, excepté le cordon militaire, qui dépend immédiatement du conseil de guerre aulique siégeant à Vienne.

Le commandement général a la même organisation que les commandemens généraux des autres États autrichiens, organisation que leur donna, en 1803, l'archiduc Charles, lorsqu'il fut mis à la tête du département de la guerre. Le général commandant en chef dans une province est assisté par plusieurs référendaires, dont chacun est chargé d'une branche différente du service. Ces référendaires sont :

1. Un adjudant général pour les affaires purement militaires. Cet officier est nommé par le conseil de guerre aulique, et reste toujours attaché au commandement général, ainsi que tous les autres employés, même lorsque les généraux en chef sont changés.

2. Un secrétaire des guerres, directeur du bureau et du greffe auquel plusieurs expéditionnaires sont subordonnés.

3. Un premier commissaire des guerres, pré-

posé aux paiemens, aux étapes, etc. Il est aidé dans ses fonctions par d'autres commissaires des guerres et par cinq commis.

4. Deux inspecteurs en chef, aux vivres. Le premier est rapporteur des affaires concernant cette partie, et l'autre est chargé de visiter les magasins et les approvisionnemens dans tout le pays.

5. Un auditeur pour l'administration de la justice tant civile que criminelle.

Pour ces diverses branches il n'y a qu'un registre au greffe du commandement : 25 commis ou employés travaillent dans les bureaux.

Le général commandant en chef décide les affaires, sur le rapport des référendaires; et dans les cas de grande importance, mais qui ne sont pas urgens, il fait son rapport au conseil de guerre aulique à Vienne.

Tous les ordres s'expédient au nom du général commandant, son autorité étant absolue sur tout ce qui concerne le militaire : il est aussi chargé de toute la responsabilité; cependant les référendaires, de leur côté, sont responsables de la vérité de leurs rapports, dans lesquels les faits doivent être exposés avec la plus grande exactitude, afin qu'ils puissent servir de base aux décisions du général.

Autrefois il y avoit des administrations militaires qui n'étoient point subordonnées au com-

mandant en chef, telles que le département des vivres, de l'habillement, des haras, de la remonte, etc., qui dépendoient immédiatement du conseil de guerre de Vienne; mais actuellement toutes ces branches du service militaire sont sous les ordres du général commandant en chef de la province. Le corps du génie et de l'artillerie, qui dépendent, sous différens rapports, et surtout sous celui de la police militaire, du commandement général, sont néanmoins sous la surveillance immédiate de la direction générale du génie et de l'artillerie de Vienne, pour tout ce qui regarde l'avancement et les connoissances nécessaires au service de cette arme.

Les forteresses des frontières, savoir, Temeswar, Peterwardein, Brod, Gradiska et Carlstadt, qui étoient autrefois dans l'attribution des commandemens généraux du cordon militaire, ont été mises sous le commandement général de Bude, à la requête des États de 1790

Les autres forteresses de la Hongrie qui ont chacune un commandant particulier, sont : Bude, Arad, Munkatsch et Essegg. Du reste, le royaume est divisé en sept sections militaires, savoir : Bude, Oedenbourg, Funfkirchen, Kaschau, Neusohl et Debretzin. Il y a dans chacune de ces sections un commissaire des guerres correspondant avec un commissaire civil de la classe des nobles, chargé du recouvrement de la contribution pour

la solde des gens de guerre, des transports, des quartiers et de toutes les fournitures que le pays est obligé de faire pour l'entretien de l'armée. Un magnat séculier, membre du conseil du gouvernement, est le directeur en chef de ces commissaires civils.

D.

TRIBUNAUX MILITAIRES.

Le conseil de chaque régiment est le tribunal de première instance pour tous les individus dont le régiment se compose, et les officiers généraux ainsi que d'autres militaires dépendent, sous ce rapport, d'un tribunal siégeant à Bude, nommé *judicium delegatum militare.*

De ces deux tribunaux, on appeloit autrefois directement au conseil de guerre aulique de Vienne, qui prononçoit en dernier ressort; mais comme il n'y avoit plus de ressource pour la partie qui perdoit, dans les cas où le conseil de guerre cassoit le jugement de première instance, l'archiduc Charles a institué une autre cour d'appel militaire, afin que les parties pussent se pourvoir en cassation, avant que les procès fussent renvoyés au conseil de guerre.

E.

La diète de 1715 a assigné, pour l'entretien de l'armée hongroise, une contribution annuelle qui

se lève sur les bourgeois et sur les paysans (1) : le pays est obligé en outre de livrer, aux prix fixés par la même diète, le pain et le fourrage nécessaires, quels qu'en soient les prix dans les marchés publics, savoir (2) :

Une ration de pain de deux livres pesant, à 2 krs.
Une ration d'avoine de six livres, à . . . 4 krs.
Une ration de foin de huit livres, à . . . 2 krs.

Il y a trente-un bureaux d'approvisionnement, savoir :

1. Dans le district de Bude,

A Bude,	A Pesth.

2. Dans le district de Presbourg,

A Presbourg,	A Stuhlweissenbourg,
— Tyrnau,	— Erlau,
— Leopoldstadt,	— Kaschau,
— Raab,	— Eperies,
— Komorn,	— Munkatschen,
— Gran,	— Baja.
— Mossa,	

(1) Cette contribution, qui se montoit alors à deux millions 138,000 florins, est évaluée de nos jours à trois millions.

(2) La perte que souffrent les caisses particulières des comtés, obligées de fournir ces denrées beaucoup au-dessous du prix qu'elles leur coûtent, est appelée *déperdite*. Joseph II vouloit la prendre pour son compte, moyennant une indemnité de 500,000 florins; mais aujourd'hui on peut l'évaluer à un million.

3. Dans le district de Temeswar,

A Temeswar, A Arad,
— Grosswardein, — Mehadia.
— Szegedin.

4. Dans le district de Perwardein,

A Peterwardein, A Esseg,
— Tullak, — Brod.
— Semlin,

5. Dans le district d'Agram,

A Agram, A Fiume,
— Sissek, — Zengg,
— Karlopago. — Buccari.

Tous ces bureaux sont subordonnés au commandement général de Bude; à chacun est préposé un inspecteur en chef, obligé de visiter les magasins de son district, de la manière prescrite par le réglement du 12 juin 1803. Outre les inspecteurs en chef, sont employés dans les différens districts, six inspecteurs, trente gardes magasins, dix-sept aides et dix commis.

INSURRECTION.

1.

Insurrection du moyen âge.

La loi constitutionnelle qui oblige en Hongrie chaque noble à combattre personnellement pour la défense de la patrie, ou de faire lever et d'armer ses vassaux, lorsque les troupes existantes sont trop foibles pour la défendre, prend son origine dans le moyen âge. Dans ce temps-là tous les nobles possédant des terres, les évêques et les magnats, réunissoient, en temps de guerre, leurs vassaux sous leurs propres bannières et les conduisoient à l'ennemi. Dans les grands dangers, toute la nation prenoit les armes, ce qui s'appeloit une *insurrection générale;* lorsqu'il ne s'agissoit que de petites incursions des ennemis dans quelque partie du royaume, on ne mettoit en mouvement qu'une insurrection partielle.

2.

Insurrections générales du 18e siècle et dans les dernières guerres.

La première insurrection générale, depuis que la Hongrie paye et entretient une armée permanente, a eu lieu en 1741 pour la guerre de la succession. On ne sait point de quelle force étoit alors

la cavalerie ; mais l'infanterie se montoit à 21,000 hommes. Pendant les guerres contre la France, depuis la révolution, il y a eu trois insurrections générales.

La première, forte de 40,000 hommes, fut armée en 1797 ; elle fut rassemblée dans la contrée d'Oedenbourg ; la paix de Campo-Formio qui suivit peu après, empêcha la noblesse hongroise de se mesurer avec l'ennemi. Il en arriva de même en 1800, à la seconde insurrection de même force que la première ; la paix de Lunéville fut conclue avant qu'elle put entrer en campagne. La troisième, décrétée à la diète du mois de novembre 1805, ne put pas avoir lieu. On avoit réglé cette insurrection d'après les *porten* dont est chargé chaque comté et chaque ville, comme nous l'avons expliqué ailleurs. Voici la teneur du 2e § du décret de la diète de 1805. « *Atque insuper sub cautelis, articulo* 63, 1741, *expressis et absque ulla à modo importerum consequentia, pro defendenda in præsenti rerum discrimine sacra regiæ majestatis persona, tutandoque contra prærecensitos hostilis insultus regno, et sacra ejusdem corona, ultra præmissam personalem insurrectionem, ex præscripto præcitati articuli* 8, 1715, *debitam perindè ejusdem generalis insurrectionis titulo à singula* porta palatinali *hac præcisè propter ingruens, et moram sine quærende alterius proportionis non admittens pe-*

riculum pro clavi repartitionis considerata, duos equitis armis, et requisitis necessariis instructos, et sex pedites pramti et alacriter, ac benevolè obtulerunt, quo citiùs fieri potest, statuendos, et usque effluxum imminentis anni 1806, *in casu perdurantis necessitatis modalitati ab infra declaranda intertenendos.* »

STATISTIQUE

DE LA GRANDE PRINCIPAUTÉ

DE

TRANSILVANIE.

TRANSILVANIE.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE.

La Transilvanie (*Siebenbürgen*), a reçu ce nom de ses voisins les Hongrois, à cause des forêts qui les en séparent. Elle fut appelée d'abord *terra ultra silvas*, ensuite *partes transilvaniæ*, et enfin *Transsilvania.* Ce pays est situé dans la zone tempérée de l'hémisphère septentrional, et d'après les calculs du capitaine *Lipszky*, entre le 47° 37′ 32″ et le 45° 33′ 55″ de latitude, et entre le 43° 47′ 30″ et le 40° 26′ 34″ de longitude. Il se trouve par conséquent dans la même zone que l'Allemagne méridionale, l'Italie et la France septentrionale, la Hongrie (en partie), et la Turquie européenne. Des officiers autrichiens levèrent, de 1769 à 1773, une carte exacte de la Transilvanie, qu'on n'a pas encore publiée. La meilleure qui existe de nos jours est celle du colonel *Lutsch de Luchsenstein*, copiée par Charles Wapler sur une plus petite échelle, et insérée dans le traité du sel gemme de la Tran-

silvanie, par *Fichtel*. La carte la plus récente de ce grand-duché est celle de Kipferling en deux feuilles, grand papier royal, publiée en 1803 par le bureau d'industrie de Vienne.

CHAPITRE II.

FRONTIÈRES.

§ Ier. *FRONTIÈRES POLITIQUES.*

Une partie de la Hongrie, et la Bukowina ou Moldavie autrichienne, au nord, la Moldavie turque à l'est, la Walachie au sud, et une autre partie de la Hongrie à l'ouest, forment les bornes de la Transilvanie. Cette province, située à l'extrémité des États autrichiens, a beaucoup soffert, dans les siècles passés, des incursions des Musulmans, jadis si puissans et si belliqueux. Mais dans les derniers temps, les successeurs de Mahomet II ont perdu ce génie conquérant qui fit si souvent trembler l'Europe. La Turquie, épuisée par les guerres contre la Russie et l'Autriche, affoiblie par des dissentions intestines et par les fréquentes révolutions du sérail, suite d'un gouvernement foible et inepte, ne peut prolonger quelque temps encore son existence politique, qu'en évitant soigneusement

la guerre, et en observant toujours la plus stricte neutralité dans les différends des autres puissances.

§ II. *LIMITES NATURELLES.*

Une chaîne de hautes montagnes défend la Transilvanie au sud, à l'est et au nord, des incursions des Turcs. Le passage de la Walachie ou de la Moldavie en Transilvanie n'est praticable que par quelques gorges fort étroites de ses monts escarpés. Ce sont :

I. Du côté de la Walachie :

a. Le pas de *Zaikan* par le village de *Nagy-Besteyen* dans la vallée de *Hatzeg* du comté de *Hungade.* Ce pas, situé dans une longue suite de hautes montagnes, sur les bornes de la Hongrie, est appelé la porte-de-fer, à cause des rochers inaccessibles et des précipices dont il est bordé.

b. Le pas de *Vulkan* par le village de *Krivadia* du même comté. Les Turcs y ont perdu beaucoup de monde dans la dernière guerre.

c. Le pas de *Rothen-Thurm* par le village de *Boitza*, ou *Ochsendorf* dans le district de Hermannstadt. Ce passage est fort célèbre : c'est un chemin taillé dans le roc, dans la longueur de 11 lieues, qui va finir près du couvent de Koschia dans la Walachie.

d. Le pas de *Fortschwar*, ou de *Terzburg*

dans le district de Kronstadt. Il est dominé par le château de Terzburg.

e. Le pas de *Tomosch* par *Kronstadt*, situé près de la rivière du même nom, et défendu par une redoute.

f. Le pas de *Bosau* dans la même contrée.

II. Du côté de la Moldavie :

a. Le pas d'*Oytosch* par le bourg *Beretzk* dans le district de *Haromschek*.

b. Le pas de *Gymesch* dans le district de *Szekle* gardé par le fort de *Szereda-Vara*.

c. Le pas de *Paritsch* par le bourg de *Gyergio-Szent-Miklos*.

III. Du côté de la Bukowina :

Le pas de *Borgo* par la ville royale de *Bistritz*; il fait partie de la route de la Gallicie orientale.

CHAPITRE III.

ÉTENDUE CARRÉE.

La surface de la Transilvanie n'a pas encore été mesurée géométriquement. Lichtenstern l'a dernièrement évaluée à 880 milles carrés, y compris le cordon militaire, savoir, 664 milles pour la partie civile, et pour le cordon militaire 216. Ballmann, dans ses notices statistiques de cette grande principauté, ne fixe son étendue qu'à 730 milles carrés.

La plus grande longueur, mesurée sur une ligne oblique partant au sud-ouest de la pointe des montagnes des frontières du district de *Haromsek* jusqu'au village de Pur dans le comté de *Mittels-Szolnok*, est de 38 milles géographiques, sur 30 milles de largeur à partir de son extrémité au nord-est jusqu'au-delà du pas de *Rodna*. Ballmann fixe son circuit à 150 milles.

CHAPITRE IV.

CONFIGURATION GÉOLOGIQUE.

§ Ier. *TEMPÉRATURE.*

L'ÉTAT de l'atmosphère n'est pas le même dans toute la Transilvanie; l'air très-sain dans les vallées l'est beaucoup moins dans les hautes montagnes appelées Krapaks; des vents extrêmement froids règnent ordinairement pendant le printemps et l'automne. Ils ont des noms particuliers, savoir : le vent du *Rothen-Thurm* (de la tour rouge) dans la contrée de Hermannstadt; le *Nenenewind*, dans le pays de Haromszek; et le vent de *Thordahaschadek*, dans le district des Seklers, dit *Arangos.* La température du climat varie selon la différente situation des vents, et selon la culture du pays. Un froid rigoureux se fait souvent sentir à la suite d'une chaleur excessive. A l'est, dans la partie la plus élevée de la Transilvanie, le climat est humide, froid et peu favorable à la culture du blé. Des nuits extrêmement froides succèdent pendant l'été à des chaleurs brûlantes. L'hiver, le froid est presque partout insupportable.

Ce n'est donc pas dans le climat qu'il faut cher-

cher la cause des pestes qui ont quelquefois désolé la Transilvanie; ce sont ses voisins, les Turcs (malgré toutes les précautions et la surveillance la plus sévère du gouvernement) qui, par des accidens imprévus, ou par les marchandises qu'ils vendent, communiquent quelquefois aux habitans la contagion si commune dans les provinces soumises à la Porte. Le changement subit de la température est causé, en partie, par les fréquens orages, qui éclatent ordinairement avec la plus grande furie, et à la suite desquels le froid est fort sensible. Malgré cela, on ne trouve de paratonnerres dans toute la Transilvanie qu'à Carlsburg, Hermannstadt et Hestau; celui de la dernière ville a été posé d'après la nouvelle méthode de *Reimarus*, et dans les autres duchés, d'après la méthode depuis long-temps introduite dans les autres pays autrichiens.

§ II. *MONTAGNES ET PLAINES.*

La surface du sol est fort inégale en Transilvanie. Outre les montagnes qui en forment les frontières, on trouve une grande quantité de monts dans l'intérieur du pays, où l'on voit aussi beaucoup de plaines et de bois, et plusieurs grottes remarquables. Les hautes montagnes sont en plus grand nombre au nord et au sud du pays, sur les frontières de la Hongrie, de la Bukowina et de

la Moldavie turque. La partie méridionale est coupée de collines contrastant agréablement avec des lacs limpides et de riantes plaines. Les montagnes principales sont les Krapaks, se prolongeant de la mer Noire par la Walachie, la Moldavie, la Transilvanie, la Hongrie et la Gallicie, et se perdant enfin dans la Silésie. Les montagnes éparses dans la partie méridionale de la grande principauté peuvent se considérer comme dérivant des Krapaks et du mont Hamus : ce sont plutôt des collines fertiles couvertes de vignobles, que des montagnes ; le sol y est très-favorable à la culture du blé, et est aussi fertile que dans les plaines. Il y en a cependant quelques-unes d'une hauteur considérable, et qui sont toutes couvertes de bois. Presque toutes ces montagnes sont remplies de minéraux : celles de l'ouest renferment une grande quantité d'or.

Dans la chaîne de monts qui bordent la frontière, le Surul est un des plus hauts; on aperçoit au sud de Hermannstadt sa cime élevée de 1,078 toises au-dessus du niveau de l'Alt, rivière qui arrose la plaine au pied de cette montagne. A l'est du Surul s'élève le *Budislaw*, plus haut de 70 toises que le premier. De ces forêts immenses dont la Transilvanie étoit autrefois couverte, les plus considérables qui existent encore sont celles de *Ricka*, de *Hargit*, de *Paraide*, de *Mikoane* et de *Zeidne*.

§ III. *EAUX.*

Des réservoirs inépuisables, cachés dans les entrailles des montagnes, jaillit une grande quantité de rivières et de ruisseaux qui arrosent le pays. La Transilvanie, plus élevée que les provinces limitrophes, ne peut recevoir aucune rivière des pays qui l'entourent.

a.

Rivières.

Les trois rivières principales sont :

1.) Le *Marosch*, *Maros*, *Marusius*. Il prend sa source à l'ouest du mont Tarko près des limites du district des *Seklers* appelé *Esik*. Il partage le grand-duché en deux parties presque égales, dans la direction du nord-est à l'ouest, reçoit les eaux de l'Aranjosch, du Kockel et de plusieurs autres petites rivières; il entre ensuite, non loin de Geno, dans la Hongrie, où il arrose Lippa, Arad et Csanad, et se jette enfin, près de Szegedin, dans la Theisse. Cette rivière, la plus considérable de la Transilvanie, est d'une grande utilité pour les habitans. Elle commence à être navigable près de Carlsburg, d'où elle porte des bateaux sur lesquels se transporte en Hongrie et en Servie le sel gemme tiré des mines de Torda. On transporte aussi, sur des radeaux, des lattes,

des planches et le bois qui se coupe dans les Krapaks; mais on n'en tire aucun parti pour le commerce, ni même pour le transport des marchandises orientales, que cette rivière pourroit beaucoup faciliter. Le Marosch est abondant en excellens poissons et roule, avec son sable, des grains d'or. Les Romains, dans la guerre contre les Daces, se servirent jadis de cette rivière pour le transport de leurs machines de guerre. Comme elle tombe dans la Theisse, on pourroit, de nos jours, la faire communiquer avec le Danube, et par de nouveaux canaux la réunir avec la Save et la Culpa. Les productions de la Servie pourroient alors se transporter aisément dans la mer Adriatique, et Fiume n'étant qu'à quelques milles de la Culpa, il en coûteroit fort peu pour les voiturer jusqu'à ce port.

2.) Le *Samosch*, *Szamos*, *Samusius*. Il y a deux rivières de ce nom, le grand et le petit *Samosch*. Le premier vient du nord et prend naissance au mont *Kahlberg* au-dessus de Radna, dans le district de Bistvitz. L'autre coule de l'ouest, prenant sa source dans le mont Kalata, près de Huriade dans le comté de Klausenburg. Ces deux rivières se réunissent dans la Walachie entre le village de *Margitor* et le bourg de *Dresi*; navigable dès-lors, le Samosch dirige son cours du sud-est au nord-ouest, par le comté de Solnok, dans le district de Kowar; de là il passe en Hongrie par les

comtés de Sathmar et de Saboltsch, où il se jette dans la Theisse près du village d'Apati.

3.) L'*Alt*, *Olt*, *Aluta*. Elle sort aussi du mont Tarko, non loin des sources du Marosch, en prenant cependant une autre direction. Ses eaux vont, du nord au sud par le Pas de *Rothenthurm*, arroser la Walachie, et se jettent, près de Nikopoli, dans le Danube. La navigation de cette rivière qui coule presque partout entre des montagnes, est fort difficile, à cause des rochers qui se trouvent dans son lit. Depuis quelque temps cependant on en a fait sauter beaucoup par la mine, et quand l'eau est à une certaine hauteur, des bateaux assez grands peuvent la naviguer sans beaucoup de difficulté. On pourroit, à peu de frais, rendre cette rivière navigable dès la ville de Kronstadt, et la mettre en communication avec le Maros, par une route de Hermannstadt à Carlsburg. L'Alt traversant la Walachie, où elle tombe dans le Danube, il en résulteroit un avantage considérable pour la Transilvanie qui pourroit alors, par cette rivière, faire un commerce avantageux jusque dans la mer Noire, et transporter ses marchandises manufacturées en Servie où toute industrie est inconnue, et où l'on ne fabrique pas seulement les objets de première nécessité. Parmi les rivières moins considérables, on remarque la grande et la petite *Kockeln*, *Kukulo*, *Cochelius*;

elles se réunissent près de *Balaschfalva*, et se jettent au-dessous de *Czombor* dans la Marosch. Le *Laposch*, le *Schajo*, le *Harrbach* et le *Homorod* sont des rivières fort poissonneuses. L'*Aranjosch* (rivière d'or), et le *Korosch* ou *Kriesch* roulent de l'or en plus grande quantité que toutes les autres rivières du pays. L'Aranjosch est navigable, mais en plusieurs endroits très-difficile à passer. Toutes ces rivières vont grossir le Danube: la pente du sol est vers la mer Noire, et en général le climat de la Transilvanie approche beaucoup du climat des pays que baigne cette mer.

b.

Lacs.

Ce n'est pas dans les plaines seulement et dans les landes de *Mezoség* des comtés de Kolosch et de Torda, qu'on trouve des lacs et des marais, on en voit même sur les hauteurs des montagnes. Les plus grands et les plus remarquables sont:

Le lac de *Hádosch*, nommé aussi de *Tschege*, du village de ce nom. Il s'étend du village *Katona* dans le comté de *Kolosch*, jusqu'au-delà du village de Szent-Ivan du comté de *Daboka*, l'espace de trois milles. On y voit différentes sortes d'oiseaux aquatiques, et il s'y pêche une grande quantité de brêmes et d'autres poissons.

Le lac de *Sainte-Anne*, situé entre les montagnes de Tuschnad, près de Lazarfalva dans le district

de Seklers d'Esik ; il a deux lieues de longueur sur autant de largeur. L'eau monte et baisse de temps en temps ; mais l'on n'a pas encore pu mesurer sa profondeur.

Le lac de *Retyczate* dans le district de Hatzeg sur les montagnes de *Retyczat.*

Le lac de *Piritsch* au-dessus du Pas de Piritsch dans le district de Seklers de Gyergyo, est particulièrement remarquable, en ce que ses exhalaisons sont mortelles aux oiseaux qui passent sur sa surface.

Le *Holt Maros, Marosius mortuus*, ainsi nommé du Marosch qui forme ce lac dans le comté de Weissenburg.

CHAPITRE V.

PRODUCTIONS DU SOL.

La Transilvanie a été très-favorisée par la nature; le sol y est en général très-fertile, et produit en grande abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. Ce pays possède de grandes richesses, surtout dans le règne minéral. On y trouve en grande quantité la terre calcaire; lės carrières de Carlsbourg, d'Ompoitza, de Gyogy et de Banfy-Hunyad fournissent du marbre de diverses couleurs. A Schiba, Ingenge, Klunkapusch, Koppand, Thorda, et près du Pas d'Ottosch, on trouve de l'albâtre, et en plusieurs endroits du plâtre et de la marne. La terre à porcelaine de la vallée de Hatzeg n'est point employée.

L'ardoise y est commune : les maisons en sont couvertes.

La stéamite, la stalactide, et autres pierres de ce genre, abondent dans la grotte de Fenesch à Kunk, Veilkun, Tertzebourg, etc. En Saxe et dans la Suisse on les emploie à faire des statues, des vases et autres choses semblables; mais en Transilvanie on n'en fait aucun usage.

La fabrique de Zœblitz en Saxe tire de To-

retzo, de Kischtbunja, Toria, etc., une grande quantité de serpentine, dont on fait des mortiers et autres vases pour les pharmaciens, ainsi que des écritoires et plusieurs autres objets de commerce.

On trouve de la craie à Gusau, au district de Hermannstadt, de la craie sanguine dans le district de Reyse, près de Jave, et à Muska. La ville de Hermannstadt est pavée de granit qu'on tire des montagnes, où les rochers de granit, de quartz et de feldspath, sont très-fréquens. Les pierres fines qu'on trouve en Transilvanie sont: des diamans à Haromsek; des topazes, des chrysolites, des émeraudes et des améthistes dans les monts Sélis, à Porkura et ailleurs. Les grenats du mont Vurbuley-Puntru ne sont pas de la meilleure qualité. Dans les campagnes, sur les petites montagnes et dans les rivières, on trouve des agates, des opales, des calcédoines, des agates-onyx et des cornalines. Le jaspe et le porphyre sont aussi fort communs, ainsi que la pierre dont on fait les pierres à aiguiser. On tire des meules à moulins du district des Seklers, et de la pierre-ponce de Torja sur le mont Budœsch.

Les mines de Thorenburg, Kolosch, Szek, Deschokna, Wisokna et Parayd fournissent en grande quantité le sel gemme. Il y a encore plus de trente endroits où l'on voit des indices de ce

minéral. Ces endroits qu'on n'exploite point sont cependant soigneusement gardés pour empêcher qu'on ne vole le sel. Les salines sont en grand nombre, on en compte jusqu'à 112. Les sels qu'on tire de ce pays, sont l'alun et le salpêtre; le dernier est de mauvaise qualité. Dans le nombre des sels métalliques, le pays ne produit que du vitriol.

En minéraux inflammables, on trouve le pétrole près du Pas d'Oitesch, de la tourbe et du charbon de terre près du Pas de Vulkan, à Dunralva, etc.; du soufre à Thoria, à Naggag et à Tschentesch dans le comté de Hungade.

En métaux parfaits, la Transilvanie possède l'or; on le trouve :

a. Natif dans les rivières et très-fréquemment dans les mines;

b. En minérais à Naggag.

La grande principauté est aussi fort riche en mines d'argent. L'argent natif y est rare; cependant on en voit quelquefois à Tschentesch et Rudna : ordinairement on le trouve mêlé avec d'autres substances, qui contiennent aussi de l'or, dans la proportion d'un seizième d'once par marc d'argent; les minérais d'or sont également entremêlés d'argent.

Les métaux imparfaits que produit la Transilvanie, sont le cuivre; on le trouve natif et en

minérais à Deva, Watza, Gurasotol et dans les montagnes de Fusesch. On tire de Wayda-Hungade, de Thorelzko et de Danfalfa des pierres ferrugineuses d'une qualité très-ordinaire. Topanfalva et Hungade produisent de l'aimant; Offenbanja, Kleinmuntschell et Rodna du plomb; et les monts Baboya et Dombrava du vif-argent. Rodna, Boitza, Füsech, etc., donnent du zinc; Offenbanja, Füsech, Tchertesch, etc., de l'antimoine, en minérais et cristallisé. Les mines de Naggag et de Tschentesch produisent de l'arsenic, et celles de Zoodt, non loin de Hermannstadt, la *plombagine*, ou le crayon.

La Transilvanie est un des pays de l'Europe le plus riche en eaux minérales de différentes espèces. Il y en a qui sont imprégnées d'alcali et d'autres sels : plusieurs se composent de parties métalliques, d'autres enfin produisent des incrustations et des stalactides. Les plus remarquables sont :

A Arapatakæ, — Hodweg,	dans le comté de Weissenburg;
— Pro-Tscheg, — Klein-Tscheg,	——————— de Kolosch;
— Botgesen, — Haro, — Kemend, — Scholymosch,	——————— de Hungade;
— Zowany,	——————— de Krasne;

A Surdo-Kapalnak, dans le district de Kœvar.

Dans le pays des Seklers, on compte 47 sources d'eaux minérales; et dans les districts qu'on appelle *saxons*, on en trouve six; une autre à Motsch, dans le comté de Kolosch, et une enfin à Baasien, dans le district de Médiasch.

Les bains les plus considérables sont ceux qui existent dans les contrées habitées par les Hongrois, savoir :

A Gyogg, } comté de Hungade;
— Kalan, }
— Krastna, —— de Krastna;
— Watza, —— de Zarande;
— Baast, district saxon de Media.

Les productions du règne végétal sont :

1) Toutes sortes de blé, tels que le froment, le seigle, l'épeautre, l'orge, l'avoine, le maïs, le sarrasin et le millet. Le sol produit tous ces grains en grande abondance.

2) Les légumes, savoir : les féves, les haricots, les lentilles et les vesces. On cultive aussi beaucoup les pommes de terre, racine que l'on peut considérer comme un supplément au pain, ressource précieuse en temps de disette.

3) Les potagers produisent d'excellens herbages, tels que les asperges, le persil, les artichauts, les épinards, le cresson, le cerfeuil, le chou-fleur, toutes sortes de choux, le céleri, les carottes, les salsifis, les radis, les raves, les

bettes-raves, les oignons, l'ail, la ciboulette et le raifort. On trouve aussi dans les bois beaucoup de champignons, de truffes et de morilles.

On cultive avec beaucoup de succès le lin, le chanvre, le tabac, la garance, le safran, le houblon et la chicorée qu'on substitue au café.

La nature produit dans ce pays beaucoup d'herbes aromatiques; la marjolaine, la mélisse, le cochléaria, la passerage, l'armoise, la pimprenelle, la lavande et le senevé, ainsi qu'une grande quantité d'herbes médicinales; de sorte que les pharmacies peuvent s'approvisionner sans avoir recours à d'autres pays. Les botanistes ont fait depuis peu la découverte qu'une quantité de plantes qu'on faisoit venir auparavant des pays étrangers, sont indigènes en Transilvanie.

Les pacages, les prairies sont très-fertiles, et de gras pâturages nourrissent d'excellens bestiaux.

Les productions des vergers ne sont pas moins abondantes: les pommes, les poires, les abricots, les châtaignes, les cerises, les noix, les noisettes, les pêches, les prunes, les coins, les mûres, les groseilles, les framboises, etc., fournissent aux habitans une nourriture saine et en même temps agréable. Le climat est également favorable aux concombres, aux melons, aux citrouilles et à beaucoup d'autres fruits.

On voit aussi beaucoup de vignobles, mais le

vin n'est pas d'aussi bonne qualité que celui de Hongrie. Les meilleurs vignes sont celles de Torda, sur les bords du Marosch, celles de Krakke, de Czelna, de Barosch-Borchard, d'Igen, de Schard, etc.

Les montagnes des frontières produisent presque généralement des pins et autres bois résineux; le chêne et le hêtre croissent dans l'intérieur du pays, ainsi que le bouleau, l'aulne, le saule, l'orme, le tilleul, le peuplier, l'érable et l'if. Les bois les plus considérables sont ceux de Messesch, de Nika, de Sharkage, de Mikoie, de Pisztrangosch et de Wadasche. On engraisse dans ce dernier une grande quantité de cochons.

Les habitans de la Transilvanie possèdent de grandes richesses en productions du règne animal.

Les chevaux y sont en grande quantité, d'une petite taille, mais vifs et propres à soutenir les fatigues (particulièrement ceux des contrées montueuses), et fort recherchés à l'étranger : les ânes et les mulets sont beaucoup plus rares que les chevaux.

Les bœufs sont très-nombreux et aussi beaux que ceux de la Hongrie. On en envoie beaucoup en Autriche et en d'autres provinces, où on les vend pour des bœufs hongrois. On se sert aussi de buffles pour le labourage; la Transilvanie possède une grande quantité de ces animaux.

Les pâturages sont partout couverts de nom-

breux troupeaux de moutons; les plus renommés sont ceux de Togorosch. Leurs toisons sont très-fournies et donnent une laine fine et frisée. Les habitans, d'origine walaque, élèvent des chèvres dans les contrées où il y a des bois qui sont d'ailleurs peuplés de cochons et de sangliers. Les bêtes fauves qu'on trouve dans le pays sont les ours, les loups, gris et blancs, les cerfs, les chevreuils, les chamois, les renards, les lynx, les martres, les blaireaux, les putois, les loutres, les belettes, les hermines, les hérissons, les écureuils, les taupes, les lièvres, les castors, les marmottes, etc.

La Transilvanie possède en

Oiseaux domestiques : des oies, des canards, des poules, des pigeons, des paons ;

Oiseaux sauvages : des coqs de bruyère, des perdrix, des gelinotes, des outardes, des oies et des canards sauvages, des tourterelles, des ramiers, des faisans, etc.;

Oiseaux de proie : des aigles, des vautours et des faucons. On voit aussi beaucoup d'alouettes, de sansonnets, de merles, de pinsons, de huppes, de grives et de rossignols.

Parmi les *amphibies :* des tortues, des lézards, des grenouilles et des serpens.

On pêche dans les rivières des carpes, des anguilles, des brochets, des brêmes, des estur-

geons, des glanis, des barbillons, des tanches, des truites, des ombles, des gougeons, des truites saumonnées, des lamproies, et une grande quantité d'écrevisses.

CHAPITRE VI.

POPULATION.

§ Ier *NOMBRE DES HABITANS.*

D'APRÈS les tableaux de la conscription de 1786, la Transilvanie comptoit à cette époque 1,443,571 habitans, non compris les cinq régimens du cordon militaire.

En 1799, le dénombrement des districts militaires en porta la population à 126,771 habitans. En admettant un calcul digne de foi, qui évalue à 1,493,925 les habitans de la partie civile, le total de la population de la grande principauté auroit été, à la fin du siècle passé, d'un million 620,696 ames. Ce calcul fait sur les listes des naissances et des morts, pendant une suite de plusieurs années, est le seul qu'on puisse suivre avec quelque sûreté, aucun dénombrement général n'ayant été fait depuis la mort de Joseph II.

§ II. *RAPPORT DE LA POPULATION A LA SURFACE CARRÉE DU PAYS.*

En admettant, avec Lichtenstern, 880 milles carrés pour la surface de la grande principauté, on compte en général en Transilvanie 1,841 habitans par mille carré, 2,247 pour la partie civile, et 584 pour les districts militaires. La cause de cette différence si frappante n'est pas, comme on seroit porté à le croire, la plus ou moins grande fertilité du terrain, mais bien les différens degrés d'industrie et de liberté des habitans, ainsi que le plus ou moins de propriété dont ils jouissent. Quoique la population de ce pays augmente de jour en jour, il s'en faut encore de beaucoup qu'elle soit proportionnée à son étendue et à sa fertilité. Il n'y a aucun doute que si l'on encourageoit l'agriculture et l'industrie, susceptibles toutes les deux de grandes améliorations, la Transilvanie ne pût nourrir un plus grand nombre d'habitans.

Afin que les listes des naissances et des morts offrent au gouvernement toute l'utilité qu'il est en droit d'en exiger, il ne suffit pas qu'elles présentent des calculs généraux de tout un pays, il faut qu'on y trouve également les tableaux détaillés des différentes contrées, sous le rapport des époques

auxquelles la mortalité a été plus ou moins grande, et sous le rapport de l'âge et des classes des habitans. Il ne suffit pas de savoir si le nombre des naissances excède celui des morts, ou *vice versâ;* il est essentiel de connoître les causes de la mortalité plus grande dans tel endroit ou à telle époque pour pouvoir y apporter les remèdes nécessaires; pour donner des secours en cas de maladies épidémiques; pour prévenir la mendicité et pour assurer la subsistance d'une population croissante. Les tableaux suivans pourront donner quelques éclaircissemens sous ces différens points de vue.

	Mariages.	Baptisés.	Morts dans toute la Transilvanie.
En 1791,	10,920	37,168	31,241.
En 1792,	13,566	41,457	29,855.

Dans ces deux années, les naissances excédèrent donc le nombre des morts de 17,529 ames, savoir: en 1791 de 5,927, et en 1792 de 11,602.

En 1802 il y eut 13,944 mariages, 52,059 naissances et 41,703 morts; de sorte que la population augmenta dans cette année, de 10,356 ames. L'excédant des naissances fut:

Chez les Catholiques romains et les Catholiques arméniens, de . . . . . 991 ames.

Chez les Catholiques grecs-unis, de. 2,722

Chez les Réformés, de 1,298

Chez les Luthériens, de 1,359

Chez les Unitaires, ou Sociniens, de . . . . 180 ames.

Chez les Walaques schismatiques, de 3,874

L'on voit donc que des nations qui habitent la Transilvanie, les Walaques se multiplient plus que toutes autres.

LISTE des naissances, des mariages et des morts des Protestans de la confession d'Augsbourg.

	Mariages.	Baptisés.	Morts.
En 1791,	1,466	5,017	5,021
— 1792,	1,797	5,393	4,298
— 1793,	1,503	5,213	3,996
— 1794,	2,071	5,321	3,846
— 1795,	1,382	5,353	3,962
— 1796,	1,637	5,646	5,369
— 1797,	1,669	5,402	5,080
— 1798,	1,621	5,824	3,914
— 1799,	1,611	5,673	3,345
— 1802,	1,446	5,702	4,343
TOTAL de 10 ans,	16,203	54,544	43,174

Dans ces dix ans, les naissances ne surpassèrent donc les décès que de 11,370 ames, ce qui peut avoir donné lieu au reproche que l'on fait aux Protestans d'origine saxonne, qu'après la seconde couche, ils donnent à leurs femmes des drogues

pour les rendre stériles : accusation qui, d'après les informations faites par ordre du gouvernement, s'est trouvée fausse et mal fondée. Il est vrai cependant que dans quelques villages protestans il règne le préjugé singulier, qu'il est peu convenable à un jeune couple d'avoir des enfans dès la première année du mariage.

On compta, en 1766, à peu près 28,647 habitans sociniens; en 1789, leur nombre se montoit à 31,921. Dans un espace de 23 ans, et à une époque qui lui fut en partie peu favorable, cette secte s'étoit donc augmentée de 3,274 ames.

Au dénombrement que l'on fit à Cronstadt, en 1786, la population de cette ville se montoit à 18,118 ames. En 1790, il y mourut :

Hommes, 335, dont 227 adultes, et 108 jusqu'à l'âge de 15 ans;

Femmes, 319, dont 190 adultes, et 129 jusqu'à l'âge de 12 ans.

TOTAL . . 694

En 1791, le nombre des morts fut de 599. Il mourut donc la première année un homme sur 27 ⅔, et la seconde, un sur 30.

De 1789 à 1791, le nombre des morts de la religion protestante se monta, à Hermannstadt, à 1,142; celui des naissances à 707. Les décès sur-

passèrent donc les naissances de 435. Parmi les vieillards il y en eut peu qui atteignirent l'âge de 80 à 91.

Les naissances se montèrent, en 1794, 1795, 1797 et 1798, chez les Catholiques, les Protestans et les Réformés de la même ville, à 1,495, et les morts, à 1,616. Il y eut donc dans ces quatre années un excédant de 121 morts. Les mariages se montèrent,

En 1794, à	. . . .	92
— 1795, à	. . . .	74
— 1798, à	. . . .	116

En 1786 on comptoit, à Hermannstadt, 13,31 habitans, y compris les Sociniens, etc. Sur le nombre des naissances de l'an 1798, il y avoit

185 Catholiques,
196 Protestans et
11 Réformés.

Le nombre des mariages de la même année fut de

38 Catholiques,
73 Protestans,
5 Réformés.

Dans la ville libre royale de Muhlinbach on compta, en 1790, chez les Protestans, 48 naissances et 46 morts; et en 1791, 47 naissances et 38 morts; par conséquent, la population augmenta, dans ces deux années, de 11 individus. En

1790, les mariages furent, dans la même ville, au nombre de 10.

La population de la ville de Klausemburg étoit, en 1766, savoir :

Catholiques	2,602 ames.
Réformés	4,484
Protestans	475
Sociniens	1,105
TOTAL.	8,666

Et en 1797,

Catholiques	4,686
Réformés	6,161
Protestans	970
Sociniens	1,207
TOTAL.	13,024

Dans l'espace de 31 ans, le nombre des habitans de cette ville a donc augmenté de 4,358 ames. En 1797, le total de sa population, y compris les Walaques, les Juifs, ainsi que les employés et les étrangers, fut trouvé de 14,522 individus, dont 530 Walaques, 13 Juifs, 748 employés et 207 étrangers.

§ III. *LIEUX HABITÉS.*

Suivant la statistique de Ballmann, il y avoit en Transilvanie, en 1800,

Villes libres royales. . . .	11
— provinciales	12
	23

D'autre part.	23
Bourgs	56
Villages.	2,525
Total des lieux habités.	2,604

Le baron de Lichtenstern, dans son aperçu général de la monarchie autrichienne, publié en 1803, ne compte, pour la partie civile, que 9 villes, 65 bourgs et 2,541 villages, et pour la partie militaire, 457 villages; mais ces notions sont toutes deux incertaines, car le capitaine Lipsky, bien plus digne de foi, fixe le nombre des lieux habités à 2,699, savoir :

Villes libres royales	11
Bourgs	63
Villages.	2,611
Praediens	14
Total.	2,699,

dont on compte 4 villes, 40 bourgs, 1,929 villages et 12 *praedien*, pour les comtés; une ville, 10 bourgs, 411 villages et 2 *praedien*, pour les cinq districts des Seklers; et 6 villes, 13 bourgs et 241 villages, pour les districts des Saxons.

CHAPITRE VII.

DES DIVERSES NATIONS QUI HABITENT LA TRANSILVANIE, ET DE LEURS CARACTÈRES.

Il n'y a pas de pays au monde qui, dans l'enceinte bornée de quelques milles, rassemble tant de nations que la Transilvanie. Depuis des siècles, douze peuples différens habitent ensemble dans ce pays. Ce sont des Hongrois, des Seklers, des Saxons ou Allemands, des Walaques, des Bulgares, des Arméniens, des Grecs, des Serbes, des Bohémiens, des Polonais, des Juifs et des Égyptiens.

Parmi les nations les plus anciennes, les Walaques occupent le premier rang. On peut les évaluer aux quatre septièmes des habitans. Leur nombre augmente si rapidement, qu'ils parviennent en peu de temps à exclure toute autre nation des lieux où ils se fixent. Ils sont répandus dans tout le pays, rassemblés tantôt en colonnes, tantôt en demi-villages, et aux extrémités des habitations des Seklers et des Saxons. Par leur propagation prodigieuse, ils sont aussi dangereux à l'existence des autres habitans, surtout des Saxons, que le sont les Slaves en Hongrie à celle des Allemands et des Hongrois. Sous le rapport

du nombre, on peut mettre les Seklers au second, les Saxons au troisième, et les Hongrois au quatrième rang. En 1790, on comptoit 76,548 familles d'origine saxonne. Les autres nations sont peu nombreuses.

Ce mélange de tant de différens peuples n'a de commun dans le caractère que la persévérance avec laquelle chacun reste invariablement attaché aux coutumes, à la manière de vivre et aux préjugés nationaux qui les distinguent. Habitant ensemble les mêmes contrées, souvent les mêmes villages, il est très-rare qu'ils adoptent les usages de leurs voisins. Tous conservent leur esprit national, une fort grande prédilection pour les compatriotes de la même origine, et beaucoup de jalousie contre les autres peuples. On regarde comme des mésalliances, et on déteste même les mariages entre deux personnes de différente nation. Cet égoïsme et ces préjugés de famille, si pernicieux à l'intérêt général, ont résisté à dix années d'efforts continuels que fit Joseph II pour les détruire. Un attachement opiniâtre à son origine est le trait caractérisque de tout habitant de la Transilvanie. Chaque nation en particulier a des qualités excellentes et fort estimables; mais en relation avec les autres, elle n'est plus la même. Ses passions et l'animosité la rendent méconnoissable. Examinons maintenant ces différens peuples séparément.

1.) Les Hongrois ne vinrent en Europe que sur la fin du neuvième siècle. Forcés par les Petschenegs de quitter l'Asie, leur pays natal, ils vinrent s'établir dans l'ancienne Pannonie et dans les provinces limitrophes, où ils fondèrent la monarchie hongroise encore florissante. De la Hongrie, ils s'étendirent en Transilvanie, et y donnèrent origine à une principauté, dépendante en quelque sorte du pays qui lui avoit donné naissance. Cet État ne se conserva ainsi que jusqu'en 1003, époque à laquelle il fut réuni à la Hongrie. Formant à l'est les limites du royaume, il fut considéré comme un de ces comtés frontières qu'on appeloit *Markgrafenthum*, et gouverné par un waiwod, qu'on changeoit à volonté.

Le Hongrois inquiet et bouillant a toutes les qualités et tous les défauts qu'on remarque dans les tempéramens sanguins. La guerre est la passion dominante des Hongrois de nos jours, comme elle étoit celle de leurs ancêtres. Ils ne combattent que pour la patrie et pour leur prince, à la sûreté duquel ils croient tout devoir sacrifier. L'ambition ou le désir de la gloire ne les porte jamais à servir des puissances étrangères. Aucune nation n'est aussi pénétrée de cet enthousiasme, de ce dévouement sublime que les Romains exprimoient par les paroles : *Pro patria mori.* Le Hongrois est fort et courageux, et quand rien ne gêne sa liberté, il est très-vaillant.

Préférant une monture et une armure légères, il aime mieux combattre à cheval qu'à pied ; sa bravoure est brillante dans les attaques vives et dans la chaleur d'une première charge; mais il n'aime pas le feu dirigé par une tactique régulière. Il est aussi généreux que vaillant; et quoique mêlée d'un peu d'amour-propre, dès qu'on l'implore, sa générosité ne connoît plus de bornes. Il aime à exercer l'hospitalité, et il en remplit scrupuleusement les devoirs. La franchise et la loyauté sont des traits caractéristiques de la nation : toute dissimulation et toute affectation lui sont inconnues. En général, il a le caractère vif et gai; sa taille, son costume, la mobilité de ses muscles, sa démarche légère, la volubilité de sa langue, les sauts forcés de la danse nationale, ses résolutions promptes et violentes, tout décèle en lui un cœur ardent et impétueux. La nature l'a doué de beaucoup d'esprit, d'intelligence et d'aptitude. Il réussit dans tous les arts et dans toutes les occupations, dès qu'il s'y applique sérieusement; et si cette nation n'a pas fait dans la civilisation les mêmes progrès que les autres peuples, ce n'est certainement pas à la nature qu'on peut en faire le reproche. Cependant, avec toutes ces bonnes qualités, il n'est pas exempt de défauts. Il a beaucoup d'amour-propre, il est bouillant et emporté; souvent, dans les entreprises les plus sérieuses,

léger et pétulant. Il n'est pas laborieux, et connoît peu l'économie. On chercheroit en vain dans l'intérieur des maisons, l'ordre qui règne dans les familles de beaucoup d'autres nations plus industrieuses. Il est très-porté aux plaisirs de l'amour ; gai, aimable en société, il y apporte de la franchise, de la bonhommie, sans se soucier du bon ton ni de la délicatesse qui distinguent les autres peuples plus civilisés; mais, en revanche, il déteste toute dissimulation, l est ennemii juré de la gêne et des complimens.

2.) Les Seklers habitent une contrée séparée de la demeure des Hongrois ; mais la langue hongroise qu'ils parlent dans toute sa pureté, la hauteur de leur taille, leurs qualités et leurs défauts, prouvent évidemment que leur origine est la même. La seule différence qu'on remarque, paroît être causée par la différence des lieux qu'ils habitent. Établis de temps immémorial dans les montagnes qu'ils défendent contre les invasions des peuples ennemis, ils ont conservé plus de fermeté d'ame, un plus grand amour de la liberté ; ils sont plus industrieux, et par conséquent plus riches que les Hongrois. Leur industrie cependant ne se borne qu'à se procurer le nécessaire. Dès qu'ils se croient à l'abri du besoin, ils cessent de travailler, et se livrent à leur indolence naturelle. En général, le Sekler

est plus économe et plus réfléchi. On ignore absolument à quelle époque et comment ces Hongrois se sont séparés de leurs compatriotes. Ce que l'on peut affirmer avec sûreté, c'est qu'ils ont été dans tous les temps gardiens des frontières, et comme tels, on les a nommés *Siculi*, *Sekeli*, nom qu'on donnoit indifféremment en Hongrie à tous ceux qui étoient chargés de la garde des frontières. Le nom de Sekler n'est donc point un nom de peuple, il désigne seulement le service ou les fonctions de cette partie de la nation hongroise.

3.) Les Saxons sont des Allemands, dont les ancêtres furent appelés, de 1141 à 1161, par le roi Geisa II. Ils vinrent de la Flandre et des provinces méridionales de l'Allemagne, s'établir en Transilvanie à des conditions fort avantageuses. Sous la garantie de leur nouveau souverain, ils se donnèrent une constitution, la seule capable de conserver leur peuple isolé et indépendant, au milieu de plusieurs autres nations si différentes, malgré les orages dont la Transilvanie a été désolée pendant le cours de sept siècles et demi. La dénomination de Saxons ne signifie pas que ces peuples soient originaires de la Saxe : on les nomma ainsi, parce qu'en Hongrie, tout Allemand étoit alors nommé Saxon. Une partie de cette nation est formée par des colons de plus fraîche date. Ils vinrent dans le

dernier siècle s'établir dans la grande principauté. Ce sont en partie des émigrés du pays de Salzbourg qui, l'an 1733, refusèrent de s'embarquer pour la Georgie, où le gouvernement anglais vouloit les envoyer; ils aimèrent mieux faire le voyage à pied jusqu'en Transilvanie, où ils vinrent se fixer. Une autre partie se compose de Protestans de la Stirie, de la Carinthie et de la Haute-Autriche, transplantés sous le règne de Marie-Thérèse dans cette province éloignée, à cause de leur religion : ceux-ci habitent, à Hermannstadt, le faubourg de Josephstadt. Le faubourg de Muhlenbach de la même ville est habité par des Allemands émigrés de *Bade-Durlach.*

L'Allemand de la Transilvanie est industrieux et économe; la solidité, la propreté de ses habitations et son opulence en sont la preuve. Les maisons bâties en pierres ou en briques et couvertes de tuiles, sont rangées en droite ligne dans des rues spacieuses tirées au cordeau. Les fours sont construits au milieu des rues, pour éviter les incendies si fréquens dans ce pays. Aussi propres au-dedans qu'au dehors, ces habitations offrent un riant aspect. Les chambres sont vastes, bien éclairées et remplies de meubles simples, mais propres et commodes. Mais le caractère primitif de cette nation paroît avoir été altéré par l'oppression sous laquelle elle gémit. On n'aperçoit plus cette franchise et cette loyauté des

anciens Allemands. Les Saxons de la Transilvanie sont, de nos temps, dissimulés, faux, méfians, et presque tristes. Une certaine circonspection, qui se change souvent en présomption et en orgueil, est un trait saillant de leur caractère. En société, ils ne sont rien moins qu'aimables; on les voit toujours sombres, réservés, très-cérémonieux, circonspects dans leurs actions et dans leurs discours, embarrassés et gênés avec les étrangers. Le vol et le meurtre, crimes si fréquens parmi leurs voisins, sont inconnus chez cette nation. Dans tous les lieux qu'ils habitent, ils cultivent la vigne; cependant l'ivrognerie est un vice qu'ils ignorent. Leur manière de vivre est très-frugale : ils se nourrissent ordinairement de pain, de lard, de mets de farine mêlée avec du lait, et de légumes. Les femmes sont encore plus laborieuses que les hommes, qui les traitent avec une extrême rigueur; on ne leur pardonne pas la moindre faute contre les bonnes mœurs, et la foiblesse d'une fille pour son amant est toujours punie d'une peine afflictive. Leur langue ressemble beaucoup au plat-allemand (*plattdeutsch*), mais elle est plus douce et plus riche; on ne s'en sert cependant que pour le discours familier, on ne l'écrit pas : les livres des Saxons de ce pays sont tous écrits en bon allemand (*hochdeutsch*), que les habitans apprennent dès leur enfance avec leur langue maternelle.

4) Les Walaques forment une nation fort singulière : un mélange de Thraces, de Romains, et de Slaves compose leur première origine. On ne trouve d'indices sûrs de leur existence dans ce pays, que du commencement du treizième siècle. Si dans les chroniques du quinzième siècle, époque à laquelle le despotisme ottoman les fit émigrer en foule pour venir chercher en Transilvanie un gouvernement plus doux, on en parle fréquemment, ce n'est guère à leur avantage. Leur nombre s'augmenta au 16e et au 17e siècles par de nouvelles colonies; et de nos jours même il en vient encore continuellement de la Moldavie et de la Walaquie. Ce peuple, que la nature a traité en vraie marâtre, n'est donc pas indigène : ses facultés physiques et intellectuelles n'ont encore reçu presque aucun développement; et sous le rapport de la civilisation, il est éloigné de plusieurs siècles des autres habitans. On en voit beaucoup que la figure humaine seule distingue des brutes; encore des écrouelles et plusieurs autres défauts physiques rendent-ils cette figure difforme et hideuse. Dans le plat pays, dans les villes et les villages où ils habitent mêlés avec d'autres nations, ils sont un peu plus civilisés, et montrent assez de dispositions naturelles à apprendre toutes sortes de choses; mais comme on met peu d'intérêt et de soin à les instruire, ils restent toujours grossiers et ignorans; ils sont

fort adonnés à l'ivrognerie et à la brutalité ; ils ont la plus grande antipathie pour le travail, et ne sont guère employés qu'à la garde de moutons ou au roulage, occupations qui s'accordent le plus avec leur paresse naturelle. Peu de Walaques cultivent avec quelque soin les champs et les vignes; encore n'est-ce que pour se procurer le stricte nécessaire. Tout l'extérieur montre en eux leur inclination au vice et à la dédauche: un front étroit et ridé dès la jeunesse, des cheveux châtains hérissés et coupés sur la nuque, leur couvrent presque les yeux ; des sourcils touffus, de petits yeux vifs, le visage maigre, couvert d'une barbe touffue, et une taille ramassée, attestent assez la férocité et la brutalité de leurs ames. Les femmes ont aussi des traits grossiers et communs; mais elles ne sont pas généralement aussi repoussantes ; quelques-unes même ne sont point dépourvues d'attraits, et leur caractère est presque le contraire de celui des hommes. Elles sont fort laborieuses ; rarement oisives, elles ont toujours la quenouille à leur ceinture et filent tout en marchant. Dès deux heures du matin elles commencent à travailler; car, outre les soins du ménage, ce sont elles qui font leurs vêtemens et ceux des hommes. Leurs chemises sont brodées de diverses couleurs, le plus ordinairement en rouge et en bleu. Très-intelligentes dans l'art de la teinture, elles font

avec des écorces d'arbres et des plantes, de fort belles couleurs qui ne ternissent pas. En général, elles ont un bon caractère et sont aussi douces que les hommes sont méchans.

Le costume des hommes ne diffère pas beaucoup de celui des Rasciens et des Hongrois. Les femmes ont un habillement particulier : elles ne portent point de jupons; mais, en revanche, leur chemise est fort longue, et par-dessus elles mettent deux tabliers garnis de longues franges, l'un par-devant et l'autre par-derrière. Leur coiffure est à la romaine : les cheveux partagés sur le front et noués en longues tresses, se rassemblent sur la tête, couverte légèrement d'un bonnet brodé, en forme de diadême. Souvent elles portent aussi sur la tête des mouchoirs qu'elles chiffonnent comme les dames françaises lorsqu'elles se coiffent à la turque. Les femmes riches attachent à leurs bonnets une quantité de pièces d'argent ou d'or, qui, lorsqu'elles marchent, font un bruit semblable à celui des grelots d'un cheval attelé à un traîneau.

5) Les Bulgares ayant été long-temps soumis à un meilleur gouvernement, tel que celui de l'antique Byzance, sont un peu plus civilisés que les Walaques. Ils vinrent en 1690 s'établir dans la grande principauté, et restèrent d'abord dispersés dans quelques villages. En 1700, l'empereur Léopold Ier leur assigna pour demeure le

bourg d'Alvinz ; il leur accorda le privilége de ne dépendre que de la trésorerie royale, et celui de commercer librement en Transilvanie et dans les autres pays autrichiens. Par la suite ils se sont établis aussi à Deva.

6) Les Serbes sont, pour la plupart, venus au 15e siècle de la Rascie ; ils habitent les villages de Bongard et Reusdœrfel dans le district de Hermannstadt, le village de Szasze-Pian dans le district de Muhlenbach, et les villages de Grosz et de Klein-Eschergod dans le comté de Nieder-Alben. Ils sont tous évangéliques ou réformés, et ils prient Dieu en langue walaque ; mais ils sont plus civilisés que cette nation.

7) Les Polonais habitent Klausenburg : ils sont de la secte socinienne : ils ont une église où on leur accorde la liberté de leur culte.

8) Les Bohémiens, frères moraves ou anabatistes, furent reçus en Transilvanie par le prince Gabriel Bethlen. Ce sont des citoyens honnêtes, religieux, paisibles et fort laborieux, qui vivent de leur travail.

9) Les Arméniens vinrent dans la grande principauté en 1672. Ils habitent, pour la plupart, dans les deux villes de Szamoschujvar (villes des Arméniens), et d'Ibisfalva (ville Elisabeth). On les voit répandus dans tout le pays où ils font le commerce de mercerie. On trouve surtout beaucoup de familles de cette nation à

Gyergyo-Szent-Miklos, à Kanta et à Szepwiz. Les Arméniens sont industrieux et ont beaucoup de dispositions pour le commerce de détail. Ils aiment à voyager en colportant leurs marchandises ; ce sont les marchands forains de tout le pays : dans leurs voyages, ils font peu de dépense et vivent d'une manière très-frugale. Les hommes ont la démarche assurée, la taille généralement haute et proportionnée, et assez d'embonpoint ; leurs yeux sont vifs et leurs cheveux noirs. Les femmes, au contraire, sont blêmes et maigres, et, à peu d'exceptions près, d'une très-petite taille. De toutes les nations qui habitent la Transilvanie, aucune ne décèle son origine asiatique autant que l'arménienne. Réunis comme les Juifs, en petites communes isolées, ils ne marient leurs filles, presque toutes riches, qu'à des Arméniens, et, de cette manière, ils ont conservé leur sang pur et sans mélange, leurs traits originaires et jusqu'à leur teint olivâtre.

Le mets favori dont se pourvoit toujours l'Arménien dans ses voyages, est la chair de chèvre salée, qu'on nomme dans le pays *buzengitza.* Il mange très-rarement du bœuf et même de la viande, à cause des longs carêmes que lui impose sa religion. Du reste, les Arméniens, par leur extrême complaisance et leur savoir faire, attirent un grand nombre d'acheteurs dans leurs boutiques. Ils fréquentent toutes les foires où ils

étalent de jolies marchandises de Vienne et de Prague.

10) Ce que nous venons de dire de ce peuple peut s'appliquer aussi en grande partie aux Grecs établis dans la grande principauté depuis 1453, avec la différence que les Grecs ont une inclination particulière pour le faste et le luxe, et aiment à se donner des airs de qualité. On trouve dans cette nation des personnes instruites ayant reçu une excellente éducation. En général ils sont bien faits, d'une belle taille, que relèvent encore leur démarche grave, la tête qu'ils portent toujours haute, et un riche habillement hongrois ou asiatique. Les femmes grecques sont d'une taille très-délicate; elles ont les cheveux blonds, le teint blanc, les yeux languissans, de jolis pieds et de fort belles mains : elles mettent du rouge pour relever leur teint qui approche de la blancheur du lait. Les Grecs habitent pour la plupart à Hermannstadt et à Kronstadt où ils ont des juges de leur nation : il y en a aussi beaucoup qui habitent isolés dans des villages. Ils dépendent immédiatement de la trésorerie du prince, à laquelle, outre les impôts ordinaires, ils payent encore 1,000 florins pour ce privilége. Ce tribut est appelé *schutz-taxe*, taxe pour la protection. Ils subsistent uniquement du commerce.

11) Les lois constitutionnelles et une ordonnance du gouvernement de 1780, bornent la

demeure des Juifs à la seule ville de Carlsburg ; malgré cela on en trouve encore quelques-uns dans le reste du pays.

12) Les Egyptiens. On ignore absolument à quelle époque ils se sont introduits en Hongrie : il y en a qui sont établis dans des huttes à l'extrémité des villes et des villages ; d'autres mènent une vie nomade, et n'ont pour habitation que leurs tentes. Joseph II leur assigna des villages : on leur bâtit, aux frais des communes, des demeures près de celles de leurs compatriotes, et on leur défendit de continuer leur vie errante et vagabonde. La mort de l'empereur rendit à ces descendans des Arabes leur ancienne manière de vivre. Les Egyptiens domiciliés dans des huttes se partagent en trois classes : dans la première sont les plus civilisés ; on range dans la seconde les Egyptiens gagnant leur vie en mendiant et disant la bonne-aventure, et dans la troisième, les Egyptiens faisant les métiers infâmes de valets de bourreaux et d'écorcheurs. On a forcé les Egyptiens de la seconde classe, celle dont les mœurs sont les plus sauvages et les plus mauvaises, à s'établir dans des habitations régulières, et le 26e article de la loi de la diète de 1791, impose aux seigneurs le devoir de prendre soin de leur civilisation. Ceux de la troisième classe habitent ordinairement près des villes où ils exercent leur abominable métier. Abrutis dans l'état le plus abject de dégradation, réputés infâmes et en horreur à

tout le monde, ils vivent séparés des autres citoyens et même de leurs compatriotes. Comme déshonorés, ils sont exempts de tout impôt et de la conscription. Sous le règne bienfaisant de Joseph II on essaya de rendre ces malheureux à la civilisation; mais la mort de ce monarque les replongea dans l'abjection d'où on les avoit tirés; et à la honte de l'humanité, ils reprirent avec plaisir le droit regretté d'être infâmes. Du reste, les Egyptiens sont, de toutes les nations qui habitent la Transilvanie, la plus grossière, la plus fausse et la plus hypocrite. Ils sont fourbes, filoux et fripons par principes, lâches et vils par caractère. On les compte ordinairement avec les Walaques dont ils ont adopté la religion.

CHAPITRE VIII.

LANGUES.

Les langues principales de la Transilvanie, sont la langue allemande et la langue walaque. Il n'y a que les Hongrois originaires et les Seklers qui parlent hongrois. Les derniers cependant parlent un dialecte plus rude et mêlé de beaucoup de mots de l'ancien illyrique. Autrefois on ne s'occupoit, dans l'éducation, que de la langue latine, et on négligeoit entièrement l'étude de la langue nationale ; mais depuis dix ans les personnes les plus éclairées cultivent, avant toute autre science, l'étude de la langue hongroise si belle dans sa simplicité, et s'efforcent, en la répandant, de donner à tous les citoyens un esprit de patriotisme qui fasse enfin une seule nation de tous les peuples confondus dans le royaume de Hongrie. En 1793, une académie hongroise fut établie : elle n'a d'autre but que de perfectionner la langue maternelle. Les travaux de cette assemblée de savans fait espérer les plus heureux succès.

La langue des Saxons établie en Transilvanie est, comme nous l'avons dit, le plat-allemand, dont on distingue trois dialectes. Ce patois ne s'écrit pas ; les livres sont tous en bon allemand

qu'on parle mieux dans ce pays qu'en Autriche. Les colons du 18e siècle, venus de Salzbourg, de Bade, de la Carinthie, de la Stirie et de l'Autriche, parlent leurs dialectes originaires.

La langue walaque paroît être un mélange de latin et de l'ancienne langue slave, à laquelle on a ajouté des mots turcs et hongrois. C'est la langue du pays; tous les habitans la comprennent et la parlent; elle est l'organe dont se servent les différentes nations pour communiquer ensemble: les Serbes mêmes, naturalisés avec les Walaques, ont adopté leur langue : les seuls vieillards parlent encore l'ancienne langue slave; la génération présente ne parle que la langue walaque. La langue du gouvernement et des décastères est en général la latine, souvent aussi la hongroise et l'allemande.

CHAPITRE IX.

MOYENS DE SUBSISTANCE.

Les habitans de la Transilvanie tirent leur principale subsistance de l'agriculture, de l'entretien du bétail et de l'exploitation des mines, et en partie aussi des manufactures, et des états auxquels on s'adonne dans les villes.

§ Ier. *AGRICULTURE.*

L'industrie n'a pas fait beaucoup de progrès dans la grande principauté ; il y a fort peu d'habitans cultivant avec soin leurs champs, et l'économie rurale y est très-négligée. Ce n'est pas à leur travail, mais uniquement à la fertilité du sol que les Hongrois, habitant la partie basse du pays, doivent leurs abondantes moissons. Plus industrieux et plus intelligent, le Sekler, particulièrement dans le district d'Udwarhely, laboure son champ avec beaucoup de soins. Les campagnes les mieux cultivées sont celles des Saxons, surtout de ceux de Muhlenbach et de Szaszvaroch. Il ne faut pas croire cependant que l'économie rurale soit por-

tée chez ces habitans au degré de perfection que l'on voit dans d'autres pays où on la pratique par principe, et d'après les nombreuses découvertes qu'on a faites dans cette science : toute l'industrie des Saxons se borne à cultiver la terre d'après les procédés anciennement connus. La population de la Transilvanie étant encore fort au-dessous de ce qu'elle pourroit être, en raison de son étendue, les campagnes manquent de bras, et le pays enclavé entre d'autres provinces riches en blé, offre peu d'encouragement à l'agriculture.

Le blé qu'on cultive le plus est le froment : dans les contrées les plus fertiles, telles que dans le comté de Kolosch, il donne dix, et autre part cinq grains pour un, une année portant l'autre. On cultive peu le seigle que l'on sème dans les terres qui ne sont point favorables à la culture du froment; il est plus ordinairement employé à la fabrication de l'eau-de-vie qu'à celle du pain.

Le pays des Seklers produit une grande quantité de sarrasin, dont on se sert en place du maïs qui ne prospère que dans les contrées d'un climat plus doux. Le maïs est la nourriture ordinaire du peuple qui en fait une espèce de bouillie, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Dans les contrées sujettes aux gelées de l'automne, on plante une autre sorte de maïs qui mûrit plus vite.

Le pays produit assez d'orge et de millet pour

la consommation des habitans. L'avoine se cultive ordinairement dans les contrées montueuses. La culture si utile des pommes de terre est très-négligée, ainsi que celle des légumes. Le Saxon aime de préférence à planter des arbres fruitiers et des fleurs.

La Transilvanie produit beaucoup de tabac; on en plante une grande quantité dans le district des Seklers à Udvarhely; mais toute la récolte se consomme dans le pays. Il en est de même du lin qu'on cultive beaucoup chez les Seklers à Kezede, Sepsi, etc.

Il y a dans le pays beaucoup de belles prairies naturelles, produisant, sans la moindre culture, d'abondantes récoltes de foin; cependant elles sont insuffisantes pour la consommation ordinaire, et on entend des plaintes continuelles sur la disette de fourrages : cela devroit porter les habitans à la culture des prairies artificielles; mais ils n'y songent seulement pas, non plus qu'à cultiver le trèfle et autres herbes nourrissantes pour les bestiaux. On ne voit de prairies cultivées que chez les Saxons et dans quelques endroits des comtés hongrois.

Le sol et le climat favorables à la culture de la vigne produisent une grande quantité de vin. En 1791 on comptoit dans les seuls comtés hongrois de la grande principauté, 15,868 $\frac{4}{5}$ arpens de vignobles, non compris la grande quantité de

ceux qu'on voit dans les districts saxons. Le vin est excellent, surtout celui d'Oklos et de Matho; on en exporte, année commune, pour 20,000 florins.

Les bois et les forêts sont continuellement exposés aux dévastations et aux dégradations des habitans même, qui, n'étant retenus par aucun réglement forestier, font tout leur possible pour détruire les belles forêts que possède le pays. Très-peu de propriétaires cultivent et exploitent leurs bois d'après les principes de la science forestière; la plus grande partie des bois est livrée à tous les excès causés par l'ignorance et l'insouciance des habitans. L'on voit des forêts entières où il n'y a presque point d'arbre au pied duquel on n'ait allumé du feu, qui creuse peu à peu le tronc; et ils en forment des espèces de cheminées autour desquelles ils aiment à se rassembler. On conçoit aisément que de cette manière les plus beaux arbres sont détruits. Les jeunes pâtres et les Egyptiens nomades sont ceux qui font le plus de dégât dans les forêts; ils n'allument jamais leurs feux au pied d'un arbre abattu, ou endommagé par des feux antérieurs; mais ils en choisissent un nouveau parmi les plus gros qui sont sous leur main. Le Walaque a un procédé tout à fait singulier pour changer en champ labourable une partie d'une forêt. Il fait de profondes entaillures dans les arbres qui se dessèchent au bout de trois ans; il attend ensuite que

le vent les ait abattus et qu'ils soient pourris, et sème alors du maïs dans le champ qu'il s'est procuré ainsi.

On n'a point d'idée dans ce pays des coupes régulières, et l'on se moqueroit de celui qui planteroit ou qui semeroit des arbres. Effectivement, ce seroit une peine inutile, car les nombreux troupeaux de chèvres qu'on laisse paître dans les bois à volonté, broutent les jeunes rejetons et en empêchent la croissance : où il n'y a pas de chèvres, ce sont les chevaux et le bétail qui font le même dégât. Cette insouciance impardonnable est cause que dans un pays si riche en forêts, différentes contrées commencent à manquer de bois; inconvénient qui insensiblement sera cause de la ruine et de l'abandon des mines. Les bois domaniaux, qu'on soigne mieux depuis quelque temps, ne peuvent pas livrer tout le bois nécessaire à l'exploitation. Si le gouvernement ne s'empresse pas d'organiser une bonne administration forestière, le temps viendra où il sera obligé de renoncer à une de ses meilleures ressources. Une poutre de charpente pour les mines coûte actuellement le triple de ce qu'elle coûtoit il y a dix ans; et dans quelque temps le bois sera si cher, que les frais surpasseront le produit des exploitations.

L'entretien du bétail n'est pas mieux soigné; on ne s'en occupe presque que dans les mon-

tagnes et dans les contrées qui, ayant peu de terres labourables, abondent en pacages et en prairies naturelles : tout est abandonné à la nature; l'industrie n'y est presque pour rien.

Les chevaux sont un objet particulier des soins des habitans de la grande principauté ; la noblesse hongroise s'en occupe avec assez de succès. On en vend un grand nombre aux étrangers. Parmi les paysans allemands, près de Cronstadt, on trouve des agriculteurs qui ont jusqu'à trente jumens dans leurs haras. Pour ennoblir les races, il se distribue tous les ans dans le pays trente étalons choisis, du haras royal de Mezohegye. Les chevaux de Transilvanie ne sont pas fort grands, mais hardis, forts, soutenant les fatigues, et légers à la course. Ils sont très-recherchés dans les pays étrangers.

Les bœufs sont grands et fort beaux; la viande en est d'un goût excellent. On en vend beaucoup dans les provinces allemandes de l'Autriche. De nombreux troupeaux s'engraissent dans les pâturages de Mezoheg. Les vaches sont fort négligées. On fait peu de laitage, et le fromage de lait de vache est très-rare : on n'en fait guère que dans le village saxon de Radlen, ce qui a donné le nom de *fromage de Radlen* à tous les fromages du pays, de cette espèce.

Les pacages de la Transilvanie sont couverts

de troupeaux de moutons. Les Walaques, particulièrement, en entretiennent beaucoup. Il y a des paysans de cette nation qui en possèdent jusqu'à mille. Ballzmann dit dans sa statistique que la race de moutons indigènes qu'on élève dans les montagnes a le nom particulier de *zurkan*. Elle se distingue d'une autre race qu'on appelle *moutons de Berke* ou *Zigey*, par une longue et forte laine qui tombe presque jusqu'à terre. Les moutons zigey, dont la laine est courte et très-fine, tirent leur origine de la Walachie; mais ils prospèrent également dans la grande principauté.

Depuis quelque temps on s'occupe aussi d'améliorer les races du pays. On voit dans plusieurs endroits des mérinos d'Espagne et des moutons de Padoue, qu'on a employés dans les troupeaux avec beaucoup de succès. Les plus beaux, sous ce rapport, sont ceux de la seigneurie de Niederszombatsalve, appartenant au baron de Bruckental. Sulzer, dans son Histoire de la Dacie Transalpine, dit qu'à l'approche de l'hiver les habitans de la Transilvanie mènent leurs troupeaux dans la Walachie et dans la Moldavie, où ils trouvent un climat plus doux et une nourriture plus abondante : 500,000 moutons et une quantité considérable de chevaux des haras de la grande principauté passent l'hiver dans ces deux provinces.

Les troupeaux de chèvres sont très - nombreux, au grand désavantage des forêts. On élève aussi une grande quantité de cochons; mais comme la consommation en est encore plus grande, on est obligé d'en acheter de la Walachie.

Les mouches à miel font en Transilvanie une des branches les plus considérables de l'économie rurale. Les abeilles trouvent une nourriture abondante dans les prairies et dans les campagnes qui produisent beaucoup de fleurs, et une quantité d'excellentes herbes. Le miel et la cire, dont on fait un grand commerce, sont de la meilleure qualité. C'est surtout à Mezoseg et dans le Burzenland qu'on voit le plus de mouches à miel. Il y a des agriculteurs qui possèdent de deux à quatre cents ruches. Pour encourager les habitans à en augmenter le nombre, le gouvernement a ordonné qu'on ne paieroit d'impôt que pour dix ruches, quand même on en entretiendroit par centaines. On trouve aussi dans les forêts des ruches en grand nombre dans le creux des arbres.

§ II. *MINES.*

L'objet le plus important de l'industrie nationale est l'exploitation des mines; elles sont une source intarissable de richesse pour la grande principauté. On en tire de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer et du sel.

A.

Mines d'Or et d'Argent.

La Transilvanie est le pays de l'Europe le plus riche en mines d'or; on en exploite actuellement plus de cent dans les montagnes situées entre l'Arangos et le Maros. Elles contiennent toutes de l'or mêlé avec de l'argent. Les plus riches sont celles :

1.) De Szekerembe, près de Nagyag. On commença la fouille de ces mines en 1747, et, depuis ce temps, on en a tiré pour sept millions de florins de métaux parfaits. La meilleure sorte de minérai donne de 200 à 340 marcs d'argent par quintal, et le marc d'argent donne de 6 à 6 ½ onces d'or; elles contiennent par conséquent deux tiers d'or et un tiers d'argent. On mouille les minérais, afin que les parties les plus subtiles, qui sont comme de la poussière, ne s'en détachent pas, et on les met dans des sacs qu'on transporte à Zalatna sur des chevaux de charge, et à Cser-

tesed sur des chariots. Ce transport se fait tous les samedis. On envoie à Zalatna les minérais qui peuvent contenir une demi-once et au-delà de métal, et les moins productifs sont livrés à Csertesed. On paye 7 kreutzers par quintal pour le transport par voitures, et trente kreutzers sur des bêtes de charge : ce dernier transport coûte beaucoup aux intéressés. Quoique le marc d'or soit calculé à trois cent soixante-six florins, et le marc d'argent à 24 florins, déduction faite de tous les frais, le marc d'or ne rapporte aux actionnaires qu'environ 300 florins, et le marc d'argent 19 florins. Le salaire des mineurs, plus haut qu'autrefois, à cause de la cherté des vivres, augmente de beaucoup les frais d'exploitation, d'ailleurs si considérables. Leur paye se monte tous les ans à cent vingt mille florins, et les frais d'exploitation à 130,000. Les contrées voisines profitent presque entièrement de la circulation de cet argent, par la vente de leurs denrées, et par les transports. Les mines de Nagyag sont donc très-riches, car, malgré tant de frais, elles produisent tous les ans aux actionnaires un bon dividende. Du 1er novembre 1800 au dernier octobre 1801, elles livrèrent aux fonderies de Zalatna et de Csertesed pour 205,572 florins quarante-deux kreutzers de minérais d'or et d'argent. Les frais d'exploi-

tation furent de 163,632 flor. 18 $\frac{3}{4}$ kr. Il resta donc un bénéfice de 41,940 flor. 23 $\frac{1}{4}$ kr.

2.) Les mines près du bourg de Zalatna, dont les plus productives se trouvent dans les montagnes dites *Tatzebajer.* La mine appelée *Notre-Dame de Lorette*, donne un minérai contenant une, deux, vingt-cinq, cinquante, et jusqu'à cent onces d'or par quintal. Dans la mine de Saint-Sigismond on trouve dans le quartz des minérais qui contiennent depuis deux jusqu'à quarante onces d'or par quintal. Les autres mines dans le voisinage de Zalatna sont dans les monts Braza et Ruschina; on en tire du plomb contenant de l'or, et même de l'or natif; mais ces mines ne rapportent pas un grand bénéfice.

3.) Les mines de Vorospatak, village situé à une lieue du bourg Abrudbanya. On exploite dans ces montagnes plusieurs mines d'or et d'argent, les plus riches après celles de Szekerembe. On tire des entrailles des monts Orlia, Igren, Vajdaja, Leth, Kirnik, Boy et Zeisz, de l'or natif, du quartz contenant de l'argent, de l'or et du caillou ferrugineux. Le quintal de minérai d'argent donne 328 onces de ce métal, duquel on sépare à peu près deux onces d'or. Des monts de Vorospatak, l'Igren et le Kirnik sont ceux qu'on fouille le plus. La seule mine appelée *Schachtkluft* produisit en 1778, dans une seule

semaine, 50 marcs de métal parfait. L'or natif se trouve le plus souvent et en plus grandes masses dans le mont Orlia. On en a trouvé autrefois des morceaux de 12 à 14 marcs pesant; en 1779 on trouva un morceau détaché d'or natif du poids de 11 marcs.

Le minérai que l'on tire des monts Leth produit 174 ½ onces d'argent par quintal, duquel on sépare $\frac{7}{250}$ d'or pur. Autrefois on exploitoit des mines qu'on trouve encore dans la contrée d'Abrudbanya, près du village Butsum, et dans les montagnes de Vulkoy : on y rencontre quelques veines de métal pur, dans des couches de quartz, que les anciens y ont laissées, et que les Walaques exploitent actuellement.

4.) Les mines de la chaîne des montagnes d'Esetras, qui se prolonge de Nagy-Ag jusqu'à Bojtza. Les principales se trouvent près de Toplicza, Csertesd, Fuzes, Mala et Threztjan. La mine de Magura, près de Toplicza, produit de fort beaux minérais et de l'or natif; dans celle de Saint-Jean Népomucène on trouve l'or rhomboïdal, qui est très-rare, et l'or natif feuilleté. La mine la plus riche dans cette suite de montagnes est près du village Threztjan, dans le mont Mala; elle est fort renommée à cause de la richesse des veines et de la beauté des mines d'or natif qu'on en tire. Les mines de Bojtza,

Hertzegan, Gajnael, Valle-Arzullini, Ruda, Porkura, Kis-Almas, Sztanisa, etc., méritent aussi d'être citées.

5.) Il y a encore une mine d'or dans le district de Kova, près du bourg Kanik-Banja.

La Transilvanie n'a point de mines d'argent proprement dites : ce métal ne se trouve que dans les mines d'or. Le produit annuel des mines est, dit-on, de 25 quintaux d'argent.

La plupart des rivières du pays, et même les ruisseaux et les rigoles formés par la pluie, roulent des grains d'or. La rivière la plus riche, sous ce rapport, est l'Aranjosch. Les Walaques, et surtout les Egyptiens, s'occupent à chercher l'or dans les rivières; mais ils sont obligés de le livrer à prix fixe aux commissaires du gouvernement. On tire, à ce qu'on dit, tous les ans, 6 à 7 quintaux d'or des rivières de la grande principauté.

B.

Mines de Cuivre.

Près du bourg Deva, et des villages de Csertes, Guraszada et Wetzel, on exploite des mines de cuivre rapportant tous les ans 2,000 quintaux de ce métal. En 1801, il en a été découvert une autre à Szent-Domokos, dans le district d'Esik, fort riche en minérais et en cuivre natif.

C.

Mines de Plomb.

Les mines de plomb qu'on exploite actuellement sont à Offenbanya, à Kis-Muntselle, dans le comté de Huniade, et à Rodna, dans le district de Bistritz.

D.

Mines de Fer.

Les pierres ferrugineuses se trouvent : 1° dans les minières près du bourg Vajda-Huniade, mine très-productive appartenant au prince; 2° près du bourg Thorolzko, dans le district de Kovar; 3° à Vatza : les pierres ferrugineuses de cette mine rendent souvent 60 livres de fer par quintal; 4° près de Poganesd, et 5° non loin du village Danfalva, dans le district d'Esik.

E.

Mines de Vif-Argent.

Il y a deux mines de vif-argent près de Zalatna; la première est au nord, non loin de Dumbrava : on y trouve le cinabre en couches dans le quartz et dans le spath; l'autre est au sud, dans les montagnes de Baboje. Dans celle-ci le cinabre est mêlé avec la pierre calcaire. On

envoie cette terre métallique au laboratoire de Zalatna, qui livre annuellement plus de 60 quintaux de vif-argent.

F.

Mines de Sel gemme.

Il n'y a peut-être aucun pays au monde aussi riche en sel que la Transilvanie. Les mines qu'on exploite en ce moment sont celles de Thorda, Kolosch, Decsakna, Vizakna et Paraid. Mais il existe une infinité d'autres endroits où le sel gemme se montre à la superficie du sol. Comme il fait partie des droits de la couronne, partout des gardes veillent à ce qu'il ne puisse être exploité en fraude ou volé par les habitans. Indépendamment des mines, on compte dans la grande principauté 120 salines. On taille les morceaux de sel gemme en forme conique, et l'on ne pousse pas les travaux au-delà de 70 à 80 toises, non pas que le sel manque à une telle profondeur, mais pour éviter les difficultés de le monter hors de la mine. Ces roches immenses pénètrent si en avant dans les entrailles de la terre, qu'on n'en a pu jusqu'à présent mesurer l'étendue. Le produit annuel est d'un million de quintaux, dont huit cent mille sont exportés en Hongrie, et deux cent mille se consomment dans le pays. Dans ce calcul ne sont point compris les rognures dont on ne tire aucun parti, et qui se montent ce-

pendant à 500,000 quintaux. La plupart de ces mines s'exploitent depuis plus de trois siècles, sans qu'on ait pu les épuiser.

§ III. *MANUFACTURES ET FABRIQUES.*

Les manufactures sont encore dans leur enfance. Les habitans, peu nombreux, doivent nécessairement s'occuper davantage de l'agriculture. Dans les endroits plus peuplés, comme par exemple dans les environs de Kronstadt et dans le district de Haromseck, chez les Seklers, l'on voit l'industrie faire quelques progrès, et les manufactures moins négligées. Les métiers qu'on exerce ordinairement dans les villes sont jusqu'à présent le seul genre d'industrie auquel s'adonnent les Saxons; et ces métiers même ne peuvent se perfectionner, formant chacun un corps dans lequel; d'après les lois constitutionnelles de ce peuple, on ne reçoit que des Saxons. Ce réglement est très-nuisible au perfectionnement des arts, car il éloigne tous les habiles ouvriers allemands qui pourroient contribuer au progrès de l'industrie, et c'est pour cela que les arts et métiers restent toujours dans la médiocrité. Nous allons donner le détail des manufactures et des fabriques existantes de nos jours.

A.

Manufactures de Toiles.

Les progrès qu'ont fait les manufactures de toile sont dus aux soins paternels de Joseph II. La toile bleue, étoffe principale de l'habillement des femmes walaques, ainsi que des hongroises, venoit toute de la Turquie, parce que l'on ne connoissoit pas encore l'art de teindre en bleu. Joseph II défendit l'importation de cette marchandise, et fit établir des fabriques dans le pays. En peu de temps cet art se perfectionna, et il est à présent très-florissant. La seule ville de Kronstadt compte cent quarante-deux tisserands en toile, et treize teinturiers. Les nobles hongrois de la Transilvanie font faire beaucoup de toile de chanvre, que les Juifs achètent pour la vendre en Hongrie. La plus grande partie des toiles se fait chez les Seklers, à Sepsi et Kezdi, où une portion des habitans, ainsi que ceux des environs de Kronstadt, gagnent aisément leur vie à filer du lin et du chanvre.

B.

Manufactures de Laine.

Des draps de toutes qualités se fabriquent à Kronstadt, et surtout à Hermannstadt, où il existe une manufacture très-florissante. En 1803 il y avoit dans cette ville 36 tisserands en drap fin, et 68 en

drap ordinaire et autres étoffes de laine. Ces fabriques, ainsi que celles de toile, doivent leur prospérité à la sagesse de Joseph II, qui défendit l'importation des étoffes de laine de la Walachie. Le pays ne produisant pas assez de laine, les fabricans de la grande principauté étoient obligés d'en faire venir de Turquie, et devoient par conséquent vendre les étoffes plus cher que les sujets de la Porte, qui achetoient la laine chez eux à bon compte. Mais depuis la défense des étoffes de laine étrangère, les fabriques de Kronstadt se sont tellement perfectionnées, qu'elles font à présent des envois considérables en Turquie.

On fabrique beaucoup de drap ordinaire, blanc et gris, dans le village de Heltau, du district de Hermannstadt. Ce drap s'emploie en partie dans le pays; le reste est exporté en Hongrie. Néanmoins, on fait toujours venir une grande quantité de draps, surtout des qualités plus fines, de Vienne, de la Bohême et de la Moravie. Les fabriques du pays n'ont pas encore pu atteindre la beauté et la perfection de ces draps étrangers, qui, malgré les frais de transport, se vendent au même prix que ceux des fabriques nationales. Kronstadt possède une grande quantité de manufactures de couvertures et de housses. On compte actuellement dans cette ville 620 ouvriers walaques s'occupant de cette fabrication. On en fait en blanc et en couleur, de plusieurs qualités;

on en exporte beaucoup en Hongrie et dans la Walachie.

C.

Manufactures de Coton.

Les étoffes de coton se font dans les villes saxonnes de Schassburg et de Kronstadt. De la dernière ville on les envoie en Walachie. Les Seklers du district de Horomsek fabriquent de la mousseline ordinaire : les qualités les plus fines se font à Hermannstadt; mais on fait venir le fil de l'étranger.

Près de Schassburg, à Kronstadt et dans le district de Horomsek, il y a des filatures de coton; mais au lieu d'employer le fil de coton qu'elles produisent aux manufactures du pays, on l'exporte en grandes quantités pour la Walachie.

Deux Rasciens (*Rahzen*) venus de la Turquie apportèrent l'art de teindre en ponceau (rouge vif) le fil de coton, et établirent à Hidveg deux fabriques, dont l'une livre tous les ans 60 à 70, et l'autre 160 à 190 quintaux de fil de coton rouge, appelé fil turc (*turkisches garn*). Une autre fabrique de cette espèce existe à Kronstadt.

D.

Manufactures de Havresacs.

Les havresacs se font d'une manière fort simple, de fil de laine de chèvre retors. La fabri-

cation de cet article est fort considérable, car tous les villageois portent des havresacs, dont ils se servent au lieu de poches. Les principales manufactures sont à Bistritz, à Szamos-Ujwar et à Enged.

E.

Corderies.

On emploie beaucoup de chanvre à la fabrication des cordages pour les besoins des habitans. On en envoie aussi en Walachie, et surtout en Hongrie pour les salines de Maramosch.

F.

Manufactures de Chapeaux.

On fabrique et on exporte une grande quantité de chapeaux ordinaires. Depuis quelques années, deux fabricans se sont établis, l'un, à Hermannstadt, et l'autre, à Clausenburg, faisant tous deux des chapeaux fins, et presque aussi bons que ceux qu'on faisoit venir autrefois de Vienne. Cependant on exporte encore beaucoup de peaux de lièvre, au lieu de les employer à la fabrication des chapeaux qu'on pourroit vendre avantageusement dans les provinces voisines, où il n'y a point de manufactures de ce genre.

G.

Papeteries.

Il y a actuellement douze papeteries, où l'on fabrique de bon papier à écrire et à imprimer ; mais faute de chiffons convenables, on ne peut pas faire du papier à lettre, ni du papier royal.

H.

Tanneries.

Le cuir à semelles et le veau se fabriquent à Hermannstadt, à Kronstadt et en plusieurs autres endroits. Dans la ville arménienne de Szamos-Ujavar et à Fogaras, on fait une espèce de cuir qu'on nomme *corduan :* les Arméniens du bourg Gyergio-Szent-Miklos font du maroquin et du chagrin. Comme dans tout le pays l'on porte des bottines de *corduan*, appelées *czismen*, la fabrication de cet article est très-considérable : on en exporte aussi une grande quantité en Hongrie.

I.

Manufactures de Marchandises en Bois.

Les Seklers des districts de Gyergyo et d'Esik, situés au milieu d'immenses forêts de pins, coupent beaucoup de planches, de lattes et de bardeaux, qu'on transporte en Hongrie sur le Maros. Les menuisiers saxons font des meubles et autres

objets de ce genre qui se vendent en Walachie.

L'on trouve à Kronstadt un grand nombre de tourneurs, qui s'occupent à faire une espèce de bouteilles qu'on nomme *tschutten*, et dont on se sert beaucoup dans le pays. Ce sont des flacons, faits de bois d'érable trempé dans la cire. La fabrication de ces *tschutten* est immense : on en a vendu chaque année de 28 à 30,000 en Walachie.

K.

Forges.

Il y a des fonderies de fer près Vajda-Huniade, à Thorotzkoe, à Vatzac et en plusieurs autres endroits : une forge dans les environs de Kronstadt, et une autre près de Veyda-Hunga, où l'on fabrique des faux. On trouve à Hermannstadt, Orlath et Muhlenbach des usines, où l'on travaille le cuivre vieux; car le cuivre qu'on tire des mines de Csertes, est exporté à l'étranger pour être employé aux fabriques de laiton.

L.

Fabrique de Soude.

Il n'y a qu'une seule fabrique de soude de fort peu d'importance à Bistritz, dans la terre du baron Lowenthal.

M.

Verreries.

On en compte sept en Transilvanie. Le verre qu'on y fait est de bonne qualité, il égale pres-

que en beauté le verre de Bohême, qu'on importe cependant, parce qu'en général il est meilleur marché que le verre du pays. Dans quelques verreries, on fait toutes sortes d'ouvrages en verre poli; mais aucune ne fabrique des glaces. Ces manufactures trouvent un grand débit dans la Walachie, où il n'y en a point de ce genre, et où l'on manque de terre blanche pour faire les vases dans lesquels on fond le verre. Afin de conserver l'avantage de la fabrication, il est défendu, sous des peines rigoureuses, aux habitans d'exporter cet article.

N.

Salpêtrières.

Il n'en existe qu'une seule à Karlsburg : elle appartient au prince, et est actuellement affermée. Le salpêtre qu'elle produit, doit être livré aux moulins à poudre, et il est défendu d'en vendre à d'autres qu'à des pharmaciens.

O.

Moulins à Poudre.

Il y a deux moulins à poudre, l'un près de Hermannstadt, et l'autre près de Karlsburg. Ils appartiennent au prince, et sont affermés à des particuliers obligés de vendre, à prix fixe, au gouvernement, la poudre qu'ils fabriquent. Les marchands qui en vendent en détail s'approvisionnent à l'arsenal. Ces deux moulins ne font que

de la poudre à canon. On fait venir de Vienne la poudre à tirer.

§ IV. *COMMERCE.*

Si le commerce de la Transilvanie n'est pas d'une grande importance, il faut en grande partie en attribuer la cause aux habitans, qui manquent en général de cet esprit de spéculation et de cette activité d'industrie, si nécessaires pour le faire fleurir. Le riche particulier hongrois, ainsi que le Saxon opulent, aiment mieux employer leur argent à l'acquisition de biens immeubles, que de le confier au commerce, ou le risquer dans des entreprises industrieuses : cependant la situation géographique du pays ne pourroit être plus favorable pour établir des relations de commerce entre la Hongrie, les autres provinces autrichiennes et les provinces turques qui bordent la frontière, relations qu'on pourroit étendre jusque dans l'intérieur de la Turquie. Les seuls Grecs et les Arméniens font le commerce en gros. Les premiers surtout, par leur activité et par l'union étroite qui règne entre eux, se sont presqu'entièrement emparés de ce moyen d'existence et de fortune. Les Saxons paroissent pourtant vouloir, de nos jours, reprendre l'ancien esprit de spéculation qui les caractérisoit autrefois. Le commerce de la ville de Kronstadt augmente sensiblement, et fait circuler annuellement, dans la ville et les environs,

une somme de cinq millions de florins. Sous le rapport du commerce, Hermannstadt tient le second rang. En 1803, on comptoit, à Kronstadt, douze maisons de commerce, dont les chefs étoient connus au corps des marchands, et quatorze qui n'étoient point inscrits au registre. A Hermannstadt, il y avoit dans la même année, treize négocians privilégiés, faisant le commerce en soie, en draperies, étoffes de laine, épiceries, et marchandises de Nuremberg: et indépendamment de ceux-ci, 3 autres marchands de fers et de clincailleries.

La Transilvanie fait actuellement son plus grand commerce avec la Walachie. Les productions manufacturées qui s'y exportent, sont :

1.) Du fer. On en fait des envois si considérables, que les habitans sont souvent obligés de faire venir de la Hongrie ce qui manque pour leur propre consommation.

2.) Les flacons appelés *tschutten.*

3.) Beaucoup de verrerie.

4.) Plusieurs objets de menuiserie.

5.) De la toilerie, des étoffes de laine, des couvertures, des housses, des draps, etc.

6.) Du fil de coton rouge et du bleu, ainsi que des étoffes de coton.

7.) Des selles, des harnois et autres marchandises de ce genre.

8.) De la corderie.

Les habitans achètent en revanche des Walaques :

1.) Beaucoup de bétail, dont les Arméniens surtout font un grand commerce : la plus grande partie ne fait que passer pour aller dans d'autres provinces.

2.) Des peaux de chèvre et des peaux de moutons, en partie crues, et et partie manufacturées. Dans une des dernières années, il en passa 60,000 par le seul pas de *Rothen-Thurm*.

3.) De la laine et du coton, dont la plus grande partie ne fait que passer.

4.) Diverses marchandises turques, que les Grecs apportent pour les exporter ensuite en d'autres provinces.

Le commerce que l'on fait avec Vienne, est entièrement passif. On paie des millions aux marchands de cette ville pour des étoffes d'or et d'argent, pour des soieries, draperies, étoffes de laine, toiles, fil, étoffes de coton, mousselines, callicos (indiennes), bijouterie, chapeaux, glaces, verreries, porcelaine, marchandises en laiton, en fer, en acier, en étain, de l'étain brut, des fourrures, des livres, des instrumens, etc., et ce qu'elle vend à l'Autriche ne remplace pas les sommes que coûtent ces objets. En général, la grande principauté dépend entièrement de l'étranger pour tout ce qui concerne les marchan-

dises de luxe, et son commerce est plutôt un commerce de transit et d'expédition de marchandises étrangères, qu'un échange de ses propres productions. L'état suivant d'importation et d'exportation, donnera une idée plus précise du commerce de la Transilvanie.

1.

Importation.

	florins.	krs.
Bétail	759,037	38
Suif	6,223	10
Comestibles	66,231	49
Miel et cire	1,388	25
Épiceries et drogueries	75,317	13
Tabac	1,676	24
Blé	112,986	
Menuiserie	158	33
Poterie et verrerie	1,324	18
Merceries	112	56
Vêtemens	562	9
Laine crue et manufacturée . .	250,906	12
Coton *idem*	120,033	36
Fil	1,933	30
Soie et soieries	4,327	12
Peaux	134,628	22
Diverses productions naturelles et manufacturées	835	34
TOTAL	1,537,683	1

Il faut observer que plusieurs de ces articles, tels que le bétail, la laine et le coton, ne restent point dans la Transilvanie, et sont envoyés en partie en Hongrie et en Autriche.

2.

Exportation.

	florins.	krs.
Bétail	4,980	30
Suif.	2,477	21
Comestibles	1,452	19
Miel et cire	13,081	1
Épiceries et drogueries . . .	37,564	4
Tabac	1,039	26
Blé	4,274	
Productions des mines . . .	5,554	35
Menuiserie	29,177	29
Poterie et verrerie	11,410	8
Objets d'imprimerie	720	50
Merceries.	14,499	53
Vêtemens.	51,038	26
Étoffes de laine.	86,323	17
Coton cru et manufacturé . .	18,396	41
Chanvre *idem*	64,082	31
Fil	37,432	
Soie et soieries.	2,689	55
	435,394	26

D'autre part.	435,394	26
Peaux	7,441	5
Diverses productions naturelles.	2,283	21
Diverses productions de l'industrie	16,317	1
TOTAL.	461,435	53

Ce qui frappe le plus dans ce tableau, c'est que l'on exporte du fil et du chanvre brut, au lieu de l'exporter manufacturé, et que l'on perd ainsi l'avantage de faire payer la façon aux étrangers, surtout aux Walaques, qui n'ont presque point de manufactures.

En 1783, on exporta en Hongrie, savoir :

Bétail, pour la valeur de . .	528,000 florins.
Blé	657,000
Peaux	79,000
Laine manufacturée . . .	40,000
TOTAL.	1,304,000

On importa de la Hongrie dans la même année, savoir :

Bétail, pour la valeur de . .	129,000 florins.
Blé	50,000
Toileries	50,000
Productions des mines . .	30,000
Laine manufacturée . . .	26,000
Vin	24,000
TOTAL. . . .	309,000

Dans le commerce avec la Hongrie, la balance fut donc cette année, à l'avantage de la Transilvanie, de 995,000.

Poids et Mesures.

Les poids et mesures sont presque partout les mêmes qu'en Autriche : nous allons voir ceux qui sont différens. L'aune de Transilvanie est d'un quart plus courte que l'aune de Vienne, de sorte que celle-ci contient $\frac{5}{4}$ de l'autre.

On compte tantôt par milles d'Allemagne, et tantôt par milles de Hongrie. Le mille d'Allemagne est évalué à 23,661, et le mille de Hongrie à 26,625 pieds. Ordinairement, on compte deux heures de chemin pour un mille d'Allemagne, et trois pour un mille de Hongrie.

La mesure la plus usitée pour le blé et autres grains, est le *kubel* ou *ramp*; sa proportion avec le boisseau de Vienne est 28,672, à 19,471. On divise le kubel en quatre quarts, et le quart en seize huitièmes, ou litres de Transilvanie.

Monnoies.

Les monnoies sont :

1° Les monnoies de billon ayant cours depuis 1761 :

a. Les kreutzers, dont 60 font un florin ;

b. Les gros, de 3 kreutzers, circulant depuis 1799;

c. Les pièces de 2 gros, ou de 6 kreutzers.;

d. Les *polturaks* de 1 ½ kreutzers;

e. Les *grœschels* ou demi-*polturaks*;

f. Les demi-kreutzers et les fenins (pfenning) ou ¼ de kreutzer.

2° Les monnoies d'argent :

a. Le gros impérial de 3 kreutzers;

b. La pièce de 7 kreutzers (*siebener*), et la pièce de 17 kreutzers (*siebenzehner*);

c. Les pièces de 20 et de 10 kreutzers, dites *zwanziger* et *zehner*;

d. Le *thaler*, demi-*thaler* et quart de *thaler* de convention de 2 fl., de 1 fl., et de ½ fl., connus sous le nom de *harte-thaler* (thaler dur), florins et demi-florins, ou pièces de 30 kreutzers.

3° Les monnoies d'or sont les ducats et les doubles ducats.

On compte aussi par monnoies idéales, savoir :

1. Le florin hongrois de 50 krs.; 24 fl. hongrois font 20 fl. de convention.

2. Le florin dit de *Vonasch*, de trois pièces de 17 krs. ou de 51 krs. On calcule sur ce pied, particulièrement dans le commerce du bétail.

Depuis 1785, on a mis aussi en circulation les billets de la banque de Vienne.

A Carlsbourg il y a un hôtel des monnoies où l'on frappe des monnoies d'or et d'argent, portant la lettre distinctive *E*. Il en sort tous les mois 200 marcs de monnoies d'or.

Routes et Postes.

La Transilvanie a quelques grandes routes commerciales; mais les chemins de communication dans l'intérieur manquent presque partout; suite naturelle de l'exemption du droit de péage, dont jouit une classe trop nombreuse. Les paysans même, faisant le service de leurs seigneurs, en sont exempts.

Pour faciliter le commerce avec la Walachie, l'empereur Charles VI fit faire, en 1717, une route taillée dans le roc, par le Pas de *Rothen-Thurm*, le long de l'Alt: elle est appelée *Karlsweg* (route Caroline). Du Pas de *Rothen-Thurm*, elle se prolonge jusqu'au couvent de Koschia en Walachie, l'espace de 10 à 11 lieues, et a coûté 60,000 fl. En 1783, Joseph II en fit bâtir une autre, qui va dans la Bukowine. Elle commence près du village Felsœ-Borgo, du comté de Dobokac. Par cette route, on va en un jour dans la Moldavie autrichienne. On prolongea et on répara dans la même année la grande route entre Hermannstadt et Cronstadt, dans l'espace de 12 milles de

Hongrie. Partout sont établis des bureaux de poste pour l'expédition des lettres. La diligence vient tous les mois régulièrement de Vienne à Hermannstadt. La direction des postes dépend de la régence du pays, et les revenus sont administrés par la trésorerie royale.

CHAPITRE X.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'ÉTAT suivant des écoles de la Transilvanie, prouve que l'étude des sciences n'est point négligée dans cette province, si éloignée de la monarchie autrichienne.

§ Ier. *ÉCOLES CATHOLIQUES.*

Ici, comme dans les autres provinces, il y a partout des écoles nationales, dites *normalschulen*, dont huit sont des écoles primaires; elles se trouvent :

A Hermannstadt,
— Kronstadt,
— Klausenburg,
— Neumark,
A Karlsburg,
— Udvarhely,
— Szilagy-Szomlyo,
— Eurabethstarz.

A chacune de ces écoles primaires sont attachés trois instituteurs (cinq au plus), et un directeur dépendant du directeur en chef des écoles normales du pays. Les instituteurs des écoles primaires de Neumark, d'Udvarhely et de Karlsburg sont de l'ordre de saint François, et ceux de Szilagy-Szomlyo de celui des Minimes : les autres sont confiées à des instituteurs en partie ecclésiastiques et en partie séculiers. On forme

à la grande école normale de Hermannstadt les candidats qui aspirent aux places de maîtres d'école de village.

Pour l'étude des hautes sciences, les Catholiques ont :

a. Des lycées ; on en compte actuellement sept, savoir :

A Karlsburg,	A Esik-Somlyo,
— Maros-Vasarhely,	— Kanta,
— Udvarhely,	— Bistritz.
— Hermannstadt,	

A Karlsburg, Maros-Vasarhely, Udvarhely et Hermannstadt, c'est le curé catholique de chaque endroit qui, sous le titre de préfet, a la surveillance des lycées. Les trois premiers ont chacun un recteur (*regens seminarii*), et cinq professeurs. Le lycée d'Esik-Somlyo est confié aux Franciscains, celui de Kanta aux Minimes, et celui de Bistritz aux Piaristes.

b. Une académie à Klausenburg, composée de quatre facultés. Il y a 4 professeurs en théologie, 5 en médecine, 5 en philosophie, et 5 pour les belles-lettres. Les professeurs de philosophie et de belles-lettres sont de l'ordre des Piaristes. Dans la faculté de médecine l'on n'enseigne que la médecine, la chirurgie et la science vétérinaire ; les étudians sont obligés d'aller faire les autres cours à Pesth, ou à Vienne.

La plus grande partie des élèves qui suivent ces

cours appartiennent au pensionnat des nobles et au séminaire. Le pensionnat (*convictus nobilium*), fut originairement fondé par le roi Etienne Battori, confirmé ensuite par Chrétien Bathori, waiwod de Transilvanie, et augmenté par l'impératrice Marie-Thérèse. On y entretient gratis un certain nombre de jeunes gens nobles qui étudient à l'académie, sous la surveillance d'un supérieur et de deux préfets de l'ordre des Piaristes. Indépendamment des pensionnaires dits *alumnen* ou *alumni*, on en reçoit d'autres qui payent de 60 à 100 florins pour leur pension, et 40 florins pour leur domestique.

Il existe encore un autre pensionnat, appelé le *séminaire de saint Joseph*, dans lequel on entretient aussi gratis plusieurs pensionnaires; d'autres payent une pension de 30, 60, à 100 florins. Comme le premier, il est sous la surveillance de trois Piaristes, et on en doit la fondation à un Bathori. Ce séminaire a été considérablement augmenté ensuite par la libéralité de plusieurs familles nobles.

§ II. *ÉCOLES DES GRECS-UNIS ET DES GRECS SCHISMATIQUES.*

Les Grecs-unis fréquentent ordinairement les écoles catholiques; cependant ils ont aussi leurs propres écoles primaires à Naszoi, et à Blasendorf, ou Balus-Falva. Dans le dernier endroit, ils ont

même un lycée où l'instruction est gratuite et où l'on distribue du pain aux étudians. Les professeurs sont de l'ordre de saint Basile.

Les schismatiques, ou vieux croyans, comme on les appelle, font leurs études au couvent de Kronstadt. Cette secte nombreuse a ses écoles normales sous la surveillance d'un directeur qui forme en même temps les aspirans aux places de maîtres d'école.

§ III. ÉCOLES DES RÉFORMÉS.

Pour l'instruction de la jeunesse *réformée*, on a établi :

a. Des colléges ou lycées supérieurs,

A Klausenburg,	A Maros-Vasarhely,
— Nagy-Enyet,	— Udvarhely.

b. Des colléges ou lycées inférieurs,

A Bross ou Szasz-Varos,	A Alt-Torda,
— Dels,	— Vizakna,
— Zilah,	— Rezdi-Vasarhely.

Les lycées supérieurs sont bien dotés : sans compter les autres sciences, on y enseigne la théologie, l'histoire ecclésiastique, les langues orientales et la philosophie : ils ont des bibliothèques, et celui d'Enged un cabinet de médailles. Les théologiens de cette confession ne fréquentent point d'autres universités étrangères, excepté

ceux qui aspirent à des chaires de professeurs : ceux-ci alloient autrefois en Hollande et en Suisse; mais actuellement il leur est défendu de fréquenter d'autres universités que celles de Gœttingen, Vittemberg, Leipzig, Tübingen, Jena et Marburg.

§ IV. *ÉCOLES DES LUTHÉRIENS.*

Les Protestans ont leurs lycées
à Hermannstadt, à Bistritz,
Kronstadt, Schaszburg.
Mediasch,

Ils ont aussi de bonnes écoles bourgeoises
à Klausenburg, à Groszschen,
Mühlenbach, Leschkirch,
Brosz, Reizmarkt,
Reps, Reen.

Chaque village de cette religion a une école normale. Les étudians qui se destinent à la profession de médecin, de chirurgien ou de jurisconsulte, ainsi que les théologiens aspirant à une cure, sont tous obligés de faire leur cours à une université étrangère.

§ V. *ÉCOLES DES SOCINIENS.*

Les Sociniens ont un lycée à Klausenburg, où dans les classes supérieures quatre professeurs enseignent la théologie, les mathématiques, la

philosophie, la physique, la géographie, la chronologie, l'histoire, la langue allemande et les langues orientales. On y forme aussi les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique : très-peu de théologiens fréquentent les universités étrangères. Les étudians en droit finissent leurs études au lycée de Klausenburg. Un autre lycée de cette religion est à Thorda ; des écoles inférieures sont à Thorotzko, à Szekely-Kerestur, et des écoles normales

à Abrudbanya,	à Onlaka,
Ravend,	Deos,
Bagyon,	Almas,
Kis-Saros,	Vergyas,
Szent-Gerlitze,	Radios,
Kaal,	Ajta,
Nagy-Balfava,	Bolon,
Kil-Sallymos,	Arkos.
Szent-Michally,	

Il y a deux imprimeries privilégiées et quelques autres imprimeries particulières. Les premières impriment ordinairement les rescripts et les ordonnances du roi, et tout ce qui se publie aux frais du gouvernement. En général, on imprime fort peu de chose dans ce pays, non qu'il n'y ait pas des savans capables de faire de bons livres, mais parce que la grande principauté n'a presque aucune relation avec les libraires des autres pays,

et que le public qui lit est trop peu nombreux pour épuiser le plus petit nombre d'exemplaires d'une édition. Tant de nations, ayant chacune leur propre langue, un goût et une manière de penser particuliers, se réunissent difficilement à lire les mêmes livres; les livres d'agrément, tels que romans, poésies, etc., qui trouvent de nos jours le plus de lecteurs, y sont très-rares; les savans s'occupent d'objets plus sérieux, surtout d'histoire et des antiquités nationales, et ces deux objets intéressent fort peu les gens de lettres du pays, et presque personne dans l'étranger.

Le commerce des livres que font quelques imprimeurs, n'est d'aucune importance; il leur manque l'assortiment des livres les plus communs, et ils exécutent fort mal les commissions.

M. George d'Aranka, protégé par le gouverneur comte Banffi, érigea en 1793 une société littéraire, dite : *Gesellschaft zur Befœrderung der inlændischen Gelehrsamkeit* (société pour la propagation de la littérature nationale). Elle se divise en deux classes. Les travaux de la première prenant le titre de *Classe de littérature ancienne, nationale*, ont pour but les recherches historiques. Les membres de cette société publient les œuvres inédites ou rares des historiens anciens avec des notes et des commentaires, et rassemblent ainsi des matériaux pour l'histoire pragmatique de la grande principauté. La seconde

classe, qui se nomme *Société hongroise*, s'occupe à perfectionner la langue hongroise, et en général à répandre les sciences et les lumières. Elle fait imprimer les discours de ses membres quand ils ont pour objet des recherches sur la langue, l'histoire nationale, la géographie et la statistique; elle publie aussi des pièces d'éloquence et les productions poétiques.

Trois bibliothèques méritent d'être remarquées. La première à Hermannstadt appartient au baron de Bruckenthal; elle contient 13,000 volumes, et s'augmente tous les ans; le propriétaire y a réuni un cabinet de numismatique et une superbe galerie de tableaux, dans laquelle on voit des chefs-d'œuvres très-rares des maîtres les plus célèbres de diverses écoles; mais malheureusement ces trésors des sciences et des arts ne se montrent qu'aux étrangers.

La seconde bibliothèque est celle que feu le comte Ignace de Bauhyan, évêque catholique de la Transilvanie, légua au public. Elle possède beaucoup d'éditions rares et des manuscrits. On doit aussi à cet évêque l'observatoire de Karlsburg, le premier qui ait été bâti : il le fit faire entièrement à ses frais et le dota, conjointement avec la bibliothèque, d'un fonds de 38,000 florins.

La plus remarquable de toutes est celle du comte Samuel Teleki à Neumark (*Muros-Vasarhely*), ouverte au public, avec un musée d'histoire naturelle, depuis 1803.

CHAPITRE XI.

DIFFÉRENTES RELIGIONS.

Les habitans professent diverses religions, ainsi que nous l'avons vu : celles de ces religions qui ont été établies et confirmées par des lois constitutionnelles, jouissant toutes également des mêmes droits, sont : la catholique romaine, la luthérienne, la réformée et la socinienne. Les religions tolérées par privilége du prince, sont les religions orientales et les Juifs.

§ Ier. *ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE.*

Quelques Hongrois, la plus grande partie des Szeklers et fort peu de Saxons, professent la religion catholique romaine. Un évêque avec son chapitre et 17 archi-doyens gouvernent cette église. Le siége de l'évêque est à Karlsburg où réside aussi le chapitre; mais étant membre de la régence royale, l'évêque demeure ordinairement à Klausenburg.

Les ordres religieux existans encore sont :

1° Les colléges des Piaristes, à Klausenburg et à Bistritz.

2° Les couvens de religieux :

a. Les Franciscains, dits *Stephaniten*,

à Ési-Somlio,
Mikhaza,
Szarhegy,
Esztelrack,
Udvarhely,
Hermannstadt,
Kronstadt,
Mediasch,
Muhlenbach,
Boosz,
Klausenburg,
Fogarasch,

à Vajda-Hungad,
Decs,
Szaujmosvar,
Maros-Vasarhely,
Schassburg,
Reps,
Karlsburg,
Thorda,
Thorotzko,
Szek,
Hatzeg;

b. Les Franciscains bulgares,

à Karlsbourg,
Alvinz,

à Deva,
Koros-Banya;

c. Les Minimes,

à Bistritz,
Klausenburg,
Kanta,

à Maros-Vasarhely,
Szilagy-Somlyo,
Nagy-Enged.

3° Le couvent des Ursulines, à Hermannstadt.

En comptant aussi le couvent arménien de l'ordre de Saint Antonin d'Elisabetstadt, et le couvent de Grecs-Unis de l'ordre de Saint Basile à Bulasfalva, il y a actuellement 37 couvens des deux sexes.

Les Arméniens sont réunis à l'église catholique; mais ce sont toujours des prêtres de leur nation qui font le service et qui leur disent la messe en langue arménienne.

Une grande partie des Grecs s'est également réunie à cette église : on les nomme Grecs-Unis, pour les distinguer des schismatiques, ou vieux croyans. L'église grecque-unie diffère de la catholique, en ce qu'elle permet le divorce et le mariage des prêtres ; elle a aussi conservé les anciens canons et le rite grec, ainsi que le calendrier Julien. Elle obéit à un évêque grec siégeant à Balasfalva : on le nomme aussi évêque de Fogarasch, où il siégeoit autrefois. Un consistoire, quatre vicaires et quarante-un archimandrites lui sont subordonnés. La cinquième partie des Walaques et les Égyptiens sont de cette religion, dont en 1772 on comptoit 119,230 habitans.

§ II. *ÉGLISE RÉFORMÉE.*

Les lois constitutionnelles assignent à la religion réformée le second rang. La plus grande partie des Hongrois et beaucoup de Szeklers sont de la confession helvétique. Le chef de cette église est un surintendant auquel sont subordonnés un notaire général, le consistoire et plusieurs *seniors*. On la divise en 14 diocèses dans lesquels sont 587 églises paroissiales, desservies par 594 ministres.

§ III. *ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LUTHÉRIENNE.*

Presque tous les Saxons, les Serbes et quelques Hongrois sont de la confession d'Augsbourg. L'église protestante obéit aussi à un surintendant qui préside la congrégation synodale. Il est élu par les doyens ; il convoque les assemblées synodales, il confère les ordres aux curés, etc. Les doyens sont au nombre de 16, et succèdent, par élection, au surintendant. Le nombre des paroisses luthériennes se monte à 268, dont 14 sont hongroises et 5 serbes. Chaque paroisse a son curé, assisté de plusieurs diacres, selon le nombre des paroissiens.

§ IV. *ÉGLISE SOCINIENNE.*

Les deux tiers des Szeklers, un tiers des Hongrois, et tous les Polonais de Klausenburg sont sociniens : leur religion est appelée, par les lois du pays, *anti-trinitaire*, ses dogmes n'admettant qu'une personne divine et ne reconnoissant point la Sainte-Trinité. Un surintendant siégeant à Klausenburg gouverne cette église; il confère l'ordre de la prêtrise; il convoque les assemblées synodales, qu'il préside, etc. Chaque diocèse est gouverné par un senior pour le spirituel, et pour le temporel par un inspecteur et un administrateur séculiers. Les *seniors* choisissent parmi eux le successeur du surintendant. En 1789 il y avoit

110 églises paroissiales et 54 succursales desservies par 111 curés, et le nombre des Sociniens se montoit à 31,921 habitans.

§ V. *RELIGIONS TOLÉRÉES.*

Du nombre des Schismatiques sont les Grecs nationaux, la plus grande partie des Walaques et des Egyptiens; ils obéissent à un évêque, auquel est subordonné un consistoire et 27 archidoyens. En 1772, l'on comptoit 558,076 habitans de cette religion, répartis en 991 paroisses.

Les Juifs ont à Klausenburg deux synagogues: l'une pour la secte turque ou karaïte, et l'autre pour les sectateurs du Talmud.

CHAPITRE XII.

CONSTITUTION.

§ Ier.

La Transilvanie est une grande principauté qui passe héréditairement aux descendans mâles, et, depuis 1722, aussi aux femmes. L'impératrice Marie-Thérèse ayant, en 1765, érigé cette province en grande principauté, les rois de Hongrie prennent depuis ce temps le titre de *grand-prince.*

Les armoiries sont celles des trois nations réunies dans le même écusson, surmonté de la couronne de prince. Les Hongrois ont un aigle, les Szeklers le soleil et la lune, et les Saxons sept châteaux.

Sous le rapport politique, on distingue deux classes d'habitans. La première comprend les nations principales reçues par les lois constitutionnelles de la diète de Hongrie, et l'autre les nations tolérées.

Les nations principales sont : les Hongrois, les Szeklers et les Saxons ; on les nomme ordinairement les *trois nations.* Depuis long-temps elles sont exclusivement en possession de faire

partie des États de la Transilvanie, droit qu'elles ont acquis par l'ancienneté de leur domicile et de la propriété de leurs terres. On considère comme tolérées les nations ayant obtenu la permission de s'établir dans le pays, ou s'y étant établies d'elles-mêmes. Les nations tolérées jouissent, ainsi que les nations principales, de la protection des lois, mais elles ne peuvent acquérir l'indégénat, ni en général, ni en particulier, qu'autant qu'une des nations principales sur les districts de laquelle elles sont domiciliées, les reçoivent au nombre des membres constitutionnels des États, comme il est arrivé en faveur des deux villes arméniennes de Szamosjuvar et d'Elisabethstadt, élevées au rang de villes libres royales, et qu'en vertu de cette prérogative l'on ne considère plus comme arméniennes, mais comme naturalisées hongroises.

On accorde souvent le même droit à des individus des nations tolérées qui méritent cette distinction par leurs mérites personnels : ils sont reçus comme membres de la nation saxonne, ou, par des lettres-patentes du roi, élevés au rang de nobles hongrois; et, comme nous l'avons dit ailleurs, il y a pour les roturiers qui se distinguent par des qualités estimables, plusieurs chemins qui les conduisent à tous les honneurs réservés au rang et à la naissance. Ici, comme en Hongrie, on distingue trois états, le noble, le

bourgeois et le paysan. Les comtes et les barons sont magnats; les autres nobles se divisent en *nobiles possessionati*, possédant des terres; *nobiles unius sessionis*, possédant un château sans sujets, et *nobiles armalistæ*, ceux qui n'ont que des diplomes de noblesse. Les premiers sont appelés *mittlere edle*, les seconds *landæussige edle*, et les troisièmes *niedere edle.*

Les lois constitutionnelles rangent aussi au nombre des nobles les ecclésiastiques des quatre religions légitimement reçues.

La classe des bourgeois se compose des citoyens libres habitant les villes ou domiciliés à la campagne.

Les paysans sont de quatre classes:

1. Paysans libres;

2. Vassaux ;

3. *Inquilini* ou *hæusler*, colons n'ayant point de ferme à cultiver ;

4. *Neubauern*, nouveaux colons, noms qu'on ne donne qu'aux Égyptiens domiciliés.

Droits du Grand-Prince ou *Reservata.*

Le grand-prince de Transilvanie a le droit :

1. De faire des nobles, des comtes, des barons, et d'accorder des priviléges;

2. De faire la guerre et la paix, et de lever des soldats;

3. Il nomme aux évêchés et aux bénéfices, et jouit des revenus pendant la vacance des siéges;

4. Le grand-prince convoque et dissout les assemblées des États;

5. Il a le droit de frapper monnoie, d'établir des douanes et des postes;

6. Il hérite des biens des magnats et des nobles morts sans descendance, et dispose de ceux échus au fisc.

Les droits que les États exercent à la diète, conjointement avec le souverain, sont:

1. Le droit de faire et d'abroger des lois avec le consentement du prince;

2. De lever des impôts et d'augmenter ceux qui existent;

3. D'accorder le privilége de naturalisation aux étrangers, sur la présentation du prince ou d'un magnat, etc.

On discute à la diète tous les intérêts politiques du pays, et même des affaires judiciaires de grande importance. Un commissaire royal, *regius commissarius plenipotentiarius*, en est le président; il fait l'ouverture et la clôture de la diète, à laquelle il présente les propositions royales; mais il n'assiste pas aux discussions de l'assemblée.

Les membres des États des trois nations prenant place aux assemblées de la diète, sont:

1. Les *obergespane* (gouverneurs) des comtés,

les juges royaux des districts des Szeklers, et les premiers magistrats des districts des Saxons;

2. Les députés des assemblées particulières des comtés, des districts, des villes libres royales, et des bourgs privilégiés;

3. Le conseil de la régence royale;

4. Le tribunal dit *la table royale;*

5. Tous les magnats et nobles appelés à la diète par des lettres-patentes du roi.

§ II. *GOUVERNEMENT.*

La régence royale, *regium gubernium*, ou *consilium guberniale intimum*, établie, en 1693, par Léopold Ier, est le conseil suprême qui gouverne la grande principauté : il siége à Klausenburg, dirige toutes les affaires civiles et ecclésiastiques, et connoît également des affaires litigieuses. Les affaires des finances ont été attribuées depuis 1790 au conseil de la trésorerie, comme tribunal de première instance, duquel elles sont renvoyées à la chambre royale aulique de Vienne.

Le gouverneur préside le conseil de la régence, composé de 12 conseillers référendaires (*gubernialrœthe*), 14 secrétaires, 14 expéditionnaires, 4 greffiers, 41 commis, etc., en tout 93 individus, non compris les garçons de bureaux. Subordonnés à ce conseil sont :

a. Le grand - commissaire de la province, duquel dépendent cinq commissaires adjoints. La caisse de la province, la contribution, l'entretien et la répartition des gens de guerre, et tout ce qui s'y rapporte est de son ressort. Ce décastère se compose de 17 individus.

b. La chambre des comptes, *provinzial-buchhalterey*, composée de 38 employés.

c. Les comtés des Hongrois, et les conseils des districts des Szeklers et des Saxons, auxquels sont employés 900 personnes.

La trésorerie se compose d'un président, de 3 conseillers, 3 secrétaires, 3 expéditionnaires et 22 commis. Elle a sous sa surveillance :

a. La chambre royale;

b. La caisse des paiemens;

c. La direction du fisc et des archives;

d. L'administration des salines de Thorda, Kolosch, Daschana, etc.

e. Les douanes de Hermannstadt, Kronstadt, Klausenburg, etc.

§ III. *ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.*

La table royale siégeant à Neumarkt, ou Muros-Vasarhely, est, pour certaines causes, tribunal de première instance, et pour d'autres tribunal de cassation, dont on appelle à la régence de Klausenburg, et en dernier ressort à la chancellerie aulique de Transilvanie à Vienne. Ce tri-

bunal est composé d'un président, de 3 protonotaires, de 12 assesseurs, etc.

Il y a à Hermannstadt un tribunal de commerce, présidé par un juge, à la nomination du magistrat de la ville. Les assesseurs sont deux conseillers de la municipalité, et deux membres de la société privilégiée de commerce.

§ IV. *REVENUS.*

Les sources des revenus de l'État sont :

1. La contribution, rapportant un million 300,000 florins, dont un cinquième est employé pour les appointemens des employés de la province; le reste est verse dans la caisse militaire.

2. Les douanes prélèvent les droits d'entrée et de sortie des marchandises.

3. La dixme sur l'exploitation des mines, qu'on nomme *montanisticum.*

4. Le sel (droit régalien).

5. Les domaines royaux.

6. La dixme que payent les Saxons, destinée à l'entretien des ecclésiastiques de la même nation.

7. Les dixmes que payent les comtés et qu'on afferme aux propriétaires.

Le total des revenus peut se monter à 5 millions.

CHAPITRE XIII ET DERNIER.

FORCE ARMÉE.

Deux régimens d'infanterie de ligne sont ordinairement en garnison en Transilvanie, et se complètent des recrues levées dans le pays; ce sont les régimens de

1° Jean Benyowsky : l'état-major à Hermannstadt;

2° Gabriel Spleny : l'état-major à Mühlbach; sur les frontières de la Turquie, il y a un cordon militaire d'infanterie divisé en quatre régimens, savoir :

1. Premier régiment walaque, état-major à Orlat;

2. Second régiment walaque, état-major à Massod;

3. Premier régiment de Szeklers, état-major à Esikozereda;

4. Second régiment de Szeklers, état-major à Kezdi-Vasarhely.

Les régimens réguliers de cavalerie sont :

1. Le régiment de dragons Eugène de Savoie, l'état-major à Raps;

2. Le régiment de hussards de l'archiduc Jean, l'état-major à Nagy-Enyed ;

Et encore un régiment de hussards Szeklers, dont l'état-major est à Szepsy-Szent-Giœrgy.

Le commandant en chef de toute la Transilvanie est à Hermannstadt.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce second Volume.

ESCLAVONIE.

CROATIE.

SECONDE PARTIE.

GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION, ARMÉE.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

